NAZIONALE
BIBLIOTECA
FONDO
DORIA
111
65/8
VITTORIO EM. III
NAPOLI

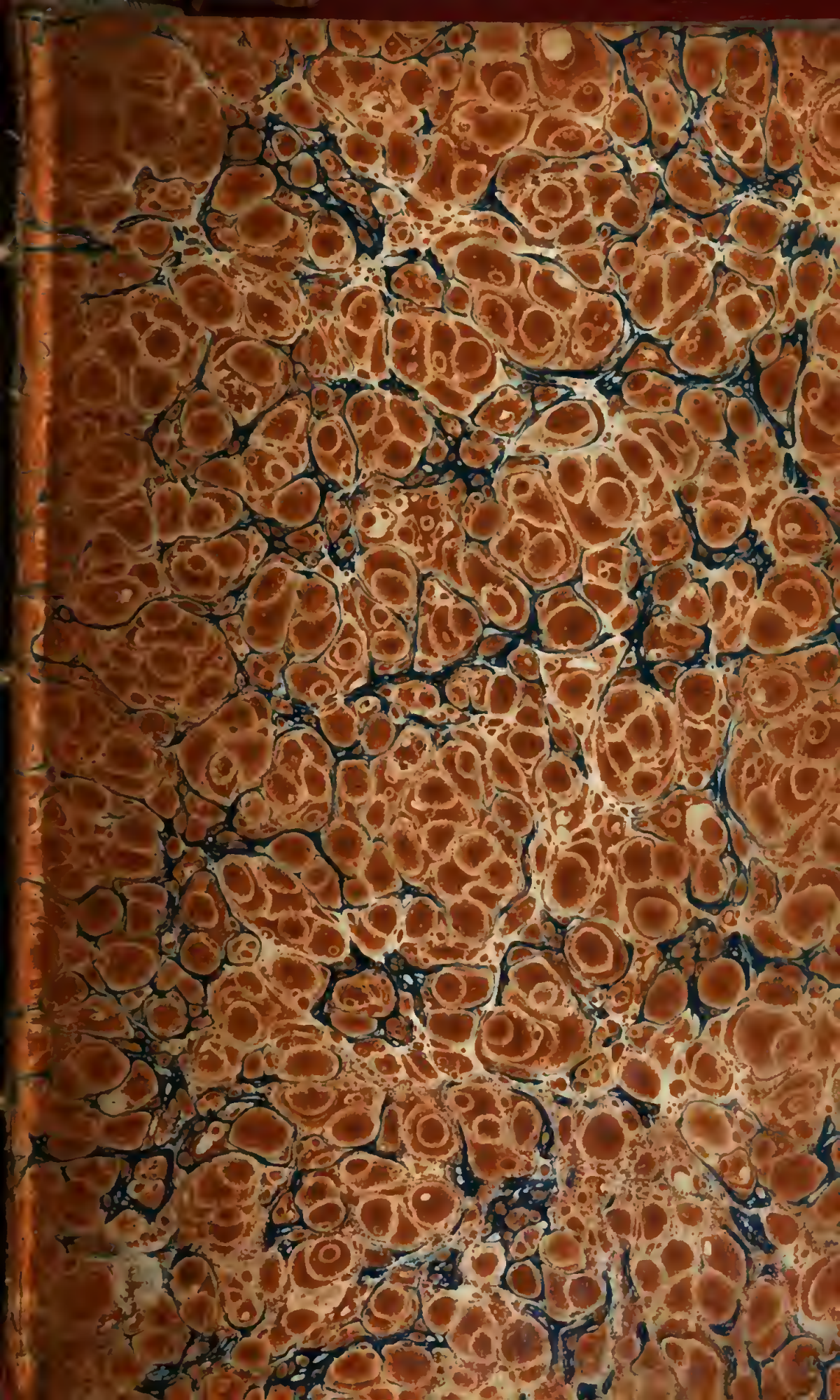

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS.

TOME VIII.

PARIS, IMPRIMERIE DE A. SELIN.

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES
JUSQU'A NOS JOURS;

CONTENANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE, LA DESCRIPTION DES ACCROISSEMENS SUCCESSIFS DE CETTE VILLE ET DE SES MONUMENS ANCIENS ET MODERNES; LA NOTICE DE TOUTES SES INSTITUTIONS, TANT CIVILES QUE RELIGIEUSES; ET, A CHAQUE PÉRIODE, LE TABLEAU DES MOEURS, DES USAGES ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION;

ORNÉE DE GRAVURES
Représentant divers plans de Paris, ses monumens et ses édifices principaux;

PAR J. A. DULAURE,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE;

SECONDE ÉDITION,
CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE EN TEXTE ET EN PLANCHES.

TOME VIII.

PARIS,
GUILLAUME, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N°. 14.

1824.

Fondo Doria
III. 55 (8.

961767

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS.

SUITE DE LA PÉRIODE XIV. 5

PARIS SOUS LOUIS XV.

§ IV.

Établissemens civils.

Marchés et Halles. Il existe un grand nombre de marchés. Plusieurs ont déjà été décrits; mais je me borne ici à parler de ceux qui furent établis pendant le règne de Louis XV.

Marché d'Aguesseau, situé rue et passage de la Madeleine, entre les bâtimens qui forment l'angle septentrional du boulevard et de la rue du faubourg Saint-Honoré. Les habitans du Roule et du faubourg Saint-Honoré étaient à une grande distance des marchés. Joseph-Antoine d'Aguesseau, conseiller honoraire au Parlement, voulut

en établir un dans des marais qui avoisinaient son hôtel, situé rue d'Aguesseau. Par le moyen de quelques échanges et acquisitions opérés dans les années 1722 et 1723, il établit, avec les autorisations nécessaires, un marché public. La rue qui aboutit au milieu de celle de d'Aguesseau, et qui porte le nom de *rue du Marché* indique la place qu'il occupait.

Dans la suite, on jugea que ce marché serait plus convenablement situé, s'il était rapproché de la ville. On le transféra donc, en 1745, au lieu où il est aujourd'hui. Des lettres patentes de cette année permettent d'y établir six étaux de boucherie, des échoppes pour les boulangers, poissonniers, fruitiers, etc. Ce marché fut ouvert le 2 juillet 1746.

Marché Saint-Martin. Il fut construit en 1765, ainsi que les rues aboutissantes et la cour de Saint-Martin. Au milieu de ce marché, dont l'emplacement subsiste, est une fontaine; il s'est maintenu jusqu'à la fin de juillet 1816, époque où l'on a ouvert le marché nouveau, dont je parlerai en son lieu.

Halle aux Veaux, située entre la rue Saint-Victor et le quai de la Tournelle; elle est isolée et entourée de quatre rues. Une Halle aux Veaux

Biblioteca Nazionale NAPOLI V. E. III

Digitized by Google

Sirouin del. *Couché fils sc.* *Bouquet sc.*

VUE DE LA HALLE AUX BLÉS ET FARINES.

existait rue Plaide[illegible] de la Vieille-Place-aux-[illegible] fut [illegible] qu'en 1774. Elle [illegible] comme elle avait [illegible] le précédent.

[illegible] en vertu des lettres patentes du roi [illegible] ordonnant que la [illegible] de couvent trapéziste [illegible] dit des Bernardins [illegible] bienfaiteurs [illegible] des [illegible] de l'archiconfrérie, avait suivis avec célérité. Le 20 mars 1774, on fit l'ouverture de cette salle.

Son plan est un parallélogramme à pans coupés, au milieu duquel est un espace [illegible]. Les quatre coins, sont [illegible] pavillons [illegible] loges [illegible] la grande [illegible] cette halle. Les autres parties ouvertes servent [illegible] pour l'ouvrage.

Cette halle sert les vendredis et samedis à la [illegible] des veaux, et [illegible] mercredi à celle des [illegible]

[illegible] qui entourent [illegible], et [illegible] aboutir, comme à un point central, [illegible] de Sartines, d'Oblin, de Vau[illegible]

existait rue Planche-Mibrai, au bout de la rue de la Vieille-Place-aux-Veaux ; en 1646, elle fut transférée au quai des Ormes, et y resta jusqu'en 1774. Elle gênait dans ce dernier lieu, comme elle avait gêné dans le précédent.

En vertu des lettres-patentes du mois d'août 1772, il fut ordonné que la Halle aux Veaux serait de nouveau transférée sur l'emplacement du jardin des Bernardins. Les travaux, commencés bientôt après sur les dessins de l'architecte Lenoir, furent suivis avec célérité. Le 28 mars 1774, on fit l'ouverture de cette halle.

Son plan est un parallélogramme à pans coupés, au milieu duquel est un espace découvert. Aux quatre coins, sont quatre pavillons, où logent les préposés à la garde de cette halle. Les autres parties couvertes servent de greniers pour le fourrage.

Cette halle sert les vendredis et samedis à la vente des veaux, et le mercredi à celle du suif.

Halle aux Blés et Farines [1], située rue de Viarmes, rue qui entoure cet édifice, et où viennent aboutir, comme à un point central, six rues : celles de Sartines, d'Oblin, de Vannes, de Va-

[1] *Voyez* planche 63.

rennes, de Babille et de Mercier [1]. Cette halle fut bâtie sur l'emplacement de l'*hôtel de Soissons* [2].

L'ancienne Halle aux Blés était située sur la place qu'on nomme les *Halles;* on y entrait par les rues de la Tonnellerie et de la Fromagerie. Ce local n'était plus en rapport avec la population croissante.

Victor-Amédée de Savoie, prince de Carignan, dernier propriétaire de l'hôtel de Soissons, mourut, à Paris, le 4 avril 1741. Ce prince, suivant l'usage de ce temps, était chargé de dettes. Ses créanciers firent saisir réellement tous les biens que le défunt avait possédés en France, et notamment l'hôtel de Soissons; ils obtinrent la permission de le démolir, et d'en vendre les matériaux. Cette démolition s'opéra pendant les années 1748 et 1749. Les magistrats de la ville, en vertu de lettres-patentes de l'an 1755, acquirent, moyennant la somme de 28,367 livres 10 sous, l'emplacement de cet hôtel, et se déterminèrent, en 1763, à y faire construire un édifice, destiné à la vente et à l'entrepôt des

[1] Ces noms, qui sont ceux du lieutenant de police, du prévôt des marchands et des quatre échevins alors en place, passeront forcément à la postérité; mais qu'est-ce qu'un nom tout seul?

[2] *Voyez* tom. IV, pag. 214, *Hôtel de Soissons.*

blés et farines. Cet édifice, commencé en 1762, fut terminé en 1767, sur les dessins et la direction de M. Le Camus de Mézières.

Le plan, de forme circulaire, laisse au centre une cour de même forme. Le diamètre total de ce plan a, hors d'œuvre, 35 toises, ou 68 mètres 19 centimètres; celui de la cour est de 10 toises 4 pouces, ou 19 mètres 50 centimètres.

La face extérieure a le caractère solide qui convient aux édifices destinés à l'utilité publique : elle est percée de 28 arcades au rez-de-chaussée, et d'autant de fenêtres, qui éclairent l'étage supérieur.

On monte à cet étage par deux escaliers placés à une égale distance l'un de l'autre, et qui, différens par leur forme, sont également curieux par leur appareil, et remarquables en ce que la double rampe dont chacun est composé permet aux personnes de monter sans être rencontrées par celles qui descendent. Chaque étage est couvert de voûtes à plein cintre, composées en pierres de taille et en briques.

On sentit bientôt l'insuffisance de cet édifice. La cour circulaire offrait une ressource : on résolut de la couvrir d'une charpente en forme de coupole, de la convertir en une rotonde, et de la faire servir d'abri aux différens grains.

Deux architectes, les sieurs Legrand et Molinos, furent chargés de ce travail, qui, commencé le 10 septembre 1782, fut terminé le 31 janvier 1783.

Le diamètre de cette coupole était de 126 pieds, et ne différait de celui du Panthéon de Rome que de 13 pieds. Les architectes, pour ne pas trop charger les murs, qui n'étaient point destinés à supporter un grand poids, adoptèrent le procédé que Philibert Delorme avait employé à la construction du château de la Muette, à Saint-Germain-en-Laie. Aux pièces de bois de charpente, ils substituèrent des planches posées de champ. Ils firent heureusement renaître un procédé qui n'avait point été mis en usage depuis le milieu du seizième siècle.

Cette coupole, percée de 25 grandes fenêtres ou côtes à jour, ayant 377 pieds de circonférence et 100 pieds de hauteur, depuis le pavé jusqu'à son sommet, produisait sur les spectateurs une sensation de plaisir et d'étonnement; elle pouvait abriter une grande quantité de sacs, et suppléer à l'insuffisance des bâtimens.

Sur les parois des murs de l'intérieur de cette rotonde, on plaça des médaillons, représentant les portraits de Louis XVI, du lieutenant de police Lenoir et de Philibert Delorme, inventeur

du procédé dont MM. Legrand et Molinos firent usage dans la charpente de la coupole.

Les vétérans de la garde parisienne demandèrent, en 1791, la destruction du médaillon représentant Lenoir, et l'obtinrent. Dans la suite, on détruisit celui de Louis XVI; les orages politiques ont respecté celui de Philibert Delorme.

A l'édifice de la halle est adossée une haute colonne, dont je parlerai à la suite de cet article.

La coupole de la Halle aux Blés, en 1802, éprouva un accident. Un plombier laissa sur la charpente un fourneau de feu qui, dans l'espace de deux heures, l'enflamma et la détruisit entièrement. On s'occupa à réparer ce désastre; et, sur les dessins de M. Brunet, habile constructeur, on rétablit cette coupole avec des fermes de fer coulé, et on la couvrit de lames de cuivre. Cet ouvrage, commencé en juillet 1811, fut terminé en juillet 1812. Cette nouvelle coupole a les dimensions de la première. La lumière descend sous la rotonde, ci-devant cour, non par les côtes de la coupole comme auparavant, mais par une lanterne placée à son sommet, lanterne dont le diamètre a 31 pieds [1].

[1] On y remarque un effet extraordinaire d'acoustique, en se plaçant précisément au centre de la salle.

Ainsi l'édifice de la Halle aux Blés, entièrement construit en pierres, en briques, en fer et en cuivre, est désormais à l'abri des dangers de l'incendie.

Colonne de Catherine de Médicis, située rue de Viarmes, et adossée à l'édifice de la Halle aux Blés. Elle est l'unique reste de l'hôtel que Catherine de Médicis fit construire, et qui a porté les noms d'*hôtel de la Reine* et d'*hôtel de Soissons* [1]. Les créanciers du prince de Carignan ayant obtenu la permission de faire démolir cet hôtel, et d'en vendre les matériaux, comme il a été dit dans l'article précédent, la colonne de Médicis, qui en faisait partie, allait être comprise dans la démolition générale, lorsqu'un particulier, amateur des arts, le sieur Petit de Bachaumont, voulant sauver ce monument de la ruine qui le menaçait, se présenta pour l'acquérir, dans l'intention de le donner à la ville, et à condition qu'il serait conservé. Cette colonne fut adjugée pour la somme de 1,500 livres.

Les magistrats du bureau de la ville, humiliés de la générosité d'un simple particulier, qui se montrait plus zélé qu'eux pour les embellissemens de Paris, restituèrent au sieur Bachau-

[1] *Voyez* tom. IV, pag. 214.

mont le prix de son acquisition, et décidèrent que la colonne serait conservée [1].

On résolut d'abord de transporter cette colonne au centre de la cour de l'édifice que l'on construisait. On avait déjà fait les modèles de la machine destinée à opérer le transport de cette masse énorme; mais on renonça à ce projet, dans la crainte que ce monument ne gênât, dans la cour de l'édifice, le mouvement des voitures. Il fut définitivement arrêté qu'elle ne serait point déplacée.

Cette colonne menaçait ruine; on la rétablit sur des fondemens plus solides; elle put, sans changer le plan de la Halle, rester adossée au mur extérieur de cet édifice. Elle y est en partie engagée.

Son intérieur, évidé, contient un escalier à vis,

[1] On publia, à ce sujet, une gravure satirique, où l'on voyait la colonne entourée de sauvages qui la défendaient contre des pionniers, se disposant à la démolir. Ces pionniers étaient commandés par l'ignorance personnifiée, coiffée d'un bonnet à oreilles d'âne. Bignon, prévôt des marchands, se reconnut dans cette figure allégorique, et fit supprimer la gravure : elle reparut au mois d'août 1763.

On publia aussi, en 1761, le portrait gravé du sieur de Bachaumont : il était représenté assis tranquillement dans un fauteuil, les yeux fixés sur la colonne placée devant lui ; au bas de ce portrait, on lisait ces mots : *Columnâ stante quiescit.*

par lequel on monte à la cime de la colonne. Une échelle d'environ 6 pieds supplée à l'escalier qui manque à la partie supérieure, et on arrive au-dessus du chapiteau par une ouverture de 2 pieds en tous sens.

Une construction en fer sert d'amortissement à cette colonne; et sa cime représente à peu près la figure d'une sphère. Ce sont, « dit M. Pingré, « des cercles et des demi-cercles, entrelacés, « qui ne paraissent avoir aucun trait à l'astro- « nomie. Ont-ils quelques rapports avec les pro- « fondeurs de l'astrologie? on l'assure; mais je « ne suis pas assez versé dans les mystères de « cette science pour prononcer sur cette ques- « tion [1]. »

La hauteur de cette colonne est diversement évaluée par les différens écrivains qui en ont parlé. M. Pingré lui donne environ 80 pieds, y compris son socle [2], et M. Legrand 95 pieds [3]; d'autres, qui me paraissent le plus se rapprocher de la vérité, évaluent son élévation à 94

[1] *Mémoire sur la colonne de la Halle aux Blés*, par A.-G. Pingré, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, de l'Académie des Sciences, etc., pag. 13.

[2] *Idem*, pag. 12.

[3] *Description de Paris et de ses édifices*, par M. Legrand, tom. II, pag. 32.

pieds 8 pouces. Il paraît que dans ces dernières évaluations est comprise la construction en fer qui sert d'amortissement à la colonne.

Son diamètre, dans la partie inférieure du fût, est de 9 pieds 8 pouces et demi, et, dans sa partie supérieure, de 8 pieds 2 pouces.

Cette colonne appartient, à quelques égards, à l'ordre toscan, et, à d'autres, à l'ordre dorique. Son chapiteau a la simplicité du premier de ces ordres; et sa base tient un peu du second. Les proportions du fût sont doriques, ainsi que les dix-huit cannelures qui sillonnent sa surface. Ces cannelures sont séparées entre elles par des côtes dentelées. Dans ces cannelures on voyait des couronnes, des fleurs de lis, des cornes d'abondance, des miroirs brisés, des lacs d'amours déchirés, et des C et des H entrelacés, lettres initiales des noms de Catherine et de Henri II, son époux. Ces symboles du veuvage de cette reine ont disparu.

Destiné aux erreurs de l'astrologie, élevé par Catherine de Médicis, reine d'odieuse mémoire, ce monument, uniquement recommandable par son ancienneté et ses grandes dimensions, ne pouvait, sous le règne de Louis XV, être considéré que comme objet de curiosité. Les chefs du bureau de la ville, après l'avoir acquis et ré-

paré, sentirent qu'il convenait de lui ajouter un mérite plus solide, en le consacrant à l'utilité publique. Ils décidèrent qu'il serait établi à la partie supérieure de cette colonne un cadran solaire, et dans la partie inférieure une fontaine.

M. Pingré, savant astronome, membre de l'Académie des Sciences, fut chargé du cadran. Il s'agissait de le tracer sur une surface cylindrique et verticale. Le cas étant nouveau dans la gnomonique, il lui fallut inventer une méthode nouvelle. Ce savant est parvenu à établir un cadran qui marque l'heure précise du soleil à chaque moment de la journée et dans chaque saison de l'année [1].

La fontaine qui jaillit du socle est surmontée par un cartel, appliqué sur le fût de la colonne, et par des ornemens qui attestent le mauvais goût du temps.

Académie de Chirurgie. Elle tenait ses séances dans la grande salle du Collége de Chirurgie, situé rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'É-

[1] Les lecteurs curieux de connaître cette méthode, la trouveront exposée dans le Mémoire du sieur Pingré, intitulé *Mémoire sur la colonne de la Halle aux Blés, et sur le cadran cylindrique de la colonne*, etc. Seconde partie.

cole-de-Médecine, et dans l'emplacement qu'occupe l'*École gratuite de Dessin*. Cette académie, fondée en 1731 et confirmée par lettres-patentes de 1748, était composée de soixante académiciens et d'un certain nombre d'associés, tant Français qu'étrangers. On y distribuait plusieurs prix. Quatorze professeurs y enseignaient toutes les parties de la science chirurgicale.

Cette académie tint ensuite ses séances dans le nouveau bâtiment des écoles de Chirurgie, et s'y est maintenue jusqu'au temps de la révolution.

École gratuite de Dessin, rue de l'École-de-Médecine, n°. 5, dans l'emplacement qu'avait occupé l'Académie de Chirurgie. Cette école, dont le sieur Bachelier, peintre, sollicita l'établissement, et dont il fut le directeur, autorisée par le lieutenant de police, fut ouverte en septembre 1766. Dans la suite, des lettres-patentes, du 20 octobre 1767, lui donnèrent de la consistance. Elle se tient dans l'ancien amphithéâtre de chirurgie, éclairé par les fenêtres d'un dôme.

On admet dans cette école tous les enfans qui se présentent : des maîtres leur enseignent gratuitement l'architecture, la figure et l'ornement. Ceux des élèves qui remportaient des prix ob-

tenaient autrefois la maîtrise de la profession ou métier auquel ils se destinaient.

École gratuite des Arts, instituée par les sieurs Lucotte, architecte, et Poiraton, peintre, sous la protection du sieur de Marigny. Elle fut ouverte le 15 août 1765, et ne paraît pas avoir obtenu une consistance durable.

École des Arts, tenue par le sieur Jean-François Blondel, rue de la Harpe. Elle fut établie vers l'an 1740 : on y enseignait les mathématiques, l'architecture, etc.

Écoles de Droit, situées sur la place du Panthéon, n°. 8. La plus ancienne école de Droit se trouvait rue Saint-Jean-de-Beauvais ; elle fut établie, dit-on, en 1384, par Gilbert et Philippe Ponce, dans la maison de cette rue où, depuis, a logé le célèbre imprimeur Robert Étienne: on n'enseignait dans cette école que le droit canon ou ecclésiastique. Le droit civil était prohibé à Paris [1].

Le Parlement, en 1563 et en 1568, autorisa temporairement quelques légistes à professer le droit civil dans cette ville ; mais cette autorisation cessa en 1572 ; et l'article 69 de l'ordon-

[1] *Voyez* tom. II, pag. 113.

nance de Blois de 1576 porte : « Défendons à ceux « de l'université de Paris de lire ou graduer « en droit civil. »

Plusieurs universités de France possédaient des chaires de droit civil ; et celle de Paris, leur capitale, en était privée. On ne connaît point le motif de cette étrange exception ; et Henri III, qui a signé cette ordonnance de Blois, n'en était certainement pas plus instruit. Ce motif ne pouvait être raisonnable.

Louis XIV, par un édit du mois d'avril 1679, ordonna le rétablissement de la chaire du droit romain.

Sous le règne de Louis XV, le bâtiment de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, où se tenait cette école, devint insuffisant ; il était incommode, et menaçait ruine. On s'occupa de procurer à cette école un local plus convenable. On choisit l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'édifice de ces écoles, parce qu'il devait contribuer à la décoration de la place projetée devant la nouvelle église de Sainte-Geneviève [1]. Cet édifice fut commencé en 1771, sur les dessins de Soufflot. Le 24 novembre 1783, les travaux étant terminés, les

[1] On avait alors le projet d'élever, en face des écoles de droit, un édifice semblable, qu'on aurait destiné aux écoles de médecine.

professeurs de la faculté de Droit vinrent solennellement en prendre possession. Le 5 décembre suivant, l'Université fit l'inauguration de ces nouvelles écoles ; et, pour ajouter à la pompe de cette cérémonie, on y joignit celle de la réception d'un nouveau docteur en droit, réception assaisonnée de pratiques allégoriques, inutiles, pédantesques, et qui sentent le vieux temps.

Cet édifice ne fait pas honneur à son architecte. La principale entrée est élevée sur un plan en partie circulaire, dont la forme vicieuse se reproduit sur la façade toute entière. Cet édifice n'offre rien de remarquable.

Avant la révolution, la faculté de Droit se composait de six professeurs en droits civil et canon, d'un professeur en droit français et de douze agrégés.

Toutes les facultés de Droit, en France, languissaient alors dans l'état le plus déplorable. L'enseignement était nul ; les examens, les thèses n'offraient qu'une vaine cérémonie. Le doyen de cette faculté vendait à prix fixe les diplômes de licenciés ; et chaque aspirant venait en acheter. Il ne fallait ni théorie ni pratique ; mais il fallait de l'argent. L'université de Paris était, il faut l'avouer, plus régulière que celles de Troyes, de Bourges, de Valence et de Reims : elle vendait

sa marchandise un peu plus cher; mais elle observait des formes : on y faisait des cours; de plus, on y subissait des examens; on y soutenait des thèses, dont on avait d'avance communiqué les questions au candidat, qui d'ailleurs était soufflé par un professeur qu'il payait.

Un écrivain du règne de Louis XV dit : « Les « Écoles de Droit sont à la fois l'abus le plus dé- « plorable, la farce la plus ridicule; les exa- « mens, les thèses y sont de vraies parades [1].»

Pendant la révolution, les écoles de Droit furent suspendues. Cependant deux écoles particulières s'établirent, l'une rue de Vendôme, l'autre dans les bâtimens du collége d'Harcourt, rue de la Harpe : la première portait le titre d'*Académie de Législation*; la seconde, celui d'*Université de Jurisprudence*.

Un décret du 22 ventose an XII (13 mars 1804) réorganisa l'École de Droit. Ce décret règle les matières qui y seront enseignées, les cours d'études, les examens et les degrés, etc. Dès lors tout changea de face : les élèves furent astreints à suivre les cours pendant trois années, à subir quatre examens, et à soutenir un acte public.

Aujourd'hui, l'École de Droit se divise en cinq cours, où l'on enseigne, 1°. *le droit romain*; 2°. *le*

[1] *Mémoires secrets*, au 31 mars 1752.

droit civil français ; 3°. la procédure et le droit criminel. En 1820, conformément au vœu exprimé dans le décret du 22 ventose an XII, on y a réuni *le droit naturel et des gens*, et *le droit positif et administratif.*

En cette même année, l'édifice des écoles étant devenu insuffisant, une seconde section fut établie dans l'église de la Sorbonne, qu'on a disposée à cet usage.

École Royale Militaire, située entre les avenues de Lowendal, de La Bourdonnaie, de Suffren et le Champ-de-Mars, qui s'étend devant la façade occidentale du bâtiment[1]. Un édit de janvier 1751, enregistré le 22 de ce mois, porte que Louis XV établit l'hôtel de l'École Royale Militaire en faveur de cinq cents jeunes gentilshommes, pour y être entretenus et élevés dans toutes les sciences convenables et nécessaires à un officier. Outre ces cinq cents jeunes gentilshommes, gratuitement logés, nourris, enseignés, on admit dans cette école un certain nombre de pensionnaires étrangers ou nationaux payant 2000 livres, à ces conditions qu'ils seraient catholiques, et feraient preuve de quatre degrés de noblesse.

[1] *Voyez* planche 64.

Digitized by Google

Cordon del. Gauche fils dir. Dennier sc.

VUE DU CHAMP DE MARS ET DE L'ECOLE MILITAIRE.

Biblioteca Nazionale
V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

Le bénéfice d'une loterie et les revenus de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, abbaye que l'on fit supprimer par le pape Clément XIII, furent les ressources financières auxquelles on eut recours pour les frais de cet établissement.

En 1752, on commença la construction de ce vaste édifice sur les dessins du sieur Gabriel, architecte du roi. Plus de dix années furent employées à ces travaux. La première pierre de la chapelle ne fut posée que le 5 juillet 1769.

L'emplacement occupé par les divers bâtimens et cours de cet établissement, forme un parallélogramme de 220 toises de longueur et de 130 de largeur. L'architecte, n'étant gêné par aucune circonstance, a pu librement étendre son plan.

Du côté de la ville, est la façade principale de cet édifice : elle offre deux cours, entourées de bâtimens, et autrefois fermées par des constructions, qui en cachaient la vue. En 1787, on y substitua une belle grille, qui met l'édifice à découvert. Après la première cour, ornée de plates-bandes en gazon, et qui présente un carré de 70 toises de côté, en est une autre, qui fut appelée *Cour-Royale*, également carrée, dont chaque côté a environ 45 toises de longueur. Au milieu s'élevait, sur un piédestal, la statue pédestre et en marbre de Louis XV, sculptée par Lemoine.

Les bâtimens de cette cour sont décorés de colonnes doriques accouplées et d'un agréable effet, ainsi que d'avant-corps, couronnés par des frontons.

Depuis qu'on a substitué une grille aux bâtimens qui cachaient la cour, on a fait, à ses deux extrémités, de nouvelles constructions. Leurs faces avancées présentent deux frontons, peints à fresque par le sieur Gibelin, qui le premier a mis en usage à Paris ce genre de peinture. Ces tableaux sont en grisaille et imitent le bas-relief. Ils représentent : l'un des athlètes qui arrêtent d'une main un cheval fougueux, l'autre l'étude personnifiée, entourée des attributs des sciences et des arts.

Je passe sous silence les bâtimens plus simples destinés aux besoins de cet établissement : bâtimens qui entourent quinze cours ou jardins ; et je viens au principal corps-de-logis.

Du côté de la cour, ce corps-de-logis est décoré par une ordonnance dorique, que surmonte un ordre ionique ; au centre de sa façade est un avant-corps, orné de colonnes corinthiennes, dont la hauteur embrasse les deux étages ; il supporte un fronton, surmonté d'un attique. Cet attique est couronné par un dôme quadrangulaire.

Le vestibule, qui s'ouvre sur l'avant-corps du

centre de la façade, est orné de quatre rangs de colonnes d'ordre toscan, et de quatre niches où on a placé les figures en pied du maréchal de Luxembourg, sculpté par Mouchi, du vicomte de Turenne, par Pajou, du prince de Condé, par le Comte, et du maréchal de Saxe, par d'Huez.

Au premier étage est la salle du conseil, ornée d'attributs militaires et de tableaux, représentant les batailles de Fontenoy, de Lawfelt, les siéges de Tournay et de Fribourg en Brisgaw; tableaux très-médiocres, peints par Lepaon.

D'autres pièces renfermaient des ouvrages de peintres plus distingués; et dans la chapelle on voyait des tableaux de Vien, de Hallé, de La Grenée le jeune et de Doyen.

En 1768, le ministre de Choiseul ordonna l'établissement d'un *observatoire* dans cet édifice. Le savant de Lalande, après plusieurs obstacles, en fut chargé: il fit, en 1774, fabriquer à Londres un grand quart-de-cercle mural, de 7 pieds et demi de rayon, instrument qui manquait à l'observatoire du faubourg Saint-Jacques; il y joignit une lunette méridienne et une lunette parallactique. Cet observatoire fut démoli bientôt après; on ne le rétablit qu'en 1788, par ordre du ministre de Ségur. Il existe encore sur une

partie du bâtiment en aile, à gauche de la première cour.

Du côté du Champ-de-Mars, la façade du bâtiment principal, sans y comprendre les bâtimens latéraux, placés sur la même ligne, présente deux rangs de croisées, au rez-de-chaussée et au premier étage. Chaque rang se compose de vingt et une ouvertures, portes ou fenêtres. Au centre, est un avant-corps, orné de colonnes corinthiennes, qui embrassent les deux étages, et supportent un fronton orné de bas-reliefs : derrière et au-dessus, est un attique, sur lequel est appuyé le dôme quadrangulaire dont j'ai parlé.

Cet édifice a éprouvé plusieurs changemens, parce qu'il a eu plusieurs destinations. Un arrêt du conseil du 9 octobre 1787 prononce la suppression de l'École-Militaire, suppression qui s'effectua au 1er. avril 1788. Les élèves furent alors renvoyés, et placés dans des régimens, ou dans divers colléges.

En 1788, cet édifice fut au nombre des quatre emplacemens destinés à remplacer l'hôpital de l'Hôtel-Dieu ; et l'on chargea l'architecte Brongnard d'y faire exécuter les changemens nécessaires.

Pendant la révolution, cet édifice fut transformé en une caserne de cavalerie. Buonaparte

en fit son quartier-général; et pendant longtemps on a lu sur la frise de la façade de l'École-Militaire, du côté du Champ-de-Mars, ces mots : *Quartier Napoléon.*

Plusieurs avenues, plantées de quatre rangs d'arbres, bordent cet édifice, ou y aboutissent. J'ai parlé de quelques-unes. La demi-lune qui précède la grille, du côté de la ville, est nommée *place de Fontenoy;* la grande avenue qui y communique, et va couper celle de Breteuil, qui fait face au dôme des Invalides, est nommée *Avenue de Saxe.* La plaine qui s'étend depuis Vaugirard jusqu'à la Seine, entre les Invalides et l'École-Militaire, plaine autrefois sablonneuse, stérile et déserte, est aujourd'hui divisée par de longues allées, ombragées de belles plantations et vivifiées par de jolies habitations, dont le nombre va toujours en croissant.

Du côté opposé, dans l'espace qui se trouve entre les bâtimens de l'École-Militaire et le cours de la Seine, se trouve le Champ-de-Mars, qui en est une dépendance, et dont je vais parler.

Champ-de-Mars [1]. Il occupe l'espace qui s'étend depuis l'École-Militaire jusqu'à la route qui borde la rive de la Seine. Son plan est un paral-

[1] *Voyez* planche 64.

lélogramme régulier, bordé par des fossés revêtus en maçonnerie et munis de guérites, aux cinq entrées et aux angles de ce parallélogramme. Chaque entrée est fermée par une grille en fer.

La longueur de ce parallélogramme, prise depuis la façade de l'École-Militaire jusqu'à l'extrémité extérieure du fossé, est de 450 toises. Sa largeur, d'une extrémité intérieure du fossé à l'autre, est de 220. Tout le long des grands côtés du parallélogramme en dedans et en dehors du fossé, sont des plantations de quatre rangs d'arbres. Ainsi le Champ-de-Mars est bordé, dans sa longueur, de huit rangs de plantations, formant deux grandes allées et quatre contre-allées.

Ce Champ-de-Mars, d'abord destiné aux exercices des élèves de l'Ecole-Militaire, depuis le renvoi de ces élèves, servit long-temps et sert encore aux exercices de cavalerie et d'infanterie; dix mille hommes peuvent aisément y manœuvrer.

Son nom et même son sol ont éprouvé des changemens amenés par les événemens politiques. Il fut nommé *Champ de la Fédération*, après la fête mémorable de la confédération nationale, célébrée pompeusement le 14 juillet 1790. Pour les apprêts de cette fête, on exécuta de grands mouvemens de terrain : on baissa le

Digitized by Google

HÔTEL DES MONNOIES.

Digitized by Google

Digitized by Google

sol pour élever autour de la place des talus, dont la hauteur était à peu près double de celle qu'ils ont aujourd'hui.

Lorsqu'en 1806 on commença, à l'extrémité occidentale du Champ-de-Mars, les travaux du pont d'Iéna, depuis nommé *Pont des Invalides*, les talus furent, de ce côté, déformés, les fossés comblés; et, au-delà, le sol fut considérablement exhaussé.

Cette place fut le théâtre de plusieurs événemens; on y célébra un grand nombre de fêtes, dont la plus mémorable est sans doute celle du 14 juillet 1790.

Hôtel des Monnaies [1], situé quai Conti, n°. 11. Il est présumable que, sous la première race des Francs, il est certain que, sous la seconde, on battait monnaie à Paris; dans l'édit donné à Pistes par Charles-le-Chauve, en l'année 864, capitule XII, Paris se trouve au nombre des villes où était établie la fabrication des monnaies [2]. Le bâtiment consacré à cette fabrication devait être dans le Palais de la Cité. Charlemagne, dans son capitulaire II, de l'an 805, avait ordonné, à cause du grand nombre de fausses mon-

[1] *Voyez* planche 65.

[2] *Baluzii capitularia, tomus II, pag.* 178.

naies mises en circulation, que la monnaie serait fabriquée dans son palais, ou dans sa cour [1].

Quoique les rois ou empereurs de la seconde race n'aient jamais résidé dans Paris, il s'y trouvait néanmoins un palais, où avaient demeuré les rois de la première; et, d'après cette ordonnance, renouvelée par les successeurs de Charmagne, il est probable que le Palais de la Cité était le lieu où la monnaie était fabriquée.

Dans la suite, lorsque le faubourg septentrional fut protégé par une enceinte, on dut y transférér cette fabrication. Dans ce quartier, est une rue fort ancienne appelée *de la Vieille-Monnaie*, où se trouvait une maison nommée, dans un acte de 1227, *Monetaria* et *de veteri moneta* [2]. Ainsi en cette rue se fabriquait, très-anciennement, la monnaie de France : il parait que, vers le commencement du treizième siècle, époque où la rue dont je viens de parler portait le nom de *Vieille-Monnaie*, on avait placé ailleurs le lieu de cette fabrication. Elle pouvait bien lorsque l'enceinte de Philippe-Auguste fut terminée, avoir été transférée sur l'emplacement où s'établirent depuis les religieux de Sainte-Croix

[1] *Baluzii capitularia, tomus I, pag.* 427.

[2] *Recherches sur la ville de Paris*, par Jaillot, tom. I, quartier Saint-Jacques-de-la-Boucherie, pag. 66.

de la Bretonnerie. En fondant le couvent de ces religieux, saint Louis leur donna une maison appelée *de la Monnaie*.

A la fin du treizième siècle, ou au commencement du quatorzième, un hôtel de la Monnaie était établi dans la rue qui porte aujourd'hui ce nom ; rue qui, du côté du nord, sert de prolongation à la ligne du Pont-Neuf.

Parmi les divers bâtimens de cet hôtel, il s'en trouvait de fort anciens, qui semblaient appartenir à la fin du treizième siècle. Ces bâtimens, qui menaçaient ruine, ont subsisté jusqu'à ce que l'Hôtel des Monnaies du quai de Conti fut entièrement achevé. Alors on les démolit ; et sur leur emplacement on ouvrit, en 1778, deux rues appelées *Boucher* et *Étienne*, noms de deux échevins en place à cette époque.

Lorsque, au conseil du roi, il fut question de faire construire un nouvel Hôtel des Monnaies, on arrêta qu'il serait établi sur la place de Louis XV : les plans furent adoptés, les fondations commencées, et 150 mille livres dépensées ; le tout fut inutile. Mais, en 1767, on fit des réflexions tardives ; on renonça à l'emplacement choisi ; et on lui préféra celui de l'hôtel de Conti, dont en 1768 on commença la démolition. Autorisée par le ministre Laverdi, cette construction fut

élevée sur les dessins de Jacques-Denis Antoine, architecte recommandable, dont plusieurs autres travaux attestent les talens, et font l'ornement de la capitale. Le 30 mai 1771, l'abbé Terrai, au nom du roi, en posa la première pierre.

Ce bâtiment, élevé sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Conti [1], présente sa principale façade sur le quai de ce nom; longue de 60 toises environ, elle est percée de trois rangs de croisées, dont chacun renferme vingt-sept fenêtres ou portes. Le rang inférieur, ou celui du rez-de-chaussée, orné de refends, forme soubassement. Au centre, est un avant-corps, dont l'étage inférieur, percé de cinq arcades, sert d'entrée, et devient le soubassement d'une ordonnance ionique, composée de six colonnes. Cette ordonnance supporte un entablement à console et un attique, orné de festons et de six statues placées à l'aplomb des colonnes : ces statues représentent la Paix, le Commerce, la Prudence, la Loi, la Force et l'Abondance, ouvrages des sieurs Le Comte, Pigale et Mouchi.

[1] La ville de Paris, autorisée par un arrêt du conseil du 22 août 1750, acquit, pour la somme de 160,000 livres, l'emplacement de l'hôtel de Conti, pour y construire un hôtel-de-ville. Ce projet n'ayant pu s'exécuter, on y plaça l'Hôtel des Monnaies. *Voyez* planche 65.

Au-dessous, au milieu des cinq arcades de cet avant-corps, est celle qui sert d'entrée principale. La porte est, depuis quelques années, richement décorée d'ornemens en partie dorés. Dans le vestibule qui se présente ensuite, sont vingt-quatre colonnes doriques cannelées. A droite, est un magnifique escalier, enrichi de seize colonnes doriques.

Le plan de cet édifice se compose de huit cours entourées de bâtimens, dont la destination est diverse. La cour où l'on arrive après avoir traversé le vestibule est la plus grande : elle a 110 pieds de profondeur sur 92 de largeur ; elle est bordée par une galerie couverte. Le péristyle, orné de quatre colonnes doriques, qu'on voit en face, annonce la porte de la salle des balanciers. Cette salle, dont la voûte, surbaissée, est soutenue par des colonnes d'ordre toscan, a 62 pieds de long sur 39 de large. On y remarque la statue de la Fortune, sculptée par Mouchi.

Au-dessus de cette salle, est celle des ajusteurs : elle est de pareille étendue, et contient cent places.

En montant par le grand escalier, on arrive au *cabinet de minéralogie*, qui occupe, au premier étage, le pavillon du milieu de la façade. Ce cabinet, fondé par le sieur Sage, et où ce savant

a long-temps fait ses cours, est décoré tout autour de vingt colonnes corinthiennes de grande proportion, en stuc, couleur de jaune antique. Ces colonnes supportent une tribune vaste et de laquelle on peut entendre le professeur. Cette tribune et les galeries et cabinets qui y communiquent sont garnis d'armoires, qui contiennent des objets minéralogiques, des dessins du Vésuve, des modèles de machines, etc.

Cette salle, une des plus belles de Paris, est plus fastueuse qu'il ne convient à sa destination : une école et une collection de minéralogie n'ont pas besoin de luxe.

La façade en retour sur la rue Guénégaud a 58 toises d'étendue; moins riche que la façade qui se présente sur le quai, elle n'en est pas moins belle. Deux pavillons s'élèvent à son extrémité, et un troisième au centre : les parties intermédiaires n'ont que deux étages; celui du rez-de-chaussée forme soubassement, et l'étage supérieur un attique. Le pavillon du centre, faisant avant-corps, est orné de quatre statues, celles des Élémens, dont le nombre était encore borné à quatre, à l'époque de cette construction. Ces statues sont l'ouvrage de Caffiéri et de Dupré. C'est par une porte de cette façade que les ouvriers pénètrent dans les divers ateliers.

Par la porte du n°. 8, qui se trouve aussi sur cette façade et au pavillon le plus éloigné du quai, on entre dans le cabinet de *la monnaie des médailles*, qui, jadis placé au Louvre, fut transféré dans cet édifice. Il contient la collection complète de tous les carrés et poinçons des médailles et jetons frappés en France depuis François 1er.

L'Hôtel des Monnaies est le siége d'une administration qui surveille l'exécution des lois monétaires, les fonctionnaires, l'entretien des hôtels et des ateliers de la fabrication; elle vérifie les titres des monnaies, rédige les tableaux servant à déterminer le titre et le poids d'après lesquels les matières d'or et d'argent doivent être échangées. Elle fait procéder à la vérification du titre des monnaies étrangères nouvellement fabriquées, afin d'observer les variations que ce titre pourrait éprouver. Elle est de plus chargée de régler la comptabilité des divers ateliers de fabrications.

Hôpital militaire, situé rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou. Il fut fondé, en 1765, pour les Gardes Françaises. On n'y comptait alors que deux cent soixante-quatre lits. J'en parlerai dans la suite [1].

[1] *Voyez* ci-après, *Hôpitaux militaires.*

Hôpital des Enfans-Trouvés, situé rue Neuve-Notre-Dame. Il fut, en 1747, élevé sur l'emplacement de la vieille église de *Sainte-Geneviève-des-Ardens*, d'après les dessins de Boffrand. J'en ai parlé ailleurs [1].

Place de Louis xv, située entre le jardin des Tuileries et les Champs-Élysées, bornée au nord par deux magnifiques bâtimens semblables entr'eux, que sépare la rue Royale; et, au sud, par le cours de la Seine et le pont Louis xvi.

Cette place, commencée, en 1763, sur les dessins de Gabriel, ne fut entièrement achevée qu'en 1772. Son plan octogone est dessiné par des fossés, revêtus de maçonnerie, bordés de balustrades, et terminés par huit pavillons, qui ont pour amortissemens des socles décorés de guirlandes et destinés à porter des groupes de figures allégoriques. Ces fossés, ces balustrades, ces pavillons ne lui procurent ni utilité ni agrément. Cette place fut long-temps divisée en quatre parties occupées par des pièces de gazon, entourées de barrières. Sa longueur du nord au sud, en dedans de ses limites, est de 125 toises, et, de l'est à l'ouest, de 87 toises.

[1] *Voyez* tom. iv, pag. 175; tom. vi, pag. 398, et ci-après, *Hospice de l'allaitement des enfans-trouvés*.

La place Louis XV doit sa principale beauté aux objets qui l'environnent. Les terrasses du jardin des Tuileries, leurs arbres et deux statues équestres en marbre la bornent du côté de l'est.

Au nord, sont deux vastes édifices, pareils, richement décorés, qui ont, chacun, 48 toises de face et 75 pieds de hauteur, et dont l'un, plus près des Tuileries, d'abord destiné au *Garde-meubles des bijoux de la couronne* [1], sert aujourd'hui au *ministère de la marine*, et l'autre n'a point de destination publique. Ces deux édifices sont séparés par une large rue, qui correspond d'un côté au centre de la place et de l'autre au boulevart de la Madeleine. Cette rue, nommée *rue Royale*, tristement fameuse par les accidens dont, au 30 mai 1770, elle fut le théâtre [2], laisse voir à son extrémité opposée l'édi-

[1] *Voyez* ci-après, pag. 40, l'article *Garde-meubles*.

[2] Pendant la nuit du 30 au 31 mai 1770, un feu d'artifice préparé sur la place, à l'occasion des fêtes célébrées à Paris, pour le mariage de Louis XVI, alors dauphin, et de Marie-Antoinette d'Autriche, attira une foule immense de curieux. Un fossé qui n'avait point été comblé, des maisons dont la construction n'était point encore achevée, et dont les matériaux encombraient cette rue, et l'imprévoyance de la police causèrent de grands malheurs. Après le feu d'artifice, la foule s'écoulait par la rue Royale, qui alors était la seule issue de cette place du côté de la ville. Pendant que la multitude s'y portait, une grande

fice, non achevé, de la Madeleine, dont les colonnes, très-élevées, attendent encore leur entablement, et présentent déjà l'aspect d'une ruine antique.

Au couchant de cette place, se présentent deux vastes massifs de verdure, formés par les arbres des Champs-Élysées. Au milieu, s'ouvre une large route, qui sert de prolongation à la grande allée du jardin des Tuileries. Cette route, dite *Avenue de Neuilly*, commencée en 1768, est bornée par les hauteurs de Chaillot, par les édifices de la barrière de Neuilly et par l'arc triomphal, dont la construction n'est pas terminée.

quantité de personnes et de voitures arrivait du côté du boulevart; ces deux forces, qui se contrariaient, accrurent considérablement la presse. On voyait des personnes culbutées dans le fossé, froissées contre les pierres, foulées aux pieds des chevaux; d'autres, l'épée nue à la main, essayant de se faire jour à travers la foule, blessaient, tuaient ceux qui s'opposaient à leur passage. On égorgeait à coups de couteau les chevaux des voitures qui s'avançaient dans cette rue. Une charpente, qui s'écroula, augmenta la confusion et les malheurs. On compta, le lendemain, cent trente-trois cadavres restés sur la place; mais le nombre fut bien plus grand; et on le fait monter à plus de trois cents. Quant à celui des personnes blessées, estropiées, ou qui moururent des suites de cette presse, on ne l'a jamais su. « J'ai « vu, dit Mercier, plusieurs personnes languir trente mois des « suites de cette presse épouvantable. Une famille entière dis- « parut. Point de maison qui n'eût à pleurer un parent ou un « ami. » (*Tableau de Paris.*)

A l'entrée de cette route, se dessinent, sur la verdure des massifs, deux groupes de marbre, montés sur des piédestaux, et représentant, chacun, un cheval fougueux dompté par un homme, groupes dont j'ai déjà parlé [1].

Au sud de cette place, la vue n'avait pour objet que la route de Versailles, le cours de la Seine et, au-delà, le Palais-Bourbon. Depuis, un pont a été construit sur cette rivière; et, au lieu de la façade mesquine du Palais-Bourbon, s'élève celle du palais du Corps-Législatif, aujourd'hui nommé *Chambre des Députés*, façade majestueuse, riche d'ornemens, qui se trouve, ainsi que le pont qui la précède, en correspondance avec le centre de la place de Louis XV, avec la rue Royale et la façade ébauchée de la Madeleine.

Cette place doit son nom de Louis XV à la statue équestre de ce roi, laquelle s'élevait au centre.

Dès l'an 1748, le prévôt des marchands de Paris avait déterminé ses subordonnés, les échevins de cette ville, à faire élever ce monument à la gloire du roi, et à le lui offrir au nom des Parisiens, qu'on n'avait pas consultés. Edme Bou-

[1] *Voyez* tom. VI, pag. 457, article *Champs-Élysées*.

chardon, chargé de faire cette statue, l'exécuta dans les ateliers du faubourg du Roule. Elle fut, le 17 avril 1763, transférée à la place qui lui était destinée; cette translation dura trois jours. Bouchardon ne put jouir du succès de ses travaux : il mourut après avoir confectionné la statue équestre. Pigalle lui succéda, et fut chargé d'exécuter les figures et ornemens du piédestal.

Le 20 juin 1763, furent découverts et offerts aux regards des curieux la statue équestre et ses accessoires. Aux angles du piédestal en marbre blanc étaient placées des figures, qui devaient être en bronze, mais qui, n'étant pas encore achevées, parurent alors en plâtre doré. Ces quatre figures représentaient autant de vertus : la Force, la Paix, la Prudence et la Justice. Ces vertus remplissaient ici les fonctions humiliantes de cariatides, et semblaient supporter le socle de la statue équestre de Louis XV. Ce roi, couronné de lauriers, coiffé à la moderne, était vêtu en Romain. On peut reprocher à Bouchardon l'inconvenance de vêtir un roi français avec le *paludamentum* antique. Du reste, ce groupe en bronze, coulé d'un seul jet, était d'un beau dessin. La figure du cheval se distinguait par la beauté et l'élégance de ses formes; ce qui doit

être remarqué à cette époque, où les beaux-arts, tombés dans un état de dégradation, commençaient à peine à se relever.

On ne peut parler aussi avantageusement des quatre figures colossales représentant des vertus. Ces figures, ouvrage de Pigalle, étaient sans noblesse, dans des attitudes maniérées et, surtout, fort déplacées. Aussi, furent-elles l'objet de plusieurs mauvaises plaisanteries, où Louis XV, qui, à cette époque, avait cessé d'être l'objet de l'amour du peuple, était audacieusement insulté. Dans de pareilles compositions, un artiste doit soigneusement éviter tout ce qui peut donner matière à de malignes allusions [1].

Le piédestal était orné de bas-reliefs en bronze, représentant des batailles où Louis XV s'était trouvé; on y voyait des inscriptions, dont la plus historique était ainsi conçue : *Hoc pietatis publicæ monumentum Præfectus et Ædiles decreverunt anno* 1748, *posuerunt anno* 1763.

Cette statue équestre, pendant plus de vingt ans, ne fut entourée que par une misérable clôture en bois. Sous le règne de Louis XVI, en 1784,

[1] Parmi les nombreux traits satiriques qui circulèrent à cette occasion, le plus précis, le plus dur et le plus acéré est celui-ci :

O la belle statue! ô le beau piédestal!
Les Vertus sont à pied, le Vice est à cheval!

elle obtint un entourage plus convenable, composé d'une belle balustrade de marbre blanc et d'un pavé en carreaux de même matière.

Le 11 août 1792, cette statue équestre fut renversée, ainsi que tous les autres monumens de cette nature qui existaient à Paris. Un décret de l'Assemblée législative, du 10 de ce mois, en avait ordonné la destruction.

Quelques mois après, fut élevée, sur le piédestal, une figure colossale de la Liberté. Cette figure, composée de maçonnerie et de plâtre, colorée en bronze, ouvrage de Lemot, était représentée assise, coiffée du bonnet phrygien, qui n'est pas celui de la Liberté, et s'appuyant sur une haste. Alors, la place de Louis XV reçut le nom de *place de la Révolution.*

Cette figure resta en place depuis la fin de 1792 jusqu'au 20 mars 1800, époque où un arrêté des consuls ordonna que des colonnes triomphales seraient élevées dans tous les départemens de France, et qu'une colonne départementale serait érigée, à Paris, sur la place de la Révolution, au lieu de la figure de la Liberté. Dans les départemens, ainsi qu'à Paris, on fit toutes les dispositions nécessaires pour exécuter ce décret. Le 25 messidor an VIII, Lucien Bonaparte, ministre de l'intérieur, vint en grande

cérémonie poser la première pierre de cette colonne monumentale. On découvrit les fondations du piédestal; on y trouva une boîte de bois de cèdre, contenant sept médailles, dont l'une en or et six en argent, portant le millésime de 1754. A leur place, on déposa une autre boîte, en bois d'acajou, à double fond, contenant, sur le premier fond, huit médailles, dont une d'or, trois d'argent et quatre de bronze, représentant les portraits des trois consuls, du général Desaix, etc., et, sur le second, une planche de cuivre, sur laquelle fut gravée la relation de la pose de la première pierre.

On fit plus: on éleva une vaste charpente, couverte d'une toile peinte représentant la colonne projetée : on voyait, autour de la base de cette colonne, tous les départemens représentés par des figures qui se tenaient par la main. Ni la colonne de Paris, ni celles des départemens ne furent construites. Il est présumable que ce moyen fut un prétexte pour faire disparaître de Paris et des villes de France les monumens de la liberté.

Lorsqu'on éleva à Paris le fantôme de cette colonne, on changea le nom de la place; elle reçut alors celui de *place de la Concorde*. Dans les premiers jours d'avril 1814, on lui rendit

sa première dénomination, celle de *place de Louis XV*.

Sur cette place, pendant plus de quinze mois qu'a duré le régime de la terreur, un grand nombre de victimes périrent sur l'échafaud. Le 21 janvier 1793, l'infortuné Louis XVI y fut décapité, etc. etc.

Garde-meubles de la couronne, situé sur la place Louis XV, dans un des deux édifices qui décorent la partie septentrionale de cette place, et où sont aujourd'hui les bureaux du ministère de la Marine [1].

Il existait près du Louvre un dépôt des meubles et bijoux de la couronne. En 1760, lorsqu'on entreprit la construction des deux édifices élevés au nord de la place de Louis XV, on destina le plus voisin du jardin des Tuileries à recevoir ces objets précieux.

Cet édifice, de 48 toises de face, présente un corps principal, terminé à ses extrémités par deux pavillons, formant avant-corps. Un soubassement en bossages, percé de portes aux avant-corps et, dans le milieu, de onze arcades, qui éclairent une galerie, supporte une ordonnance corinthienne, composée de douze colonnes, et

[1] *Voyez* planche 66.

Digitized by Google

Cruton del. Couché fils

VUE DE LA PLACE LOUIS XV ET DU GARDE MEUBLE.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

d'un entablement, couronné par une balustrade. Les deux pavillons des extrémités terminent la galerie du rez-de-chaussée et celle du premier étage, et présentent, au-dessus du soubassement, quatre colonnes corinthiennes, qui supportent des frontons dont les tympans sont ornés de bas-reliefs. Aux deux côtés de chacun de ces frontons, s'élèvent des trophées.

Cette façade, où l'architecte Gabriel a prodigué toutes les richesses de l'architecture, n'est pas à l'abri d'une juste critique. Mais je n'entrerai point dans ces détails.

L'autre bâtiment, placé sur la même ligne au-delà de la rue Royale, est absolument semblable au premier.

On entrait à ce garde-meubles par l'arcade du milieu de la façade; un escalier, orné de bustes, de termes et de statues antiques, conduisait dans plusieurs salles. La première était consacrée aux armures étrangères et françaises: on y voyait celle que portait François Ier., lorsqu'il fut fait prisonnier à la Bataille de Pavie: elle était ornée de bas-reliefs, ciselés d'après les dessins de Jules Romain; on y voyait celle dont était revêtu Henri II lorsqu'il fut blessé à mort par Montgommeri; celles de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV : cette dernière était un

présent que la république de Venise fit à ce roi. Sa gravure, précieusement exécutée, représente douze villes de Flandre, prises par ce monarque. Plusieurs autres armures ornaient cette salle. On y remarquait deux épées de Henri IV, celle du roi Casimir et, surtout, l'épée du saint père le pape Paul V : sa poignée, dorée, était chargée des attributs de la papauté : les clefs, la tiare, etc.

Au milieu de cette salle étaient deux petits canons, montés sur leur affût, damasquinés en argent, offerts, en 1684, à Louis XIV par les ambassadeurs du roi de Siam. Ces canons ont servi à la prise de la Bastille. Parmi plusieurs autres espèces d'armes anciennes, se trouvait une collection de fusils, pistolets, épées, lances, cottes d'armes, masses d'armes de différens peuples et de différens temps.

La salle suivante contenait des tapisseries : vingt-deux pièces, que François Ier. acheta vingt-deux mille écus des ouvriers flamands, représentaient les batailles de Scipion, exécutées d'après les dessins de Jules Romain; huit pièces, dont les sujets étaient l'Histoire de Josué, les Amours de Psyché, en cent six aunes; les Actes des Apôtres, en dix pièces, d'après les dessins de Raphaël, et formant cinquante-trois aunes. En-

suite se trouvaient une grande quantité de tapisseries que Louis XIV avait fait fabriquer à la manufacture des Gobelins, d'après les dessins de Le Brun, Coypel, père et fils, Jouvenet, Oudry et de Troys.

Dans la troisième salle, on voyait une quantité considérable d'objets précieux, tels que vases, hanaps, coupes d'agathe, de cristal de roche; des présens envoyés au roi par des princes orientaux; des ustensiles du culte, etc.; le tout contenu dans onze armoires. Une d'elles offrait la *chapelle d'or du cardinal de Richelieu*, dont toutes les pièces étaient d'or massif et enrichies de gros diamans. On remarquait, parmi ces précieux objets, deux chandeliers d'église, entièrement en or, émaillés, enrichis de deux mille cinq cent seize diamans, et qu'on a estimés valoir deux cent mille livres. On comptait sur les burettes, pareillement d'or émaillé, douze cent soixante-deux diamans.

La croix, de 20 pouces 9 lignes de hauteur, portait un Christ, en or massif, dont la couronne et la draperie étaient garnies de diamans.

Les Heures du cardinal de Richelieu faisaient partie de sa chapelle. Ce volume, manuscrit sur vélin, mérite d'être décrit. La couverture, en maroquin, était entourée de lames d'or; sur une de

ses faces, on voyait un médaillon, en or émaillé, offrant la figure de ce cardinal, qui, à l'instar des empereurs romains, tenait en main le globe du monde. Quatre anges venaient, des quatre coins, poser des couronnes de fleurs sur sa tête. Ce médaillon, encadré de fleurs, portait cette inscription : *Cadat.*

Sur l'autre face de ce volume, était aussi un médaillon, présentant un cœur enflammé, croisé par ses quatre lettres D. H. A. R. liées en chiffres avec cette inscription dans la guirlande :

Solus, sed non unus.

Laissons aux curieux le soin d'expliquer ces inscriptions mystérieuses, de trouver le mot de ces énigmes.

Une autre armoire contenait une partie des présens qu'en 1240 fit à Louis XV Saïd Mehemet, ambassadeur de la Porte. Ces présens consistaient en un caparaçon de drap écarlate, brodé d'or, argent et soie, et enrichi de perles; en une selle de velours cramoisi, brodée en or et en argent, chargée d'émeraudes, de diamans et de rubis; en deux sangles d'un tissu d'or, ornées de perles; et en un poitrail accompagné d'une pomme d'or, avec des ornemens d'or, émaillé de

diverses couleurs, et enrichis de diamans, dont trois avaient été arrachés [1].

Le reste de ces présens se composait d'étriers, de pistolets, de fusils et de leurs fourreaux; d'une têtière garnie d'or émaillé, dont on avait enlevé deux diamans; d'une giberne d'or émaillée, garnie de pierres précieuses, dont on avait soustrait deux rubis; d'une poire à poudre; d'une masse d'armes de cristal de roche, ornée d'émeraudes, de rubis, dont on en avait arraché deux; d'un carquois de velours vert, enrichi d'or, de perles, de diamans, de rubis, d'émeraudes, dont on avait enlevé deux perles; un carquois, plus

[1] Il paraît que la garde de ces riches inutilités était confiée à des hommes peu fidèles ou peu surveillans. Dans l'inventaire du Garde-meubles, fait en 1791, on voit qu'à plusieurs objets il manque des parties d'or, de perles, de diamans et d'autres pierres précieuses. C'est ainsi qu'à un coffre de cristal de roche il manquait des bandes d'or émaillées, garnies de diamans. Sur un petit char de triomphe, dont les quatre roues étaient d'or émaillé, se voyait un coq dont le corps consistait en une matrice de perle d'un pouce deux lignes de diamètre. Cette perle était brisée; une aile du coq, enrichie d'environ vingt diamans roses, était enlevée, ainsi que les pierres précieuses qui ornaient trois bandes de ce char. Je pourrais rapporter plusieurs autres exemples de pareilles friponneries.

En 1790, il parut un écrit portant ce titre : *Réponse au Mémoire* intitulé *Dépenses du Garde-meubles,* où le sieur Thierry, chef de l'administration, est vivement accusé de dilapidations bien plus considérables.

petit, avec une chaîne d'or, où manquait une émeraude; six sabres; un riche poignard enrichi de pierres précieuses, auquel il manquait trois diamans; un autre poignard, à lame quadrangulaire; plusieurs poignards, des couteaux et, surtout, de riches pantoufles.

Dans une autre armoire, étaient les présens du dey de Tunis. Moins précieux que les précédens, ils se composaient des harnais d'un cheval et des vêtemens d'un Levantin. On y remarquait huit pièces de gaze d'or et cinq paires de pantoufles.

L'armoire destinée aux présens offerts à Louis XVI par Tipoo-Saïb contenait une ceinture très-riche, ornée d'or, de rubis, d'émeraudes et de diamans; un sabre, qu'on avait dépouillé de sept fleurons principaux, de trois émeraudes et de trois rubis; un autre sabre, dont on avait soustrait sept rubis; un étui turc et sa garniture, un bouclier rond en cuivre doré; un sac plein de galons d'or, trois aunes de gaze d'or, onze pièces de soie brochée d'or et sept paires de pantoufles.

En 1790, le même prince indien fit présent à Louis XVI d'une aigrette composée de cent huit émeraudes, soixante-quatorze rubis et quarante-sept diamans; d'un collier, à quatre rangs, com-

posé de cent quatre perles et de vingt-quatre diamans.

L'objet le plus estimé de cette salle était la *nef d'or*, ouvrage de l'orfèvre Balin, et qu'on servait à la table du roi dans les grandes solennités. Cette nef, portée par quatre sirènes, était ornée de plusieurs diamans, et pesait cent six marcs. En 1791, elle fut estimée à trois cent mille livres.

Dans les diverses pièces du Garde-meubles, ainsi que dans l'escalier et la galerie, se trouvaient un grand nombre de figures en bronze, en marbre, la plupart modernes et quelques-unes antiques.

Il s'y trouvait aussi quatre-vingt-huit tableaux, dont sept à huit avaient quelque mérite.

A tant de riches et stériles superfluités, qui honorent plus ceux qui les ont exécutées que ceux qui les ont possédées, nous devons joindre *les diamans de la couronne*, renfermés dans une commode d'une des salles du Garde-meubles. L'Assemblée nationale-législative, par son décret du 26 mai 1791, ordonna qu'il serait fait un rapport sur ces diamans et sur tous les objets contenus dans cet édifice, et nomma une commission qui en fut chargée.

Voici un extrait du rapport fait le 28 sep-

tembre suivant, par M. Delattre, député, un des membres de cette commission.

Suivant un inventaire fait en 1774, le nombre des diamans s'élevait alors à 7,482, sans y comprendre un certain nombre que le roi fit vendre, depuis 1784, pour la somme de 75,050 livres, sans y comprendre un article de cet inventaire, qui fut retiré par autorisation du roi le 13 mars 1785. Cet article, composé d'un nombre indéterminé de diamans et de rubis, fut employé à une parure pour la reine [1].

Depuis l'an 1784, le roi, à diverses reprises, fit vendre 1,471 diamans; il en acheta, dans la même année, 3,536 pour compléter la garniture de ses boutons et de son épée; mais les diamans achetés ne valaient pas les diamans vendus.

En outre, cette collection se composait de 230 rubis, de 71 topases, de 150 émeraudes, de 134 saphirs, de 3 améthistes orientales et autres pierres de moindre valeur. L'Assemblée nationale, par son décret du 26 mai 1791, céda à la famille régnante le vaste mobilier de la couronne, objet de 16 à 20 millions [2].

Dans la nuit du 16 au 17 septembre 1792, il

[1] *Rapport de M. Delattre*, fait, le 28 septembre 1791, à l'Assemblée nationale, pag. 289.

[2] *Idem*, pag. 292.

s'effectua un vol considérable dans le Garde-meubles : presque tous les diamans, au nombre desquels étaient le *Sanci* et le *Régent*[1], furent enlevés par une troupe nombreuse de voleurs. La garde de ce poste était placée dans l'intérieur; les voleurs s'introduisirent par dehors; ils montèrent sans obstacle; mais ils ne descendirent pas de même.

Voici ce que rapportent les journaux du temps : « Une patrouille aperçut un homme qui descen- « dait de la lanterne du Garde-meubles; elle « s'en saisit : ses poches étaient pleines de bi- « joux, de diamans, d'or et d'argent. Le présent « de la ville, ce superbe vase d'or, était jeté « sur la colonnade; un autre voleur, voulant « s'évader, se jeta au bas de cette colonnade, et « se blessa à la tête. Il était chargé de brillans « et muni d'un mouchoir plein d'or et d'argent, « de diamans, de saphirs, d'émeraudes et de « topazes. Le vol est considérable; le *Sanci* et « le *Régent* (les plus précieux diamans de la « couronne) sont enlevés[2]. »

[1] Le diamant appelé le *Sanci* était moins beau que le *Régent*. Ce dernier reçut ce nom du duc d'Orléans, régent de France, qui en fit l'acquisition, en 1717, au prix de deux millions; il pèse près de 500 grains.

[2] Ces deux diamans ont reçu un caractère historique : le pre-

On arrêta quelques jours après vingt et un de ces voleurs; on les trouva armés de longs poignards. Dans la suite, on parvint à recouvrer la plupart des objets volés.

Sous Napoléon, le bâtiment du Garde-meubles fut destiné au ministère de la marine et des colonies. Alors, on éleva sur le comble du bâtiment un télégraphe, qui correspond à la ville de Brest.

L'édifice qui fait le pendant de celui dont je viens de parler a été construit dans l'unique but d'en faire un objet de décoration pour la place; il lui est entièrement conforme.

Eaux et Fontaines de Paris. Sous ce règne, l'administration des fontaines présenta les vices et

mier, le *Sanci*, mérite d'être mentionné. Il fut, au quinzième siècle, vendu par un Suisse, pour un écu, au duc de Bourgogne. Don Antoine, roi de Portugal, le possédait en 1589; il emprunta à Nicolas de Harlai de Sanci, sur ce diamant qui passait pour le plus beau de l'Europe, la somme de quarante mille livres. Sanci lui en donna de plus soixante mille. Ce diamant reçut, dès lors, le nom de son propriétaire. Sanci, dénué d'argent, fut sur le point de le vendre hors du royaume, avec plusieurs autres pierreries qu'il possédait. Il fut acheté par Jacques, roi d'Angleterre; il passa ensuite à Louis XIV.

Le *Régent* est plus beau et plus précieux que le *Sanci*. Les rois plaçaient ce diamant à leur chapeau en guise de bouton. Bonaparte le fit monter sur la garde de son épée.

les abus que nous avons signalés pendant les règnes précédens. On faisait des concessions d'eau sans mesure; on continuait sans doute encore l'usage, commencé en 1634, d'accorder au prévôt des marchands et aux échevins sortant de charge quatre lignes d'eau; ce qui frappait de stérilité toutes les fontaines publiques. On en construisit plusieurs sous ce règne, même avec luxe : elles ressemblaient à des cadavres qui n'avaient que les formes de l'existence. Les Parisiens demandaient de l'eau, et on leur offrait des pierres arides, artistement disposées. Voici la notice de ces fontaines d'après l'ordre chronologique de leur établissement.

Fontaine de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, située au midi et près de l'église de cette ci-devant abbaye et au coin de la rue de Childebert. Les religieux de ce monastère demandèrent au bureau de la ville la concession d'un pouce d'eau, dont 44 lignes seraient réservées pour leur usage et 100 lignes livrées au public; ils s'engageaient à faire, à leurs dépens, construire une fontaine sur un terrain qui leur appartenait. La proposition étant acceptée, la fontaine fut construite en 1716. Elle existe encore; et l'eau qu'elle fournit maintenant provient de la pompe à feu du Gros-Caillou.

Fontaine des Blancs-Manteaux. Les religieux du couvent de ce nom consentirent à céder un emplacement, et à construire, à leurs frais, une fontaine, moyennant la somme de 13,000 livres, qui leur fut comptée par les trésoriers de la ville. Elle fut construite en 1719 : elle est alimentée par des eaux provenant de la pompe à feu de Chaillot.

Un arrêt du conseil, du 1er. juin 1719, ordonna qu'il serait construit cinq fontaines dans le faubourg Saint-Antoine, faubourg entièrement dépourvu de cette ressource. Elles devaient être placées : la première, au coin de la rue des Tournelles, carrefour de la Bastille, la seconde, rue du Faubourg Saint-Antoine, au coin de la rue de Charonne, la troisième, devant l'Abbaye, entre la boucherie et le petit marché, la quatrième, au carrefour des rues de Charonne et de Basfroi, et la cinquième, rue de Charenton, près les Anglaises et de la basse-cour de l'hôtel des Mousquetaires.

Ce projet fut exécuté en partie et avec beaucoup de lenteur. En 1724, il n'existait encore que trois de ces cinq fontaines, dont voici les noms :

La fontaine du Basfroi, située au coin de la rue de ce nom et de celle de Charonne : elle four-

nit aujourd'hui de l'eau de la pompe à feu de Chaillot.

La fontaine Trogneux, rue de Charonne, entre les n°s. 65 et 67 : elle est aujourd'hui alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

La fontaine de la petite halle, en face de l'hôpital, ci-devant monastère de Saint-Antoine : elle donne de l'eau de la pompe à feu de Chaillot.

Des deux autres fontaines projetées, on n'a construit que celle du marché Le Noir, qui n'a été exécutée qu'en 1779.

On construisait des fontaines sans se mettre en peine de les alimenter. Au lieu d'eau, on offrait de l'architecture; les plus anciennes pour la plupart, étaient taries ; les machines établies sur la Seine se détérioraient ; la détresse se faisait sentir. On eut recours au remède violent qu'on avait déjà employé : on attaqua les concessions qu'on avait faites.

Ce fut alors que plusieurs compagnies présentèrent de nouveaux projets de machines hydrauliques. En 1737, Bellidor fut chargé de perfectionner celles du pont Notre-Dame: elles reçurent une amélioration sensible par les soins de cet habile ingénieur ; mais les effets n'en furent pas durables.

La disette d'eau se fit de nouveau sentir : elle était d'autant plus urgente que les eaux de l'aquéduc de Belleville venaient d'être retirées de plusieurs fontaines, pour être exclusivement employées au lavage du grand égoût, qui ne consistait encore qu'en un simple fossé. Malgré cette stérilité, on voulut se montrer fécond ; on était pauvre, on voulut paraître magnifique ; et l'on fit bâtir à grands frais la fontaine de Grenelle.

La *fontaine de Grenelle* fut construite dans ce temps de pénurie : elle est située rue de Grenelle Saint-Germain, entre les numéros 57 et 59, et adossée à des maisons de cette rue [1].

Sa façade s'élève sur un plan demi-circulaire ; elle a 15 toises d'étendue et 6 toises de hauteur. Elle se compose d'un soubassement à refend, qui, au centre, forme un avant-corps, sur lequel est une figure en marbre, assise et couverte d'une large draperie : c'est la représentation de la ville de Paris.

A ses deux côtés sont, à demi-couchées, des figures de rivières : l'une représente la Seine, et l'autre la Marne. Derrière ce groupe, l'avant-corps est décoré de quatre colonnes ioniques, couronnées par un fronton ; au centre de ces colon-

[1] *Voyez* planche 67.

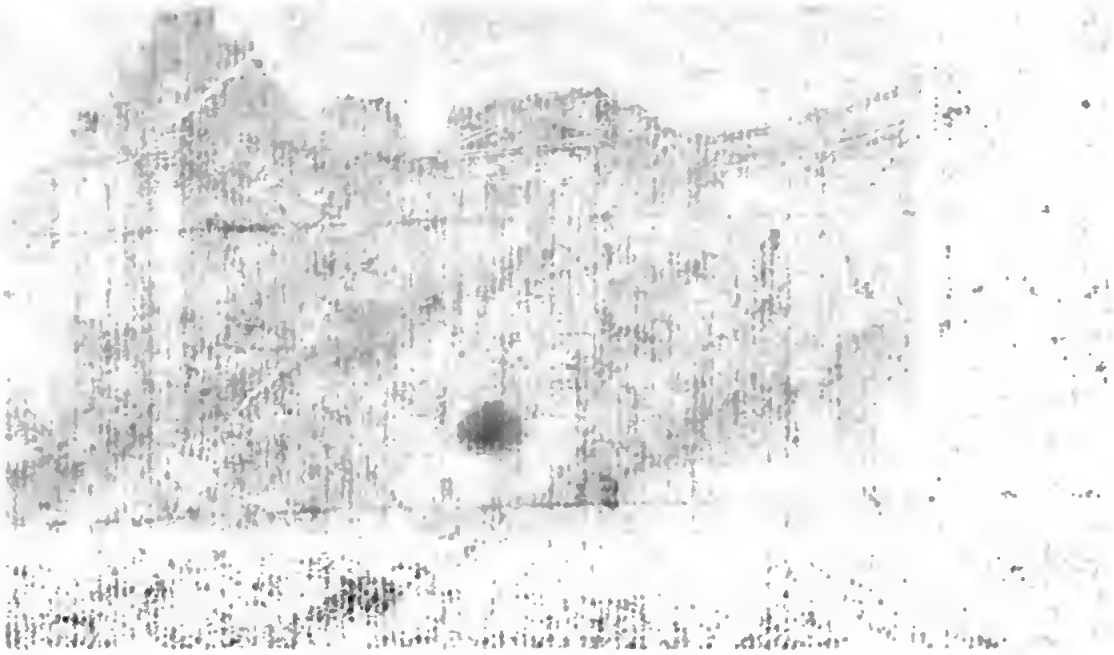

FONTAINE DE LA RUE DE

[illegible]

[illegible] que, et la [illegible] de Grenelle. [illegible] de Grenelle [illegible] bq et bq, et [illegible]

[illegible] circulaire et [illegible] de beaucoup [illegible] et le fond, qui [illegible] sur lequel [illegible] couverte d'une [illegible] de la ville [illegible]

[illegible] semi-conchoïdes, des [illegible] de voûtes [illegible] voûtées, [illegible] la M[illegible] Derrière [illegible], [illegible] [illegible] quelques [illegible] [illegible] ; au [illegible] de ces col[illegible]

[illegible]

Gudin del. Gouache pelé dur Pelicier sc.

VUE DE LA FONTAINE DE LA RUE DE GRENELLE S.t G.t

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

nes est une table de marbre chargée d'une inscription.

Aux deux côtés de cet avant-corps se présentent une ordonnance de pilastres ioniques, et quatre niches où sont placées les statues allégoriques des Saisons, au-dessous desquelles on voit des bas-reliefs sur des tables renfoncées.

De l'harmonie, de la grâce, et le mauvais goût du temps se font remarquer dans cette composition, dont Edme Bouchardon a fourni les dessins et sculpté les figures et bas-reliefs. Deux portes, figurées sur cette fontaine, interrompent les lignes du soubassement; et des formes de croisées lui ôtent le caractère d'un monument public, et lui donnent celui d'une maison particulière. On ne dessinait guère mieux sous le règne de Louis XV; on exécutait plus mal encore.

Cette fontaine fut achevée en 1739. Pendant de longues années, elle a mérité la qualification de *trompeuse;* elle promettait de l'eau qu'elle ne donnait pas : ce n'est que depuis l'établissement des pompes à feu qu'elle s'est animée, et a cessé d'être stérile; elle fournit aujourd'hui les eaux de la pompe du Gros-Caillou.

Fontaine du Regard-Saint-Jean ou *du Regard-des-Enfans-Trouvés*, située au coin de la rue Neuve-de-Notre-Dame, sur le parvis et en

face de l'église de ce nom. Lorsqu'en 1748 on eut construit l'édifice des Enfans-Trouvés, on établit, sur la face opposée à l'église Notre-Dame, une double fontaine, dont les deux parties sont séparées par une porte du bâtiment où elles sont adossées. Chacune d'elles offre une niche, où est placé un vase; chaque vase est orné d'un bas-relief, qui mérite, malgré ses petites proportions, de fixer l'attention des curieux : ces bas-reliefs, composés avec goût, représentent des personnes charitables abreuvant des malades.

Une seule de ces fontaines jette de l'eau, qui provient de la pompe Notre-Dame.

Fontaine du Diable ou *de l'Echelle*, située à l'angle formé par la rencontre des petites rues de Saint-Louis et de l'Échelle. On ignore l'origine de ce premier nom; le second vient d'un instrument de supplice appelé *échelle*, qui était à demeure dans ce lieu. Cette fontaine fut construite en 1759; elle est décorée d'un obélisque, d'une proue de vaisseau, de quelques figures allégoriques, et d'autres ornemens dans le mauvais goût du temps de Louis XV. Je ne crois pas qu'il existe à Paris une personne qui ait vu l'eau jaillir de cette fontaine avant l'établissement de la pompe à feu de Chaillot, qui l'alimente aujourd'hui.

Fontaines du marché Saint-Martin, situées dans le marché de ce nom. Les religieux de Saint-Martin obtinrent, en 1768, du bureau de la ville, la concession d'un demi-pouce d'eau de rivière et d'un demi-pouce d'eau de Belleville pour deux fontaines, qu'ils se proposaient d'établir dans ce marché. On ignore si l'eau a vivifié ces fontaines; mais l'on sait qu'un nouveau marché, établi en 1816 dans le voisinage de l'ancien, a une fontaine alimentée par la pompe de Chaillot: j'en parlerai en son lieu.

Pendant que les concessions se multipliaient, les sources qui devaient donner la vie aux fontaines publiques étaient détournées pour les fontaines particulières. Dans cet état de disette, un homme de génie proposa un vaste projet, qui aurait eu son exécution sans les contrariétés des intérêts particuliers et sans l'indifférence du gouvernement.

Le sieur Deparcieux, en 1762, proposa de conduire à Paris les eaux de la petite rivière d'Yvette, qui prend sa source entre Versailles et Rambouillet, et se jette, un peu au-dessus de Juvisy, dans la rivière de l'Orge; et de construire un aquéduc qui aurait environ 17 ou 18 mille toises de développement. Cette rivière devait fournir à Paris 1,200 pouces d'eau.

Ce projet, vivement attaqué et défendu, fut abandonné, parce que l'administration de la ville ne se trouva pas assez en fonds pour l'exécuter. Il fut reproduit en 1769. Les sieurs Peronnet et de Chezy en firent un rapport, qui fut lu, le 15 novembre 1775, à l'académie des sciences. On était d'accord sur ses avantages; la difficulté consistait dans l'exécution : on y renonça, en 1775, par le même motif qui l'avait fait abandonner en 1762.

On verra comment sous le règne de Louis XVI on parvint à fournir de l'eau aux fontaines, sans recourir à celles de la rivière d'Yvette.

Exposition publique des tableaux dans le grand salon du Louvre.

Les arts d'imitation déclinaient vers la barbarie; les membres de l'académie de peinture et de sculpture le sentirent; et, pour les arrêter dans leur chute, ils imaginèrent d'exciter l'émulation parmi les artistes, en faisant exposer leurs ouvrages, et en les soumettant au jugement du public. Déjà, on était autorisé par l'exemple de quelques expositions, faites sous Louis XIV [1].

[1] On connaît deux anciennes expositions faites à des époques très-éloignées : l'une, en 1673, dans une des cours du Palais-Royal; l'autre, en 1704, dans la grande galerie du Louvre.

La première des expositions qui eurent lieu dans le salon du Louvre, par ordre du roi et du sieur Orry, contrôleur général et directeur général des bâtimens, ne fut pas de longue durée : elle commença le 18 août 1737, et finit le 1er. septembre suivant. On voit dans le livret qui parut en cette année, sous le titre d'*explication des peintures et sculptures*, que les ouvrages furent peu nombreux ; on n'y compte que deux cent vingt articles. Les seuls membres de l'académie avaient droit d'y exposer. D'abord, l'exposition fut annuelle ; mais, étant peu considérable, on arrêta, en 1745, qu'elle n'aurait lieu que tous les deux ans. Cet ordre de choses s'est maintenu jusqu'au temps de la révolution.

Les premières expositions furent pauvres de talens. On n'y voit qu'un petit nombre d'ouvrages et de noms dignes de passer honorablement à la postérité. Les arts ont besoin d'encouragement ; et, sous le règne de Louis XV, ce n'était point au mérite, mais à l'intrigue qu'on accordait des récompenses. La corruption des mœurs amena celle du goût.

Esclaves enthousiastes de leur imagination déréglée, les artistes dédaignèrent d'imiter la nature, d'imiter les beaux modèles de l'antiquité, pour s'attacher à un genre factice, bizarre,

maniéré et misérable ; et la mode asservit le pinceau du peintre comme le ciseau du statuaire.

Les héros de la fable ou de l'histoire étaient représentés, non comme ils devaient l'être, d'après leur caractère, mais comme les acteurs les représentaient sur le théâtre.

Dans les sujets frivoles, fort nombreux alors, le mauvais goût était encore plus remarquable. Les artistes couraient après les grâces, et n'en saisissaient que l'ombre déformée ; elles s'éloignaient d'eux, parce qu'ils s'éloignaient de la nature [1].

L'architecture se ressentit beaucoup de cette dégradation générale : elle commençait à dégénérer sur la fin du règne de Louis XIV ; secondée dans sa chute par l'architecte Openord et quelques autres, elle perdit ses formes nobles et simples pour se charger d'ornemens sans motifs,

[1] Cette dégradation, qu'on doit uniquement attribuer aux mœurs de la cour, à la frivolité des esprits et aux récompenses accordées à l'intrigue, était sentie par quelques écrivains du temps, qui en gémissaient. L'auteur d'une brochure intitulée : *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France*, publié en 1747, donne pour cause de cette dégradation l'usage de préférer, dans la décoration des appartemens, les glaces aux tableaux. Les glaces sont aujourd'hui, pour le moins, aussi nombreuses qu'elles l'étaient du temps de cet écrivain ; et l'art de la peinture n'en souffre pas.

de formes bizarres, contournées, et de ce qu'on nommait alors des *rocailles*.

Tel était l'état des beaux-arts sous le règne de Louis XV, lorsqu'on établit l'exposition des ouvrages de peinture et de sculpture à Paris. Cet établissement, en stimulant les talens, aurait pu opérer une régénération désirée, si les ouvrages offerts aux regards des artistes et du public eussent eux-mêmes été des modèles de goût et de pureté. Cette condition n'existait pas : le mauvais goût domina encore. Il fallut attendre que des artistes, favorisés par la nature, inspirés par les chefs-d'œuvre d'Italie, vinssent produire dans les arts une révolution nécessaire. Vien et son élève David contribuèrent puissamment à régénérer la peinture; Julien l'art du statuaire; et Soufflot l'architecture.

Cet heureux changement ne se fit sentir que sous le règne de Louis XVI. De bons modèles offerts à l'imitation des élèves produisirent alors d'excellens ouvrages. La vieille et barbare école s'en irrita, et lança contre les novateurs quelques traits, impuissans et dédaignés. Le génie des arts fit des progrès rapides dans la nouvelle route qu'il venait de s'ouvrir.

Le salon du Louvre était, dans l'origine de

l'exposition des tableaux, éclairé par des fenêtres, qui occupaient une place considérable, et donnaient aux tableaux une lumière qui nuisait à leur effet. Dans la suite, ces fenêtres furent murées; et le jour descendit dans ce salon par le comble, auquel des vitraux furent adaptés.

La révolution fut, plus qu'on ne le pense, favorable aux arts : un décret du 21 août 1791 autorise tous les artistes français et étrangers à participer aux expositions. L'étendue du salon fut alors insuffisante; et les productions des artistes envahirent toutes les pièces aboutissant à ce salon : les salles qui le précèdent, la galerie d'Apollon toute entière, et une partie de la grande galerie du Louvre.

En 1796, l'abondance des objets exposés obligea le gouvernement à rétablir l'exposition annuelle.

Cette exposition, dans les premières années de son établissement, ne durait que douze jours; ensuite, sa durée fut portée à quinze jours, puis à un mois. En 1763, l'exposition dura cinq semaines; sa durée s'est depuis prolongée jusqu'à deux mois [1].

Ces différences progressives montrent la né-

[1] Une pièce de vers satiriques, ou caricature sur le salon de 1777, si l'on en excepte les exagérations poétiques, donne

cessité, l'excellence de l'institution et les désavantages résultant du privilége qu'avaient les académiciens d'y placer, seuls, leurs ouvrages.

une idée assez juste des défauts de la plupart des expositions de ce temps-là :

Il est, au Louvre, un galetas
Où, dans un calme solitaire,
Les chauve-souris et les rats
Viennent tenir leur cour plénière :
C'est là qu'Apollon, sur leurs pas,
Des beaux-arts ouvrant la barrière,
Tous les deux ans tient ses états,
Et vient placer son sanctuaire.
C'est là, par un luxe nouveau,
Que l'art travestit la nature;
Le ridicule est peint en beau,
Les bonnes mœurs sont en peinture,
Et les bourgeois, en grand tableau,
Près d'Henri-Quatre en miniature.
Chaque figure, à contre-sens,
Montre une autre âme que la sienne :
Saint Jérôme y ressemble au Temps,
Et Jupiter au vieux Silène.
Ici la fille des Césars,
Dans nos cœurs trouvant son empire,
Semble refuser aux beaux-arts
Le plaisir de la reproduire;
Tandis qu'un commis, ignoré,
Narcisse amoureux de lui-même,
Vient, dans un beau cadre doré,
Nous montrer son visage blême.
Ici l'on voit des *ex-voto*,
Des Amours qui font des grimaces,
Des caillettes *incognito*,
Des laideurs qu'on appelle grâces,

L'*Académie de Saint-Luc* imita cet exemple utile : elle eut ses expositions; en 1762, à l'hôtel d'Aligre, et le 23 août 1774, à l'hôtel Jabach, rue Neuve-Saint-Merri, elle fit, sous les auspices de M. de Paulmi, son protecteur, l'exposition des productions de ses membres, amateurs, officiers et agréés.

Origine et Loges des Francs-Maçons et autres sociétés secrètes.

C'est piquer la curiosité, et ne point la satisfaire, que de parler d'une institution extraordinaire sans en dévoiler l'origine. Celle de la *franche-maçonnerie* est inconnue aux maçons les plus instruits. Ils ne l'ont considérée que dans l'isolement, et ne se sont pas aperçus qu'elle se rattache à

Des perruques par numéro,
Des polissons sous des cuirasses,
Des inutiles de haut rang,
Des imposteurs de bas mérite,
Plus d'un Midas en marbre blanc,
Plus d'un grand homme en terre cuite ;
Jeunes morveux bien vernissés,
Vieux barbons à mine enfumée :
Voilà les tableaux entassés
Sous l'hangard de la Renommée;
Et, selon l'ordre et le bon sens,
Tout s'y trouve placé de sorte
Qu'on voit l'abbé Terrai dedans,
Et que Sully reste à la porte.

d'antiques institutions, qui lui ressemblent, sinon par le fond des choses, au moins par les formes. C'est cette ressemblance de formes qui en indique la source.

Dans presque tous les cultes de l'antiquité, il s'était formé des associations secrètes, dont les rites et pratiques étaient nommés *mystères*. On croit que les prêtres de l'Égypte en donnèrent le premier exemple. Utiles au sacerdoce, dont ils accroissaient la fortune et la domination, les mystères exerçaient aussi un empire puissant sur l'esprit des hommes. Par l'initiation, ils se croyaient régénérés, spécialement favorisés par les dieux, et devenus meilleurs; ils acquéraient parmi leurs semblables une distinction honorable, et se trouvaient affranchis de la crainte des châtimens futurs. Tels étaient les liens qui enchaînaient les trompeurs aux trompés et les prêtres à leurs crédules prosélytes.

Pour parvenir à l'initiation, il fallait se soumettre à des épreuves, à des jeûnes, des abstinences; puis, on était purifié par une sorte de baptême qu'administrait un prêtre, qualifié en conséquence d'*hydronos*. On recevait des instructions; on prêtait des sermens; et, après avoir passé par les ténèbres, on voyait la lumière. Pour arriver au dernier degré de l'initiation, il fallait

passer par divers grades; on avait des signes, des fables et des mots de reconnaissance, qu'on nommait *symboles*, *collations* [1].

Ces documens suffisent à ceux qui sont initiés dans la franche maçonnerie pour reconnaître des conformités frappantes entre les initiations des anciens et celles des modernes, et pour y apercevoir leur origine.

Par quelles voies ces rites, changeant d'objet, de lieux et de noms, ont-ils été transmis de la plus haute antiquité jusqu'à nos jours? L'habitude, fortifiée par la barbarie des temps, fortifiée par la persécution, la plus puissante conservatrice des usages, fit continuer les mystères, et permit à diverses sectes, à diverses associations de les imiter, d'en observer religieusement les pratiques.

Le christianisme, né au milieu du polythéisme et des mystères de diverses divinités, eut aussi les siens : il eut des initiations, des épreuves, des signes, un secret, des sermens, un baptême, etc.

Le secret était rigoureusement recommandé aux initiés du paganisme; ceux qui révélaient

[1] *Voyez* le *roman de Sethos*, par l'abbé Terrasson. — *Recherches sur les initiations anciennes et modernes*, par l'abbé R..... — *Histoire critique des mystères de l'antiquité*, etc.

les mystères étaient considérés comme des infâmes et des hommes dangereux. Les chrétiens observaient le même secret, qui leur était prescrit, surtout pour les mystères de la Trinité et de l'Eucharistie.

Avant la célébration des mystères du paganisme, un héraut faisait sortir les profanes du temple, en criant : *Loin d'ici les profanes! les mystères vont commencer!*

. . . . *Procul! hinc procul este, profani!*

Les chrétiens, avant la célébration de leurs mystères, employaient, dans le même cas, la même formule. Saint Chrysostôme dit : « Quand « nous célébrons les mystères, nous renvoyons « ceux qui ne sont point initiés, et nous fermons « les portes [1]. » Un diacre criait : *Loin d'ici les profanes! fermez les portes, les mystères vont commencer!* ou bien : *Les choses saintes sont pour les saints! hors d'ici les chiens!* (*Sancta sanctis! foris canes* [2]!)

Dans l'initiation des mystères du paganisme, on observait des grades : tels étaient ceux des *mystes* et des *époptes*. Chez les chrétiens de la

[1] *Sancti Chrysostomi Homelia* 23, *in Matth.*

[2] *Mœurs des chrétiens*, par l'abbé Fleury, section XV.

primitive Église se trouvaient aussi les grades d'*auditeurs*, de *compétens* et de *fidèles*.

Le sieur de Vallemont, docteur en Sorbonne et auteur d'un ouvrage sur les mystères des chrétiens de la primitive Église, cite plusieurs témoignages qui établissent les traits de conformité qui se trouvaient entre les mystères des deux religions opposées, et nous apprend que le secret de ceux du christianisme se maintint jusqu'à la fin du septième siècle, ou au commencement du huitième, et qu'il ne cessa que parce qu'il devint le secret de tout le monde [1].

Ainsi, la pratique et les rites des mystères de l'antiquité furent, par les chrétiens, maintenus jusqu'au huitième siècle.

Les païens, dont le culte, quoique secret, existait encore à cette époque, conservaient les formes et les dogmes de leurs mystères. Ces formes, avec ou sans les dogmes du paganisme, ont pu donc facilement être transmises aux hommes du huitième siècle.

Si l'on considère qu'à cette époque, sous les successeurs de Charlemagne, commencèrent d'épouvantables désordres et l'extrême barbarie; que l'absence des règles, les incursions des Nor-

[1] *Le Secret des mystères*, préface, pag. xiij, et les chapitres IV, V, VI, VII, etc.

mands, les guerres des princes et l'ignorance des prêtres, dont la plupart savaient à peine lire, laissèrent à l'idolâtrie qui subsistait encore, la liberté de se propager, de se fortifier, et d'opérer le mélange monstrueux des pratiques les plus hideuses de la magie, avec les cérémonies du christianisme; on ne sera pas étonné de voir se continuer des mystères dont les religions païenne et chrétienne conservaient les formes.

Lorsqu'on se représente l'état de cette période, son anarchie complète, le mépris de tous les droits, le peu de sûreté où se trouvaient les propriétés et les personnes; lorsque l'on a la certitude qu'aucune loi n'était en vigueur, qu'aucun frein ne contenait les hommes puissans, qu'ils s'étaient fait une familière habitude du vol, du brigandage et du meurtre, on ne sera pas non plus étonné que les individus de la même profession, qui n'étaient point retenus dans les liens de l'esclavage, se soient concertés pour se fortifier et se protéger mutuellement contre tant de désordres; qu'ils aient formé des corporations; et que, pour se soustraire à la féroce avidité des seigneurs, ils aient donné à ces corporations le caractère des sociétés mystérieuses dont les religions

païenne et chrétienne leur avaient conservé des modèles.

En effet, on trouve à cette époque désastreuse des corporations secrètes de plusieurs espèces : les unes *politiques*, les autres purement *religieuses*, et les troisièmes dans l'intérêt des *professions mécaniques*, mais qui toujours participaient à la religion d'où elles dérivaient.

Les corporations secrètes et *politiques* sont connues. Tels étaient en Allemagne ces fameux tribunaux des *francs-comtes*, des *francs-juges*, nommés aussi *saint tribunal secret*. Cette institution mystérieuse, l'effroi des têtes couronnées, des criminels de tous les rangs et, trop souvent, des innocens, laquelle se composait de dénonciateurs, de condamnateurs et d'exécuteurs, et offrait toutes les formes des mystères de l'antiquité, paraît devoir son origine aux horribles persécutions qu'à plusieurs reprises exerça, dans ces contrées, l'empereur Charlemagne. Cette origine est appuyée sur le sentiment des écrivains qui ont traité de cette institution politique [1].

Ces formidables tribunaux ont subsisté jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

[1] *Histoire du Tribunal secret*, par Jean-Nicolas-Étienne de Bock, chap. I.

Une autre société mystérieuse existait encore dans les contrées germaniques; on en trouve des traces au quinzième siècle; mais son origine devait remonter à des temps bien antérieurs. Voici ce qui atteste son existence :

Un voyageur français, venant de Constantinople, va, en l'année 1433, loger, à Saint-Pœlten, chez le seigneur de Valce. Pendant qu'il y séjournait, on annonce l'arrivée d'un gentilhomme de Bavière. A cette nouvelle, un seigneur, nommé Jacques Trousset, se lève, et dit qu'il allait faire pendre ce gentilhomme aux branches d'une aubépine du jardin. Le seigneur de Valce prie Jacques Trousset de ne point offenser ce gentilhomme dans sa maison; mais Trousset répond : *Il ne peut l'échapper, il sera pendu.* De Valce va au-devant du gentilhomme, qui s'avançait, et l'oblige de se retirer. « La raison de « cette colère, dit le voyageur français dans sa « relation, est que messire Jacques, ainsi que « la plupart des gens qu'il avait avec lui, étaient « de la *secrète compagnie*, et que le gentil- « homme qui en était aussi avait mésusé[1]; »

[1] *Voyage d'outre-mer*, pendant les années 1432, 1433, par Bertrandon de La Brocquière, extrait d'un manuscrit imprimé dans les Mémoires de l'Institut, sciences morales et politiques, tom. v, pag. 632.

c'est-à-dire, avait divulgué le secret ou violé le serment de la société mystérieuse.

En Danemarck, au douzième siècle, il existait une société appelée *les frères Roschild*; elle avait pour but de purger les mers des pirates, qui les infestaient. On ignore si cette société avait des initiations et des mystères.

A Langres, était, au commencement du quatorzième siècle, la *société de la Bonne Volonté*[1]; à Poitiers, au seizième siècle, celle des *Siffleurs*, etc. Plusieurs autres villes avaient des sociétés mystérieuses, où l'on prêtait des sermens, souvent sacriléges.

Parlons des sociétés secrètes qui portent un caractère religieux. Il est certain qu'à l'époque du huitième siècle plusieurs cultes de l'antique religion des Grecs et des Romains existaient en Europe. Parcourez les conciles de cette époque, les capitulaires des rois de la seconde race, les recueils de décrets relatifs à la discipline ecclésiastique par Reginon, par Burchard, et vous verrez des preuves incontestables de la continuation du culte des païens et de son existence à cette époque; culte, qui, pour n'être ni public ni autorisé, n'en était pas moins en vigueur.

[1] *Glossaire de Carpentier*, au mot *Societas*, n°. 3.

On adorait des pierres, des arbres, des idoles; on faisait brûler des chandelles devant ces objets sacrés [1].

On adorait Diané ou une divinité, mâle, appelée *Dianus;* on adorait les faunes sous le nom de divinités analogues, appelées *Dusii* [2].

On adorait des divinités nommées *Herodiade, Dame Habonde, Hera, Holda* [3].

On invoquait les nymphes ou les fées 4. Au douzième siècle, dans l'Esclavonie, on rendait un culte public au dieu Priape, qu'on nommait *Pripe-Gala* [5].

Le culte de Jupiter sur le *Mont-Jou* a subsisté jusqu'à la fin du dixième siècle; et Bernard de Menthon, archidiacre d'Aost, qui fonda, en 980, l'hospice dit aujourd'hui du *Mont-Saint-Bernard*, renversa le premier l'idole de Jupiter-Penin, adorée sur la cime de cette montagne, et parvint à en chasser le *Démon*, ou plutôt les prêtres de ce dieu, qui, par leurs brigandages,

[1] *Regino, lib. II, edit. Baluze*, pag. 342, 343. — *Burchard, lib. X, cap.* 1, 2, 3, 10.

[2] *Glossaire de Ducange*, aux mots *Dusii* et *Dusiolus*.

[3] *Voyez* ces mots aux *Glossaires de Ducange* et *de Carpentier*.

[4] *Glossaire de Ducange*, aux mots *fadus, fada*.

[5] *Amplissima collectio veterum scriptorum*, tom. 1, p. 625, 626.

rendaient le passage dangereux aux voyageurs [1].

Si les cultes de ces divinités, que les chrétiens ont toujours qualifiées de *démons* ou de *diables*, se sont maintenus si long-temps au milieu du christianisme, ils ont dû s'y maintenir avec leurs rites et leurs mystères. En effet, on voit que les autels de ces divinités païennes étaient honorés par des luminaires, de l'encens, des offrandes, et qu'on y faisait des sacrifices. On voit aussi que leurs adorateurs se réunissaient en assemblées, et que ces assemblées avaient le caractère de réunions mystérieuses.

Une grande multitude de femmes (*innumerá multitudine mulierum*) se réunissaient pendant la nuit dans des lieux déserts pour honorer les divinités *Diane* ou *Dame Habonde*, y faisaient des repas, des danses, s'y occupaient de diverses affaires, et disaient, pour étonner les personnes crédules, et cacher aux chrétiens le lieu de leur réunion, qu'elles étaient transportées dans ce lieu, montées sur des animaux, et qu'en cet équipage elles parcouraient rapidement une partie des régions de la terre. On nommait ce voyage nocturne *course de Diane* [2].

[1] *Du Mont-Jou*, par M. Mangourit, édition de l'an IX, p. 39 et 40; et *Gallia christiana*, tom. XII, pag. 730.

[2] *Capitularia Baluzii*, tom. II, col. 365. — *Glossaire de Du-*

On rendait encore un culte à la lune, attribut de Diane ou Diane elle-même, comme le témoigne le surnom de *Noctiluna*, que, dans ces assemblées, on donnait à cette divinité. Les mêmes adorateurs étaient sans doute ceux qui, lors des éclipses de lune, se réunissaient pour crier *vince luna!* (triomphe, lune!); usage très-ancien, qu'on retrouve chez presque tous les peuples de l'Orient, et dont Maxime de Tyr fait un reproche aux chrétiens de son temps [1].

Ducange dit que ces réunions, très-nombreuses, et auxquelles, suivant l'auteur du roman de *la Rose*, assistait un tiers de la population, rappelaient les réunions vulgairement nommées *sabbats* [2].

Les associations qui portaient ce dernier nom étaient, à ce qu'il paraît, plus fameuses et plus générales que celles qui avaient pour objet le culte de Diane. Si l'on écarte des nombreux ré-

cange, aux mots *Diana*, *Dianus*. — *Glossaire de Carpentier*, aux mêmes mots; le *roman de la Rose*, vers 1304, et le *Glossaire de ce roman*, au tome IV, pag. 209, édit. de 1737.

[1] *Glossaire de Ducange*, au mot *Vince*, *luna*.

[2] Errans aveques Dame *Habonde*,
Et dient que par tout le monde
Les tiers enfans de nacion
Sont de ceste condicion.

cits des démonographes tout ce qu'ils contiennent de merveilleux, si l'on s'attache aux principaux traits sur lesquels ils s'accordent, il résultera que ces assemblées nocturnes, appelées *sabbats*, ne présentaient que la célébration des mystères de Pan, dieu des campagnes.

Ces assemblées étaient mystérieuses, puisque les démonographes nous apprennent qu'elles se tenaient pendant la nuit dans des lieux éloignés des habitations, dans l'épaisseur des forêts. Les agrégés portaient des signes de reconnaissance, et s'engageaient par serment à garder le secret.

Ces réunions étaient consacrées aux mystères du dieu Pan, puisque le prêtre qui les présidait portait les traits qui caractérisent ce dieu : comme Pan, il était vêtu d'une peau de bouc ; comme ce dieu, son front était armé de cornes, et son menton garni de la barbe de cet animal ; c'est-à-dire qu'un masque cornu et barbu donnait à ce prêtre les principaux traits de cette divinité agreste.

Les monumens de l'antiquité nous présentent Pan sous les formes du bouc ; et l'on sait que les prêtres de plusieurs divinités, notamment de celles qui, comme ce dieu, étaient d'origine égyptienne, se présentaient en célébrant le culte sous

les formes qu'on attribuait à la divinité dont ils étaient ministres. La table isiaque et plusieurs autres monumens égyptiens en offrent des preuves nombreuses.

Les peintres et sculpteurs ont emprunté les traits de ce dieu ou du prêtre qui le représentait pour figurer le diable.

Voilà bien des restes du culte idolâtre et des associations mystérieuses du paganisme. Passons à la troisième espèce de ces associations.

Ceux qui exerçaient diverses professions mécaniques se réunirent, comme je le pense, en sociétés pour se soustraire aux ravages de la féodalité, et adoptèrent des mystères qui n'étaient pas étrangers à la religion.

L'origine de ces associations mécaniques, quoique les pratiques mystérieuses n'en aient été entièrement découvertes que dans des temps voisins du nôtre, n'en est pas moins très-ancienne, parce que plus un usage est répandu, plus sa source est éloignée. Or, l'usage des mystères dans les professions mécaniques a existé et existe encore dans une grande partie de l'Europe. On sait que dans toute l'Allemagne les apprentis, les compagnons des divers métiers ont pour se reconnaître réciproquement des signes, des attouchemens, des mots, consacrés, qui sont propres

à leur grade et à leur métier. Un compagnon arrivant dans une ville n'est point admis à y travailler, à y recevoir l'hospitalité, avant que le syndic du corps n'ait obtenu de lui les mots secrets, les signes de reconnaissance; cet usage se pratique même en France.

« Depuis un temps immémorial, dit un écri-
« vain moderne, les charpentiers, les chape-
« liers, les tailleurs d'habits, les selliers, les
« maçons constructeurs et, en général, presque
« tous ceux qui exercent des métiers de ce genre
« sont dans l'usage de se réunir, sous des formes
« mystérieuses, pour recevoir compagnons les
« garçons qui ont fini leur apprentissage. Les
« membres de ces coteries sont connus sous les
« noms de *compagnons du devoir*. Dans quel-
« ques départemens de la France, on les appelle
« encore les *sans gêne*, les *bons enfans*, les *ga-*
« *vots*, les *gorets*, les *droguins*, les *passés*, les
« *dévorans*, etc. Ces compagnons ont adopté un
« mode d'initiation, dont l'objet est de former
« entr'eux un lien universel, au moyen duquel
« tous ceux qui sont reçus deviennent membres
« adoptifs de la grande famille des ouvriers. Ils
« sont secourus par leurs camarades, dans quel-
« ques parties du monde qu'ils soient jetés par
« le sort; on leur procure du pain et du travail

« dans un pays, lorsqu'ils n'en trouvent pas dans « un autre [1]. »

On trouve ici les caractères des mystères antiques et, de plus, le motif que j'ai assigné à ces associations, celui de se protéger réciproquement.

A Paris, les compagnons de divers métiers observaient des règles semblables, et y joignaient des pratiques mystérieuses, que le hasard ou quelques indiscrétions ont fait découvrir. Le 21 septembre 1645, les compagnons cordonniers, appelés *compagnons du devoir*, furent dénoncés à la Faculté de Théologie, à cause des pratiques de l'initiation d'un apprenti au grade de compagnon. Voici le détail de ces pratiques :

Ces compagnons s'assemblaient dans une maison où ils occupaient deux chambres contiguës. L'aspirant recevait d'abord le baptême avec les cérémonies en usage dans les mystères d'Eleusis ou dans les églises des chrétiens. On lui donnait un parrain et une marraine; on lui faisait prêter serment, sur sa foi, sur sa part en Paradis, sur le saint chrême, de ne jamais révéler ce qu'il voyait faire, ni ce qu'il entendait dire.

Telle était, en gros, l'initiation des compa-

[1] *Histoire de la fondation du Grand-Orient de France*, pag. 328.

gnons cordonniers, dont les pratiques, découvertes, furent condamnées comme impies par la Faculté de Théologie. L'official de Paris, par sentence du 30 mai 1648, et le bailli du Temple, par autre sentence du 11 septembre 1651, condamnèrent ces pratiques, et firent promettre aux maîtres cordonniers de n'en plus souffrir l'usage.

Cette découverte en amena d'autres. On fut informé que les compagnons chapeliers, tailleurs d'habits et selliers, en élevant les apprentis de leurs métiers au grade de compagnons, observaient des cérémonies semblables et même plus sacriléges encore.

Les chapeliers se réunissaient dans deux chambres commodes et contiguës. Dans l'une, était une table, sur laquelle ils plaçaient une croix et tous les instrumens de la passion ; sous la cheminée, ils dressaient des fonts baptismaux. L'aspirant, après s'être choisi parmi les assistans un parrain et une marraine, était introduit dans la chambre du mystère ; là, il jurait sur le livre ouvert des évangiles, « par la part qu'il prétend « en Paradis, qu'il ne révélera pas, même dans « la confession, ce qu'il fera ou verra faire, ni « un certain *mot du guet*, duquel ils se servent, « comme d'un mot, pour reconnaître s'ils sont « compagnons. »

Après ce serment, le récipiendaire était assujéti à plusieurs cérémonies, qui ne sont pas décrites; mais on sait que le sacrement de baptême lui était administré avec le rite usité par l'Église.

Les compagnons tailleurs, pour le même objet, se réunissaient dans un lieu semblable. Sur une table couverte d'une nappe à l'envers, étaient étalés une salière, un pain, une tasse à trois pieds, à demi pleine, trois pièces de monnaie, trois aiguilles et le livre des Évangiles, sur lequel l'aspirant, après avoir choisi un parrain et une marraine, prononçait un serment semblable à celui des chapeliers. Puis, on lui faisait le récit des aventures des trois premiers compagnons, récit *plein d'impureté*, dit l'écrivain qui me fournit ces détails, et qui avait rapport aux objets mystérieux placés dans la chambre ou posés sur la table. Dans ce récit, ajoute-t-il, le mystère de la très-sainte Trinité y est plusieurs fois profané.

Les compagnons selliers observaient, dans l'initiation, des pratiques à peu près semblables. Après le serment prêté par le récipiendaire, ils dressaient un autel; un d'eux y célébrait le sacrifice de la messe, sans y rien omettre; « et, dit notre auteur, ils en contrefont toutes

« les actions avec plusieurs cérémonies et pa-
« roles hérétiques et impies.

« Les sermens abominables, les superstitions
« impies et les profanations sacriléges qui s'y
« font de nos mystères sont si horribles qu'on
« a été contraint, dans l'exposé, de n'en mettre
« que la moindre partie. »

Un décret de la Faculté de Théologie, du 14 mars 1655, condamna ces pratiques, qui offrent des formes pareilles à celles des initiations de l'antiquité, à celles de la franche-maçonnerie. On y parle d'un secret, de sermens, de signes et de mots de reconnaissance; on purifie l'initié; et il arrive à un état meilleur; on lui conte une fable, comme on en débitait dans les initiations antiques, et comme on en débite dans celles des maçons modernes, fable dont la matière offre un événement malheureux, une persécution, un attentat ou une mort [1].

Les initiations pratiquées par les compagnons de ces professions mécaniques n'ont, à la vérité, été découvertes qu'au dix-septième siècle; mais leur origine remonte à des temps plus anciens. La partie ostensible de ces initiations, les règles des compagnons du devoir, leurs mots secrets

[1] *Histoire critique des pratiques superstitieuses*, par le P. Lebrun, tom. IV, pag. 54 et suivantes.

et leurs signes de reconnaissance sont encore en usage dans une grande partie de l'Europe et, notamment, dans les pays allemands; et, comme je l'ai dit, la grande extension d'un usage en prouve l'antiquité. La partie secrète de ces initiations doit être aussi ancienne que sa partie ostensible. D'ailleurs, pour confirmer mes présomptions à cet égard, j'offrirai la preuve de l'ancienneté des mystères d'une autre profession mécanique, de celle des *maçons* constructeurs.

L'association mystérieuse des maçons remonte, suivant quelques écrivains de l'Angleterre, jusqu'au troisième siècle; mais ces écrivains, aveuglés par le désir de donner à ces établissemens l'illustration de l'antiquité, n'ont pas assez solidement fondé leur généalogie pour qu'on y croie. Voici ce qui paraît moins douteux.

Quelques maçons, au commencement du huitième siècle, quittèrent la Gaule, se réfugièrent dans la Grande-Bretagne, et trouvèrent un protecteur dans la personne de Kenred ou Cenred, roi de Mercie, qui les plaça sous la direction de Bennet, abbé du monastère de Virral.

On ignore le sort ultérieur de cette colonie de maçons; mais, au dixième siècle, on voit sur la scène historique figurer une association de maçons, qui construisaient plusieurs édifices en

Angleterre. Le prince Edwin, frère du roi Aldestan, fut, dit-on, nommé grand maître de cette société, et en établit le chef-lieu à York: ce lieu devint célèbre. Là était la *loge-maîtresse* de toutes les loges anglaises. Les membres prenaient le titre de *free-masons*, ou maçons libres.

Vers l'an 1150, l'association des maçons fit des établissemens en Ecosse. Le plus connu fut celui du village de Kilwinning. Ces maçons construisirent la tour de l'abbaye de ce village, et, dans cette contrée, plusieurs autres vastes édifices, dont on voit encore les ruines.

Au treizième siècle, florissaient en Allemagne des associations maçonniques. Elles se composaient, comme en Angleterre et en Ecosse, de véritables constructeurs d'édifices, et se nommaient pareillement *maçons libres*.

On a la certitude que ces associations obtinrent un état stable, une consistance honorable après l'an 1277; époque où fut commencé le temple magnifique de Strasbourg; temple fameux par ses grandes dimensions, par ses formes à la fois légères et solides. La société maçonnique à laquelle on confia la construction d'un si vaste édifice devait exister bien avant l'époque où il fut commencé; mais on ne sait rien de certain sur son existence antérieure.

Ervin de Steinbach fut le principal architecte de l'église de Strasbourg. La gloire de sa construction rejaillit sur les membres de la société maçonnique ; ils furent invités à élever en Allemagne plusieurs édifices semblables.

Les diverses sociétés de maçons, répandues en Allemagne, se réunirent entr'elles par un réglement daté du 25 avril 1459, et confirmé, en 1498, par l'empereur Maximilien. La société maçonnique de Strasbourg eut le titre et la prééminence de *mère-loge*, et une juridiction sur les autres loges de l'Allemagne [1].

En France, existait-il dans ces temps anciens des associations ou loges de maçons libres ? Je l'ignore; mais la conformité de l'architecture des édifices des treizième et quatorzième siècles, la conformité de leur plan, de leur forme, de leurs ornemens portent à croire qu'ils furent construits par des élèves de la même école, d'après les principes d'une société régulatrice. Si nous n'avons que des conjectures à offrir sur les sociétés de constructeurs d'église, de châteaux et de monastères en France, nous avons la certi-

[1] *Lettre* de l'abbé Grandidier, *sur l'origine des francs-maçons*, insérée dans l'*Essai sur la secte des illuminés*, par de Luchet, pag. 226; et dans les *Cérémonies religieuses* de Bernard Picard, édition de 1809, tom. x, pag. 394.

tude qu'il y existait une société de constructeurs, qui s'occupaient de travaux différens et non moins utiles. Telle était celle des *frères pontifes*, uniquement livrés à la construction des ponts.

Depuis le dixième siècle jusqu'au quatorzième, ils bâtirent un grand nombre de ponts en Italie et dans les provinces méridionales de la France [1].

Cette société avait des hospices; sans doute elle avait des secrets, et certainement ceux de son art, qu'elle ne transmettait qu'à ceux qu'elle en jugeait dignes; mais l'histoire ne dit point qu'elle eût ses mystères, ses mots et signes de reconnaissance, et ne parle point de ses initiations.

De toutes les associations mystérieuses dont j'ai parlé, celles des Francs-Maçons et des Templiers ont résisté aux atteintes du temps et des gouvernemens, se sont maintenues avec considération jusqu'à nos jours, et ont survécu aux persécutions. A quelles circonstances doivent-elles cet avantage? Pourquoi les mystères des professions mécaniques n'ont-ils pas fait la même fortune?

On ne peut attribuer cette différence de suc-

[1] *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des Frères pontifes*, par M. Grégoire, ancien évêque de Blois, 1818. — *Glossaire de Ducange*, au mot *Fratres pontis*.

cès qu'à la supériorité de l'art du maçon, de l'art architectural sur les autres professions mécaniques : les productions de cet art sont plus savantes, plus historiques, et laissent des impressions plus durables. Cet art fut le seul qui, dans le temps barbare, acquit une perfection qui nous étonne encore. En servant le luxe, la magnificence des princes et des corporations puissantes, il mérita leur protection, et fut honorablement distingué; tandis que les autres métiers, moins considérés, croupirent, ainsi que leurs mystères, dans leur obscurité primitive.

Il reste une question à résoudre. A quelle époque ces sociétés mystérieuses, uniquement composées de maçons constructeurs, l'ont-elles été par des hommes de tous les états? Ce changement est assez récent. Depuis long-temps, pour être protégés dans leurs réunions, les maçons nommaient pour leur grand maître des hommes puissans, des princes; et pour surveillans des hommes qui n'avaient de maçons que le titre. Cependant un célèbre architecte d'Angleterre, *Inigo-Jones*, fut, au commencement du dix-septième siècle, élu grand maître.

Cette époque était celle des troubles civils et de grands désordres. Plusieurs loges maçonniques furent converties en clubs. On commença

dès lors à recevoir dans les loges des particuliers qui n'exerçaient point la profession de maçons constructeurs. Les événemens politiques changèrent l'usage ancien ; ce changement s'effectua avec lenteur; et, suivant un écrivain de la franche-maçonnerie, il ne fut définitivement admis qu'au commencement du dix-septième siècle [1].

D'autres écrivains francs-maçons, pour donner à leur ordre l'illustration de l'antiquité et le prestige de la noblesse, ont désavoué son origine mécanique; mais ils l'ont fait sans preuves; et leur opinion vaniteuse n'a pas même le mérite de la vraisemblance [2].

La franche-maçonnerie était en cet état lorsqu'elle fut introduite en France.

Vers l'an 1725, lord Dervent-Waters, le chevalier Maskelyne et quelques autres Anglais établirent une loge, à Paris, dans la rue des Boucheries, chez un traiteur anglais, appelé *Hure*.

Ensuite, fut fondée la loge de Goustand, lapidaire anglais.

Dans l'auberge portant pour enseigne le *Louis*

[1] *Acta latomorum*, tom. 1, pag. 15.

[2] Les écrivains francs-maçons qui rougissent de descendre des maçons-pratiques, montrent plus d'orgueil que de connaissance dans l'histoire du passé. Ce reproche peut s'adresser à l'auteur, d'ailleurs fort estimable, de l'ouvrage intitulé : *Histoire du Grand-Orient de France*. *Voyez* pag. 9 et 10 de cet ouvrage.

d'Argent, située rue des Boucheries, fut, le 7 mai 1729, constituée, par un frère nommé Le Breton, une loge qui porta le nom de l'auberge et celui de *Saint-Thomas*. Cette loge, quoiqu'elle soit la troisième, est considérée comme la première, parce qu'elle eut une constitution régulière, que n'avaient pas les précédentes. Aussi est-elle seule rangée, sous le n°. 90, parmi les 129 loges dont, en l'an 1735, les francs-maçons de l'Angleterre firent dresser un tableau [1].

En 1732, une nouvelle loge s'établit rue de Bussi, dans la maison d'un traiteur, nommé Landelle. Elle porta d'abord le nom de la rue où elle était située, ensuite celui de *loge d'Aumont*, parce que le duc de ce nom s'y était fait recevoir.

Le lord Dervent-Waters était considéré comme grand maître auprès de ces loges naissantes; mais, de retour en Angleterre, il y fut décapité. Alors le lord d'Harnouester fut, en 1736, élu grand maître par les loges parisiennes, dont le nombre en cette année n'excédait pas celui de quatre.

Ce lord d'Harnouester, prêt à quitter la France, convoqua une assemblée pour l'élection

[1] *Tableau des loges de la constitution anglaise*, qui se trouve dans le tom. IV, pag. 284, 285, des *Cérémonies religieuses*, édition de 1808.

de son successeur. Le roi, instruit de cette convocation et de son objet, dit que, si le choix tombait sur un Français, il le ferait mettre à la Bastille. Cependant, le 24 juin 1738, les maçons élurent pour grand maître inamovible le duc d'Antin, qui ne fut point emprisonné.

Un événement, qui se passa pendant sa suprême magistrature, contribua beaucoup à la propagation des loges. Des francs-maçons s'assemblaient chez un nommé Chapellot, traiteur, près de la Rapée : le lieutenant de police Héraut s'y rendit dans des intentions peu fraternelles. Le duc d'Antin, qui s'y trouvait, reçut très-mal ce chef de la police, qui, piqué, fit fermer la loge, murer ses portes, et prohiba toutes réunions maçonniques.

Des maçons, au mépris de cette défense, s'étant réunis, le 27 décembre 1738, dans une loge située rue des Deux-Écus, pour y célébrer la fête de l'ordre, y furent arrêtés par ordre du sieur Héraut et renfermés dans la prison du For-l'Évêque.

Rien n'est plus favorable aux institutions naissantes que la persécution. En 1736, on ne comptait que quatre loges à Paris ; en 1742, il s'en trouva vingt-deux.

Le 11 décembre 1743, le comte de Clermont,

prince du sang, succéda au duc d'Antin, dans la fonction de grand maître; et, dans une réunion solennelle, la loge-mère reçut le titre de *grande loge anglaise*.

La persécution continua à s'exercer contre la franche-maçonnerie. Le 5 juin 1744, la chambre de police du Châtelet rend une sentence qui renouvelle les défenses faites aux maçons de s'assembler en loges, et aux propriétaires des maisons ou cabaretiers de les recevoir, à peine de 3,000 livres d'amende. Ce fut alors que le grand maître, le prince de Clermont, abandonna les loges, et laissa pour le substituer un nommé Baure, banquier, qui cessa de réunir les membres de la grande loge. Il en résulta de nombreux désordres.

La manie des réunions mystérieuses ne se ralentit pas; mais les maçons, dépourvus de leur société régulatrice, tombèrent dans un état d'anarchie. « Cette période, dit un écrivain mo-
« derne, est celle des constitutions illégales,
« des faux titres, des chartes antidatées, déli-
« vrées par de prétendus maîtres de loges, ou
« fabriquées par des loges elles-mêmes, dont
« quelques-unes s'attribuèrent une origine men-
« songère, qu'elles firent remonter à 1500 ou
« 1600. Les gens de la suite du prétendant ajou-

« tèrent à ces désordres, en délivrant au premier « venu des pouvoirs de tenir loge, en consti- « tuant des mères-loges et des chapitres sans « nulle autorisation légale [1]. »

Ce fut pendant cette anarchie que des hommes entraînés par la corruption du siècle, et voulant couvrir leurs débauches d'un voile spécieux, empruntèrent celui de la maçonnerie. Ainsi se forma dans Paris l'ordre des *Aphrodites*, sur lequel j'ai peu de notions; l'ordre *Hermaphrodite* ou de *la Félicité* est plus connu. Ce dernier, composé de personnes des deux sexes, de *chevaliers* et de *chevalières*, cachait sous des termes de marine le scandale de leurs discours. On a l'interprétation de ces termes mystiques : elle ne laisse aucun doute sur le motif de cette association, plus que galante. Dans l'un des deux ouvrages qu'a fait imprimer cette loge, on apprend que le sieur de *Chambonas* en était le fondateur et le grand maître [2].

La persécution se renouvelle. Le 8 juin 1745,

[1] *Acta latomorum*, tom. 1, pag. 56.

[2] Voyez *Formulaire du cérémonial en usage dans l'*Ordre de la Félicité, *observé dans chaque grade, lors de la réception des chevaliers et chevalières dudit ordre, avec un dictionnaire des termes de marine usités dans les escadres et leur signification en français*, etc., 1745. Voyez *aussi l'*Ordre hermaphrodite, *ou les* secrets de la sublime Félicité, *avec un discours*

pendant que des francs-maçons célébraient, à l'hôtel de Soissons, rue des Deux-Écus, la cérémonie d'une réception, arrive un commissaire, suivi d'une escouade du guet, qui trouble la fête, disperse l'assemblée, et se saisit des meubles et ustensiles de la loge. Le 18 de ce mois, la chambre de police du Châtelet réitère ses défenses, et condamne le nommé Le Roi, traiteur, à 3,000 livres d'amende, pour avoir contrevenu à ses ordonnances.

Cette persécution n'empêcha point le chevalier *Beauchaine*, maître inamovible de la grande loge de France, de fonder, en 1747, l'ordre des *Fendeurs*, où les dames étaient admises, et qu'on nomma en conséquence ordre d'*Adoption* [1]. La première réunion eut lieu, le 17 août de cette année, dans un vaste jardin situé dans le quartier de la Nouvelle-France, près Paris. Le fondateur nomma ce jardin *le Chantier du Globe et de la Gloire*. Cette association n'avait, quant

prononcé par le chevalier H...., orateur au jardin d'Eden, chez Nicolas Martin, au Grand Mât, 1748.

[1] Le chevalier Beauchaine poussait son amour pour les travaux mystérieux jusqu'au fanatisme : il avait établi une loge dans le cabaret du Soleil d'Or, rue Saint-Victor. Il couchait dans cette loge ; et, moyennant six francs, il conférait, dans un même jour, tous les grades à ceux qui se présentaient pour les recevoir.

au fond, aucun rapport avec celle des francs-maçons. Il en est de même de plusieurs autres coteries ou ordres qui furent établis dans la suite, tels que l'ordre de *la Coignée*, de *la Centaine*, de *la Fidélité*, etc.[1].

Cependant les habitans des provinces partageaient le goût de ceux de Paris pour les sociétés mystérieuses. Les Anglais, surtout ceux du parti du prétendant, et ce prince lui-même favorisaient la propagation des loges maçonniques. Charles-Edouard Stuart, se trouvant à Arras, le 15 avril 1747, délivra aux maçons de cette ville « une bulle d'institution de chapitre pri-« mordial, sous le titre distinctif d'*Ecosse Ja-« cobite*, dont il conféra le gouvernement aux « avocats *L'Agneau*, *Robespierre* et autres[2].

Plusieurs villes de France, notamment Marseille, Lyon, Toulouse, Bordeaux, etc. avaient des loges maçonniques indépendantes de la grande loge de Paris.

Dans le quartier nommé la *Nouvelle-France* (faubourg Poissonnière), en 1754, le chevalier de *Bonneville* fonda un *chapitre des hauts grades*, et l'installa le 24 novembre de cette année;

[1] *Histoire du Grand-Orient de France*, pag. 362.

[2] *Histoire de la fondation du Grand-Orient de France*, pag. 184. — *Acta latomorum*, tom. 1, pag. 61.

il y avait fait élever un beau bâtiment, où il réunit une société d'hommes puissans de la cour et de la ville, qui, déjà fatigués des dissensions qui déshonoraient les autres loges de Paris, entreprirent de s'en séparer pour former cette réunion particulière, à laquelle ils donnèrent le titre de *Chapitre de Clermont*. On y fit revivre le système des *Templiers*.

Peu de temps après, en 1756, la *grande loge anglaise de France* se déclara *grande loge du Royaume*, s'affranchit de la dépendance de la grande loge d'Angleterre, et s'attribua la suprématie sur toutes les loges de France, dont le régime était tombé dans de grands désordres.

Cependant l'orgueil dominait dans les loges. Le sieur de Saint-Gélaire introduisit, en 1757, dans Paris, l'ordre des *Noachites* ou *Chevaliers prussiens*. Il fonda, en 1758, un chapitre dit *des Empereurs d'Orient et d'Occident*, dont les membres portaient le titre fastueux de *souverains princes maçons*.

Tandis que la grande loge de France travaillait à la régularisation de toutes celles du royaume, le prince de Clermont, son grand maître, dégoûté de ce travail, choisit, pour le représenter, un maître de danse, appelé *La Corne*. Ce mépris des convenances causa beaucoup de troubles.

La grande loge refusa de le reconnaître. La Corne se retira, et forma une seconde *grande loge*, qu'il composa de personnes d'un rang inférieur. Il s'établit une rivalité et de violens débats, que fit cesser le prince de Clermont, en retirant les pouvoirs de La Corne, et en les confiant au sieur *Chaillou de Joinville*. Une réconciliation s'opéra le 24 juin 1762; elle n'était pas sincère. Il n'y eut alors qu'une seule grande loge à Paris [1].

Elle s'occupa à régulariser toutes les loges de France; mais elle fut troublée dans ses travaux par le *chapitre de Clermont*, qu'avait fondé le chevalier de Bonneville, et par les conseils, chapitres et colléges des grades supérieurs. Elle fut troublée par ses propres membres. Ceux que La Corne avait introduits déplurent aux anciens, qui les voyaient avec peine siéger parmi eux. A l'époque de l'élection des officiers, elle ne nomma aucun de ces nouveaux membres, qui, piqués, se retirèrent de la loge, et publièrent des libelles contre les anciens. Ceux-ci déclarèrent, le 5 avril 1766, les nouveaux membres bannis de la grande loge. Dissensions violentes.

Les bannis s'établissent dans le faubourg Saint-Antoine, se qualifient de *grande loge*, et,

[1] *Acta latomorum*, tom. 1, pag. 81, 82.

en cette qualité constituent, des loges à Paris. Le 4 février 1767, ils se portent dans la grande loge, le jour qu'on célébrait la fête de l'ordre, jettent le trouble dans la séance, et y exercent des voies de fait. Le gouvernement saisit cette occasion pour ordonner à la grande loge de cesser ses assemblées, qui ne furent reprises qu'en l'année 1771.

Pendant ce schisme, le grand maître, le prince de Clermont, vint à mourir. Les frères bannis s'agitent et parviennent à faire nommer à la grande maîtrise le duc de Chartres, qui nomme le duc de Luxembourg pour son substitut.

Les deux partis se réunissent en cette occasion solennelle; mais la haine qu'ils se portent les divise de nouveau.

En novembre 1772, le parti des bannis s'attache le duc de Luxembourg, et tient ses séances à l'hôtel de Chaulnes, sur le boulevart. Là, après mille altercations, il arrête, le 24 décembre, que l'ancienne grande loge a cessé d'exister, et qu'elle est remplacée par une nouvelle grande loge nationale, laquelle fera partie intégrante d'un nouveau corps qui administrera l'ordre sous le titre de *Grand-Orient* [1].

Le 5 mars 1773, le Grand-Orient tient sa pre-

[1] *Acta latomorum*, tom. 1, pag. 102.

mière séance ; on y confirme la nomination du duc de Chartres à la dignité de grand maître, et celle du duc de Luxembourg à celle d'administrateur général.

Cette loge fit beaucoup de réglemens. Contrariée par la grande loge, qui la regardait comme *schismatique*, elle répondit à ses anathèmes par des anathèmes ; mais la loge du Grand-Orient, puissamment protégée, triompha de sa rivale. Cette loge tenait ses séances à l'hôtel de Chaulnes, sur le boulevart. En l'année 1774, elle prit possession d'un nouveau local dans les bâtimens du Noviciat des Jésuites, rue Pot-de-Fer ; elle y est restée jusqu'en 1801, époque où elle quitta ce lieu pour s'établir dans la rue du Four-Saint-Germain, n°. 47.

La loge du Grand-Orient a conservé sa suprématie, que l'on croit usurpée ; elle a résisté longtemps aux attaques de *la grande loge* sa mère et sa rivale ; elle a résisté aux orages de la révolution[1] ; et, à ce sujet, je dois dire qu'en 1796 il n'existait que trois loges à Paris.

[1] L'auteur de l'*Histoire de la fondation du Grand-Orient* dit, à ce sujet : « Quoi ! des trônes, des empires, des établis-« semens de plusieurs siècles, des institutions sacrées, tout « s'écroule et s'anéantit, et le chef-lieu de la franche-maçon-« nerie reste intact au milieu de ces débris !.... » La maçonne-

En 1799, la grande loge et le Grand-Orient, après plus de trente ans de débats, se réunirent [1].

Ces loges se sont divisées et fréquemment insultées : c'est un vice inhérent à l'humanité. Elles ont favorisé les arts, la littérature, soulagé les malheureux et répandu les aumônes : ce sont les mérites de l'institution.

Mais ces loges n'ont jamais pu se garantir des illusions de l'orgueil, ni renoncer à leur goût pour les mensonges imposans; mensonges que leurs membres ne croient pas et qu'ils feignent de croire. Leur origine, qu'ils font remonter au-delà des bornes trop circonscrites de l'histoire et qu'ils placent dans les temps fabuleux et héroïques; les titres pompeux, magnifiques et étranges qu'ils se prodiguent à eux-mêmes; les décorations, les rubans dont ils s'affublent; l'air grave et sérieux qu'ils gardent dans de vaines pratiques, rappellent celui que mettent les enfans en jouant à la chapelle. C'est là le côté ridicule de leurs associations.

Sous un autre point de vue le mystère de

rie ne présentait nul appât à l'ambition, à l'avarice; elle n'était en guerre contre aucun parti politique; elle faisait du bien à plusieurs, et ne faisait de mal à personne.

[1] *Acta latomorum*, tom. 1, pag. 204.

leurs réunions, leurs nombreux associés, leurs secrets, surtout dans les hauts grades, inquiètent les gouvernemens faibles et ombrageux.

Envisagées sous la face la plus avantageuse, ces loges tendent à réunir les hommes, à les faire mieux connaître, à se tolérer, se secourir, se corriger réciproquement; elles ont, dans ces derniers temps, senti le besoin de faire disparaître leur inutilité, en prêchant et pratiquant exactement la bienfaisance. Lorsque les francs-maçons renonceront à leurs titres et décorations féodales, à leurs pompeuses vanités, à la chimère de leur vaste et prétendue domination, à leurs discours mensongers et à leurs pratiques puériles et sans objet utile, et qu'ils s'occuperont du perfectionnement de la morale publique, du progrès des lumières et de la recherche de tant de vérités encore méconnues, de la destruction d'erreurs encore accréditées, ils acquerront des droits incontestables à la reconnaissance des contemporains et de la postérité.

Ordre des Templiers. J'ai parlé des Templiers comme d'un ordre monastique et militaire. Ici, je vais les considérer sous le rapport d'une société secrète, qui prétend descendre directement, et être une continuation, non interrompue, de l'an-

cien ordre que Philippe-le-Bel, au commencement du quatorzième siècle, persécuta si cruellement et détruisit. Cette société prétend que l'ordre des Templiers, quoique dépouillé de ses biens et de sa domination, n'a pas cessé d'exister; que la grande maîtrise, depuis la mort de Jacques de Molay, n'a jamais été vacante; que Marc Larménius, de Jérusalem, en fut investi par le dernier grand maître; qu'en l'an 1334, François Théobald d'Alexandrie lui succéda; et qu'en 1340 un Français, nommé *Arnould de Bracque*, fut élevé à cette dignité, qui depuis a toujours été possédée par des Français recommandables par leur dignité ou par leur talent.

Ces prétentions, il faut l'avouer, sont fondées sur des monumens respectables, et dont l'authenticité semble à l'abri de toute critique. Ces monumens se divisent en manuscrits grecs et latins et en divers objets portatifs et ouvrages d'arts.

Les premiers monumens sont, un manuscrit grec dont l'écriture est du milieu du douzième siècle, qui contient plusieurs pièces très-précieuses, parmi lesquelles on distingue l'histoire de l'initiation lévitique, depuis des temps très-reculés jusqu'à l'an 1154; des documens sur la doctrine de l'initiation et sur la philosophie des prêtres égyptiens et juifs; des évan-

giles primitifs ; l'histoire de la fondation du temple ; les témoignages de la transmission légale de l'autorité lévitique et patriarchale à Hugues des Payens, premier grand maître de l'ordre des Templiers; enfin, la table d'or ou liste des grands maîtres. La plupart de ces pièces sont écrites sur vélin, en lettres d'or, dont l'éclat, altéré, offre une nouvelle preuve de l'antiquité de l'écriture.

Entre autres manuscrits, est une charte latine par laquelle Jean-Marc Larménius, successeur du malheureux Jacques de Molay, transmet la grande maîtrise de l'ordre du Temple à François Théobald ou Thibaud d'Alexandrie. Elle porte des caractères incontestables d'authenticité. A la suite de cette charte se trouvent les acceptations successives, *manu propriâ*, de tous les grands maîtres du Temple, depuis Jacques de Molay.

Parmi les monumens, ouvrages de l'art, sont plusieurs objets, tels qu'un coffret en bronze, en forme d'église, contenant un suaire de lin, enveloppant des fragmens d'os brûlés, qu'on dit être ceux qui furent extraits du bûcher où périt Jacques de Molay. Ce suaire de lin est brodé en fil blanc sur ses bords ; à son centre est une croix des chevaliers du Temple, pareille-

ment brodée. Parmi ces monumens, se trouvent l'épée qu'on dit avoir appartenue à Jacques de Molay, et plusieurs objets, comme crosse, mître, qui caractérisent la dignité pontificale du grand maître [1].

De ces divers monumens, il paraît résulter que l'ordre du Temple était divisé en deux grandes classes : *l'institut de l'initiation intime* et *l'institut militaire*. Il résulte aussi de ces faits historiques, que les Templiers, échappés aux bûchers, fugitifs, dénués de fortune et de puissance, et conservant sans doute l'espoir d'être rétablis dans leurs anciennes possessions, se concertèrent, recueillirent les débris de leurs titres et documens, et reconnurent en secret un grand maître; qu'un de ces chefs, *Thibaud d'Alexandrie*, transmit, en 1340, la grande maîtrise, avec les manuscrits et autres monumens de l'ordre, à *Arnould de Bracque*, issu d'une famille parisienne, très-puissante en France sous les règnes des rois Jean, Charles V et Charles VI [2].

[1] *Manuel des chevaliers de l'ordre du Temple*, pag. 29, 33, 34, 35.

[2] Une rue de Paris porte encore le nom de cette famille. *Arnould de Bracque* et son fils *Nicolas*, maître-d'hôtel de Charles VI, avaient un hôtel dans cette rue; ils fondèrent ensemble, en 1348, un hôpital et une chapelle à l'endroit qui fut

Voilà comment ces titres et monumens sont parvenus en France et à Paris, et ont été mystérieusement conservés, jusqu'à nos jours, par les divers grands maîtres, du nombre desquels fut *Philippe, duc d'Orléans*, régent de France. Le grand maître actuel est le docteur *Bernard Raymond Fabré-Palaprat*.

Parlons des liaisons de cet ordre avec les sociétés maçonniques. Les anciens chevaliers du Temple étaient affiliés à quelques ordres, séculiers ou religieux, qui observaient, comme eux, des initiations mystérieuses : de ce nombre on peut compter les Carmes. Ils essayèrent, en 1277, de s'associer avec les frères Pontifes dont j'ai déjà parlé. Il paraît que ceux-ci refusèrent leur association [1].

Ces chevaliers eurent aussi avec les francs-maçons des points de contact. Lorsque Philippe-le-Bel eut aboli leur ordre, dépouillé et fait périr ses membres, en France, ceux qui échappèrent à cette persécution se réfugièrent en Portugal, en Orient et, surtout, en Écosse, où,

occupé par les religieux de la Merci, religieux affiliés à l'ordre des Templiers. Cette famille de Bracque avait ses tombeaux dans cette chapelle : Nicolas mourut le 13 septembre 1352.

[1] *Recherches historiques sur les frères Pontifes*, par M. Grégoire, évêque de Blois, pag. 26 et 27.

à l'instigation du roi Robert Bruce, quelques Templiers apostats se rangèrent sous les bannières d'un nouvel ordre institué par ce prince, et dont les initiations furent calquées sur celles de l'ordre du Temple. Ce fut là, dit-on, l'origine de la maçonnerie écossaise et des nombreuses sectes qui en dérivent [1]. Ce qui viendrait à l'appui de cette opinion, c'est que presque toutes les loges maçonniques ont un grade pris dans la maçonnerie écossaise, et qui se rapporte à la condamnation des Templiers et à l'abolition de leur ordre : telles sont principalement les loges qui ont adopté le *régime rectifié*, les loges dites des *Templiers réformés*, des *Chevaliers Kadosches* de tous les systèmes, etc.

Des auteurs prétendent qu'avant la persécution qui leur fut suscitée, les Templiers avaient contracté une union assez intime avec les maçons libres ou francs-maçons d'Angleterre. Voici ce qu'on lit dans l'histoire critique de la maçonnerie : « Sous le règne de Henri II, les loges « furent gouvernées par le grand maître des « chevaliers du Temple. En 1155, il les em- « ploya à bâtir leur temple dans le Fleet- « Street. La maçonnerie resta sous la protection

[1] *Manuel des chevaliers du Temple*, pag. 8.

« des Templiers jusqu'à l'année 1199 [1]. » Ainsi, entre les Templiers et les francs-maçons, il aurait existé une liaison ancienne et constante; et, cela étant, je présume que si, au commencement du quatorzième siècle, on eût fait en Angleterre, contre les francs-maçons, une procédure pareille à celle qu'on fit en France contre les Templiers, peut-être aurait-on obtenu des résultats semblables. Les erreurs et les vices du temps passé me portent à le croire [2].

[1] *Cérémonies religieuses* de Bernard Picard, édit. de 1809, tom. x, pag. 385. — *Acta latomorum*, tom. 1, pag. 5.

[2] L'*ordre des chevaliers du Temple* fait, dit-on, beaucoup de bien. Il se compose, en général, d'hommes tenant un rang distingué, soit dans l'État, soit dans les sciences, les lettres et les arts : aussi ai-je de la peine à comprendre pourquoi, dans cette association éminemment philosophique, on trouve des titres fastueux, des preuves d'un orgueil nobiliaire qui semblent contraires à la vraie morale et à la bienfaisance. Dans le *Manuel des Templiers*, pages 190 et suivantes, l'on voit que l'empire de ces chevaliers s'étend sur les quatre parties de la terre; que le grand maître a des *lieutenans-généraux* d'*Europe*, d'*Asie*, d'*Afrique* et d'*Amérique*; qu'il a un *conseil privé*, une *cour preceptoriale*, ou haute-cour de justice, un *grand-sénéchal*, un *grand-connétable*, un *grand-amiral*, un *grand-chancelier*, un *grand-trésorier*, un *intendant général des ambassades*, etc.; qu'il considère comme propriétés de l'ordre, les *préceptoreries*, les *grands-prieurés*, les *bailliages*, les *commanderies*, les *abbayes* que posséda jadis l'institution, et une infinité d'autres dans tous les Etats de la terre, lesquels Etats forment

Colisée, édifice et jardin, destiné à des danses, à des chants, à des spectacles et des fêtes. Il était situé à l'extrémité occidentale des Champs-Elysées, à droite de l'avenue de Neuilly.

Ce fut d'abord pour y donner des fêtes à l'occasion du mariage du Dauphin (Louis XVI), que le bureau de la ville permit cet établissement. Une société d'entrepreneurs obtint, en conséquence, un arrêt du conseil, du 26 juin 1769, qui autorise sa construction. Dans le mois suivant, les travaux commencèrent sur les dessins et sous la direction de l'architecte Le Camus, et ne purent être achevés au 16 mai 1770, époque où fut célébré le mariage.

autant de *grands-prieurés*. En Asie, par exemple, se trouvent, entr'autres, les *grands-prieurés* de *Perse*, de *la Chine*, du *Pégu*, des *Moluques*, du *Japon*; en Afrique, les *grands-prieurés* du *Congo*, de *la Cafrerie*, du *Monomotapa*, etc.; en Amérique, parmi les *grands-prieurés*, on distingue ceux du *Brésil*, du *Chili*, des *Amazones*, des *États-Unis*, du *Canada*. En Europe on trouve, de même, les *grands-prieurés* de *France*, d'*Aquitaine*, d'*Italie*, d'*Espagne*, d'*Angleterre*, de *Pologne*, de *Moscovie*, etc., etc.; mais on m'assure que cette domination, qui embrasse presque toutes les régions de la terre, n'existe qu'en souvenirs et en espérances; que ces titres pompeux ne sont que des allégories, des voiles spécieux qui cachent au vulgaire des lumières dont les yeux des initiés peuvent seuls supporter l'éclat, qui cachent des vérités utiles et des intentions pures.

Alors cet établissement reçut une nouvelle destination : on le concacra à des danses publiques, à des spectacles hydrauliques, pyrrhiques, étrangers aux autres spectacles de Paris.

Cet établissement, semblable à ceux que les Anglais nomment *Vaux-Hall*, reçut des entrepreneurs une dénomination plus distinguée, et parce que le plan de l'édifice qu'ils élevaient avait, dit-on, des conformités avec celui du Colisée de Vespasien, ils le qualifièrent de *Colisée*.

Les frais de cette construction étaient immenses ; les entrepreneurs manquaient de fonds ; les ouvriers, mal payés, interrompirent leurs travaux. On parlait même, en janvier 1771, de démolir cet édifice avant qu'il fût achevé. Le gouvernement vint au secours des entrepreneurs ; et l'administration de la ville donna la somme de cinquante mille livres pour contribuer à ses frais.

Le 22 mai 1771, quoique les travaux ne fussent pas encore terminés, ce lieu de plaisir fut, pour la première fois, ouvert au public, qui ne s'y porta point avec autant d'affluence que les entrepreneurs l'avaient espéré.

Le grand salon en rotonde était achevé ; on y arrivait, du côté de l'Etoile des Champs-Elysées, par une vaste cour, un vestibule, une galerie

dite *des Marchands*, et, après avoir franchi deux galeries circulaires, on descendait sept marches, et l'on se trouvait dans la grande rotonde ou salle de bal; salle dont le diamètre était de 78 pieds, la hauteur de 80, et dont la principale décoration consistait en seize colonnes corinthiennes de 34 pieds de proportion. Elles étaient couronnées par un entablement, au-dessus duquel seize cariatides, dorées, colossales, et posées sur des piédestaux à l'aplomb des colonnes, supportaient une coupole terminée par une lanterne de 24 pieds de diamètre.

Autour de cette rotonde, étaient quatre salles décorées en treillages, trois galeries garnies de boutiques, et quatre cafés. On sortait par un vestibule semblable à celui par lequel on était entré, et placé sur la ligne du premier; l'on se trouvait dans une salle de verdure, qu'on nommait le *cirque*, au centre de laquelle était une grande pièce d'eau, dont le plan, à peu près de forme ovale, atteste le mauvais goût de l'architecte. C'était sur ce bassin que se donnaient le spectacle des joûtes, et au-delà celui des feux d'artifice.

A l'extérieur, cet édifice était entièrement recouvert de treillages peints en vert, dont les dessins représentaient des colonnes, des enta-

blemens, des frontons, etc. Cette décoration de jardin donnait à cet édifice un caractère de fragilité qui semblait présager la prochaine décadence de l'établissement. Les jardins, assez bien dessinés, qui présentaient de petites maisons ou boudoirs qu'on louait à des amateurs, ne pouvaient encore être agréables : les arbres, nouvellement plantés, croissant moins rapidement que les édifices, n'offraient aux promeneurs que l'espérance de l'ombrage.

Les jardins, les cours et bâtimens occupaient une surface d'environ 16 arpens.

Les entrepreneurs avaient plusieurs fois trompé l'attente du public, en lui promettant des jouissances qu'ils ne lui donnaient point. Ils épuisaient leur imagination à créer et à promettre des spectacles étonnans qui n'étonnaient pas. Ces entrepreneurs s'étaient trompés eux-mêmes : ils avaient compté sur une dépense de sept cent mille livres, et elle s'éleva à deux millions six cent soixante-quinze mille cinq cents livres.

La demoiselle Lemaure, célèbre cantatrice, fit, pendant quelques années, l'agrément du Colisée ; mais ses caprices ridicules, les conditions qu'elle imposait aux entrepreneurs, ses absences, leur firent songer à fournir d'autres,

attraits au public. On imagina, en 1772, de faire venir d'Angleterre des coqs que l'on ferait combattre; puis on renonça à ce projet. En 1773, on essaya de donner des joûtes sur les eaux croupies du bassin. En 1776 et 1777, on y fit des expositions de tableaux; les entrepreneurs du Colisée promirent des prix aux artistes dont les ouvrages seraient jugés dignes de les obtenir. M. d'Angevilliers s'opposa à ces expositions, qui commençaient à être goûtées par le public. Alors le Colisée fut réduit à des danses et à des feux d'artifice.

En 1778, on attendait au mois de mai l'ouverture du Colisée; elle n'eut point lieu. Le peu de solidité de l'édifice nécessitait des réparations et de grands frais; les créanciers s'y opposèrent. Le Colisée fut fermé pour toujours.

Vers l'an 1780, on démolit le Colisée, et l'emplacement fut vendu. On y ouvrit la rue d'Angoulême ou de l'Union, et, vers l'an 1784, celle de Ponthieu. Plusieurs maisons particulières ou guinguettes y furent construites depuis.

Théatre-Français, situé rue des Fossés-Saint-Germain, ensuite au château des Tuileries. Dans la période précédente, j'ai dit comment les comédiens français transportèrent leur théâtre

de la rue de Guénégaud dans le jeu de paume de l'Étoile, rue des Fossés-Saint-Germain. Ils y jouèrent depuis 1689 jusqu'en 1770, époque où, leur théâtre menaçant ruine, et l'Opéra laissant vacante la salle des machines du château des Tuileries, ils vinrent s'établir dans cette salle.

Le 23 avril de cette année, s'ouvrit ce théâtre provisoire dont la disposition fut l'objet de plusieurs critiques ; elle les méritait. Les comédiens français y jouèrent pendant l'intervalle de douze ans.

Le 9 avril 1782, l'édifice de la nouvelle salle, construite sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, salle aujourd'hui nommée l'*Odéon*, étant achevé, les comédiens français en firent l'ouverture. J'en parlerai sous le règne suivant.

La scène tragique, illustrée sous Louis XIV par les chefs-d'œuvre de Corneille, de Racine et de Molière, le fut encore sous Louis XV par ceux de Voltaire et de Crébillon, etc.

Il s'ouvrit dans la carrière théâtrale une route nouvelle ; on y exploita un genre mixte qu'on nomma *le drame*. Nivelle de La Chaussée fut le premier qui mit ce genre en vogue, dans sa pièce intitulée *le Préjugé à la mode*. Plusieurs écrivains l'imitèrent, et prouvèrent qu'il est possible

sans employer ni le poignard de Melpomène, ni le masque de Thalie, d'intéresser vivement les spectateurs. Ce genre nouveau, contre lequel s'élevèrent les partisans de la routine, offre un nouvel attrait pour la scène, augmente la somme de nos jouissances, et choque, beaucoup moins que les autres genres, la raison et les vraisemblances.

Parmi les acteurs renommés pendant ce règne, on cite les sieurs Bellecour, Armand, Préville, Auger, Brisard, Molé, Le Kain[1]; et, parmi les actrices, les demoiselles Gaussin, Dumesnil, Dangeville et Clairon. Ces artistes, fiers de leurs talens, et de l'admiration qu'ils produisaient, se sentirent humiliés d'être séparés de leurs concitoyens par des lois avilissantes, des préjugés absurdes. Les comédiens français étaient excom-

[1] En 1767, Le Kain disait, dans une conversation : « Nos « parts n'approchent pas de celles des *Italiens;* et, en nous « rendant justice, nous aurions droit de nous apprécier un peu « plus. Une part aux Italiens rend 20 à 25 mille livres; et la « mienne se monte au plus à 10 ou 12 mille livres. *Comment,* « *morbleu !* s'écria un chevalier de Saint-Louis, qui entendait « le propos, *comment! un vil histrion n'est pas content de* « *12 mille livres de rente; et moi qui suis au service du roi,* « *qui dors sur un canon, et qui prodigue mon sang pour la* « *patrie, je suis trop heureux d'obtenir mille livres de pen-* « *sion !* Alors Le Kain, avec la dignité d'un tragédien, lui ré- « pliqua : *Eh! comptez-vous pour rien, Monsieur, la liberté* « *de me parler ainsi ?* »

muniés; et les comédiens italiens, fameux par l'obscénité de leur scène, ne l'étaient pas. Les Pères de l'Eglise, les canons des conciles ont prohibé, dans les temps anciens, les jeux scéniques : ils avaient raison; parce qu'alors le théâtre n'offrait que des indécences et des actes révoltans de la débauche la plus effrontée. Mais, les spectacles d'autrefois étant fort différens de ceux d'aujourd'hui, pourquoi la prohibition a-t-elle subsisté, lors même que son motif n'existait plus? Sur certains hommes, la routine a plus d'empire que la raison.

Les comédiens français, atteints par un préjugé qui n'avait plus de fondement, essayèrent sous ce règne de le faire évanouir et de réclamer les droits et les prérogatives des citoyens. Appuyés fortement par le sieur de Saint-Florentin, et excités par la demoiselle Clairon, qui faisait dépendre sa rentrée au théâtre de la concession des droits réclamés, ils redoublèrent leurs efforts pour les obtenir.

Au mois d'avril 1766, le sieur de Saint-Florentin, ayant composé en faveur des comédiens français un mémoire, s'apprêtait à le lire au conseil d'état, en présence de Louis XV : ce roi, à la seconde phrase, l'interrompit, en disant : *Je vois où vous en voulez venir. Les comédiens ne*

seront jamais sous mon règne que ce qu'ils ont été sous ceux de mes prédécesseurs ; qu'on ne m'en parle plus[1].

Les comédiens français n'étaient pas assez persuadés que, dans une société bien ordonnée, et dans l'opinion des personnes raisonnables, une profession qui n'a que les plaisirs publics pour objet, quels que soient d'ailleurs les talens de ceux qui l'exercent, doit toujours être considérée comme inférieure à toutes celles qui sont utiles. Mais, quand le théâtre insinue la morale dans l'âme des spectateurs par le véhicule du plaisir, l'utile alors se mêle à l'agréable ; le succès est complet ; la profession d'acteur s'ennoblit[2].

Les comédiens se signalèrent, sous le règne de Louis XV, par un trait de fierté, louable dans son principe, et qui, poussé trop loin, devint répréhensible et ridicule.

Un acteur médiocre, nommé Dubois, s'était rendu coupable d'une bassesse, en refusant de payer un salaire légitimement dû. Tout l'aréo-

[1] *Mémoires secrets*, tom. III, au 6 avril 1766.

[2] Les comédiens et, notamment, les acteurs tragiques, accoutumés à représenter des personnages éminens, contractent une habitude de fierté qu'on leur a reprochée. C'est ainsi que les juges, les prêtres et les professeurs, habitués à régenter, prennent, pour la plupart, un caractère grave, empesé ou pédantesque, qu'ils conservent jusqu'au tombeau.

page comique, entraîné par la demoiselle Clairon, en parut indigné, et résolut de ne plus jouer avec lui.

Au mois d'avril 1765, on jouait la tragédie du *Siége de Calais*, par Dubelloi : cette pièce, qui obtint un grand succès, et qui attirait la foule des spectateurs, était annoncée sur l'affiche. Les acteurs dominans, en se rendant au théâtre, informés que Dubois devait y remplir le rôle de *Mauni*, et qu'un ordre du Roi lui enjoignait d'y représenter ce personnage, persistèrent dans leur résolution de ne plus jouer avec lui, et le firent annoncer aux spectateurs qui remplissaient la salle. A cette nouvelle, le public, déjà instruit de la véritable cause de cette annonce, et qui avait payé pour voir le *Siége de Calais* et non une autre pièce, fit éclater son mécontentement par des murmures, des cris et des menaces. Il n'y eut point de spectacle ; et l'argent de chaque spectateur rendu à la porte.

Tout Paris fut ému de cette affaire, alors d'une très-haute importance. Un grand comité de gentilshommes s'assembla chez le lieutenant de police : il y fut décidé que les acteurs coupables seraient punis par la prison. Le 16 avril 1765, Brisard, Dauberval, Molé, Le Kain furent arrêtés et conduits au For-l'Evêque. Deux jours

après, la demoiselle Clairon subit la même peine; et sa prison devint un triomphe pour elle. Elle y fut conduite honorablement par madame Sauvigny, épouse de l'intendant de Paris, et dans la voiture de cette dame, qui, pour marquer le vif intérêt qu'elle prenait au sort de cette actrice, la mit sur ses genoux. La demoiselle Clairon fut visitée dans sa prison par la cour et la ville. Les portes étaient continuellement obstruées par de nombreuses voitures.

On faisait sortir ces prisonniers pour aller faire leur service sur le théâtre; ensuite on les reconduisait en prison.

Le 10 mai, l'affaire fut terminée. Dubelloi, pour plaire à la demoiselle Clairon, retira du théâtre sa tragédie du *Siége de Calais*. Le comédien Dubois demanda sa retraite, et l'obtint. Les causes du mécontentement n'existant plus, les acteurs et les actrices furent mis en liberté.

Bellecour, au nom de tous ses camarades, fit à la Comédie française un discours rempli d'excuses humiliantes, où il déplora le malheur d'avoir manqué au public.

Cet événement, qui aujourd'hui serait à peine aperçu, et que publieraient en quelques lignes nos feuilles journalières, fit alors la plus vive sensation.

En parlant, dans la période précédente, des théâtres de la capitale, j'ai cité quelques exemples d'acteurs tragiques qui se vêtirent d'habits appartenant au temps, au pays et à la dignité de ceux qu'ils représentaient sur la scène. Ces exemples étaient encore rares; ils devinrent dans la suite plus communs. Le Kain et la demoiselle Clairon ne négligèrent rien pour se conformer à l'exactitude du costume, si propre à augmenter l'illusion.

Opéra ou Académie royale de Musique, situé au Palais-Royal. J'ai parlé dans la période précédente de l'origine et du lieu de ce spectacle [1].

L'entrée était sur la place du Palais-Royal; et on y parvenait par un cul-de-sac, étroit, qui s'ouvrait sur la façade du palais. Ce théâtre, qui lui était contigu, n'avait rien qui le caractérisât.

Le duc d'Orléans régent voulut tirer un nouveau parti de ce théâtre et lui procurer le double avantage d'être à la fois salle de spectacle et salle de danse. Le chevalier de Bouillon, qui avait conçu ce projet, en fut récompensé par une pension de six mille livres; et un moine-

[1] *Voyez* tom. VII, pag. 98, article *Opéra*.

carme, nommé le père Sébastien, habile mécanicien, trouva le moyen d'élever le plancher du parterre au niveau du théâtre, et de le rabaisser à volonté.

Le premier bal de l'Opéra fut donné le 2 janvier 1716. Telle fut l'origine de ces bals fameux.

L'édifice, le théâtre et ses dépendances éprouvèrent dans la suite un accident funeste.

Le 6 avril 1763, dès huit heures du matin, le feu s'y manifesta. Des ouvriers voulurent l'éteindre seuls, et ne réussirent qu'à retarder l'explosion de l'incendie, qui éclata entre onze heures et midi. Toute la salle, l'aile de la première cour, et toutes les machines devinrent la proie du feu. Deux mille hommes furent employés à l'éteindre. Trois jours après, la fumée s'élevait encore des souterrains de ce théâtre.

Aussitôt, furent présentés des projets d'un nouvel édifice : les uns proposaient de le placer dans les bâtimens du Louvre, et les autres au Carrousel. Le duc d'Orléans vint demander au roi qu'il fût rétabli au même lieu. Il offrait de donner à la salle plus d'étendue ; d'acheter pour cela les maisons qui se trouvaient entre le cul-de-sac et la rue des Bons-Enfans, et de fournir cent mille écus pour le prix de ses loges. Ces offres furent acceptées.

Mais, en attendant la reconstruction de cette salle, les acteurs, fort en peine pour trouver un théâtre, demandèrent aux Italiens d'occuper le leur pendant trois jours de la semaine ; ne pouvant rien conclure avec eux, ils se décidèrent à faire réparer le théâtre des machines du château des Tuileries, et à s'y établir. Cette salle provisoire ne fut réparée que le 24 janvier 1764 ; les acteurs de l'Opéra y débutèrent par la pièce de *Castor et Pollux*. Cette réparation, due au sieur Soufflot, architecte, fournit ample matière aux critiques.

Le roi, par lettres-patentes du 11 février 1764, donna une décision qui fixa le rétablissement du nouveau théâtre de l'Opéra. Alors commencèrent, d'après les dessins du sieur Moreau, architecte, les travaux de cette reconstruction sur le même lieu et sur un plan plus vaste. Ces travaux furent terminés en 1770 ; et, le 2 janvier de cette année la nouvelle salle de l'Opéra fut ouverte au public, qui s'y porta avec une affluence extraordinaire ; il y eut beaucoup de tumulte : on y joua *Zoroastre*.

Sa façade était parallèle à la rue Saint-Honoré et attenante au Palais-Royal ; l'ouverture de la scène avait 36 pieds ; le théâtre était très-profond ; l'avant-scène était décorée de quatre colonnes,

qui, affaiblies par les cannelures à jour, faisaient appréhender la chute de l'entablement.

On y trouvait quatre rangs de loges; on voyait dans le foyer principal les bustes de Quinault, de Lulli, et de Rameau.

Cette salle nouvelle, malgré les précautions que l'on prit pour la préserver du malheur de la salle précédente, éprouva le même sort. Après environ douze ans d'existence, elle devint, le 8 juin 1781, la proie des flammes, comme je le dirai dans la suite.

L'Opéra, qui languissait depuis long-temps, prit quelques faveurs sur ce nouveau théâtre, où brillaient plusieurs talens remarquables : ceux de Dauberval, de Le Gros et de Sophie Arnoult, parisienne, célèbre par la vivacité de son esprit, ses heureuses et fines réparties.

C'est vers ce temps que Voltaire fit ainsi l'éloge de l'Opéra :

Il faut se rendre à ce palais magique,
Où les beaux vers, la danse, la musique,
L'art de charmer les yeux par les couleurs,
L'art, plus heureux, de séduire les cœurs
De cent plaisirs font un plaisir unique.

En 1719, l'Opéra était encore éclairé par des chandelles : en cette année, par la munificence

du fameux Law, on leur substitua des bougies [1].

Hôtel des Menus Plaisirs du Roi, situé rue Bergère. Cet hôtel se compose de vastes cours et bâtimens, destinés au service de l'*Opéra*. Les bâtimens contenaient des magasins de machines, de décorations, et un théâtre, où se faisaient les répétitions des pièces qui devaient être jouées sur celui de l'Opéra. Sous Napoléon, cet hôtel a reçu une autre destination : on y a placé le *Conservatoire de Musique*, aujourd'hui nommé *Ecole royale de Musique et de Déclamation*.

Théatre des Italiens, situé dans l'ancien hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil et sur l'emplacement du marché aux cuirs. Louis XIV avait, en 1697, expulsé les comédiens italiens; en 1716, le duc d'Orléans régent en rappela d'autres; ils s'établirent dans l'ancien hôtel de Bourgogne, et y débutèrent, le 18 mai, par une pièce intitulée *l'Inganno Fortunato*.

Ce théâtre offrait un mélange de scènes chantantes et bouffonnes, de langage français et italien. Parmi les acteurs, on distinguait d'abord

[1] *Extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame *de Sartory*, tom. II, pag. 187.

Antoine Vincentini, célèbre sous le nom de Thomassin, qui, pendant près de quarante ans, amusa les Parisiens, dans ses rôles d'Arlequin, où il faisait briller des saillies spirituelles et piquantes : son jeu était naturel. Il mourut le 19 août 1737 [1].

Charles Bertinazzy, plus connu sous le nom de Carlin, lui succéda, et montra des talens pareils. Le célèbre acteur anglais Garrick voulut les connaître, et les admira. Il mourut en 1783. On lui fit cette épitaphe :

De Carlin, pour peindre le sort,
Très-peu de mots doivent suffire :
Toute sa vie, il a fait rire ;
Il a fait pleurer à sa mort.

Parmi les autres acteurs, français d'origine, on distinguait La Ruette, Clairval, qui jouaient les amoureux : ce dernier passa de l'Opéra-Comique aux Italiens ; Audinot, qui peignait les mœurs de la classe inférieure du peuple, et qui, depuis, fut directeur d'un théâtre forain.

[1] J'ai déjà eu occasion de faire observer que ceux qui, par profession, sont chargés d'amuser les autres, et d'exciter la gaîté, sont eux-mêmes tristes et moroses. Thomassin l'éprouva. Il alla consulter le médecin Dumoulin, qui, ne le connaissant pas, lui conseilla d'aller voir Arlequin. Dans ce cas-là, reprit Thomassin, il faut que je meure de ma maladie ; car je suis moi-même cet Arlequin auquel vous me renvoyez.

Madame Favart était célèbre par ses talens d'actrice, par son esprit et par ses liaisons avec l'abbé de Voisenon, qui, si l'on en croit la malignité publique, fut l'auteur d'une partie des pièces qu'elle publiait sous son nom ou sous celui de son mari [1]. Elle fut long-temps l'héroïne de la Comédie italienne ; elle y avait débuté en 1749; elle mourut en 1772.

Le théâtre des Italiens, qui jouissait des priviléges accordés aux comédiens du roi, fut, en 1762, réuni à celui de l'Opéra-Comique. Cette réunion, après de longs délais et de graves discussions, fut arrêtée le 7 mars de cette année; et, le 9 avril suivant, les deux troupes, réunies,

[1] On fit beaucoup de satires sur cette liaison. Voici deux couplets, les plus décens, d'une chanson faite à ce sujet, et qu'on attribue à Marmontel :

Il était une femme
Qui, pour se faire honneur,
Se joignit à son confesseur.
Faisons, dit-elle, ensemble
Quelque ouvrage d'esprit;
Et l'abbé le lui fit.
. . . . . .

On prétend qu'un troisième
Au travail concourut,
Et que Favart le secourut.
En chose de sa femme,
C'est bien le droit du jeu
Que l'époux entre un peu.

jouèrent sur le même théâtre la pièce des *Trois Sultanes*, qui fut montée avec un soin extraordinaire; car, pour obtenir une parfaite exactitude des costumes, on les fit fabriquer à Constantinople.

Ces deux troupes réunies attirèrent la foule : leur spectacle fut le plus fréquenté de Paris. En 1780, il n'y eut plus d'Italiens dans cette troupe, qui, cependant, continua de porter le nom de *Comédie italienne*.

Les comédiens italiens ne jouissaient pas seuls des fruits de leurs travaux : ils avaient, dans l'administration de l'Opéra, un seigneur-suzerain, qui en prélevait une partie. Ils payaient d'abord par abonnement la somme de 22,000 francs par an. En 1765, cette somme s'accrut presque du double; elle fut fixée, en 1767, à 40,490 livres.

Ces comédiens, en 1783, quittèrent l'ancienne salle de l'hôtel de Bourgogne, pour occuper celle qui fut bâtie sur le boulevart des Italiens, dont je parlerai dans la suite.

Opéra-Comique. Ce n'était qu'un spectacle forain, établi sur les boulevarts du Nord et à la foire Saint-Germain. Son origine remonte à l'an 1714. Cette troupe, qui avait éprouvé beaucoup

de persécutions de la part des théâtres supérieurs, et qui, pour échapper à leur tyrannie, opposait toujours de nouvelles ruses, obtint en cette année le titre d'*Opéra-Comique ;* et l'Académie de Musique lui accorda la permission de jouer de petites pièces en vaudeville, mêlées de danse, à condition qu'aucune parole n'y serait proférée qu'en chantant.

Ce spectacle, conforme au goût du temps, offrait des scènes gracieuses, spirituelles ou bouffonnes, qui ravissaient la multitude.

Le Sage, Fuzelier et Dorneval, auteurs des plus jolies pièces de ce théâtre, firent sa fortune: les comédiens français, jaloux de sa prospérité, se prévalurent de leurs priviléges, et parvinrent à ôter la parole aux acteurs de l'Opéra-Comique. Ceux-ci ne purent plus jouer que des pantomimes. Ce genre de spectacle attirait encore beaucoup de spectateurs. Les comédiens français se plaignirent de nouveau; et, en 1718, ce spectacle fut supprimé. Il se releva en 1724, se maintint jusqu'en 1745, époque où il fut encore puni de ses succès. En 1751, ce spectacle reparut, et acquit une grande vogue sous la direction du sieur Jean Monet.

En 1765, Monet publia un recueil de chansons, intitulé *Anthologie française :* il avait

pris pour épigraphe ces trois mots latins : *Mulcet*, *Movet*, *Monet*. Ces mots lui parurent si heureux qu'il en fit la devise de son théâtre. Ce spectacle forain, qui, des boulevarts, passait à la foire Saint-Germain, obtint assez de consistance pour mériter d'être réuni aux comédiens privilégiés, dits *les Italiens*. Cette réunion s'opéra, comme il a été dit, le 19 avril 1762.

Depuis, la comédie purement italienne, qui se jouait à certains jours de la semaine, ne put se soutenir, malgré les talens distingués des arlequins Thomassin et Carlin, et perdit insensiblement faveur. Le genre de l'Opéra-Comique prévalut; et, en 1780, il domina seul sur ce théâtre, qui fut alors abandonné par les Italiens.

Ambigu-Comique, théâtre situé boulevart du Temple, n°s. 74 et 76. Le sieur Audinot, après avoir été acteur dans la troupe des Italiens, par la réunion de cette troupe avec celle de l'Opéra-Comique, se trouva sans emploi. Après plusieurs tentatives pour mettre ses talens à profit, il éleva, au mois de février 1769, un théâtre à la foire Saint-Germain, et y attira beaucoup de monde. Il fit construire une petite salle sur les boulevarts, dont l'ouverture eut lieu le 9 juillet suivant. Ce spectacle, dont les acteurs étaient

des marionnettes, fut nommé *les Comédiens de bois*. Audinot obtint des succès qui le mirent à même de faire construire une jolie salle de spectacle sur le boulevart du Temple; et, au lieu de marionnettes, il y fit jouer des enfans, parmi lesquels se distinguait sa fille, Eulalie, qui, dès l'âge de huit ans, se faisait remarquer par sa belle voix et son intelligence précoce.

Ce spectacle nouveau attira la foule, au préjudice des comédiens français, qui élevèrent des plaintes fréquentes contre le théâtre d'Audinot. En 1768, une sentence de police lui ordonna, ainsi qu'aux autres spectacles forains, de ne jouer que des bouffonneries et des parades.

A l'exemple de Monet, Audinot donna à son théâtre cette devise latine, où se trouvait son nom : *sicut infantes audi nos*.

L'abbé Delille a peint l'empressement du public pour ce spectacle dans ce joli vers :

Chez Audinot l'enfance attire la vieillesse.

Ce spectacle s'annonça avec avantage par une pièce intitulée *le Triomphe de l'amour et de l'amitié;* pièce qui charma presque tous les Parisiens, et dont le sujet était tiré de l'opéra d'*Alceste*. On y voyait un grand pontife et des chœurs de prêtres costumés à l'antique. Ces

costumes ressemblaient un peu à ceux des prêtres chrétiens [1]. Les dévots firent entendre à l'archevêque de Paris que les cérémonies de l'Église, ainsi que le clergé, y étaient tournés en dérision. Cet archevêque écrivit une lettre au lieutenant de police de Sartines, où il se plaignit vivement de ces prétendues profanations. Audinot représenta que, sur plusieurs théâtres, on voyait des prêtres, des processions et des sacrifices, conformément aux rites des religions antiques; qu'à l'Opéra de pareilles représentations étaient fréquentes; qu'à la Comédie Française, dans *Athalie*, on étalait toute la pompe des anciennes cérémonies religieuses des Juifs, sans qu'aucune plainte se fût élevée à cet égard. En reprochant aux acteurs d'être fidèles imitateurs des usages des anciens, c'était reprocher au portrait de ressembler à son original.

Le lieutenant de police laissa jouer la pièce du *Triomphe de l'amour et de l'amitié*, avec

[1] Cette ressemblance provient de ce qu'après Constantin, les prêtres chrétiens adoptèrent plusieurs pratiques du paganisme, et surtout les vêtemens sacerdotaux de cette religion antique. En effet, la mître, l'étole, l'aube, la chappe, la chasuble, etc., appartenaient aux ministres des autels des divinités païennes. Il en est de même des processions, des aspersions, des bénédictions, etc. L'archevêque de Paris ignorait que les prêtres chrétiens avaient beaucoup emprunté du paganisme.

ses accompagnemens et ses costumes sacerdotaux.

Tout Paris courait au théâtre d'Audinot; celui de l'Opéra était désert; les administrateurs de ce dernier spectacle, jaloux de ces succès, parvinrent à obtenir, à la fin de l'année 1771, un arrêt du conseil qui réduisait l'Ambigu-Comique à l'état de spectacle de la dernière classe. On lui retrancha la plus grande partie de son orchestre; on lui interdit les danses, etc.: ce qui occasiona une rumeur considérable. Peu de jours après, il fut convenu que le théâtre d'Audinot recouvrerait tout ce qu'on lui avait retranché, et qu'il paierait une contribution de 12,000 livres à l'Opéra. C'était le but que se proposaient ces administrateurs.

Madame Dubarry, pour égayer Louis XV, dévoré par l'ennui, fit venir, au mois d'avril 1772, la troupe d'Audinot à Choisy, où ses acteurs enfans jouèrent devant ce roi les pièces suivantes : *Il n'y a plus d'enfans*, la *Guinguette*, et une pantomime intitulée le *Chat botté*. Les pantomimes à grands spectacles caractérisaient particulièrement ce théâtre, qui s'est maintenu, sous le même nom, jusqu'au moment présent.

Théâtre de Nicolet ou des grands Danseurs, situé boulevart du Temple, n°s. 68 et 70.

Ce théâtre s'établit, en 1760, dans les foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent. On y représentait des danses, des tours de force et des danses sur la corde. La troupe du sieur Nicolet avait succédé à celle de Gaudon, laquelle fut précédée par celle de Restier.

En 1767, Nicolet faisait jouer un acteur qui devint l'objet de l'admiration de tous les Parisiens. Cet acteur, fort instruit, était un singe qui exécutait avec beaucoup d'intelligence plusieurs scènes bouffonnes. Pendant la maladie de Molé, acteur des Français, et dont la fatuité était alors plus célèbre que ses talens, on parvint à faire jouer à ce singe le personnage du comédien malade. Cet animal, en pantoufles, en bonnet de nuit, imitait le moribond, et cherchait à exciter la commisération publique. Ce fut à cette occasion que le chevalier de Boufflers publia une pièce de vers, où il plaisante le comédien et le singe qui le représentait. En voici quelques couplets:

Vous eûtes, éternels badauds,
Vos pantins et vos Ramponaux;
Français, vous serez toujours dupes;
Quel autre joujou vous occupe?
Ce ne peut être que Molet,
Ou le singe de Nicolet.

L'animal, un peu libertin,
Tombe malade un beau matin;
Voilà tout Paris dans la peine;
On crut voir la mort de Turenne;
Ce n'était pourtant que Molet,
Ou le singe de Nicolet.

Généraux, catins, magistrats,
Grands écrivains, pieux prélats,
Femmes de cour bien affligées,
Vont tous lui porter des dragées;
Ce ne peut être que Molet,
Ou le singe de Nicolet.

Bientôt, sur ce théâtre, aux exercices du singe et des danseurs de corde, on joignit de petites pièces comiques de la composition du sieur Taconnet, qui, par des parodies, des farces et des parades pleines d'une gaieté populaire, s'acquit le surnom de *Molière des boulevarts* [1]. Parmi plusieurs pièces d'un genre trivial, on distinguait les *Aveux indiscrets*, et surtout le *Baiser donné et rendu*. Ces pièces étaient dignes de figurer sur un théâtre plus relevé; la dernière, jouée pour la première fois le 14 janvier 1768,

[1] Taconnet, bon ivrogne, et doué d'un talent original, auteur de plus de soixante pièces de théâtre, mourut en janvier 1775, âgé de quarante-cinq ans. Lorsqu'il voulait marquer son dédain pour quelqu'un, il lui disait : *Je te méprise comme un verre d'eau.*

valut à ce théâtre un grand concours de spectateurs et la jalousie des théâtres privilégiés.

La *Bourbonnaise*, chanson plus bouffonne que satirique, était alors fort à la mode. Elle devint le sujet d'une pièce gaillarde portant le même titre, et qui fut jouée, en 1768, sur le théâtre de Nicolet. L'abbé Lattaignant, chanoine de Reims, digne émule de l'abbé Voisenon, en était l'auteur.

Les succès de ce théâtre, les gentillesses du singe de Nicolet, et les traits licencieux dont ses pièces étaient assaisonnées, attiraient une grande affluence à ce spectacle, et excitaient la jalousie des comédiens puissans, et surtout des directeurs de l'Opéra, qui, en 1769, firent interdire la parole aux acteurs de Nicolet, et les réduisirent à jouer des pantomimes; mais cet ordre rigoureux ne fut pas long-temps en vigueur, et Nicolet continua à donner au public des scènes dialoguées.

Nicolet eut, comme Audinot, en 1772, l'avantage de faire jouer sa troupe, à Choisi, devant le roi et la dame Dubarry. Ce fut alors que son théâtre obtint le titre de *grands danseurs du roi*. Ce théâtre a depuis changé de nom; il porte aujourd'hui celui de *Théâtre de la Gaieté*.

Autres spectacles. Sous Louis xv, les specta-

cles, et surtout ceux qui paraissaient propres à inspirer de l'intérêt à la classe inférieure de la population, se multiplièrent.

Le but caché de ces nombreux établissemens de plaisirs se découvre facilement; on voulait que le peuple ne s'occupât que d'acteurs comiques et de scènes frivoles, afin qu'il ne fît aucune attention à la scène politique, alors fort en désordre. Je vais offrir de courtes notices sur divers autres spectacles de Paris.

Théatre de Gaudon, situé rue Saint-Nicaise. Il fut établi en 1769. On y donnait des farces, des parodies. Ce spectacle avait pour objet d'amuser le peuple du quartier, trop éloigné des boulevarts pour participer aux théâtres qui s'y trouvaient; il n'existait plus en 1779.

Spectacle pyrique et Waux-hall. Le sieur Torré, artificier italien, possédait le génie de son art, et lui fit faire de grands progrès en France. Le 29 août 1764, il ouvrit, pour la première fois, son spectacle, situé sur le boulevart Saint-Martin, à l'endroit où la rue de Lancry débouche sur ce boulevart [1]. Son local était vaste, et le

[1] La rue de Lancry a été ouverte sur l'emplacement du Waux-hall du sieur Torré.

parterre contenait seul plus de douze cents personnes. Ses feux d'artifice étaient d'une perfection jusqu'alors inconnue. Il y mêlait des décorations pompeuses ou agréables, et des pantomimes dont les sujets nécessitaient l'explosion du feu : telles étaient les *Forges de Vulcain*, pièce qui fut donnée au mois de juillet 1766, où l'on voyait les travaux des cyclopes, et Vénus demandant à Vulcain des armes pour son fils Énée. Ce spectacle fit fortune.

Son auteur établit solidement sa réputation par le feu d'artifice qu'il fit exécuter à Versailles, à l'occasion du mariage de Louis XVI, feu où l'on vit une explosion du Mont-Etna, et, du milieu des torrens de flammes, s'élever des palmes triomphales qui conservèrent la fraîcheur de leur coloris.

Torré, physicien habile, naturaliste et doué d'un génie actif, inventa le *feu grégeois*, dont l'usage, connu des anciens, reproduit en France, au douzième siècle, par l'effet des croisades, était heureusement plongé dans l'oubli. Louis XV applaudit à l'invention, mais il eut la sagesse de défendre qu'elle fût mise en pratique. Les hommes ne sont que trop habiles à se détruire.

Le spectacle de Torré fut interrompu, en 1768, par un procès que lui intentèrent les habitans

du voisinage ; il obtint, comme un dédommagement, la permission de donner des bals publics et des *fêtes foraines*. En cette année, il donna le *divertissement du Mât de Cocagne*, exercice qui, en 1425, pendant la domination des Anglais, fut offert aux yeux des Parisiens, et qui, depuis cette époque jusqu'au temps de Torré, n'avait pas été renouvelé [1].

En septembre de la même année 1768, il introduisit sur l'avant-scène des bouffons qui y représentaient des farces et chantaient des ariettes italiennes.

En 1769, il fit presque entièrement reconstruire son théâtre, et donna, pour l'ouverture, les *fêtes de Tempé*.

Torré variait les objets de son spectacle. Au mois d'août 1774, il offrit le tableau d'un tournois ; en 1775, des illuminations de diverses couleurs ; et, en 1777, la *fête du mai* attira un grand concours de spectateurs. En 1773, Torré avait donné des fêtes au Colisée ; mais il ne négligeait pas son spectacle, qui fut le premier à Paris qui porta le nom de *Waux-hall*. Il reçut celui de *Waux-hall d'été* dès qu'il exista dans Paris un *Waux-hall d'hiver* [2].

[1] *Voyez* tom. IV, pag. 63.

[2] Torré mourut au commencement de mai 1780.

Spectacle de Ruggieri, établi dans un jardin situé aux Porcherons. Les sieurs Ruggieri frères commencèrent, en 1765, à donner au public des spectacles de feux d'artifice et d'illuminations; en 1769, ils s'établirent sur les boulevarts, où ils firent construire une salle élégamment décorée, mais peu étendue. Elle était sous la direction de l'Opéra, qui en retirait les profits. Le plus connu des deux frères fut chargé d'exécuter, sur la place de Louis xv, le feu d'artifice que la ville de Paris donna lors des fêtes de la célébration du mariage de Louis xvi, tandis que Torré offrait à Versailles un pareil spectacle. Ces deux étrangers rivaux avaient, par leurs talens particuliers, des droits à l'estime publique.

Waux-hall d'hiver, situé dans la partie ouest de l'enclos de la Foire Saint-Germain, près du point où la rue Guisarde débouche dans cet enclos, aujourd'hui marché. Il fut construit, en 1769, sur les dessins de l'architecte Le Noir. Ce spectacle s'ouvrit le 3 avril 1770. Le plan de la principale salle avait la forme vicieuse d'une ellipse. Cette salle était ornée d'un péristyle de vingt-quatre colonnes ioniques, en treillage, entourées de guirlandes de fleurs. C'est en ce lieu

que de jeunes danseuses à gages exécutaient des danses et ballets.

Autour de cette salle régnaient deux rangs de galeries ou de loges; là circulaient et se reposaient les spectateurs. L'objet apparent de cet établissement était, comme beaucoup d'autres de ce genre, d'amuser les Parisiens; mais l'objet secret consistait à les corrompre, les étourdir et attirer leur argent. Les danses et les filles publiques, dont ce lieu était le rendez-vous et le marché, n'offraient cependant pas des attraits assez puissans pour y amener l'affluence. Les administrateurs stimulaient de temps en temps la curiosité des habitans de Paris par d'autres moyens. En 1770, on y établit une loterie, dont le plus fort lot était de 1,200 livres. Pour y prétendre, il suffisait de donner un écu à la porte. En 1772, on y donna un concert au profit des écoles gratuites de dessin. En 1774, un célèbre escamoteur juif, appelé Jonas, y faisait des tours étonnans, et donnait des leçons d'escamotage. Toutes ces ressources furent vaines; l'entreprise échoua; et le Waux-hall fut démoli en 1785.

Joutes sur l'eau. Le 4 septembre 1768, on donna pour la première fois à Paris, sur la Seine,

et dans une enceinte établie du côté de la Rapée, un spectacle sur l'eau. Des mariniers exercés en furent les acteurs. Des luttes étaient exécutées avec des lances, par des hommes montés sur des bateaux. Ils étaient vêtus d'habits de couleurs différentes, qui distinguaient les deux partis des combattans. Cette lutte était accompagnée de spectacles, où l'on voyait les bateliers associés aux dieux de la Mythologie. Une déesse, sortie du fond des eaux, venait couronner les vainqueurs. A l'extrémité de la scène aquatique, Neptune, monté sur un char traîné par des chevaux marins, sortait d'un rocher caverneux; et, par un contraste singulier, le dieu du feu s'unissait à celui de l'onde. A l'autre extrémité de l'enceinte, se trouvait l'antre embrasé de Vulcain, où l'on voyait ce dieu forgeant avec ses cyclopes.

L'année suivante, les entrepreneurs de ce spectacle changèrent le lieu de la scène, la transférèrent sur la rive opposée, du côté de la Gare; lui appliquèrent une dénomination plus distinguée : celle de *Jeux pléiens*, et même lui donnèrent le mérite de l'utilité. Ils en firent une école de navigation, où des élèves, choisis par les magistrats de la ville, s'exerçaient aux manœuvres de la marine et dans l'art de nager, et

montraient au public les progrès de leur instruction. Cette utile partie de ce spectacle n'en excluait pas l'agrément. On y voyait aussi des joûtes et des divinités de la mer se familiariser avec les bateliers.

En 1770, au mois de juin, le spectacle se rouvrit avec plus de magnificence et de nouveaux agrémens. Il renonça au titre scientifique de *Jeux pléiens*, et prit simplement celui d'*Exercice des élèves de la navigation.*

Ce spectacle, continué dans la suite, a changé de direction, de local, et même d'objet. Au mois d'octobre 1770, les joûtes cessèrent sur la rivière. Ce spectacle fut transféré au Colisée ; ce qu'il avait d'utile disparut bientôt, ainsi que ce qu'il avait de pompeux. Au lieu d'y voir figurer le dieu de la mer, on y représenta des scènes bouffonnes; enfin il fut réduit à de simples fêtes que donnaient les mariniers du Gros-Caillou. Les divers gouvernemens ont souvent, dans les fêtes publiques, fait concourir les joûtes sur l'eau.

Le Concert spirituel avait lieu dans une des salles du château des Tuileries ; il fut établi en mars 1725, et se donnait les jours de fêtes solennelles et pendant la quinzaine de Pâques. Ce concert, où l'on chantait les *Stabat*, les *Miserere* les *De*

profundis, était exécuté par les acteurs et actrices de l'Opéra, qui exerçaient momentanément les fonctions du sacerdoce. On voulait remplir le vide des spectacles fermés pendant ces fêtes ; on voulait payer son tribut à la religion, et on amalgamait le sacré et le profane, le plaisir et la dévotion. La révolution fit justice de ce mélange.

Spectacles bourgeois. Sous ce règne, la cour et Paris étaient possédés par la manie des spectacles. On ne donnait point de fêtes sans y faire intervenir des décorations, des scènes théâtrales. La plupart des maisons royales étaient pourvues de théâtres, où l'on appelait à volonté les comédiens de Paris pour y figurer.

Les princes et les seigneurs imitèrent cet exemple; ils en eurent dans leurs maisons de ville et de campagne. Le duc d'Orléans en avait un dans la maison de Bagnolet, fameux par les pièces nouvelles ou même un peu licencieuses qu'on y donnait. On y joua pour la première fois, en 1762, la *Partie de Chasse de Henri IV*. Le duc d'Orléans y remplissait le rôle de fermier, et Grandval, acteur des Français, celui de Henri IV.

Le maréchal de Richelieu avait un théâtre

dans son hôtel, où, en 1762, pour la première fois, fut jouée *Annette et Lubin*.

La duchesse de Villeroi avait aussi dans son hôtel son théâtre; en 1767, la célèbre Clairon y joua plusieurs fois; dans l'année suivante, y fut joué le drame de *l'Honnête Criminel*, qui n'avait pas encore la permission de paraître en public, et, en novembre 1763, le roi de Danemarck y assista et vit jouer la demoiselle Clairon et le sieur Le Kain.

Le baron d'Esclapon avait un théâtre au faubourg Saint-Germain, où les acteurs des Français venaient jouer, et où fut donné, en 1767, un spectacle au profit du comédien Molé.

On parlait alors beaucoup du théâtre de *la Folie Titon*, sur lequel, en avril 1762, fut donnée une représentation d'*Annette et Lubin*, pièce souvent jouée dans les spectacles particuliers de Paris, avant de l'être sur les théâtres publics.

La duchesse de Mazarin avait dans son hôtel un théâtre sur lequel, en septembre 1769, on représenta, devant la princesse Madame, *la Partie de Chasse de Henri IV*. Cette pièce fut jouée par des acteurs français.

La demoiselle Guimard, danseuse de l'Opéra, célèbre par son luxe, sa maigreur, ses grâces, par quelques actes de bienfaisance et par ses

amans, avait, dans sa maison de campagne à Pantin, une salle de spectacle où fut jouée, en juillet 1772, une parade intitulée *Madame Engueulle*. Elle avait un autre théâtre à Paris, dans son élégant hôtel de la Chaussée-d'Antin [1], dont l'ouverture se fit solennellement, au mois de décembre 1772, par *la Partie de Chasse de Henri* IV. On devait jouer, pour petite pièce, *la Vérité dans le vin*, pièce un peu gaillarde; mais l'archevêque de Paris s'étant donné beaucoup de mouvement, en empêcha la représentation. Pour être en paix avec lui, on substitua à cette pièce une pantomime intitulée *Pygmalion*.

Cette salle était le rendez-vous ordinaire des courtisanes les plus recherchées et des hommes frivoles et aimables. On y jouait quelquefois des pièces faites exprès pour ce théâtre. Les acteurs et les actrices étaient la demoiselle Guimard et ses camarades de l'Opéra. Le sieur de Laborde, premier valet de chambre du roi, se chargeait de diriger les spectacles que donnait la demoi-

[1] Cet hôtel, situé à l'entrée de la rue de la Chaussée-d'Antin, n°. 9, et construit par l'architecte Le Doux, fut nommé *le Temple de Terpsichore*. Après la mort de la demoiselle Guimard, il eut successivement pour propriétaires, MM. Ditmer, Perregaux, Lafitte et compagnie, etc.

selle Guimard. C'est pour eux que Collé composa les pièces contenues dans son *Théâtre de Société*, et Carmontel ses proverbes dramatiques.

Les demoiselles Verrière, riches courtisanes [1], avaient pareillement deux théâtres, l'un à la ville, et l'autre à la campagne. Ces théâtres étaient vastes, et ornés avec beaucoup de faste. Dans celui de Paris, on comptait sept loges en baldaquin, drapées avec élégance. Ces demoiselles, et leurs amis des deux sexes, remplissaient les rôles des pièces nouvelles qu'on y jouait. Le poëte Colardeau en composa plusieurs pour ce théâtre; et le poëte Laharpe le remplaça dans cet emploi. L'un et l'autre jouaient dans les pièces dont ils étaient les auteurs.

Le sieur de Magnanville avait aussi, dans son château de la Chevrette, un théâtre vaste et bien conditionné, où jouaient plusieurs dames de la cour. En 1748, on y joua l'*Engagement téméraire*, comédie en trois actes de J.-J. Rousseau.

Le prince de Condé avait un théâtre à Chantilly; la dame Dupin, à Chenonceau, etc.

Ces théâtres particuliers, dont je ne fais qu'indiquer ici les plus connus, et où jouaient les

[1] L'une d'elles avait été entretenue par le maréchal de Saxe, et en avait une fille.

meilleurs comédiens des grands théâtres, occasionaient leur absence, et frustraient le public d'un plaisir qu'il payait. En décembre 1768, il fut défendu aux comédiens du roi de jouer, sans permission, ailleurs que sur leurs théâtres. Cette défense obligea les amateurs de l'art dramatique à jouer eux-mêmes, sans l'aide des comédiens.

Dès lors, la manie théâtrale s'empara d'une multitude de jeunes gens de toutes les classes; chaque quartier, chaque faubourg de Paris eut sa *comédie bourgeoise;* et le nombre des salles destinées à ces spectacles gratuits se multiplia sous le règne suivant.

§ V.

Etat physique de Paris.

Plusieurs changemens et réparations, la construction d'un grand nombre d'édifices, des ouvertures, des élargissemens de rues, l'érection de quelques monumens et l'établissement de quelques places avaient en partie, sous le règne de Louis XIV, rajeuni le vieux Paris; mais il restait encore beaucoup à faire, et encore plus à défaire, pour lui donner une physionomie mo-

derne. Afin d'assainir cette ville, et d'en rendre les communications plus commodes, sous ce règne, on avait beaucoup fait pour l'utilité publique; on avait fait bien plus encore pour une splendeur stérile, pour un faste personnel.

Sous Louis XV, on suivit à peu près la même marche; mais l'utilité eut une part plus ample dans les améliorations.

Paris, sous ce règne, s'accrut considérablement. On adjoignit à cette ville quelques lieux circonvoisins. Le bourg du Roule fut, en 1722, érigé en faubourg de Paris. On commença, après l'an 1720, à construire un quartier nouveau, qu'on nomma d'abord *quartier Gaillon*, à cause du voisinage de la porte de ce nom, et qui, depuis, a reçu le nom de *la Chaussée-d'Antin*. Ce quartier, dont la population égale aujourd'hui celle d'une des villes du troisième ordre, ce quartier, le plus régulier de tous ceux de Paris, renommé par ses beaux hôtels et l'opulence de ses habitans, mérite que son origine soit exposée avec quelques détails.

Quartier de la Chaussée-d'Antin, situé au nord-ouest du boulevart des Italiens, entre ce boulevart et le boulevart extérieur. Sans avoir de limites certaines, il est confiné à l'ouest par

les quartiers de la Madeleine et du Roule, et, à l'est, par la rue du faubourg Poissonnière. Ce vaste espace était anciennement rempli par des champs en culture, par des marais, des jardins et des maisons de campagne; par le village des *Porcherons;* le château du Coq, dit aussi château des *Porcherons* [1]; par une ferme nommée *Grange-Batelière* [2]; une petite chapelle dite de *Sainte-Anne;* une chapelle de Notre-Dame-de-Lorette; une voirie; le cimetière de Saint-Eustache, et par quelques habitations particulières. L'ensemble était traversé par un chemin qui partait de la porte Gaillon, s'avançait en formant des sinuosités, coupait la rue Saint-Lazare, et allait aboutir au village des Porcherons et à celui de Clichy. Cet espace était aussi traversé dans un sens contraire, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, par la rue Saint-Lazare, dont je viens de parler, et par le grand égoût de la

[1] *Porcherons* est le nom d'un hameau ou village, près duquel était le château du Coq, qui fut aussi nommé *Château des Porcherons*. Le village était situé rue Saint-Lazare, et le château presque en face de la rue de Clichy, autrefois nommée rue du Coq. Sur la porte de ce château, on lisait : *Hôtel du Coq*, 1320.

[2] La *Grange-Batelière* existait au douzième siècle, au milieu des terres en culture. La partie de la rue de ce nom qui aboutit au boulevart fut ouverte en 1704; l'autre partie, qui est en retour, était construite auparavant.

ville; égoût qui, comme je l'ai dit ailleurs, était l'ancien lit du ruisseau de Ménil-Montant; à découvert, encombré dans plusieurs parties, il contenait des eaux croupissantes, qui infectaient l'air du voisinage.

Le chemin qui, de la porte Gaillon, conduisait aux Porcherons traversait cet égoût; et, au point d'intersection, se trouvait un pont, nommé dans un ancien plan *Pont-Arcans*. Voilà l'ancien état de l'emplacement occupé aujourd'hui par le magnifique quartier de *la Chaussée-d'Antin*.

Le séjour que, dans les premières années de son règne, Louis XV fit à Paris attira dans cette ville une suite nombreuse de courtisans et de serviteurs. La noblesse et la domesticité ne pouvaient trouver à se loger. Les magistrats de la ville obtinrent des lettres-patentes, du 4 décembre 1720, par lesquelles le roi les autorisa à faire construire un quartier nouveau entre ceux de la Ville-l'Évêque et de la Grange-Batelière, et à ouvrir une rue sur cet emplacement, qui, à partir du boulevart et en face de l'extrémité de la rue Louis-le-Grand, s'étendrait jusqu'à la rue Saint-Lazare. Cette rue devait avoir huit toises de largeur.

Ces lettres autorisaient aussi les magistrats à creuser un nouveau canal au grand égoût, à le

porter au-delà de la ligne qu'il occupait, à le faire construire, et à le couvrir d'une voûte; de plus à faire l'acquisition de toutes les maisons, terres et héritages depuis le boulevart jusqu'à la rue Saint-Lazare, et depuis la Grange-Batelière jusqu'à la continuation de la rue d'Anjou de la Ville-l'Évêque; continuation qui faisait partie du projet, et qui devait atteindre la rue du Faubourg-Montmartre.

Ce plan eut un commencement d'exécution; les propriétés furent acquises; et des rues furent ouvertes; on y construisit d'abord quelques hôtels et peu de maisons. A la fin de ce règne, la principale rue de ce quartier nouveau, qu'on nomma rue *Chaussée-Gaillon*, *rue de l'Hôtel-Dieu* [1], enfin rue *Chaussée d'Antin* [2], n'offrait alors que des constructions éloignées les unes des autres; elle était même encore bordée de jardins et de champs en culture. Ce ne fut que pendant le règne de Louis XVI, et après ce règne, qu'elle fut garnie d'habitations nombreuses et contiguës.

[1] Cette rue fut nommée de l'*Hôtel-Dieu* parce qu'elle conduisait à la ferme de l'hôpital de ce nom, située rue Saint-Lazare.

[2] Le nom de *Chaussée-d'Antin* vient de ce que cette rue s'ouvrait sur la chaussée du boulevart, en face de l'hôtel d'*Antin*, nommé depuis *hôtel de Richelieu*.

Les rues Chantereine et du Rocher ne furent tracées que vers l'an 1734, et ne méritèrent le titre de rues que plusieurs années après. La rue de Provence ne fut ouverte qu'en 1776, sur l'égoût qu'à cette époque seulement on venait de couvrir. La rue Neuve-des-Mathurins fut ouverte en 1778; celle de Joubert en 1780; celle de Saint-Nicolas ainsi que celle de Caumartin en 1784. Les autres rues de la Chaussée-d'Antin sont encore plus récentes. Ainsi ce quartier, entrepris dans les premières années du règne de Louis XV, ne fut réellement construit que sous celui de Louis XVI.

Nouvelles rues. Outre celles de ce quartier, plusieurs autres rues et avenues furent ouvertes sous le règne de Louis XV : telles sont, en 1718, la rue de Saint-Philippe-de-Bonne-Nouvelle, qui commence rue de Bourbon-Villeneuve, et finit rue de Cléry; et, en 1720, celle du Harlay-au-Marais, qui commence boulevart Saint-Antoine, et finit rue Saint-Claude.

En 1723, on planta l'*avenue d'Antin*, qui doit son nom au duc d'Antin, surintendant des finances : elle commence au Cours la Reine, et finit à l'étoile des Champs-Élysées.

Les Champs-Elysées furent entièrement re-

plantés en 1770. Deux autres avenues, qui aboutissent à cette promenade : celles de Marigni et des Veuves, furent plantées sous le même règne. Cette dernière conduit du lieu appelé *Barrière de la Conférence* à l'étoile des Champs-Élysées.

En 1739, on ouvrit la rue de Malte, faubourg du Temple, qui commence rue de Ménil-Montant, et finit rue de la Tour.

Lorsqu'en 1762 on commença, sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons, la construction de la Halle aux blés, sept rues furent ouvertes : celles de Sartines, d'Oblin, de Vannes, de Varennes, de Babille et de Mercier, qui aboutissent à l'édifice de cette halle; et celle de Viarmes, qui l'entoure.

Lorsqu'en 1765 on construisit le marché Saint-Martin, plusieurs rues, qui aboutissent à cet ancien marché, furent alors ouvertes : telles sont les rues Henri, Marché-Saint-Martin, Saint-Marcoul, Saint-Maur, Saint-Martin et la rue Royale-Saint-Martin.

Dans la même année, le passage de Lesdiguières, qui de la rue de la Cerisaie mène à la rue Saint-Antoine, fut ouvert. Ce passage, du temps de la révolution, a été converti en une rue.

En 1767, la rue de Menars fut ouverte. Avant

cette année, ce n'était qu'un cul-de-sac, qui conduisait à l'hôtel du président Menars, et que l'on prolongea jusqu'à la rue de Grammont.

En 1770, fut ouverte la rue d'Artois, longtemps nommée Cerutti : elle communique du boulevart des Italiens à la rue de Provence.

Boulevarts du midi. Sous Louis XIV, on planta les boulevarts du nord; ceux du midi le furent sous Louis XV. Ce travail dura plusieurs années, et fut entièrement achevé en 1761. Je parlerai, à la fin de cet ouvrage, des dimensions de ces deux boulevarts, de cette agréable ceinture qui entoure et embellit la ville de Paris.

Les avenues qui se trouvent entre le boulevart et l'École-Militaire, entre l'Hôtel des Invalides et Vaugirard furent plantées pendant ce règne : telles étaient les avenues de Lowendal, de Ségur, de Breteuil, de Villars, de La Mothe-Piquet, ainsi que celles qui entourent le Champ-de-Mars. Ces avenues se bordent aujourd'hui de jolies maisons ; et une plaine, jadis aride et sablonneuse, va devenir un beau quartier de Paris.

Pendant la campagne de 1768, on commença à construire le *Pont de Neuilly*, l'ancien pont en bois ayant été ruiné par les glaces de l'hiver

précédent. On entreprit aussi les travaux de la magnifique avenue de Neuilly. Cette avenue et ce pont furent terminés en 1772.

Gare ; sur la rive gauche de la Seine, près de l'Hôpital général ou de *la Salpêtrière*. On commença, en l'an 1769, les travaux d'un bassin propre à mettre les bateaux du commerce à l'abri des glaces et des débordemens. L'emplacement était vaste ; son plan présentait une demi-lune d'environ cent toises de rayon, qui n'était séparée du cours de la Seine que par le chemin de halage. Aux deux extrémités de cette demi-lune, deux ouvertures, couvertes par deux ponts, devaient y introduire les eaux de cette rivière. Déjà le terrain était creusé tout autour ; des talus dessinaient le plan de la Gare ; et, au-dessus d'une terrasse revêtue de maçonnerie, s'élevait un bâtiment solidement construit, destiné à l'administration de cette gare. Ce projet, qui avait toutes les apparences de l'utilité, et dont l'exécution était fort avancée, fut abandonné, parce que le Parlement refusa d'enregistrer les lettres-patentes qui autorisaient cette construction, et fit même des remontrances à ce sujet.

Pendant près de trente ans, ce terrain est resté inutile, désert et sans culture. Depuis la révo-

lution seulement, on a commencé à y établir des guinguettes.

Petit-Pont de Paris. Dans les villes anciennes, mal bâties, mal percées, des accidens très-fâcheux pour les particuliers ont toujours des conséquences avantageuses au public. On est alors obligé de reconstruire, et l'on reconstruit mieux que dans le temps passé ; les traits, souvent hideux, des siècles barbares s'effacent. Le Petit-Pont, comme la plupart des ponts de Paris, était bordé de maisons, qui rétrécissaient la route, interceptaient le courant d'air et y maintenaient l'humidité. Un accident changea son état.

Ce pont, fort endommagé par les débordemens des années 1649, 1651 et 1659, fut rétabli ensuite. Il était bordé de maisons, lorsque, le 27 avril 1718, deux bateaux de foin, enflammés, et dont on avait coupé les cordes, vinrent s'arrêter sous ce pont, et consumèrent la plupart des maisons qui s'y trouvaient [1]. On ordonna

[1] On rapporte que ces bateaux furent embrasés par suite d'une pratique superstitieuse. Une mère, dont le fils s'était noyé dans la Seine, crut, pour trouver son corps, qu'il fallait abandonner au cours de la rivière un vase de bois ou un pain sur lequel serait placée une chandelle allumée, et que saint Antoine de Pade ferait arrêter cette chandelle flottante à l'endroit où ce corps était gisant. La chandelle rencontra un bateau chargé de foin, et l'enflamma. Voilà un des résultats des croyances superstitieuses.

des quêtes pour soulager les habitans de ces maisons incendiées. Ce pont, endommagé, fut rétabli ; les maisons qui bordaient sa route ne furent pas reconstruites ; des trottoirs les remplacèrent. L'absence de ces maisons fut un bienfait pour les habitans de ce quartier autrefois très-obscur et très-malsain.

Une grande quantité d'édifices ajoutèrent, sous ce règne, aux embellissemens que Louis XIV avait commencés dans Paris. J'ai parlé de l'École-Militaire, de l'église Sainte-Geneviève, de l'hôtel des Monnaies, des deux vastes bâtimens qui décorent la place de Louis XV, de l'église de Saint-Philippe du Roule, de la Halle aux blés et de quelques autres édifices moins considérables. On peut y joindre la fontaine de Grenelle, l'hôtel d'Armenonville, reconstruit et réparé pour l'administration des postes ; le Palais Bourbon, commencé en 1722, devenu depuis le Palais de la chambre des députés.

La plus grande partie du *Louvre*, dont la construction n'était pas achevée, ressemblait déjà à une ruine : la cour était hideuse ; des échafauds, tombant de vétusté, masquaient une partie des façades ; et des amoncellemens de gravois s'élevaient en quelques points jusqu'au premier étage. De petites échoppes, placées sans

ordre dans cette cour et devant la colonnade, contribuaient encore à déshonorer ce palais. Vers la fin de 1772, on commença à déblayer la colonnade et la cour du Louvre, à les dégager des gravois, des échafaudages pourris et des échoppes; et l'on adopta le projet de diviser la cour en quatre pièces, semées de gazons et protégées par des barrières. Ce projet fut exécuté, en 1776, par les soins de M. d'Angevilliers, ordonnateur général des bâtimens [1].

Les jardins publics et, notamment, celui des Tuileries servaient de latrines aux habitans du voisinage; et les vieux ifs dont il était hérissé, leur offraient un abri commode. Ces désordres cessèrent sous cet administrateur [2].

Cinq incendies notables causèrent des changemens et des améliorations dans diverses parties de Paris. Ces malheurs ont toujours des résultats favorables à l'état physique des villes.

Deux fois l'Hôtel-Dieu fut embrasé, en août

[1] Ce gazon, semé dans la cour du Louvre et près de la salle de l'Académie Française, fit naître ce quatrain, injurieux à cette Académie :

Des favoris de la muse française
D'Angevilliers a le sort assuré :
Devant leur porte il a fait croître un pré,
Pour que chacun y pût paître à son aise.

[2] En octobre 1777, on établit des commodités dans ce jardin.

1737 et en décembre 1772; la Foire Saint-Germain, en mars 1752; l'Opéra, en avril 1763; et le Palais de Justice, en janvier 1766.

Ces constructions et embellissemens adoucirent les traits hideux et barbares de la vieille physionomie de Paris, mais ne les firent pas entièrement disparaître.

§ VI.

État civil de Paris.

Un des actes les plus remarquables du règne de Louis XV, ou plutôt un des actes les plus audacieux de ses ministres, et particulièrement du chancelier Maupeou, acte qui intéressait également la politique intérieure et l'état civil des Français, fut le coup porté contre les Parlemens et notamment contre celui de Paris. Le cardinal de Richelieu avait dominé cette cour par la corruption et la terreur; Louis XIV lui ferma la bouche, le régent lui rendit la parole, et Maupeou l'abolit. Ce dernier acte de tyrannie ne servit qu'à mettre en évidence la perversité des courtisans, la basse servitude, l'ignominie de quelques magistrats et jurisconsultes et le généreux courage de quelques autres; ne servit

qu'à ajouter une tache nouvelle au règne de Louis XV.

Le parlement de Paris fut dissous au mois de février 1771; on y substitua un *conseil supérieur*, composé de créatures des ministres; et, le 30 novembre 1774, sous le règne de Louis XVI, le Parlement, rétabli, fit sa rentrée solennelle. On avait répandu beaucoup d'écrits et de vers satiriques lors de l'expulsion du Parlement; à sa rentrée, les écrivains, échos de la joie publique, la firent éclater par des chansons.

Les jésuites furent, en 1762, chassés de France et de Paris [1]; le collége de Louis-le-Grand, resté vacant, fut réorganisé et professé par d'autres maîtres. On y transféra, par arrêt

[1] On composa plusieurs épigrammes sur l'expulsion des Jésuites. En voici une, faite après la clôture du collége de Louis-le-Grand; elle se chante sur l'air *Comment faire ?*

Vous ne savez pas le latin;
Ne criez pas trop au destin,
Car vous mettez au masculin
Ce qu'on ne met qu'au féminin;
Comment faire ?

La suivante, moins méchante, est plus historique :

Que fragile est ton sort, société perverse!
Un boiteux t'a fondée; un bossu te renverse.

Ignace, fondateur des Jésuites, était boiteux; et l'abbé Chauvelin, conseiller au Parlement, qui contribua beaucoup à leur expulsion, était bossu.

du Parlement du 7 septembre 1762, le collége de Lisieux. Le 10 octobre 1764, les commissaires du Parlement firent en grande cérémonie l'ouverture de ce collége.

Aucun changement notable ne s'opéra dans les administrations civiles.

L'administration de la police de Paris fit, pendant ce règne, d'utiles et déplorables progrès. Si elle contribua à prévenir beaucoup de crimes, elle en favorisa plusieurs autres. Les maisons de jeu qu'elle autorisa, les maisons de débauche qu'elle voulut diriger accrurent l'immoralité publique. Enfin, comme on le verra dans le paragraphe suivant, elle se souillait des ordures qu'elle s'habituait à remuer. Je n'en parle ici que sous le rapport de la sûreté individuelle. Aucun asile n'était respecté par la police. Ses perfides investigations, contenues dans de faibles limites, troublaient tous les ménages; le paisible habitant n'en était point à l'abri. Les secrets de famille, les plus minutieux détails de la conduite des personnes, rien n'échappait aux perquisitions de la police.

La police accrut le nombre de ses suppôts immondes, enrégimenta des scélérats pour les opposer à d'autres scélérats, diminua par ce moyen le nombre des voleurs et des meurtriers;

mais ce bienfait coûta cher aux Parisiens; leur indépendance fut fortement compromise. Ils eurent moins de poignards à craindre, et plus de chaînes à porter.

Cependant cette police, quoique très-supérieure à celle des règnes précédens, n'avait pas encore atteint le degré de perfection où elle est arrivée depuis : elle ne faisait pas, je crois, usage d'*agens provocateurs*.

Etat civil des Protestans. Ils étaient très-peu nombreux à Paris, sous le règne de Louis xv; ou peut-être n'en existait-il aucun. Quoi qu'il en soit, l'horrible persécution que les jésuites avaient imaginée contre ces sectaires, que Louis xiv avait eu la faiblesse ou le fanatisme de faire exécuter par des agens qui en augmentaient la rigueur, pesait encore sur cette portion malheureuse des habitans de la France [1]. La raison, étendant son empire sous ce règne, désarma insensiblement les persécuteurs, dont plusieurs partagèrent l'intérêt qu'inspiraient généralement leurs victimes. Des lois, plus que draconiennes, tombaient en désuétude, et n'étaient guère plus exécutables : on les adoucit par des palliatifs; mais on n'eut pas le courage de

[1] *Voyez* tom. vi, pag. 119, *État civil des Protestans*.

les abroger. On commença à renoncer, à l'égard des persécutés, à la qualification injurieuse de *huguenots;* des écrivains ecclésiastiques et monastiques mêmes donnèrent des exemples de ce retour à la fraternité; ils les qualifièrent de *nos frères séparés, nos frères égarés, nos frères errans.*

L'honneur de réparer un peu les torts de Louis XIV appartint, non à Louis XV, mais à son successeur.

Dans le mémoire qu'en 1786 le baron de Breteuil présenta au roi, on voit que, vers les dernières années de Louis XV, Paris était un asile assuré pour les protestans : « Enfin, la ville « de Paris fut, y est-il dit, secrètement érigée « en ville de tolérance absolue; il fut ordonné, « avec le plus profond mystère, au lieutenant « de police *de ne faire, au sujet de la religion,* « *aucune recherche, ni des vivans, ni des morts,* « *pourvu qu'il n'y eût point d'assemblée ni de* « *scandales publics.* » Ce sont les expressions de ce mémoire, lequel nous a seul conservé le souvenir d'un fait si remarquable [1].

Ainsi, les protestans auraient pu trouver un asile contre l'exécution des lois iniques et sa-

[1] *Éclaircissemens historiques* sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes et sur l'état des protestans en France, seconde partie, pag. 91.

criléges qui les menaçaient, si cette mesure n'eût pas été secrète; mais quel avantage peut-il résulter d'une tolérance dont les persécutés ne peuvent jouir, faute de la connaître?

Le même mémoire ajoute : « Le duc d'Orléans « régent laissa aux protestans une tolérance assez « étendue; ses sentimens n'étaient pas douteux; « mais les grands intérêts personnels qu'il avait « à ménager l'empêchaient de renverser ou- « vertement ce qu'il trouvait établi. Il délivra « des cachots et des galères tous ceux de ces in- « fortunés qui y gémissaient. Il maintint les « édits contre les assemblées; on condamna quel- « ques réfractaires; il leur fit grâce. La sortie « du royaume fut libre; et cette indulgence sus- « pendit l'émigration.

« Après sa mort, le duc de Bourbon, devenu « premier ministre, se laissa persuader que ce « serait prendre un grand parti, un parti dé- « cisif, et finir pour jamais cette longue et im- « portune affaire que de renouveler les décla- « rations de Louis XIV[1]. » La persécution allait reprendre sa primitive activité; et les prisons, les galères, les échafauds semblaient menacer

[1] *Éclaircissemens historiques* sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes et sur l'état des protestans en France, seconde partie, pag. 99, 100.

de nouveau les protestans; mais le ministère de ce duc fut peu durable.

Petite Poste. Cette institution, propre à accélérer les communications dans Paris, et dont la nécessité était depuis long-temps sentie, commença en 1758. Elle est due au bienfaisant Chamousset, dont l'existence devint pour cette ville une véritable providence, et fut entièrement consacrée au soulagement et au bonheur des Parisiens. Cet établissement formait une administration particulière; elle a depuis été réunie à celle de la grande poste, située rue J.-J. Rousseau.

Paris contient onze bureaux, où l'on peut affranchir les lettres pour cette ville et pour les départemens, savoir : *huit* bureaux principaux et *trois* bureaux près des autorités, et deux cents boîtes où on les dépose.

Les lettres sont distribuées cinq fois par jour en hiver, et six fois en été; elles le sont trois fois par jour dans la petite banlieue, et une fois seulement dans les communes de la grande banlieue.

Réverbères. Les lanternes avaient existé jusqu'en 1766. A cette époque, le sieur Bailly entreprit d'y substituer des réverbères. Déjà, au

mois d'avril de cette année, près de la moitié des rues était éclairée par les réverbères de sa façon, lorsque le bureau de la ville préféra les modèles du sieur Bourgeois de Château-Blanc, qui, avec plus d'économie, rendaient plus de lumière. Ce dernier entrepreneur se chargea de pourvoir la capitale de trois mille cinq cents réverbères, alimentant sept mille becs de lumière [1].

Le 30 juin 1769, le sieur Bourgeois fut chargé de l'entreprise de l'illumination des rues de Paris, pendant vingt ans.

Ce fut alors que l'on publia une pièce de vers de très-médiocre fabrique, intitulée : *Plainte des filous et écumeurs de bourses, à nos seigneurs les réverbères*. Elle contient un éloge indirect de l'administration du lieutenant de police de Sartines, qui contribua à cette augmentation de lumière.

Foires. Quoique les foires de Paris soient en général plutôt consacrées aux amusemens qu'au commerce, je placerai, comme je l'ai déjà fait ailleurs, cet article dans le présent paragraphe.

[1] Le nombre de ces luminaires a successivement augmenté : en 1769, on comptait sept mille becs ; en l'an 1809, onze mille cinquante ; en 1818, onze mille huit cent trente-cinq.

Voici celles qui existaient pendant cette période.

Foire Saint-Germain, située dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le marché de ce nom. J'en ai déjà parlé, à l'époque de son établissement [1].

Le plan de cette foire offrait plusieurs rues alignées, se coupant entr'elles à angle droit. La charpente des édifices était admirée.

Dans la nuit du 16 au 17 mars 1762, le feu prit à ces constructions, et détruisit toutes les boutiques, loges et salles qui s'y trouvaient. Il fallut tout reconstruire; mais on reconstruisit d'une manière moins recherchée. Outre les boutiques, les cafés, les loges des marchands, on établit quatre grandes salles de spectacles, où jouaient des danseurs ou comédiens forains: telles étaient les salles des *Variétés*, de l'*Ambigu-Comique*, des *grands Danseurs* et des *Associés*. Les acteurs quittaient leur salle des boulevarts pour se rendre à celles-ci, et y jouaient pendant la durée de la foire, qui s'ouvrait le 3 février, et se fermait le samedi avant le dimanche des Rameaux.

L'établissement des galeries du Palais-Royal

[1] *Voyez* tom. III, pag. 391.

nuisit beaucoup à la prospérité de cette foire, qui cessa en l'an 1786. Son emplacement est aujourd'hui occupé par l'utile *Marché* dit de *Saint-Germain*.

Foire Saint-Laurent, située entre les rues du faubourg Saint-Denis et du faubourg Saint-Martin, près de la rue Saint-Laurent, et dans un emplacement nommé encore *enclos de la foire Saint-Laurent* [1].

Louis-le-Gros avait accordé à la léproserie dite de *Saint-Lazare*, le droit de foire, droit qui fut confirmé par Louis-le-Jeune. Philippe-Auguste, en 1181, acheta cette foire, et la transféra aux halles de Paris, dans le territoire de Champeaux. Ce roi, par l'acte de cette acquisition, accorda à Saint-Lazare un jour de foire dans le local de Saint-Laurent. Dans la suite, la durée de cette dernière foire reçut de l'extension : au lieu d'un jour, elle en eut huit et puis quinze.

Les prêtres de la Mission qui avaient succédé aux religieux de Saint-Lazare obtinrent, au mois d'octobre 1661, des lettres qui les confirmèrent dans la possession de cette foire, et de

[1] L'espace compris entre ces deux rues a long-temps porté le nom de *Faubourg de Gloire*. On ignore l'origine de cette ancienne dénomination.

tous les droits et priviléges qui y étaient attachés.

Munis de cette autorisation, ces prêtres consacrèrent pour le champ de foire un emplacement de cinq arpens, entouré de murs, où ils firent construire des boutiques, loges et salles, et percer des rues, bordées d'arbres. Cette foire durait trois mois : depuis le 1er. juillet jusqu'au 30 septembre.

Le sieur Colletet fit, peu d'années après, en l'année 1666, une description en vers burlesques de la foire de Saint-Laurent, de laquelle il résulte qu'on y voyait des marchands de joujoux, de pâtisseries, de limonades, d'ustensiles de ménage, des cabarets et un théâtre de marionnettes, peuplé de filous. L'auteur donne à la foire Saint-Germain la préférence sur celle-ci ; cependant la foire de Saint-Laurent reçoit des éloges :

Celle-ci pourtant a sa grâce.
Elle est dans une belle place,
Et ses bâtimens, bien rangés,
Sont également partagés.
Le temps qui nous l'a destinée,
Est le plus beau temps de l'année[1].

Cette foire se tenait en effet au mois d'août.

Malgré les agrémens que les prêtres de la Mission répandirent sur cette foire pour y attirer

[1] *La Ville de Paris*, en vers burlesques, IIe. partie, p. 12.

des marchands, des acheteurs, des oisifs, elle fut abandonnée, et cessa d'être ouverte en 1775.

Ces ecclésiastiques ne se rebutèrent point. Ils redoublèrent de soin pour stimuler le public à s'y rendre; ils étudièrent ses goûts licencieux, et cherchèrent à les flatter.

La foire de Saint-Laurent fut rouverte le 17 août 1778. On vit avec plaisir ses rues larges, alignées, plantées d'arbres; on y trouva des boutiques garnies de toutes espèces de marchandises, des cafés, des salles de billards, des salles de spectacles, des traiteurs. Sous le rapport des amusemens, des plaisirs, cette foire ne le cédait en rien à celle de Saint-Germain; elle lui était de beaucoup supérieure par la beauté et l'étendue du local, et par sa situation riante et champêtre. Comme les religieux de Saint-Germain, les prêtres de la Mission voulurent avoir leur Waux-Hall. Ils firent construire dans l'enclos de leur foire, sur les dessins de M. Mœnch, une *redoute chinoise*, où se trouvaient des escarpolettes, une roue de fortune, des balançoires, un jeu de bague et autres petits jeux peu connus; de plus, un jardin, un salon chinois pour la danse, une grotte pour un café, un bâtiment chinois pour un restaurateur, des décorations charmantes ou bizarres : c'était un Waux-Hall d'été.

Dès son ouverture, y fut établie la salle de spectacle du sieur Lécluse, où se jouaient des pièces dans le genre qu'on nomme *poissard*.

La nouveauté de cet établissement y attira d'abord la foule. Cette foire jouissait d'ailleurs de franchises pareilles à celles dont se prévalait la foire de Saint-Germain; néanmoins, soit parce qu'elle était trop éloignée du centre de la ville, soit pour d'autres causes ignorées, elle fut insensiblement abandonnée, et n'existait plus en l'année 1789.

Foire Saint-Ovide, située d'abord place Vendôme, ensuite place Louis xv. Le pape ayant envoyé aux Capucines de la place Vendôme un prétendu corps de Saint-Ovide, ces religieuses célébrèrent la fête de ce saint, et exposèrent sa relique, qui attira chaque année un grand concours d'amateurs. Plusieurs marchands, appelés par l'affluence, étalèrent leurs marchandises devant l'église des Capucines; puis, une ordonnance de police les obligea, en 1764, à s'établir sur la place Vendôme, où on leur construisit de petites baraques en charpente. Cette foire s'ouvrait le 30 août : les amateurs, en très-grand nombre, s'y rendaient le soir, et y restaient jusqu'à minuit. On y voyait des spectacles, des ba-

teleurs et des marionnettes. On y vendait des joujoux, du pain d'épice et autres objets d'une semblable importance. En 1762, on y avait mis en vente des figures représentant un jésuite sortant d'une coquille d'escargot et y rentrant; ces figures furent à la mode.

Au mois de juillet 1771, il fut ordonné que la foire de Saint-Ovide serait transférée de la place Vendôme sur celle de Louis XV. Les marchands se plaignirent vainement de cette translation, qui les exposait à la poussière dans les temps secs, et à la boue dans les temps pluvieux. Cette foire ne resta pas long-temps en ce lieu. Dans la nuit du 22 au 23 septembre 1777, le feu prit aux baraques, boutiques et salles de spectacles; elles furent promptement consumées: ce qui causa des pertes considérables.

Les directeurs de spectacles, Audinot, Nicolet et autres, donnèrent plusieurs représentations au profit des incendiés; ce fut le premier exemple d'un acte de bienfaisance de cette nature. Il a, depuis, été souvent imité.

Après cet accident, cette foire, qu'une relique avait fait naître, que le feu détruisit, fut supprimée; et on s'occupa de rétablir celle de *Saint-Laurent*, dont je viens de parler.

En 1725, sous le ministère du duc de Bourbon,

les Parisiens éprouvèrent une famine causée par l'intempérie des saisons et l'imprévoyance du gouvernement. Le prix du pain, à Paris, s'éleva jusqu'à dix sous la livre. Les accaparemens de ceux qui spéculent sur la misère publique, et les moyens de répression employés contre eux par des magistrats inhabiles augmentèrent la disette et la cherté.

Cette famine fut accompagnée de soulèvemens: on fit pendre trois hommes. Ils demandaient du pain : on leur donna la mort. Ces exécutions ne firent point cesser la misère. La faim commande plus absolument que les rois [1].

Population. Le mouvement continuel de ceux qui entrent et sortent de Paris pour un temps de courte durée, ou pour toujours, rend difficile l'évaluation précise de la population de cette ville. Voici, d'après les recherches du sieur Messance, l'état des naissances, mariages et morts :

Depuis 1709 jusqu'en 1719 inclusivement.			Depuis 1752 jusqu'en 1762 inclusivement.		
Naissances.	Mariages.	Morts.	Naissances.	Mariages.	Morts.
169,882	41,186	173,933	192,213	42,083	192,221

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 208, 209.

Il résulte de ces deux exemples que l'année commune des naissances de 1709 à 1719 est de 16,988. Cette somme, multipliée par le nombre 30, nombre que les expériences de l'auteur que je cite ont fait juger le plus convenable pour une ville aussi populeuse que Paris, donne *cinq cent neuf mille six cent quarante habitans.*

L'année commune des naissances de 1752 à 1762 a été de 19,221. Cette somme, multipliée par le même nombre 30, donne *cinq cent soixante-seize mille six cent trente habitans.*

Ainsi, dans l'espace de quarante-trois ans, sous le règne de Louis XV, la population se serait accrue de *soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix invidus;* augmentation de plus d'un huitième de cette population.

Les *mariages*, de 1709 à 1719, les uns dans les autres, ont produit chacun quatre enfans et environ un huitième; de sorte que de *seize mariages il est né soixante-six enfans.* Les *mariages*, de 1752 à 1762, ont donné ce résultat : *de seize mariages, il est né soixante-treize enfans.*

Les mariages ont, par conséquent, à la dernière époque, été plus féconds qu'à la première.

Les calculs sur le nombre des *morts* vont confirmer cet état de prospérité.

Depuis 1709 jusques et compris 1719 sur

509,640 habitans, il est mort, année commune, *dix-sept mille trois cent quatre-vingt-treize* individus; ce qui fait un mort sur vingt-neuf à trente habitans.

Depuis 1752, jusques et compris 1762, sur 576,630, il est mort, année commune, *dix-neuf mille deux cent vingt-cinq personnes;* ce qui donne un mort sur trente habitans.

Ainsi, de la comparaison du nombre d'habitans et de morts de ces deux époques, il résulterait que la mortalité a été moindre à la dernière qu'à la première. Cependant, je dois dire que l'année 1709, extrêmement désastreuse, a dû nécessairement contribuer à cette différence; car en cette année, fameuse par la rigueur du froid et par la disette, il mourut à Paris 29,288 personnes; la mortalité de cette année a excédé celle de l'année commune de 11,895 : ce qui revient à un peu plus des deux tiers.

Depuis 1752, jusques et compris 1762, le nombre des morts, année commune, s'est monté, comme je viens de le dire, à 19,225; mais pendant ces dix années se trouve celle de 1754, année où il mourut à Paris 21,724 personnes. Ce nombre de morts excède celui de l'année commune de 2,499; ce qui revient à un peu plus du huitième des morts de l'année commune.

Joignons à ces notions celles que le même auteur nous fournit sur la différence du nombre des naissances entre les personnes de l'un et de l'autre sexe.

Depuis 1752, jusques et compris 1762, il est né à Paris ce nombre d'enfans mâles. . 97,972, et ce nombre d'enfans femelles. . . . . 94,241.

La différence entre ces nombres est de 3,731; et la proportion entre les naissances mâles et femelles est comme de 100 à 95 et un peu plus, ou en fraction décimale, comme 26. 25 cent. à 25. 25 cent.

Dans le même espace de temps le nombre des morts mâles s'élevait à. . . . . 102,863. et celui des morts femelles à. . . . . 89,388.

La proportion entre les morts mâles et les morts femelles est comme 100 à 86, 80 cent.

Les naissances mâles sont supérieures aux naissances femelles d'environ un vingt-sixième.

Les morts mâles surpassent les morts femelles d'un peu moins d'un huitième.

Cette supériorité du nombre des mâles sur celui des femelles provient de la multitude d'hommes étrangers qui viennent à Paris, pour y exercer des professions, des métiers; y remplir des places, des emplois, des fonctions dans la finance, dans le civil ou le militaire; professions

et emplois qui, uniquement affectés aux mâles, n'appellent point les femmes dans cette ville.

Il résulte des notions qu'a recueillies le sieur Messance qu'à Paris les mois de mai, de juin, de juillet et d'août sont les plus propres à la conception des femmes; et que les mois de mars, avril, octobre, novembre sont ceux où elles conçoivent le moins;

Que, pendant quarante années, il est mort, chaque mois commun, 62,921 personnes;

Que le mois de mars, le plus mortel, est au-dessous du mois commun de plus d'un cinquième;

Que le mois d'août, le moins mortel, est au-dessus du mois commun d'un peu moins du sixième;

Que le mois de décembre est celui qui approche le plus du mois commun.

L'auteur s'occupe aussi du nombre des religieux et religieuses. Voici à ce sujet le résultat de ses recherches.

Depuis 1726 jusques et compris 1744, il est mort à Paris 5,538 religieux ou religieuses; et, depuis 1745 jusqu'en 1763, il en est mort 3,292. On voit que, pendant les dix-huit dernières années, le nombre des morts de cette classe est diminué de 2,246. On doit en conclure que les communautés religieuses se dépeuplaient.

Le *nombre des maisons* et celui des familles

imposées dont se composait la ville de Paris sous le règne de Louis XV, et spécialement en l'année 1755, offrent des notions intéressantes et propres à servir de termes de comparaison avec l'état actuel de cette ville. Le tableau suivant contient ces notions, avec le dénombrement des dix-huit quartiers que les financiers comptaient dans cette capitale.

NOMS DES QUARTIERS.	Nombre des maisons en 1755.	Nombre des familles imposées en 1755.
1. Saint-Martin	1832	6567
2. Saint-Denis	1612	4758
3. Saint-Eustache	1102	2311
4. Les Halles	1197	2743
5. Ile Saint-Louis	1115	3113
6. Saint-Marcel	1828	5137
7. Place Royale	1108	2583
8. Le Marais	939	2188
9. Hôtel-de-Ville	1435	4546
10. Faubourg Saint-Antoine	1480	5568
11. Saint-Germain, Ire. partie	922	3294
12. Saint-Germain, IIe. partie	993	2372
13. Luxembourg	1570	5481
14. Sorbonne	1155	3832
15. Palais-Royal	1205	4657
16. Saints-Innocens	1196	3771
17. Le Louvre	1502	4817
18. La Cité	1374	3376
	23,565	71,114

Dans les 23,565 maisons, étaient 538 boutiques ou échoppes; du nombre de ces maisons,

3,140 appartenaient aux hôpitaux ou à des communautés ecclésiastiques [1].

Du tableau que je viens d'offrir, on ne doit pas conclure qu'en 1755 Paris ne fût divisé qu'en dix-huit quartiers; il l'était en vingt; mais la finance routinière avait dédaigné cette division, et conservé l'ancienne. Un édit de décembre 1701, confirmé par une déclaration du roi du 12 décembre 1702, et enregistré le 5 janvier 1703, divisa Paris en vingt quartiers; et cette division s'est maintenue jusqu'au 27 juin 1790, époque de la division de Paris en quarante-huit sections. Voici la nomenclature de ces vingt quartiers :

1°. La Cité; 2°. Saint-Jacques-de-la-Boucherie; 3°. Sainte-Opportune; 4°. le Louvre; 5°. le Palais-Royal; 6°. Montmartre; 7°. Saint-Eustache; 8°. les Halles; 9°. Saint-Denis; 10°. Saint-Martin; 11°. la Grève; 12°. Saint-Paul; 13°. Sainte-Avoye; 14°. le Temple; 15°. Saint-Antoine; 16°. la Place-Maubert; 17°. Saint-Benoît; 18°. Saint-André; 19°. le Luxembourg; 20°. Saint-Germain-des-Prés.

L'état de la mendicité est la preuve des bons ou des mauvais gouvernemens. Sous le règne de

[1] *Recherches sur la population*, par Messance, pag. 177 et suivantes.

Louis XV, suivant Duclos, le nombre des mendians s'élevait à 27 ou 30 mille dans Paris [1].

§ VII.

Tableau moral de Paris.

J'ai dit que les masques d'hypocrisie qui couvraient les mœurs corrompues de la cour tombèrent de toutes parts après la mort de Louis XIV. Les princes, les courtisans semblèrent se dédommager de la longue contrainte que ce roi leur avait imposée pendant sa vieillesse dévotieuse : cette mort fut le signal d'un débordement général. On avait été gêné ; on ne se gêna plus : on passa de l'hypocrisie à la licence la plus effrénée.

La férocité et la perfidie des siècles barbares, les crimes de la féodalité, les erreurs et les abus, les désordres résultant des vices du gouvernement ne sont point les principaux traits des mœurs de cette période : ce qui la caractérise plus particulièrement, c'est la débauche extrême qu'un vernis de politesse et de civilisation rendait aimable et plus dangereuse.

Il est difficile de peindre des mœurs scandaleuses sans blesser la délicatesse des lecteurs

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 196.

modernes; mais, parce que les traits en sont hideux, faut-il que la peinture ne ressemble pas à l'original? faut-il renoncer à la vérité de l'histoire? n'est-il pas possible d'accorder cette vérité avec les convenances, d'exprimer en termes décens des faits qui ne le sont pas? C'est à quoi je vais tâcher de m'assujétir.

Voici comment un des héros de la cour du régent nous peint les désordres de cette cour.

« En 1719, la duchesse douairière vivait pu-
« bliquement avec Law. La duchesse de Bour-
« bon, méprisée de son mari, se consolait avec
« Du Chayla. La princesse de Conti, fille du roi,
« quoiqu'à demi dévote et souvent agitée de
« scrupules et de remords, ne pouvait renvoyer
« son neveu La Vallière. La jeune princesse de
« Conti, malgré toute la jalousie de son mari,
« conservait La Fare, et se préparait à le quitter
« pour Clermont, gentilhomme de sa maison. Sa
« sœur, mademoiselle de Charolais, aimait,
« comme on le sait, le duc de Richelieu, et le
« lui prouvait tant qu'elle pouvait; et sa ca-
« dette, la belle demoiselle de Clermont, com-
« mençait déjà à aimer le duc de Melun.

« .... Les filles du régent avaient des amans :
« madame de B...., son père; la seconde, tou-
« tes les filles du couvent; et mademoiselle de

« Valois, le duc de Richelieu, et, de plus,
« son papa, qu'elle détestait [1]. »

[1] *Pièces inédites* sur les règnes de Louis XIV, de Louis XV, etc., tom. II, chap. VI, pag. 80.

Voici quelques détails sur les deux sœurs, l'une duchesse de B...., l'autre de Chartres.

La duchesse de B...., fille de Philippe d'Orléans, régent de France, était de petite stature, d'un fort embonpoint, et avait le visage très-coloré, surtout par une forte couche de rouge, destinée à cacher ses marques de la petite vérole. Dès les premières années de son mariage, elle fut corrompue par son père. Ce prince lui donna une garde d'honneur, composée de cinquante jeunes gens, dont plusieurs furent admis à calmer l'ardeur de son tempérament. Cette princesse mérita le titre de *Messaline française*.

Un cadet de Gascogne, nommé de Riom, petit, laid, mais vigoureux, obtint une lieutenance dans les gardes de la princesse, et fonda sa fortune à venir sur sa jeunesse, sa vigueur, et sur les goûts de la duchesse de B..... Il parla même de ses espérances à quelques seigneurs de la cour. « Comme les jeunes « gens de nos jours, dit le duc de Richelieu lui-même, ne font « pas plus de façon, Riom *fit des preuves, et les constata* en « présence du duc de Richelieu et d'autres seigneurs de la cour... « La duchesse, convaincue de la bravoure et de tout ce que Riom « était capable de faire, en fut si contente qu'il devint l'arbitre « de ses plaisirs. Rarement depuis elle changea, hormis le père « (le régent son père) et *quelques autres par-ci par-là*, « comme elle s'exprimait. » (*Pièces inédites* sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, tom. II, pag. 28, 29.)

Au commencement de 1719, cette duchesse était grosse, et cachait son état sous une robe à cerceau.

Cette princesse dévergondée cherchait dans le luxe et la

Ces désordres, ces incestes ne sont malheureusement que trop bien attestés; et le témoignage du maréchal de Richelieu est à cet égard

représentation un dédommagement à son défaut de mérite.

Le 2 mars 1716, elle parut aux Français dans une loge surmontée d'un dais, et se fit haranguer par les comédiens (*extrait des Mémoires de Dangeau*, par madame de Sartory); elle fit encore pis à l'Opéra. Un ambassadeur vint lui rendre visite; il la trouva assise dans un fauteuil élevé sur une estrade de trois marches; elle le reçut comme une reine sur son trône. L'ambassadeur lui fit une révérence, et lui tourna le dos. (*Extrait des Mémoires de Saint-Simon.*)

Cette princesse croyait devenir moins méprisable à ses yeux et à ceux du public en entremêlant ses habitudes voluptueuses de quelques pratiques de dévotion. Pendant la semaine sainte et les jours de grandes fêtes, elle se retirait chez les filles du Calvaire, ou aux Carmélites; là, elle mangeait, couchait sur la dure, priait et jeûnait comme une religieuse. Lorsque quelques sœurs du couvent lui faisaient des observations sur le contraste que présentait sa vie austère dans le couvent et sa vie scandaleuse à la cour, elle ne s'en fâchait pas, et se mettait à rire.

La duchesse de B.... mourut, à Meudon, le 19 juillet 1719.

Louise-Adélaïde de Chartres, fille du régent, la plus jolie de ses sœurs, ne put long-temps résister aux sollicitations de son père, et lui céda, comme avait fait sa sœur aînée. Elle parvint même à dominer le régent pendant quelques mois; mais elle fut bientôt négligée. « La princesse, le voyant si constant dans « son goût pour le changement, ne put supporter l'idée ni « d'être renvoyée, ni d'être supplantée par ses sœurs, ou par « quelque autre..... elle avoua tout à sa mère, la duchesse « d'Orléans, lui confessant qu'elle avait du goût pour la vie dé- « vote..... La raison particulière qui la déterminait à se retirer

renforcé par ceux de plusieurs autres contemporains. Laissons à ce maréchal le soin de continuer son cynique tableau.

« au couvent.... ce fut l'amour effréné et connu qu'elle avait « pour son sexe. » (*Pièces inédites*, tom. II, pag. 46, 47.)

Sa grand'mère, qui ignorait le motif secret de sa résolution, en parle ainsi : « Elle a de beaux yeux, de belles dents, une « belle taille..... elle danse bien, et chante encore mieux..... « Tous ses goûts sont portés vers ce que les garçons aiment de « préférence ; rien ne lui plaît tant que les chiens, les chevaux ; « d'aller à cheval, de tirer au vol. Tout ce qui amuse les femmes « l'ennuie. Elle n'a peur de rien, ne se soucie pas du tout de « sa figure, et elle veut se faire religieuse ! cela est-il bien « croyable ? Ce n'est point par jalousie de sa sœur qu'elle a « conçu cette résolution, mais pour se soustraire aux persécu- « tions de sa mère. » (*Fragmens de lettres originales*, tom. II, pag. 186.)

La même revient sur l'étonnante détermination de sa petite-fille : « Je n'aurais jamais cru que cette jeune personne pût « prendre une pareille résolution. Ses inclinations n'étaient pas « du tout celles qui sympathisent avec la vie claustrale : elle « aimait la musique, le spectacle et la danse..... elle s'amuse « toute la journée avec de la poudre ; elle fait des fusées, des « feux d'artifice ; elle a une paire de pistolets, avec lesquels « elle tire au blanc, tant qu'elle peut. »

Elle prit l'habit de religieuse, en mars 1717, et fut, le 10 mars 1719, nommée abbesse de Chelles.

« Nous laisserons madame l'abbesse voler de jouissance en « jouissance, et contenter ses penchans vicieux, sans renoncer « à ceux de son père, qui allait la voir de temps en temps, lui « accordant aisément tout ce qu'elle lui demandait ; et, comme « elle était bien payée, elle a trouvé le moyen de mettre deux

« Mademoiselle de La Roche-sur-Yon [1] jouis-
« sait paisiblement de Marton ; madame du
« Maine avait le cardinal de Polignac et quelques
« autres. De cette manière, les princesses du
« sang, que le feu roi avait conservées dans la
« décence et le respect pour le public, s'étaient
« bien pourvues. Leurs amours se passaient de
« manière que tout le monde le savait et le
« voyait, sans qu'on y trouvât à redire, parce
« que la morale et la dévotion du feu roi avaient
« été véritablement trop onéreuses [2]. »

Les débauches de la cour s'étendaient encore plus loin : elles atteignaient le dernier degré de la dépravation. La nature était ouvertement outragée. Les femmes se livraient aux caresses stériles des femmes, et les hommes à celles du même sexe. *Toute chair*, comme le dit la Bible, *était détournée de sa voie.*

« millions à fonds perdus sur la ville ; ce qui l'a rendue fort
« riche. Elle affectait des dehors modestes, et allait régulière-
« ment au chœur ; mais il lui échappa de dire une fois quel-
« ques paroles qui firent entendre quelle vie elle y menait. »
(*Pièces inédites*, tom. II, pag. 46, 47.)

Le 3 octobre 1734, elle abandonna l'abbaye de Chelles, pour se retirer au prieuré de Sainte-Madeleine-de-Trainel, à Paris, où elle s'occupa de théologie, et embrassa le parti du jansénisme.

[1] Sœur de la duchesse de Bourbon.

[2] *Pièces inédites*, tom. II, pag. 80, 81.

« Il est certain que madame de Men... aime « les femmes, dit la princesse de Bavière, mère « du régent ; elle a voulu me communiquer ce « singulier goût ; elle a même pleuré amère- « ment, lorsqu'elle a vu que le succès ne ré- « pondait pas à ses espérances. Elle a voulu « ensuite me rendre amoureuse du chevalier de « Vendôme ; et n'y ayant pas réussi davantage, « elle me dit : *Je ne puis concevoir de quelle « pâte vous êtes pétrie : n'aimer ni homme ni « femme, il faut que la nation allemande soit « plus froide que toutes les autres* [1]. »

La même dit, dans une autre lettre du 5 mai 1719, que la seconde dauphine couchait avec la vieille : c'est ainsi qu'elle nomme madame de Maintenon ; et ajoute : « Cette familiarité a donné « lieu à des bruits auxquels je n'ai cependant « jamais eu la moindre croyance. Pour la du- « chesse de..., madame de... et la... D'..., je « n'en jurerais pas [2]. »

On voit que la duchesse de Chartres, s'il est vrai que cette princesse se retira au couvent de Chelles dans le dessein de satisfaire plus librement son goût dépravé, n'était pas la seule à la cour qui partageât ce goût.

[1] *Fragmens de lettres originales*, tom. II, pag. 14.
[2] *Idem*, pag. 68.

Celui des hommes pour les personnes de leur sexe, que Louis XIV avait cherché à détruire, s'était cependant maintenu à la cour, et se manifesta assez ouvertement sous la régence. Le duc de Richelieu parle de ces hérétiques en amour; il raconte que, se rendant un soir secrètement dans l'appartement de la duchesse de Charolais, qui était une de ses maîtresses, il fut suivi avec empressement par un homme, qui, dit-il, était de la secte à laquelle le feu roi avait fait une guerre très-secrète.

« Le duc, craignant d'être découvert, igno-
« rait encore qu'il y eût une confrérie en France
« dont les actions fussent aussi hardies, aussi
« impunies; il ne pouvait croire surtout que
« les jardins des princes du sang fussent les
« postes de leurs attentats... Il ne manqua pas
« de raconter cette aventure à sa princesse, qui
« lui dit que rien n'avait été capable de dissiper
« et d'éloigner ces sortes de confrères, *protégés*
« *par des hommes puissans* [1]. »

La princesse, mère du régent, écrivait en 1718: « Je n'ai jamais vu le premier dauphin
« plus en colère que lorsqu'un jour, en plaisan-
« tant, on parut le soupçonner *d'un goût qui*

[1] *Pièces inédites*, tom. II, pag. 52, 53.

« *commençait à se répandre*, d'une sorte d'a-
« mour que réprouve la nature [1]. »

Le duc de Richelieu, dans ses mémoires, parle de cette confrérie, et raconte qu'un groupe de dix-sept courtisans, qu'il nomme, se livra, dans le jardin de Versailles, au clair de la lune et presque sous les fenêtres du jeune roi, aux excès les plus dégoûtans de la luxure. Cette scène scandaleuse eut beaucoup d'éclat : elle en rappelle une semblable, qui eut lieu sous Louis XIV, de la part de gens de même espèce. Le régent, qui ne faisait qu'en rire, « se contentait de dire « qu'il fallait faire une rude réprimande à ces « seigneurs, et leur dire *qu'ils n'avaient pas « le meilleur goût du monde*. Cependant, lors-« qu'on dit que ces messieurs avaient déjà « formé une confrérie, il opina pour sa disso-« lution.

« L'abbé Dubois voulait qu'on les laissât tran-« quilles, et Villars qu'on les punît légèrement « et sans éclat. Quelques-uns furent enfermés « à la Bastille, d'autres envoyés dans leurs « terres ou à leur régiment [2]. »

Philippe, duc d'Orléans, régent de France, prince doué d'une figure aimable, d'un carac-

[1] *Fragmens de lettres originales*, tom. II, pag. 80.

[2] *Mémoires du duc de Richelieu*, tom. III, chap. XXI, p. 231.

tère doux et affable, de beaucoup d'esprit, de talens agréables et variés, et de connaissances assez étendues pour un homme de son rang, digne d'éloge sous plusieurs rapports, n'en mérite aucun sous celui des mœurs.

Corrompu dès sa jeunesse par l'abbé Dubois, son sous-précepteur, il s'entoura, dès qu'il fut parvenu à la régence, d'hommes et de femmes qui partageaient son penchant à la débauche. Les ducs, les comtes, les valets, qu'il nommait *ses roués*, et dont plusieurs méritaient de l'être; les actrices, les duchesses, les danseuses, les princesses, les dames d'honneur, etc., tous à l'envi participaient à ses débordemens, et presque tous remplissaient un emploi, diffamé même dans les mauvais lieux, qui consistait à rechercher et à procurer au sultan de nouvelles victimes à sa luxure.

Je pourrais citer les noms de ces personnages, que tant de nobles de nos jours s'honorent d'avoir pour aïeux, et ne point respecter l'opinion ancienne et erronée de ceux qui pensent que l'infamie des pères rejaillit sur les enfans. Mais mon objet est plutôt de peindre les mœurs que d'humilier l'orgueil de certaines familles. Je dois dénoncer les vices et non les personnes.

« La dissipation, le bruit, la débauche étaient

« nécessaires au régent ; il admettait dans sa « société des gens que tout homme qui se res- « pecte n'aurait pas avoués pour amis, malgré « la naissance et le rang de quelques-uns d'entre « eux. Le régent, qui, pour se plaire avec eux, « ne les en estimait pas davantage, les appelait « *ses roués*, en parlant d'eux et devant eux. La « licence de cet intérieur était poussée au point « que la comtesse de Sabran dit un jour, en « plein souper, que *Dieu, après avoir créé* « *l'homme, prit un reste de boue, dont il forma* « *l'âme des princes et des laquais* [1]. »

Il existait dans la classe de ces derniers des êtres bien plus honorables que les princes. « Iba- « gnet était concierge du Palais-Royal; attaché « à la maison d'Orléans depuis son enfance, il « avait vu naître le régent, l'aimait tendrement, « le servait avec zèle, et lui parlait avec la li- « berté d'un vieux domestique....Le régent avait « pour Ibagnet une sorte de respect : il n'aurait « pas osé lui proposer d'être le ministre de ses « plaisirs ; il était sûr du refus. Quelquefois, « un bougeoir à la main, Ibagnet conduisait son « maître jusqu'à la porte de la chambre où se « célébrait l'orgie. Le régent lui dit un jour, « en riant, d'entrer. *Monsieur*, répondit Iba-

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. I, pag. 219.

« gnet, *mon service finit ici ; je ne vais point*
« *en si mauvaise compagnie ; je suis très-fâché*
« *de vous y voir* [1]. »

Les débauches du régent, ses orgies nocturnes, ne sont pas ce que sa conduite avait de plus blâmable ; mais ce sont ses rapports avec ses propres filles, qui, par ses exemples, son consentement et ses poursuites, devinrent aussi coupables que lui.

Une seule de ses trois filles, la duchesse de Valois, lui résista ; cette résistance, son motif et sa courte durée doivent être rapportés. Cette fille était en intrigue galante avec le duc de Richelieu, amant favorisé de plusieurs princesses. Voici comment lui-même rapporte les obstacles et les succès de ses amours avec elle ; comment cette duchesse, obsédée par les pressantes sollicitations de son père, finit par lui céder.

« Un jour le régent, dominé par sa passion
« atroce, plutôt que d'un véritable amour, et
« ne pouvant plus résister aux désirs qui le dé-
« voraient, en vint au point de lui promettre
« que, si elle voulait satisfaire à ses transports,
« il lui donnait sa parole qu'il lui procurerait
« tous les moyens de voir Richelieu à son aise,
« tant qu'elle le voudrait, et sans qu'on le sût.

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. 1, pag. 389.

« *Faites vos réflexions*, lui dit-il, *et demain* « *vous serez à moi, ou votre amant est mort.*

« Dès qu'il fut sorti, la princesse ne tarda « pas à consulter son amant sur le parti qu'elle « avait à prendre. Le duc, *peu délicat* et fort « amoureux...., voyant qu'il n'y avait pas « d'autres moyens de jouir tranquillement de « sa maîtresse, l'exhorta d'accepter le mar- « ché.... Cela fut exécuté, et le régent tint sa « parole. »

« Il y avait dans la cour des cuisines (au Pa- « lais-Royal) une chambre, dont le mur était « mitoyen à celui d'une garde-robe de la prin- « cesse, sa fille. Il en fit déloger le cuisinier, « et fit abattre de ce mur ce qu'il en fallait pour « construire une porte. Dans cette ouverture, on « plaça une armoire, dont les battans pouvaient « s'ouvrir également du côté de la princesse et « dans la petite chambre. Le duc fut possesseur « de la chambre, et la princesse eut la posses- « sion de l'armoire, avec la faculté d'ouvrir au « duc aux heures qu'elle lui indiquerait. Par « cette invention, le régent avait voulu non-seu- « lement donner à sa fille tous les moyens qu'il « lui avait promis, mais il espérait cacher aux « yeux du public l'intrigue qui le déshonorait[1]. »

[1] *Pièces inédites* sous le règne de Louis XV, etc., t. II, p. 60.

La vie scandaleuse du régent excita l'indignation des uns, et devint un aliment à la malice des autres. Chacun, suivant ses dispositions, exhala ses sentimens; le plus grand nombre fut révolté de l'extrême corruption de ce prince et de sa cour. Les mémoires particuliers, les allégories, les épigrammes, les couplets s'accordent à témoigner ses orgies nocturnes et ses actes incestueux [1]. Dans son Palais-Royal, au Palais du Luxembourg, où demeurait la duchesse de B....., se célébraient le plus ordinairement ces parties de débauche. L'on y voyait les acteurs figurer quelquefois avec un costume qui consistait à n'en point avoir [2]; et les princes, les prin-

[1] On connaît ce couplet, qu'on attribua à Voltaire, fort jeune alors, et qu'il désavoua dans le temps :

Vers attribués à Voltaire.

Enfin, votre esprit est guéri
Des craintes du vulgaire :
Belle duchesse de B....,
Achevez le mystère.
Un nouveau Loth vous sert d'époux;
Mère des Moabites :
Puisse bientôt naître de vous
Un peuple d'Ammonites !

Désaveu de Voltaire.

Non, monseigneur, en vérité,
Ma muse n'a jamais chanté
Ammonites, ni Moabites;
Brancas vous répondra de moi :
Un rimeur, sorti des Jésuites,
Des peuples de l'ancienne loi
Ne connaît que les Sodomites.

On sait que Loth eut, de ses filles, deux enfans : *Moab* et *Ammon*, qui furent, l'un, le père des Moabites, et l'autre, celui des Ammonites.

Voltaire, peu de temps après, composa sa tragédie d'*Œdipe*, où il fait, dit-on, allusion aux liaisons du régent et de sa fille.

[2] Dans ces orgies, on nommait ce costume, *costume en peau*.

cesses, se livrer sans pudeur aux désordres les plus dégoûtans.

Alors, les princes, les ducs buvaient avec excès, comme ils le faisaient sous Louis XIV, comme le font aujourd'hui quelques hommes de la dernière classe du peuple. Le duc de Richelieu, dans sa chronique, dit du régent : « Comme « il aimait le vin, on buvait chez lui beaucoup « plus qu'il ne convenait à un régent de France. « D'ailleurs, ayant le malheur de ne point sup- « porter le vin aussi bien que ses convives, il « se levait souvent de table, ivre ou ayant la rai- « son fort altérée. Deux bouteilles de vin de « Champagne faisaient en lui cet effet [1]. »

Vers la fin de l'an 1716, le régent, revenant un soir du Luxembourg, plus ivre qu'à l'ordinaire, dit à La Fare, son capitaine des gardes : *La Fare, je te prie de me couper la main droite.* La Fare refusant d'obéir, le régent lui dit : *Ne sens-tu pas la puanteur qui sort de ma main? elle a contracté une odeur que je n'ai pu dissiper en me lavant; je ne puis pas la souffrir davantage.* La Fare rassura le prince, en lui disant que le sommeil ferait évaporer cette odeur [2].

[1] *Pièces inédites* sous le règne de Louis XV, tom. II, pag. 7.
[2] *Idem*, pag. 34.

Je passe plusieurs autres scènes pareilles, amenées par ses inclinations bachiques.

« Pourvu que les femmes soient gaies, dit la « mère de ce prince dans une de ses lettres; « qu'elles boivent et mangent beaucoup, mon fils « les tient quittes d'amour et même de beauté; « je lui reproche souvent d'en avoir de laides [1]. »

Les duchesses et princesses de la cour partageaient ce goût honteux, et s'enivraient fréquemment. La mère du régent, Charlotte-Élisabeth de Bavière, dans ses lettres, parle, sans le blâmer, de l'usage qu'avaient adopté les dames de la cour de boire avec excès. « Madame la du- « chesse de Bourbon, dit-elle, peut boire beau- « coup sans perdre la tête; ses filles veulent « l'imiter; mais elles n'ont pas la tête assez forte; « elles sont, en général, un peu moins maîtresses « d'elles-mêmes que leur mère. »

Parmi les hommes pervers qui fondaient leur fortune et leur puissance sur la corruption du régent, et qui cherchaient par toutes sortes de moyens à la maintenir ou à l'accroître, afin de le dégoûter des affaires, se distingue ce misérable abbé Dubois, qui, avec l'effronterie du crime, le talent de le faire prospérer, parvint, non pas à Bicêtre, mais aux dignités d'archevêque de

[1] *Fragmens de lettres originales*, première partie, pag. 237.

Cambrai, de cardinal du saint-siége, de premier ministre de France, et de membre de l'Académie Française. L'élévation de cet homme, qui, suivant le duc de Richelieu, était *le plus vil et le plus mauvais des hommes*, et *dont*, suivant un autre écrivain, *on ne dira jamais assez de mal*, aurait, dans un autre temps, inspiré la plus vive indignation; elle n'inspira que des plaisanteries et des couplets tels que le suivant:

Je ne trouve pas étonnant
Que l'on fasse un ministre,
Et, même, un prélat important,
D'un maq....., d'un cuistre;
Rien ne me surprend en cela;
Ne sait-on pas bien comme,
De son cheval, Caligula
Fit un consul à Rome?

Quelque temps après la nomination de Dubois à l'archevêché de Cambrai, une prostituée, appelée *La Fillon*, qui avait ses entrées libres chez le régent, vint lui demander une grâce. « *Parle*, dit le régent, *que veux-tu?* — *L'ab-* « *baye de Montmartre*, lui répondit-elle. A ces « mots, Philippe et Dubois éclatèrent de rire. « *Pourquoi ris-tu de ma demande?* dit-elle à « l'abbé, *tu es bien archevêque, toi m.....; et* « *pourquoi ne serais-je pas abbesse, moi qui*

« *suis une m.....* Le régent fut obligé de con-
« venir qu'elle avait raison. »

Tout le monde prodiguait à Dubois cette infâme qualification de maq..... ; il ne s'en piquait pas. Le régent le traitait de *coquin*, de *scélérat*, de *drôle ;* il y était insensible.

Dubois sacrifiait ouvertement les intérêts de la France à ses propres intérêts. Pour cette trahison, il recevait de l'Angleterre une pension de quarante mille livres sterling, valant près d'un million. Le régent le savait, et ne s'en mettait point en peine. La trahison de l'un et l'indifférence de l'autre offrent un trait bien propre à caractériser le gouvernement de cette époque.

Ce cardinal présidait aux débauches du régent, aux orgies nocturnes qui presque journellement avaient lieu au Palais-Royal et au palais du Luxembourg, ou dans les maisons de campagne de quelques serviteurs qualifiés.

Dans ces orgies dégoûtantes l'on voyait souvent des escrocs et des princes, des filles publiques et des duchesses faire assaut d'ivrognerie et de luxure. En 1722, le régent et ses compagnons de débauches célébraient des orgies qu'ils appelaient *fêtes d'Adam*. Laissons parler le duc de Richelieu, qui sans doute y assistait.

« On s'assemblait donc à Saint-Cloud, d'où

« l'on chassait tous les valets. Là, se trouvaient « des femmes publiques, conduites de nuit, les « yeux bandés, pour qu'elles ignorassent le nom « du lieu où elles étaient. Le régent, ses femmes « et *ses roués*, qui ne voulaient pas être connus, « se couvraient de masques, et je dois dire, à « ce sujet, qu'on dit un jour en face de ce prince, « *qu'il n'y avait que le régent et le cardinal* « *Dubois capables d'imaginer de pareils diver-* « *tissemens.*

« D'autres fois on choisissait les plus beaux « jeunes gens de l'un et de l'autre sexe qui dan- « saient à l'Opéra, pour répéter des ballets que « le ton aisé de la société pendant la régence « avait rendus si lascifs, et que ces jeunes gens « exécutaient dans cet état primitif où étaient « les hommes avant qu'ils connussent les voiles « et les vêtemens. Ces orgies, que le régent, « Dubois et ses *roués* appelaient *fêtes d'Adam*, « furent répétées une douzaine de fois; car le « prince parut s'en dégoûter. »

Aux fêtes d'Adam les *roués* en firent succéder d'une nouvelle espèce dont l'invention est due à l'imagination de la dame Tencin, et l'exécution au cardinal Dubois. Ces nouvelles orgies furent nommées des *Flagellans*. Ce cardinal en fit la proposition au régent, qui répondit : *Je le veux*

bien, à condition que tu seras de la partie et que nous t'écorcherons.....

« Toute la cour des *roués* se flagella dans une « nuit profonde, dit le duc Richelieu. »

Le régent eut des remords et les manifesta à Dubois : *Que dira l'histoire ? Elle représentera les orgies de ma régence, comme ces fêtes que nous connaissons tous de la cour des mignons de Henri III. Nos fêtes ténébreuses seront mises au grand jour, la postérité en connaîtra les détails ; les artistes les graveront.* Il ajouta : *On saura du moins que tout se passait à l'instigation d'un cardinal.* Puis, lui reprochant de l'avoir, dès sa jeunesse, habitué aux excès du libertinage, il lui dit : *Va-t-en, chien de cardinal, et sors d'ici* [1].

Alors le cardinal raconta « qu'il avait ordonné « à madame Tencin de composer la *chronique* « *scandaleuse du genre humain*, et qu'elle avait « été à la recherche des plaisirs des Grecs et des « Romains, et lui promit de lui apporter le lendemain le récit fidèle de ce que les empereurs « et les plus fameuses courtisanes avaient ima-

[1] Cela prouve ce que j'ai dit plus haut : le prince-régent était naturellement moral ; et, s'il n'eût été corrompu par ses courtisans et, surtout, par l'infâme Dubois, son nom eût pu figurer honorablement dans l'histoire.

« giné ou pratiqué de piquant et de voluptueux « pendant leur règne. Il ajouta que lorsque son « altesse royale aurait lu la description de quel- « ques fêtes, elle voudrait essayer de ce genre « nouveau.

« A ce récit le régent se réveilla de son indif- « férence ; il ouvrit ses deux grands et beaux « yeux, tout émerveillé d'entendre annoncer « des fêtes qui seraient le résultat des plaisirs « de l'espèce humaine tout entiere, et demanda « sur-le-champ ce livre nouveau de madame « Tencin [1]. »

C'est assez s'arrêter sur ces mœurs orduriè- res; passons aux effets qu'elles ont produits.

La corruption, dans les premières années de la régence, ne franchit point d'abord l'enceinte de la cour, ou ne s'étendit guère au-delà. J'en ai pour garant le contemporain déjà cité. « Les femmes titrées, dit-il, imitèrent bientôt « la cour et les princesses. La bourgeoisie seule « ne paraissait pas généralement aussi effrénée : « modeste dans ses habitudes, elle ne brillait

[1] *Mémoires du duc de Richelieu*, tom. II, pag. 248, 249 et suivantes.

Le duc de Richelieu parle de ce livre comme existant : il l'a lu, il en donne une courte analyse dans ses Mémoires, tom. II, pag. 255.

« pas comme les personnes qualifiées, qui, par « leur rang, avaient plus de hardiesse et d'ef- « fronterie [1]. »

Le même écrivain, sous l'année 1716, dit : « Peu à peu s'introduisit en France cette funeste « maxime, que les femmes devaient fermer les « yeux sur les égaremens de leurs maris, obli- « gés d'avoir les mêmes attentions pour leurs « femmes; et bientôt, parmi les grands sei- « gneurs, on regarda, à la cour, comme une « folie inconcevable de se conduire *bourgeoi-* « *sement*. On disait qu'il fallait laisser cette « vie commune aux restes de la cour de l'an- « cien temps. Ces principes passaient de la « cour du régent dans le reste de la France; les « princes étaient pervertis; la corruption se « communiquait aisément; et je reconnais en- « core, vers le déclin de mes jours, les effets « funestes de la dépravation de presque tous « les ordres de l'État [2]. »

En l'an 1719, le même auteur semble annoncer que l'exemple de la cour produisait un débordement de mœurs qui s'étendait jusqu'aux dernières classes de la société. « En 1719, dit-il,

[1] *Pièces inédites* sur les règnes de Louis XIV, Louis XV, tom. II, pag. 41, 42.

[2] *Mémoires du duc de Richelieu*, tom. II, pag. 90.

« l'amour se montrait effrontément à Paris sans « voile, sans bandeau; l'exemple des chefs au- « torisait les déportemens de la multitude [1]. »

En effet, la corruption s'étendit dans cette ville, et y fit de grands ravages. D'infâmes agens corrompaient les bourgeoises, femmes ou filles, pour les livrer à la luxure de leur maître. Le chancelier d'Argenson portait ses goûts libertins jusque dans l'asile de la pudeur, et convertissait en sérails quelques couvens de religieuses [2].

« La classe moyenne des citoyens... voyait le « vice sans pudeur, la décence méprisée, le « scandale en honneur. On était réduit à re- « gretter l'hypocrisie de la vieille cour. On ne « peut nier que la régence ne fût l'époque, la « cause principale et n'ait donné l'exemple et « le signal d'une corruption sans voile [3]. »

Les *roués* de la cour, lassés de l'effronterie des duchesses, pour varier leurs débauches, s'adressaient aux Parisiennes, et leur communiquaient leur dépravation.

Les scènes nocturnes du Palais-Royal et du palais du Luxembourg, malgré les soins qu'on prenait pour les cacher au peuple, transpiraient

[1] *Pièces inédites*, tom. II, pag. 80.
[2] *Idem*, pag. 66.
[3] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 182.

dans le public, qui savait fort bien, comme c'est l'ordinaire, tout ce que la cour voulait lui cacher, et qui, n'étant pas assez vertueux pour s'indigner de ces abominations, en riait, et imitait des vices parés de la splendeur du luxe et du prestige de la puissance.

Ainsi la source du mal est bien indiquée par les différens écrits du temps. L'immoralité partait de la cour.

La foyer de corruption, placé au centre du gouvernement, n'en était que plus dangereux; et la contagion, ayant pour véhicule la fortune et l'autorité, dut faire de vastes et rapides progrès. Cependant plusieurs personnes de la classe des princes et des courtisans parvinrent à s'en préserver. De ce nombre étaient ceux qui composaient la vieille cour de Louis XIV. Mécontens du régent, accoutumés à la vie régulière, aux actions mesurées et au cérémonial des derniers temps de ce règne, ils s'indignèrent contre les désordres de la régence, et résistèrent au torrent; mais leurs habitudes invétérées et leur âge avancé diminuent un peu le mérite de cette résistance.

D'autre part, la duchesse du Maine, ayant une cour nombreuse, donnait des fêtes brillantes, mais qui n'étaient point comparables à celles

du duc d'Orléans; ces fêtes étaient magnifiques, mais décentes. Cette duchesse, ennemie du régent, s'occupait à conspirer en faveur des Bourbons d'Espagne contre les Bourbons de France. Cette conspiration découverte et quelques conspirateurs punis humilièrent, avilirent la cour de la duchesse, et ne changèrent rien à ses mœurs ni à celles de la cour du régent [1].

Les scènes scandaleuses de cette cour cessèrent par la mort des principaux acteurs, que

[1] L'habitude des plaisirs vifs, goûtés dès le jeune âge, émousse le sentiment, amène l'ennui, la satiété, maladies ordinaires de ceux qui peuvent facilement, et de bonne heure, satisfaire leurs désirs. De là, ces goûts désordonnés, ces recherches, ces ressources monstrueuses qu'on peut reprocher au régent et à sa cour. La mère de ce prince, dans une de ses lettres, dit : « Mon fils a donné des marques de virilité, à l'âge « de treize ans. *Il dut ce premier essai, cet apprentissage à « une femme de qualité.* » (*Fragmens de lettres*, première partie, pag. 233.)

Dans le même recueil, on lit ce passage relatif à l'ennui de la duchesse de Longueville. On lui dit : « Mon Dieu ! madame, « l'ennui vous ronge ; ne voudriez-vous pas quelque amuse- « ment ? Il y a des chiens ici, et de belles forêts : ne voudriez- « vous pas chasser ? — Non, dit-elle, je n'aime pas la chasse. « — Voudriez-vous de l'ouvrage ? — Je n'aime pas l'ouvrage. « — Voudriez-vous vous promener, ou jouer à quelque jeu ? — « Je n'aime ni l'un, ni l'autre. — Que voudriez-vous donc ? — « Que voulez-vous que je vous dise ? *Je n'aime pas les plaisirs « innocens.* » (*Fragmens de lettres*, première partie, p. 201.)

l'année 1723 vit disparaître; mais leur exemple avait laissé des traces trop profondes pour être facilement effacées. L'année 1726 vit éclore un nouvel ordre de choses.

Louis XV, âgé de seize ans, fut revêtu du caractère de roi, et son précepteur Fleuri, de celui de principal ministre. Celui-ci régna sous le nom de son royal élève. Le roi était encore pur; la corruption n'en avait pas approché. Son ministre, à la gravité de son âge avancé, joignait des mœurs régulières. La scène changea entièrement de face. Les exemples de la régence devenaient odieux, et la débauche semblait pour toujours être bannie de la cour.

Louis XV, dans les premières années de son mariage, fidèle à la foi conjugale, désespérait ses courtisans, ne leur laissant aucune prise sur ses mœurs. Ces hommes ne peuvent maîtriser les princes exempts de passion; ils ne peuvent servir des passions que les princes n'ont pas, et par conséquent obtenir la récompense que ces services attirent. Ils prirent donc la résolution de se concerter, pour tendre des piéges au jeune roi, et le plonger dans la corruption : leur première tentative ne fut pas heureuse. Un d'eux cherchait à lui inspirer du goût pour une dame de la cour, il lui répon-

dit : *La trouveriez-vous plus belle que la reine?*

Pourquoi faut-il que le vice ait la persévérance qui devrait être réservée à la vertu? Les courtisans vicieux persévérèrent dans leurs attaques, et Louis XV, vertueux, finit par succomber. Il céda malheureusement à l'exemple, aux séductions et à la fougue de son âge. Le cardinal de Fleuri hasarda quelques remontrances auprès de son royal élève, qui lui fit, dit-on, cette réponse : *Je vous ai abandonné la conduite de mon royaume : j'espère que vous me laisserez maître de la mienne.*

« Ce cardinal, en bon courtisan, pensa que « la dame la plus facile serait celle dont le roi « s'accommoderait le mieux; il crut aussi que la « moins ambitieuse était la plus convenable à la « cour. C'est ce qui lui fit dire : *Eh bien donc,* « *qu'on lui fasse venir la Mailly* [1]. »

La comtesse de Mailly se chargea d'exécuter l'attaque ; elle provoqua Louis XV, poussa ses provocations jusqu'à une sorte de violence, et lui donna la première leçon de l'infidélité conjugale et du libertinage, leçon dont ce jeune prince profita trop bien. Cette femme courut aussitôt an-

[1] *Anecdotes de la cour de France*, pendant la faveur de madame de Pompadour, chap. II, pag. 19 et 20.

noncer ce succès à ses complices, et eut l'impudeur de leur en offrir les preuves pour en recueillir les félicitations. Ce dévergondage n'excluait pas chez cette dame plusieurs qualités louables : elle était affable, désintéressée, charitable, obligeante ; mais ces heureux dons de la nature peuvent-ils effacer la tache de sa conduite ?

La barrière une fois rompue, Louis XV ne trouva plus d'obstacles à la fougue de ses désirs. La comtesse de Mailly avait trois sœurs : la dame de Vintimille, la duchesse de Lauraguais, la marquise de Tournelles.

La plus jeune, à l'âge de douze ans, sortie récemment de son couvent, supplanta sa sœur aînée [1]. Le roi lui fit un enfant, que les courtisans nommèrent le *Demi-Louis*, à cause de sa grande ressemblance avec son père. Il la maria avec le sieur de Vintimille, à condition qu'il ne consommerait pas le mariage [1].

[1] Les sœurs de la duchesse de Mailly furent ses rivales ; on chantait, alors, des couplets qui commençaient ainsi :

J'ai vu la Mailly toute en pleurs ;
V'là ce que c'est que d'avoir des sœurs, etc.

Désespérée d'être supplantée par ses sœurs, la dame de Mailly se précipita de la galanterie dans la dévotion, et devint un modèle de modestie.

[2] L'archevêque de Paris, nommé Vintimille, eut la faiblesse

La dame Vintimille mourut, dit-on, empoisonnée et par ordre du cardinal de Fleuri, qui redoutait l'ascendant de cette maîtresse sur l'esprit du roi; mais ce ne sont là que des bruits de cour.

Le roi reprit la dame de Mailly, puis la quitta pour s'attacher à une autre sœur de cette dame, appelée de Tournelles, qui ne céda aux désirs de Louis xv, qu'à condition qu'elle serait duchesse; que sa sœur Mailly serait éloignée de la cour et renfermée dans un couvent; que ce roi se rendrait à l'armée, et qu'elle aurait une maison montée et tout ce qui était nécessaire à la représentation. Le roi accorda tout; et elle devint *duchesse de Châteauroux*, fameuse par les scènes qui furent jouées à Metz, lors de la maladie de Louis xv.

La dame de Lauraguais, après la mort de madame de Châteauroux, sa sœur, eut aussi part aux faveurs du roi, qui, rassasié de cette famille, trouva sans peine de nouveaux alimens à ses désirs.

Cependant la reine, instruite du déréglement

de se prêter à un mariage frappé de nullité par la condition exigée, et prostitua son ministère, en donnant la sainte bénédiction aux prétendus époux. (*Anecdotes sur la cour de France*, pag. 22.)

de son époux, suivit l'impulsion de la colère et du dépit, et prit la résolution irréfléchie de ne plus partager avec tant d'autres les caresses du roi. Dès lors, ce prince se crut dispensé des devoirs conjugaux, et affranchi de toute contrainte.

A plusieurs maîtresses que prit et quitta Louis XV, succéda, en 1745, Jeanne-Antoinette Poisson, fille d'une femme entretenue. Elle fut bientôt illustrée par les titres de dame du palais et de *marquise de Pompadour* [1]. Le cardinal de Fleuri était mort depuis deux ans; ses successeurs n'inspiraient point la même vénération. Louis XV ne pouvait tenir les rênes de l'État; sa maîtresse s'en saisit; et, sous le nom de son amant, elle gouverna en souveraine, fut la dispensatrice des grâces, des emplois les plus éminens, fut l'arbitre de la paix et de la guerre. Elle était douée d'un esprit et de talens peu ordinaires; mais elle ne montra ni le jugement, ni l'énergie, ni la haute prévoyance nécessaires dans le rôle dont elle s'était imprudemment chargée. Elle n'avait rien de ce qu'on exige dans un homme d'État; mais elle possédait

[1] Lorsque madame de Pompadour fut nommée dame du palais, on vit, dit Duclos, dans ses *Mémoires*, tous les dévots et dévotes, les amis du dauphin, venir chez cette favorite et lui demander ses grâces. (Tom. II, pag. 347.)

toutes les qualités convenables à la maîtresse d'un roi faible. Elle le consolait dans ses chagrins; cherchait tous les moyens propres à éloigner de lui ce grand ennemi des hommes rassasiés, l'ennui, qui, toujours repoussé, revient toujours vers celui qui le repousse. Elle ne contraria jamais les goûts du roi pour ses jouissances nouvelles; elle les favorisait, souvent en était la confidente et quelquefois la complice. La délicatesse, la constance, la jalousie étaient des affections étrangères au sentiment qui les unissait. Elle disait souvent, plaçant sa main sur le cœur de Louis XV : *C'est à ce cœur que j'en veux.* Ni l'un ni l'autre ne pouvaient se détacher, la marquise, du pouvoir dont elle avait goûté, et le roi, de l'habitude de varier ses jouissances, en changeant fréquemment l'objet de ses caresses.

Louis XV eut un grand nombre de maîtresses, ou plutôt de victimes de son goût pour la nouveauté; il eut aussi un sérail secret, dont il prenait grand soin de dérober la connaissance au public. Je veux parler du *Parc aux Cerfs*, dont on a, je crois, trop exagéré l'importance.

A Versailles, et dans un quartier peu fréquenté, la marquise de Pompadour avait fait construire, pour servir aux menus plaisirs du

roi, une petite maison avec jardin qu'elle nommait l'*Hermitage*. Les vils courtisans de ce prince lui avaient procuré une fille de douze ans, d'une beauté extraordinaire. Le roi en fut enchanté; mais il craignait la publicité de cette liaison, et ne savait où loger sa nouvelle proie.

La marquise de Pompadour, instruite de cette intrigue, et de l'embarras du roi, crut pouvoir, sans danger pour sa puissance, favoriser l'une et faire cesser l'autre : elle dit au roi qu'elle était ennuyée de sa maison de l'Hermitage, et la lui offrit. Louis XV accepta, comme très-favorable à ses projets, la restitution de cette maison, d'un extérieur fort simple, mais intérieurement décorée avec beaucoup de recherche et de luxe.

La jeune demoiselle habita ce séjour enchanteur; le roi venait fréquemment la visiter. Lebel, son valet de chambre et l'intendant de ses plaisirs, plaça à la tête de cette maison une dame Bertrand, son ancienne femme de charge, qui était supposée en être la locataire, et qui prenait quelquefois le nom de Dominique.

La jeune demoiselle donna un enfant à Louis XV, qui alors la dota et la maria à un gentilhomme.

Elle fut bientôt remplacée par une autre belle

« laquelle il avait marqué plus de tendresse « qu'à une autre, se désespérait de cet affreux « événement. La mère abbesse, car on peut ap- « peler ainsi celle qui avait l'intendance du « Parc-aux-Cerfs, s'aperçut de la douleur extraor- « dinaire qu'elle témoignait, et fit si bien, qu'elle « lui fit avouer qu'elle savait que le seigneur « polonais était le roi de France. Elle avoua même « qu'elle avait fouillé dans ses poches, et qu'elle « en avait tiré deux lettres : l'une était du roi « d'Espagne, et l'autre était de l'abbé Broglio. « La jeune fille fut grondée ; et on appela Lebel, « premier valet de chambre, qui ordonna de « tout, et qui prit les lettres et les porta au roi, « qui fut fort embarrassé pour revoir une per- « sonne si bien instruite. Celle dont je parle, s'é- « tant aperçue que le roi venait voir sa cama- « rade secrètement, tandis qu'elle était délais- « sée, guetta l'arrivée du roi ; et, au moment où « il entrait, précédé de l'abbesse, qui devait « se retirer, elle entra précipitamment et fu- « rieuse dans la chambre où était sa rivale ; « elle se jeta aussitôt aux genoux du roi : *Oui*, « *vous êtes le roi*, criait-elle, *roi de tout le* « *royaume ; mais ce ne serait rien pour moi, si* « *vous ne l'étiez pas de mon cœur. Ne m'aban-* « *donnez pas, mon cher sire ; j'ai pensé de-*

« *venir folle quand on a manqué de vous tuer.*
« L'abbesse criait : *Vous l'êtes encore.* Le roi
« l'embrassa, et cela parut la calmer. On par-
« vint à la faire sortir; et, quelques jours après,
« on conduisit cette malheureuse dans une pen-
« sion de folles, où elle fut traitée comme telle
« pendant quelques jours; mais elle savait bien
« qu'elle ne l'était pas, et que le roi avait été
« bien véritablement son amant. Ce lamentable
« accident m'a été raconté par l'abbesse, lors-
« que j'ai eu quelques relations avec elle, lors
« de l'accouchement d'une de ces demoiselles [1]. »

Une autre habitante du Parc-aux-Cerfs, fille d'un épicier de Paris, devint enceinte. Ce roi, de concert avec la marquise de Pompadour, fit conduire cette fille à Saint-Cloud, dans une maison située sur l'avenue du château. Étant chez la marquise, il dit à la dame du Hausset, sa femme de chambre : *Vous aurez soin de l'accouchée, n'est-ce pas? c'est une très-bonne enfant, qui n'a pas inventé la poudre; je m'en fie à vous pour la discrétion.* Puis, se tournant vers la dame de Pompadour, il ajouta : *Mon chancelier vous dira le reste.*

Lorsque cette fille fut accouchée, on lui dit

[1] *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, journal de madame du Hausset, pag. 326 et suivantes.

que son enfant était une fille. Dans la suite on lui fit croire qu'il était mort. Cette accouchée rentra au Parc-aux-Cerfs. La dame du Hausset ajoute à ce récit ces observations : « Le roi don-
« nait 10 ou 12,000 liv. de rente à chacun de
« ces enfans ; ils héritaient les uns des autres
« à mesure qu'il en mourait : il y en avait déjà
« sept à huit de morts [1]. »

Louis XV, étant à Paris, aperçut dans le jardin des Tuileries une jeune fille de neuf ans, conduite par sa bonne ; il la trouva jolie, en parla à Lebel : celui-ci recommanda au sieur de Sartines de découvrir cette enfant. La police mit tout en œuvre pour y parvenir ; elle réussit. Quelques louis donnés à la bonne, et des menaces de prison faites au père, le sieur Tiercelin, livrèrent l'enfant aux mains de l'infâme pourvoyeur, qui le garda jusqu'à l'âge de douze ans et demi, époque où il l'introduisit dans les petits appartemens de Versailles, sous le nom de madame de Bonneval. La dame Pompadour, craignant dans la suite que le roi n'en fît une maîtresse déclarée, détermina le ministre à faire arrêter le père et la fille. Le roi, qui aimait la demoiselle Tiercelin, se refusait à cet

[1] *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, journal de madame du Hausset, pag. 325, 330.

acte cruel; il hésitait, et finit par céder. Il embrassa sa jeune favorite, puis signa l'ordre de la conduire prisonnière à la Bastille, dans une chambre séparée de celle où était enfermé son père.

Dans la suite, la demoiselle Tiercelin obtint sa sortie de la Bastille, à condition qu'elle serait enfermée dans un couvent, et qu'elle ne verrait jamais le fils qu'elle avait eu de Louis XV, et qu'elle ne se déclarerait pas mère[1].

Le pourvoyeur Lebel, secondé par la dame Bertrand, était à l'affût de toutes les jeunes beautés qui paraissaient à la ville et à la campagne; il employait la violence et la séduction pour les arracher à leur famille et les sacrifier à la luxure de son maître. Malheur aux parens qui réclamaient leurs enfans enlevés, qui écrivaient au roi pour se plaindre de ces attentats! ils étaient arrêtés et plongés dans les cachots de la Bastille.

Que de larmes ont fait verser, que de crimes ont fait commettre les plaisirs de ce roi! que d'actes tyranniques, d'emprisonnemens, etc.! que d'attentats employés pour cacher au public l'infamie d'un premier crime!

[1] *Anecdotes de la cour de France*, chap. V, pag. 248.

« Le goût du roi pour ces petites filles, que « la marquise de Pompadour avait su lui ins- « pirer, ne cessa plus; mais à la fin il en ar- « riva un tel nombre, qu'il fut résolu à la cour « d'établir une règle de conduite à leur égard, « qui remplît les devoirs d'humanité sans nuire « à ce que le roi exigeait de respect et de con- « sidération [1]. » Cette règle se rapportait surtout au sort des bâtards, très-nombreux, qui résultaient de la débauche royale.

Louis XV, comme presque tous ses prédécesseurs, alliait sans répugnance ses actes de luxure à ses actes de dévotion. Laissons, sur cet objet, parler un courtisan, auteur des anecdotes de la cour.

« Le roi était très-religieux; mais il a tou- « jours eu le défaut d'associer le libertinage « avec la religion. Dans ses petits appartemens « il en a donné des preuves qui prêtaient à rire « à ceux qui l'étudiaient..... S'il enlevait tant « de petites filles pour servir à ses plaisirs, il « avait le plus grand soin de les instruire lui- « même des devoirs de la religion; il leur ap- « prenait à lire, à écrire et à prier Dieu, comme « un maître de pension, et ne se lassait pas de

[1] *Anecdotes de la cour de France*, chap. IV, pag. 239.

« leur tenir des langages de dévotion. Il faisait « plus, il priait lui-même à deux genoux, tou- « jours avec sa piété accoutumée, et comman- « dait à ces innocentes créatures de ne pas se « mettre au lit sans prier Dieu. Quand la prière « du ménage était faite, l'une d'elles et lui se « levaient et se couchaient tous les deux, et « toujours en parlant de Dieu, de la Vierge « Marie et des saints. Quand, dans la suite, on « peupla le Parc-aux-Cerfs de petites créatures « élevées pour ses plaisirs, la religion ne fut « jamais oubliée dans leur éducation [1]. »

Par les soins de Lebel, de M. Bertin et d'autres, le Parc-aux-Cerfs, après la mort de la dame de Pompadour, n'était jamais vide de jeunes filles; ce fut une d'elles, la fille du concierge de Trianon, âgée de quinze ans, qui, atteinte de la petite vérole, la communiqua au roi et lui causa la mort.

Ce roi, entouré de courtisans corrompus, se livra à des excès semblables à ceux dont avait été souillée la régence. Il célébra aussi des orgies dégoûtantes; nous n'en avons que trop de preuves : témoins les *petits appartemens* qu'il fit construire dans plusieurs de ses palais ou

[1] *Anecdotes de la cour de France*, chap. IV, pag. 237.

châteaux, et les *tables volantes* établies aux petits châteaux de Choisy et de Trianon. A chaque service, ces tables, à travers une ouverture du parquet de la salle à manger, descendaient dans une salle inférieure, où, desservies et resservies, elles s'élevaient jusqu'au lieu d'où elles étaient descendues. Les convives, loin des regards importuns de la domesticité, se trouvaient affranchis de toute gêne, et n'avaient point à rougir de leur turpitude [1].

Les goûts dissolus de Louis XV ne pouvaient être satisfaits qu'à force de vexations, qu'à force d'attentats à la morale, et aux droits les plus sacrés des familles. On multipliait les agens de la corruption, on protégeait, on récompensait les jeunes filles qui succombaient à leurs artifices; on arrachait de leurs foyers, on plongeait dans les cachots des prisons d'État, des maris, des pères qui osaient se plaindre de la

[1] La table volante du petit château de Choisy existait avant celle de Trianon, qui ne fut faite qu'en 1769, par le sieur Loriot. La simplicité de son mécanisme la rendait très-supérieure à celle de Choisy : elle s'élevait, comme l'autre, de dessous le parquet, couverte d'un service, avec quatre autres petites tables, appelées *servantes*, pour les besoins des convives; et, en descendant, l'ouverture du parquet se couvrait entièrement par des feuilles de métal qui avaient la forme agréable d'une rose. Ainsi, les artistes s'avilissaient en servant la débauche.

séduction exercée envers leurs épouses ou leurs filles.

Ces immoralités n'étaient pas les seules qu'on eût à reprocher à la cour de Louis XV : ce roi voulait chercher dans la conduite déréglée de ses sujets une excuse à la sienne. En conséquence, on ne négligea rien pour qu'il fût régulièrement informé de toutes les intrigues galantes, de toutes les débauches de sa bonne ville de Paris. J'en parlerai bientôt.

La violation du secret des lettres autorisait l'improbité parmi les agens du pouvoir, et servait à établir ce principe faux et corrupteur qu'on ne peut gouverner sans tromper. Cette inquisition, exercée sur les actions les plus secrètes des citoyens, laquelle avait pour objet, non la religion, non la morale, mais une stérile et coupable curiosité, ne servait qu'à multiplier les délations, les trahisons et les infâmes agens de l'espionnage.

Avec un gouvernement aussi corrupteur, avec tant de sources de dépravation, la morale ne pouvait dominer à Paris ni en France. Aussi presque tous les individus de la domesticité et des administrations étaient-ils pervertis par l'exemple de leurs chefs.

Ce mépris pour ce qui est juste et honnête,

joint à l'état déplorable des finances mal administrées et plus mal employées, porta les ministres à fouler aux pieds toute pudeur. Ils ne rougirent pas de convertir Louis XV en accapareur et en monopoleur des blés. On connaît ce pacte secret et criminel qu'on a nommé *pacte de famine*.

Ce pacte, cause des disettes qui se sont manifestées pendant le cours de ce règne [1], et dont j'ai un exemplaire sous les yeux, fut entrepris dès l'an 1730. Des agens secrets achetaient, enlevaient les blés des provinces, les affamaient, et puis revendaient ces blés pour le compte du roi. Tous les ministres partageaient cette infamie. On nommait les grains accaparés les *blés du roi;* on recommandait le plus grand secret. « M. de Montigni et M. le contrôleur général « sont à la tête de notre opération, écrivait, en « 1730, un des agens; il n'est que le secret qui « puisse la soutenir [2]. »

Le secret des rois est le même que *le secret de la comédie :* il devient bientôt celui de tout le monde.

Dans l'Almanach royal de 1774, on vit figurer le nom du sieur Mirlavaud, avec sa qualité de

[1] Les famines de 1741 et de 1752, etc.

[2] *La Police dévoilée*, tom. I, pag. 374.

trésorier des grains au compte du roi. A ce sujet parurent ces vers qui, s'ils ne sont pas bons, sont au moins historiques :

Ce qu'on disait tout bas est aujourd'hui public :
Des présens de Cérès le maître fait trafic ;
Et le bon roi, loin qu'il se cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand Almanach, sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son heureux agent [1].

Je ne sais pas comment la noblesse, qui depuis long-temps considère le commerce comme une profession dégradante, indigne d'elle, a pu voir, sans se plaindre, le roi, son chef, faire le commerce des blés, et, ce qui est bien pis encore, en faire le monopole.

En 1765, ce pacte de famine fut renouvelé et l'entreprise accordée aux sieurs le Rey de Chaumont, Chevalier, Rousseau, conseiller du roi, Perruchot, régisseur général des hôpitaux militaires, et Pierre Malisset, qui se qualifiait de chargé de la manutention *des blés du roi.*

Un homme, fort supérieur, par sa probité éner-

[1] *Mémoires secrets*, tom. VII, 1er. février 1774. A cause de cette étrange révélation, l'Almanach royal de cette année fut très-recherché ; le libraire Le Breton, qui l'imprimait, reçut une réprimande ; et son imprimerie fut fermée pendant trois mois.

gique, à tous ces misérables, conçut le projet hardi de faire saisir à la même heure, dans les bureaux, toutes les pièces qui constataient ce trafic infernal, et de le dénoncer au roi et à la France entière. Tout était disposé pour l'exécution; l'auteur, Prévost de Beaumont, sous un règne où la justice eût dominé, aurait mérité une couronne civique; la police, instruite de son dévouement, le fit arrêter et jeter dans les cachots de la Bastille, d'où il fut transféré dans ceux de Vincennes et ailleurs, puis rétabli à la Bastille, où il serait mort, sans l'événement de la prise de cette forteresse [1]. Cet acte généreux, quoiqu'inconsidéré, puni par vingt-deux années de cachot, illustre la mémoire de Prévost de Beaumont; mais quelle réputation reste-t-il à ses persécuteurs?

L'imagination blasée de Louis XV le portait à chercher des jouissances dans le récit des jouissances des autres. Pour satisfaire cette fantaisie,

[1] *La Police dévoilée*, tom. I, pag. 399.

Prévost de Beaumont était secrétaire du clergé; il fut arrêté, le 17 novembre 1768, et passa, dans diverses prisons, vingt-deux ans et deux mois; à Vincennes, il avait les fers aux pieds et aux mains, et une planche pour lit. On le nourrissait avec deux onces de pain et un verre d'eau par jour. Il a droit à la reconnaissance de la postérité.

rien de sacré ne fut respecté. Aucune perfidie, aucune bassesse, aucun attentat ne furent épargnés. Une armée savamment organisée, habile aux exercices, composée de plusieurs milliers d'agens de tous grades, travaillaient nuit et jour, avec des soins extrêmes, à tromper, à corrompre, à trahir et à ramasser, jusque dans les boudoirs ou les alcôves, toutes les ordures de la débauche, pour en offrir le résultat à sa majesté.

On présentait au roi divers rapports, les uns chaque matin, les autres chaque dimanche. Ces rapports peuvent être divisés en cinq classes différentes.

La première classe se composait des extraits des lettres décachetées à la poste.

La seconde, de tout ce qui concernait la conduite des princes et grands seigneurs de la cour, et leur débauche avec les fameuses courtisanes de Paris.

La troisième était relative aux mœurs des évêques et autres prélats.

La quatrième, à celles des ecclésiastiques surpris dans des maisons de débauche. L'archevêque de Paris recevait les doubles des rapports de cette classe.

La cinquième classe enfin se composait de

nombreux rapports que faisaient journellement au lieutenant de police toutes les femmes qui tenaient à Paris des maisons de débauche.

Dans ce qui me reste à dire pour compléter le tableau de la corruption des mœurs pendant cette période, je prendrai ces cinq classes pour divisions, et à chacune d'elles j'ajouterai les notions que les monumens historiques me fourniront.

Le secret des lettres était journellement violé à la poste. On décachetait habilement toutes celles dont les adresses faisaient soupçonner qu'elles contenaient l'exposé de quelques intrigues galantes ou politiques; on en faisait des extraits, et, après les avoir recachetées, on les renvoyait. L'intendant des postes venait tous les dimanches offrir au roi la somme de ses infidélités hebdomadaires. Ces extraits passaient quelquefois du roi aux ministres, qui souvent, entraînés par le plaisir de conter des anecdotes scandaleuses, divulguaient le secret des familles. L'administration, payée par le public pour transmettre la correspondance, abusait et de l'argent et de la confiance des particuliers. Ce ne fut point sous le règne de Louis XV que commença cet usage criminel; il se pratiquait sous Louis XIV; et c'est au ministre Louvois, d'odieuse mé-

moire, qu'est due l'invention de cette insigne perfidie [1].

Voici ce qu'à cet égard on lit dans le journal de madame du Hausset :

« Le roi avait fait communiquer à M. de Choi-
« seul le secret de la poste, c'est-à-dire, l'ex-
« trait des lettres qu'on ouvrait; ce que n'avait
« pas eu M. d'Argenson, malgré toute sa faveur.
« J'ai entendu dire que M. de Choiseul en abu-
« sait, et racontait à ses amis les histoires plai-
« santes, les intrigues amoureuses que conte-
« naient souvent les lettres qu'on décachetait....
« L'intendant des postes apportait les extraits au
« roi le dimanche. On le voyait entrer et passer
« comme un ministre, pour ce redoutable tra-
« vail. Le docteur Quesnay, plusieurs fois,
« devant moi, s'est mis en fureur sur cet
« *infâme ministère*, comme il l'appelait; *je*
« *ne dînerais pas plus volontiers*, disait-il,
« *avec l'intendant des postes qu'avec le bour-*
« *reau* [2]. »

La seconde classe concernait des rapports sur les mœurs des princes et seigneurs. Ces rapports étaient extrêmement nombreux; il en a passé

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. 1, pag. 197.

[2] *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, 1817, journal de madame du Hausset, pag. 282.

sous mes yeux plus de quinze cents. Chacun d'eux était écrit sur un cahier in-4°., contenant une douzaine de pages, et portant la plupart la signature du commissaire de police Marais. J'en citerai des passages; mais, auparavant, puisque je suis amené aux individus privilégiés, et pour ne pas intervertir l'ordre des temps, je placerai quelques faits qui prouvent que l'esprit de l'ancienne féodalité dirigeait encore ces seigneurs; dans la suite je reviendrai aux rapports de la police.

Les exemples de déréglemens donnés par le régent, furent aussi funestes à la morale publique que le système de Law le fut aux fortunes particulières. Il est certain qu'alors la soif de l'or, excitée par le système de Law, et le libertinage le plus excessif, autorisé par la conduite des chefs, pervertirent la masse des Français. Les germes de ces vices, maintenus par l'habitude, par fois comprimés, et jamais étouffés, subsistaient à la vérité depuis les temps barbares; mais, à l'époque de la régence, ils reçurent, surtout chez les hommes puissans, un développement funeste; et le bien que faisait naître l'accroissement des lumières, était sans cesse détruit par les mauvais exemples de la cour.

Parmi les princes de cette époque, le comte

de Charolais, prince du sang, se distinguait par ses débauches et son cynisme, et surtout par des actes de férocité. Il nous offrait l'image des seigneurs féodaux des temps passés, et se faisait un jeu de la vie des hommes. En sa qualité de prince du sang, n'ayant rien à redouter des lois, ni même de l'opinion publique, il prouvait, par sa conduite, que le scélérat le plus dangereux dans une société est celui qui croit pouvoir l'être impunément.

A chaque meurtre qu'il commettait, il venait auprès du roi solliciter des lettres de grâce. Louis XV, en lui accordant une de ces lettres, lui dit : *La voilà : je vous déclare en même temps que la grâce de celui qui vous tuera est toute prête.*

Cette réponse n'a de la justice que l'apparence : elle provoque à des vengeances que les lois seules doivent exercer ; elle décèle l'insuffisance de ces lois, et la faiblesse du monarque.

Le comte de Charolais, pendant le ministère du cardinal de Fleuri, fut exclus de la cour. Ce cardinal redoutait pour son royal pupille la contagion de ses conseils ou de ses exemples féroces.

Son cynisme égalait son inhumanité. Il lo-

geait en son hôtel, rue des Francs-Bourgeois, n°. 21, au Marais; il se plaisait à se placer aux fenêtres qui avaient vue sur le couvent des Hospitalières de Saint-Anastase, ou Filles de Saint-Gervais, et d'y faire mille indécences devant ces religieuses. Ces filles, scandalisées par un pareil spectacle, firent construire entre l'hôtel et leur couvent un mur très-élevé, qui interceptait les regards des habitans de l'un et l'autre lieu. Ce mur existe encore.

A la suite de ce portrait, qui nous retrace les exploits des anciens seigneurs féodaux, je place le récit d'une action faite dans le même temps, et par des personnes à peu près du même rang.

Antoine-Joseph, comte de Horne, capitaine réformé; Laurent de Mille, aussi capitaine réformé, prétendu chevalier, et un nommé de l'Estang, complotèrent d'assassiner un riche agioteur, et de s'emparer de son portefeuille. Ils se rendirent dans la rue Quinquempoix; et, sous prétexte de négocier pour cent mille écus d'actions, ils conduisirent, le 20 mars, l'agioteur dans un cabaret, rue de Venise, et le poignardèrent. Le malheureux, en se débattant, fit assez de bruit pour qu'un garçon du cabaret, passant devant la porte de la chambre, l'ouvrît; et,

voyant un homme baigné dans son sang, la fermât à deux tours et cria au meurtre.

Les assassins, se voyant enfermés, cherchèrent leur salut dans la fuite. De l'Estang, qui faisait le guet dans l'escalier, se sauva aux premiers cris, courut à son hôtel de la rue de Tournon, où il demeurait, y prit les effets les plus portatifs, et s'enfuit. De Mille traversa toute la foule de la rue Quinquempoix; mais, suivi par le peuple, il fut arrêté aux Halles. Le comte de Horne fut arrêté, en se laissant tomber de la fenêtre de la chambre dans la rue. Le 26 mars suivant, ce comte et son complice furent roués vifs en la place de Grève.

Le comte de Horne s'avoua coupable. Sa famille fit de pressantes sollicitations auprès du régent; le criminel était son allié par la princesse, sa mère. *Eh bien*, dit-il, *j'en partagerai la honte; cela doit consoler les autres parens.* Puis il récita ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud[1].

Les rapports que la police offrait au roi, ne contenaient point des crimes de cette nature; crimes qui, il faut le déclarer, furent plus rares sous le règne de Louis XV que sous les rois

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 25.

ses prédécesseurs. Ces rapports, comme je l'ai annoncé, contenaient des aventures galantes et scandaleuses, des anecdotes sur les filles entretenues, actrices, danseuses, sur leurs fréquentes infidélités, leur passage rapide de l'opulence à la misère, des mains d'un entreteneur dans celles d'un autre; le prix de leurs faveurs, l'heure et le lieu où elles les livraient; la description, l'indication des parties de plaisir, ou plutôt des débauches nocturnes que des seigneurs faisaient avec ces courtisanes. Ces témoignages de la turpitude des hommes puissans étaient nommés *les nuits de Paris*. En voici quelques exemples.

En 1768, une figurante de l'Opéra se plaignait devant plusieurs seigneurs d'avoir perdu un entreteneur qui lui avait donné mille louis en cinq semaines : à ces mots, un seigneur polonais lui répondit que cette perte était facile à réparer; alors la Grandi lui déclara qu'elle ne voulait avoir d'amant qu'à condition qu'elle en recevrait un carrosse, deux bons chevaux et cent louis de rente bien assurés.

Le lendemain cette fille voit arriver à sa porte un superbe carrosse attelé de deux beaux chevaux, dans lequel se trouvent 130,000 livres en espèces, et de plus trois chevaux en lesse [1].

[1] *Mémoires secrets*, au 14 mars 1768.

Cette brillante fortune fut peu durable. Voici ce qu'on lit dans un des rapports : « Lorsque « le polonais Ros.... devint fou de la Grandi, « mais fou jusqu'à l'engager à porter son nom, « il lui donna une montre de quarante louis, un « ajustement de dentelles, et un vis-à-vis attelé « de deux bons chevaux. Tout cela fut bien reçu, « mais tout cela ne fut point payé. Celui qui « avait vendu le carrosse, le sieur Blanchard, à « l'hôtel d'Yorck, va, entre midi et deux heu- « res, trouver la petite princesse à son lever; « et, comme elle croyait que cet homme avait « quelques grâces à lui demander, elle lui té- « moigna beaucoup d'humeur sur ses chevaux, « qui ne savaient pas courir. Le sieur Blan- « chard, d'un air respectueux, jaloux de la ré- « putation de ses bêtes, lui proposa de les me- « ner lui-même à Longchamp. Elle lui permet « d'être son cocher. Sur les boulevarts, il lui « propose, à cause de ses nerfs délicats, de des- « cendre, pour que, par de hardies caracoles, « il lui prouve tout ce que savent faire ses che- « vaux sous un fouet savant. Elle regarde et ne « les voit plus; ils sont déjà sous la remise de « leur maître. Mademoiselle Grandi, toute hon- « teuse d'être à pied, fut trop heureuse de s'ap- « puyer sur le bras d'un de ses amoureux à

« l'heure.... Le soir elle se consola du coup du « sort, en apprenant qu'une de ses camarades, « la demoiselle Haroire, qui avait son père pour « portier, avait passé de son hôtel à l'hôpital, « pour avoir jeté dans la rue un ordre du roi « qui l'exilait, toute maîtresse qu'elle était d'un « conseiller au parlement[1]. »

C'est à cette même fille que le prince de Lam.... donna une paire de girandoles, et, dans un moment de mauvaise humeur, employa l'autorité du duc de Penthièvre pour se les faire restituer.

Le prince de C.... donna dans le même jour un carrosse à la Duplan, et huit cents louis à la dame Montgautier, qui les mangeait avec un musicien. Ce prince prodiguait aussi l'argent à une autre fille appelée *la Pelain*, et disait d'elle : *Je l'ai prise, je ne sais pourquoi; je l'ai gardée, je ne sais pourquoi; et voilà au moins mille louis qu'elle me coûte, je ne sais pourquoi.*

Le fils du prince de C...., le comte de La M..., suivait les traces de son père. Le sieur de Sartines, lieutenant de police, très-flatté de favoriser les déréglemens des princes, remplissait l'indigne emploi d'intendant de leurs plaisirs, et ne rougissait pas de se vautrer avec sa magis-

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. I, pag. 340.

trature dans le cloaque de la prostitution. La preuve de cette turpitude résulte de la lettre suivante, que l'inspecteur Marais adressa, le 5 mars 1762, à ce magistrat.

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de vous informer que mon-
« seigneur le comte de La M.... était venu chez
« moi me demander un homme qu'il pût avec
« confiance employer dans ses affaires de ga-
« lanterie. *Après avoir reçu vos ordres*, je lui
« en ai envoyé un; et voilà les ordres que son
« altesse lui a donnés : de faire en sorte de se
« lier avec madame T..... de M....., rue Fey-
« deau, afin de savoir ce qu'on disait de lui
« dans la maison; de s'informer si le duc de
« Fr..... n'y allait point, ou quelques autres,
« sur le pied d'amans, et de l'instruire exacte-
« ment des jours où cette dame irait au spec-
« tacle. Notre homme jusqu'à présent s'est bien
« acquitté de sa commission. Il s'est lié avec un
« des laquais de cette dame, qui s'est trouvé
« être de son pays, lequel lui a dit que M. le
« comte de La M..... était fort amoureux de sa
« maîtresse, mais qu'il n'était pas le seul; que
« M. le duc de Fr..... l'était aussi et venait
« souvent la voir, ainsi qu'un grand officier aux

« gardes, d'Est...., qui paraissait être très-bien « avec elle. Ce garçon lui avait ajouté que sa « maîtresse avait raison; que son mari la trai- « tait durement, et que dernièrement, la voyant « le matin en peignoir, ses cheveux déployés, « il lui avait dit en présence de plusieurs de « ses gens : *Savez-vous bien, Madame, à qui « vous ressemblez comme cela? A une fieffée « p....;* et qu'elle s'était mise à pleurer, etc.[1]. »

L'inspecteur Marais servit encore le même prince, dans ses intrigues avec une demoiselle de Montallet, dont le marquis de Vil..... était jaloux; et dans ses amours avec la baronne de Was..... Le prince payait amplement les services de cet inspecteur, que le lieutenant de police autorisait.

L'intendant Rouillé Dorfeuil, dînant avec plusieurs personnes, et s'apercevant qu'une fille nommée Caroline avait les yeux fixés sur la bague d'une des convives, au dessert acheta cette bague cent louis, et en fit cadeau à Caroline.

Le comte Dubarry, par ses prodigalités envers les plus fameuses courtisanes, en comblant de richesses les Thevenet, les Morancé, les Dubois, etc., fit hausser le prix de leurs charmes. Sans lui la belle et bête Duthé, que les riches

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. 1, pag. 327.

libertins de l'Angleterre se disputaient l'or à la main, n'aurait pas fait payer au vieux de Cha... un balai deux ou trois mille louis; sans lui le baron d'O.... n'aurait pas logé dans un hôtel magnifique la baronne de Burmann [1], ne lui aurait pas donné onze plats d'argent et pour quinze cents francs de porcelaine, etc. : cette baronne, maîtresse de l'acteur Julien, avait, sous le nom de la *petite Lecoq*, dans la rue Feydeau, sollicité les passans de monter chez elle.

Le Polonais Pot...., pour une nuit, celle du 28 au 29 juin, donne à la demoiselle Touteville des girandoles de douze mille livres, et lui promet, sur son honneur, une maison montée, carrosse, laquais à livrée, etc.

Le sieur Bertin, trésorier des parties casuelles, loge dans un hôtel, rue du Croissant, la demoiselle Vadé, lui remet une bourse de deux mille louis pour le ménage, une autre bourse pleine de cinq cents louis pour ses menus-plaisirs, un écrin contenant des diamans pour

[1] Ces courtisanes, par suite de leur *alliance* avec de grands seigneurs, prenaient, ou étaient autorisées à prendre les noms et les titres de leurs amans. Le marquis de La Platerie rencontrant, au spectacle, *la baronne de Moresus*, s'écria : *Eh! depuis quand, Jeanneton, es-tu baronne?*

La comtesse de Sabatini était fille d'un sergent du régiment de Barrois, Gardes-Suisses, et d'une vivandière, etc., etc.

quarante mille livres, de la vaisselle plate, du linge, des étoffes, etc.

Le duc de Richelieu, pour donner des arrhes à la demoiselle Maupin, mit en gage sa plaque de l'ordre du Saint-Esprit, toute couverte de diamans, plaque que le vulgaire nommait *crachat*. Sur quoi on fit le couplet suivant :

Judas vendit Jésus-Christ,
Et s'en pendit de rage;
Richelieu, plus fin que lui,
N'a mis que le Saint-Esprit
En gage, en gage, en gage.

Je ne tarirais pas sur des exemples semblables. Une ridicule émulation s'était établie entre les seigneurs français et étrangers; c'était à qui, plutôt par fanfaronnade que par débauches, se ruinerait avec le plus d'ostentation pour enrichir ces misérables filles. Cette mode extravagante tendait à égaliser les fortunes, à faire circuler rapidement le numéraire, à vivifier les arts du luxe, à décourager et ruiner les arts utiles et les bonnes mœurs.

Tous les seigneurs n'étaient cependant pas aussi prodigues que ceux dont je viens de rapporter les exemples. Onze princes ou seigneurs se rendirent, le 22 avril 1774, chez la Brissaut, une des fameuses appareilleuses de Paris, qui

leur donna à souper. Elle leur fournit quatre filles, du nombre desquelles était la demoiselle de Bussy; et ces onze princes ou seigneurs, que je pourrais nommer, ne lui donnèrent tous ensemble que neuf louis. Cet événement fit grand bruit, et excita les murmures et l'animadversion des nombreux habitués des boudoirs et des lieux de débauche.

Plusieurs autres personnes avaient pris le parti d'associer le libertinage à des règles d'économie.

M. de Bour..... demande à la demoiselle Sonville la clef de son secrétaire, sous prétexte de vouloir écrire une lettre; elle la lui donne. Il lui prend son portefeuille, où était un billet de lui de vingt mille livres, avec la promesse de passer contrat; dix mille francs de billets de ferme, des boucles d'oreilles et cent louis d'argent. Il s'enfuit avec ce butin. Il lui rendit tout ce qui ne venait pas de lui [1].

L'abbé de Salze retenait la grande Mercier dans une chambre garnie, et ne lui donnait aucune robe, persuadé qu'elle n'oserait sortir en casaquin.

Le banquier Toquini, pour trois robes, un peu de linge et la somme de trois cents livres

[1] *La police de Paris dévoilée*, tom. II, pag. 123.

par mois, obtint Marie Testard, brillante de jeunesse, et fit la noce chez ses père et mère.

Un architecte ayant promis à une danseuse d'Opéra un hôtel qu'il devait bâtir à ses frais, lui envoya un bâtiment en pain d'épices, où rien ne manquait, pas même les garçons frotteurs. Quelques nobles se montrèrent plus vils que les malheureuses qu'ils entretenaient. « Le comte « Dubarry, lit-on dans un des rapports de la « police, regarde la Beauvarnier comme une « terre, l'afferme tantôt au duc de Richelieu, « tantôt au duc de Vil.....; elle lui rapporte « beaucoup [1]. »

On lit dans un autre : « La demoiselle Sainte- « Foy a mis en gage pour le marquis de Dur.. « pour plus de six mille livres d'effets; elle a « endossé pour lui quatre lettres de change; « elle est même décrétée pour lui de prise de « corps; et il la quitte, et c'est pour prendre la « Clermont. Comment toutes les filles ne s'en- « tendent-elles pas pour couper les vivres à un « marquis qui est plus méprisable qu'elles [2]? »

Voici un rapport de l'inspecteur Marais, daté du 27 avril 1764.

« Monsieur de R....-Ch.... est venu chez la

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. II, pag. 137.

[2] *Idem*, pag. 145.

« Montigny lui faire une proposition qui lui a
« paru fort extraordinaire. Ce seigneur, après
« avoir exigé d'elle un secret inviolable, lui a
« dit qu'il fallait qu'elle lui trouvât un homme
« jeune, sain, grand, fort et vigoureux et qui
« ne fût point connu, pour avoir affaire à une
« dame de la première condition, fort aimable,
« et qui n'avait jamais communiqué qu'avec son
« mari, mais qui était curieuse de goûter des
« plaisirs avec un autre homme. La Montigny
« lui a demandé pourquoi il ne la contentait pas
« lui-même; il lui a répondu : *Cela ne se peut;*
« *elle a bien voulu se confier à moi; il y a même*
« *des raisons pour cela, et il faudra que celui*
« *que tu nous trouveras consente que je vienne*
« *le prendre le soir chez toi et que je l'emmène*
« *les yeux bandés dans une petite maison où*
« *sera cette dame, et qu'il la satisfasse en ma*
« *présence. Surtout qu'il ne soit ni garde du*
« *roi, gendarme, mousquetaire, ni soldat aux*
« *gardes, parce qu'il pourrait reconnaître cette*
« *dame lorsqu'elle va à la cour. Je voudrais*
« *que ce fût un homme de la lie du peuple, et*
« *qui arrivât, si faire se peut, de province :*
« *au reste il sera bien payé; et toi, tu peux être*
« *sûre que tu seras plus que contente; car*
« *cette dame sait bien que c'est à toi que je dois*

« *m'adresser; mais si tu commets la plus lé-*
« *gère indiscrétion, tu es une femme perdue*
« *sans ressource.* »

« La Montigny lui a promis le secret [1], et de
« donner ses soins pour lui trouver un homme
« tel qu'il le demandait, mais qu'il lui fallait un
« peu de temps pour y parvenir. M. de Ch....
« est déjà revenu quatre fois; mais elle n'a rien
« voulu faire sans me le communiquer, dans la
« crainte où elle est qu'on *ne détruise son étalon,*
« et que, pour ensevelir le mystère, on ne lui
« fît à elle-même un mauvais parti [2].

« J'ai demandé à la Montigny si elle ne se trom-
« pait pas et si elle connaissait bien M. de R....-
« Ch..... Elle m'a répondu qu'elle était sûre de
« son fait, que ce M. Ch.... avait la livrée de
« R.... ; qu'il avait été ci-devant colonel des
« grenadiers de France; qu'elle le croyait au-
« jourd'hui maréchal de camp; qu'il pouvait
« avoir tout au plus trente ans, qu'il était blond
« de cheveux, le visage fort maigre et les joues

[1] Secret bien gardé!

[2] Elle craignait, pour lui et pour elle, le sort des étudians de Paris, que la reine Jeanne de Bourgogne attirait à son hôtel de Nesle, et qu'après en être satisfaite elle faisait renfermer dans un sac et jeter, du haut de sa fenêtre, dans la Seine. (*Voyez* tom. III, pag. 239.

« creuses ; en outre, qu'elle ne pouvait pas s'y « tromper, parce qu'il avait eu accointance avec « elle du temps qu'il était encore aux grenadiers « de France. Je soupçonne que cette dame est « dans l'impuissance d'avoir des enfans avec son « mari; qu'il lui est intéressant, ainsi qu'à son « mari d'en avoir ; que c'est peut-être même la « femme de M. R....-Ch.... ; et que, ne voulant « point commettre sa réputation par une intri- « gue galante, ils sont d'accord. J'ai très-fort « recommandé à la Montigny de ne rien faire « sans m'en rendre compte, afin d'avoir le temps « de prendre votre avis.

« *Signé* MARAIS [1]. »

On ne sait rien de plus sur cette affaire, assez remarquable.

Malheur à la jeune bourgeoise de Paris que la nature avait douée de quelque beauté! elle ne tardait pas à céder aux séductions, dont on l'environnait, ou à tomber involontairement dans les piéges qui lui étaient tendus. Voici l'extrait d'un autre rapport. « Le duc de Ch.... a soupé, le 29 mars 1771, rue Blanche, n°. 2, avec le « duc de Lau..., le duc de Fr....., Fitz....., « Confl..., le marquis de Lav..., le marquis

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. 1, pag. 342.

« de Cler.... et le comte de Coi.... Ils avaient trois « demoiselles de compagnie. On y parla beaucoup « de la fille d'un peintre de la rue des Saints-« Pères, qui ne voulait pas se rendre. Un abbé « avait offert, de la part du duc de Lux....., à ses « père et mère six mille livres de rente et mille « livres d'argent. M. de Sainte-F.., trésorier de « la marine, en donnait davantage. M. de Fitz.... « voulut parier cent cinquante louis que sous « huit jours il la livrerait à M. de Confl.... La « présidente Brissaut (fameuse maîtresse de « maison de débauche) a représenté qu'aucune « fille ne pouvait être mise dans le commerce, « sans qu'elle lui eût signé ses lettres de maî-« trise. On décida qu'elle partagerait avec le « duc la gloire et le profit de cette conquête[1]. »

Le duc de Fr....., qui imitait les vices de son père le duc de R....., sans avoir ses brillantes qualités, mêlait l'atrocité aux excès de sa débauche. Voici comment Gilbert nous raconte un de ces exploits, dont l'infamie est éternisée par les talens de ce poète :

Mais ce voluptueux, à ses vices fidèle,
Cherche, pour chaque jour, une amante nouvelle.
La fille d'un bourgeois a frappé sa grandeur ;
Il jette le mouchoir à sa jeune pudeur :

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. II, pag. 118.

Volez; et que cet or, de mes feux interprète,
Coure, avec ces bijoux, marchander sa défaite;
Qu'on la séduise. Il dit : ses eunuques discrets,
Philosophes abbés, philosophes valets,
Intriguent, sèment l'or, trompent les yeux d'un père.
Elle cède; on l'enlève : en vain gémit sa mère.
Échue à l'Opéra par un rapt solennel,
Sa honte la dérobe au pouvoir paternel[1].
Cependant une vierge, aussi sage que belle,
Un jour, à ce sultan se montra plus rebelle.
Tout l'art des corrupteurs, auprès d'elle assidus,
Avait, pour le servir, fait des crimes perdus.
Pour son plaisir d'un soir que tout Paris périsse!
Voilà que, dans la nuit, de ses fureurs complice,
Tandis que la beauté, victime de son choix,
Goûte un chaste sommeil sous la garde des lois,
Il arme d'un flambeau ses mains incendiaires;
Il court, il livre au feu les toits héréditaires,
Qui la voyaient braver son amour oppresseur,
Et l'emporte mourante en son char ravisseur.
Obscur, on l'eût flétri d'une mort légitime,
Il est puissant : les lois ont ignoré son crime[2].

A ce portrait, M. le duc de Fr....., quoiqu'il ne fût point nommé, se reconnut très-bien, et s'en plaignit à la police. Gilbert écrivit à ce duc

[1] Une fille reçue à l'Opéra ne pouvait plus être réclamée par ses père et mère : elle était soustraite à leur autorité. Louis XIV avait ordonné que ce théâtre serait, pour les filles débauchées, un asile contre les poursuites de leurs parens. Elles pouvaient impunément s'y livrer au libertinage.

[2] *Œuvres de Gilbert*, Mon Apologie.

une lettre, où il déclare qu'il n'a pas eu le dessein de peindre ses actions. « Pouvez-vous *vous re-* « *connaître*, dit-il, dans des vers où je peins « un personnage si contraire à M. le duc [1]. »

Voici un extrait du testament de la demoiselle Bouscarelle, que le comte Du..... avait séduite, et qui devint sa victime.

« Un jour que j'étais seule avec le sieur « Du....., alors incommodé des yeux, il fit « monter dans sa chambre à coucher, où il « était alors, rue des Petits-Champs, le nommé « Creps, l'un de ses valets de chambre; et, lors- « qu'il fut entré, il ferma la porte à double « tour, mit la clef dans sa poche, et lui ordonna « d'avoir sur-le-champ avec moi et devant lui, « comte Du....., les particularités les plus « grandes; ce que je regardai d'abord comme « une plaisanterie, qui augmenta la fureur de « ce malheureux, au point de nous menacer l'un « et l'autre, le couteau à la main, de nous poi- « gnarder, si nous ne satisfaisions ses désirs, aux- « quels la nécessité me contraignit. Tout ce qui « se passa pendant ce temps entre son valet de « chambre et lui m'a tourné le sang, au point « que je meurs de regret et de chagrin d'y avoir « innocemment contribué, etc. »

[1] *La Police dévoilée*, tom. I, pag. 126.

Cette malheureuse mourut, en effet, de la vive émotion que lui causa cette scène. Ce fut peu de jours avant sa mort, le 30 avril 1775, qu'elle rédigea le testament dont je donne ici un extrait ; testament dont les parens de cette demoiselle adressèrent une copie, avec un mémoire, au ministre, qui renvoya le tout au lieutenant de police. Celui-ci mit en marge *point de réponse* [1].

On voit qu'à ces actes de débauches se mêlaient quelquefois des traits atroces, favorisés par l'impunité, et qui appartiennent à l'antique féodalité, dont les traditions n'étaient pas encore effacées dans la mémoire des princes et seigneurs.

« Un grand seigneur est, dit Montesquieu, « un homme qui voit le roi, parle aux minis- « tres, qui a des ancêtres, des dettes et des « pensions. S'il peut, avec cela, cacher son oi- « siveté par un air empressé ou par un feint « attachement pour les plaisirs, il croit être le « plus heureux des hommes [2]. »

Les excès de la corruption étaient des titres de gloire parmi eux ; ils se faisaient une sorte de réputation par des souillures, des turpitudes et quelquefois par des crimes. Quand ils en com-

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. II, pag. 175 et suivantes.

[2] *Lettres persanes*, lettre LXXXVIII.

mettaient, leur espèce d'honneur restait intact; il n'était blessé que lorsqu'on leur en faisait le reproche. Accoutumés aux complimens, à l'étiquette, au cérémonial, ils mentaient sans scrupule, comme on ment dans une cour; ne disaient point ce qu'ils pensaient, et souvent ne pensaient point ce qu'ils disaient. Ils semblaient rougir du caractère de leur sexe, et aspirer aux faiblesses du sexe féminin, à sa frivolité, à ses recherches pour la parure, à la futilité de ses goûts. Jugeant de tout sans rien savoir, ils savaient, comme le dit Montesquieu, « long-« temps parler sans rien dire. » Tels étaient les hommes adorés des femmes, qu'elles qualifiaient *d'hommes charmans*, et que le vulgaire nommait *petits maîtres*.

Régularité de conduite, bon ordre dans les affaires, exactitude à remplir des engagemens, c'était à leurs yeux des soins vulgaires; c'était vivre *bourgeoisement* que de payer ses dettes. Il était du bon ton d'emprunter avec de basses sollicitations, puis de repousser avec dédain ses créanciers; et sur ce dernier point, il faut le dire, la noblesse française de cette époque s'est acquis une réputation durable.

Ces défauts, ces ridicules, ces vices embellis par un jargon de coterie, par des manières ai-

mables, ou rehaussés par le ton de l'orgueil ou l'air de suffisance étaient en général les habitudes des princes et seigneurs; mais, je le déclare avec plaisir, il existait sous ce règne des exceptions très-distinguées, plus nombreuses même que sous celui de Louis XIV. Dans la même classe où la corruption et la frivolité avaient établi leur empire, il se trouvait des hommes qui s'honoraient d'être rebelles à leurs lois.

Il fut des individus, même de cette classe, qui surent se préserver de la contagion générale. Il en fut d'autres chez lesquels les habitudes n'avaient pas entièrement éteint les lumières de la raison. Les uns et les autres, frappés du spectacle hideux que présentait la société, en recherchèrent les causes, et les trouvèrent dans le gouvernement. De là, ces nombreux écrits auxquels les ministres ne répondaient que par des lettres de cachet. De là, vint un parti d'opposition, qu'on nomma des *philosophes;* parti qui fut en butte aux persécutions des protecteurs des abus et des vices, et aux clameurs de tous ceux qui se trouvaient intéressés au maintien des vieilles erreurs. Je parlerai dans la suite de ce parti.

Passons à la troisième classe des rapports de la police, dont le roi repaissait sa curiosité;

rapports concernant les mœurs des évêques et autres prélats ; j'y joindrai quelques réflexions, ainsi que des exemples puisés à d'autres sources.

On a vu que depuis l'époque où les évêques furent comblés de richesses et de pouvoir par les barbares qu'ils aidèrent à envahir la Gaule, la corruption s'établit parmi ces prélats. Ils joignirent, à quelques exceptions près, les vices de l'opulence oisive à ceux des courtisans et des militaires. Mais, dès que l'esprit humain fut sorti des entraves de la barbarie, et qu'on eut commencé à estimer les hommes, non d'après leur richesse et leur puissance, mais d'après leurs talens et leurs actions, les évêques furent meilleurs; et tous parurent l'être; car, si tous n'eurent pas les vertus de leur état, presque tous en observèrent au moins les bienséances. Cette amélioration ne commença à se faire apercevoir que sous le règne de Louis XIV. Malgré les richesses corruptrices des évêques, leurs mœurs auraient certainement fait quelques pas de plus vers la perfection, sans le scandale de la cour du régent : tout ce qui en approchait fut atteint de la contagion.

J'ai fait assez connaître cet infâme abbé Dubois, et je ne rappelle ici son nom que pour dire que, si son élévation au premier ministère

fut la honte du prince qui gouvernait, son élévation au cardinalat couvrit d'ignominie la cour de Rome [1].

Parmi les évêques français, aucune voix ne s'éleva, aucune protestation ne fut faite contre la déshonorante admission de ce misérable aux plus hautes dignités de l'Église ; et ce silence est pour ces évêques une tache, qui ne s'effacera jamais. Quel était donc l'état de dégradation et de servilité du clergé? Il ne savait montrer de la ténacité que pour de vaines pratiques, des arguties dogmatiques, des puérilités d'étiquettes, et il restait sans courage pour défendre la cause des bienséances, de la morale, pour défendre l'honneur de sa corporation. On vit trois évêques, parmi lesquels, je le dis avec peine, se trouvait l'illustre Massillon, s'avilir, en prêtant leur saint ministère à la consécration d'un homme que le régent lui-même traitait, avec raison, de *drôle*, de *coquin*, de *scélérat*.

Cet état d'abjection est un indice de la corrup-

[1] Clément XI refusa constamment le chapeau de cardinal à cet abbé, malgré les sollicitations des évêques de France, qui voulaient faire leur cour au régent; mais, ce pape étant mort, le 19 mars 1721, son successeur, Innocent XIII, fut moins difficile. Les intrigues du jésuite Lafiteau et deux millions que Dubois fit répandre dans la famille du nouveau pape eurent un plein succès.

tion des prélats. Il ne peut y avoir de bonnes mœurs là où manque un énergique dévouement aux devoirs, une forte indignation contre des actes criminels ; là où de pareilles turpitudes sont approuvées par le silence.

Dubois trouva, parmi les évêques de cour, des serviteurs et des complices. Au premier rang de ces derniers, il faut placer le jésuite Lafiteau, qui fut évêque de Sisteron et son agent à Rome. Voici ce que l'abbé Tencin écrivait à sa sœur sur cet évêque jésuite : « L'évêque de Sisteron « est parti d'ici (de Rome) avec la vér... ; « c'est apparemment pour se faire guérir qu'il « va à la campagne [1]. »

« Le jésuite Lafiteau, dit Duclos, fut un des « instrumens que le cardinal Dubois employa « avec succès ; il le connaissait pour un fripon; « mais il ne l'en estimait pas moins..... Il l'a- « vait fait évêque pour le retirer de Rome, où « il avait su que Lafiteau payait ses maîtresses et « ses autres plaisirs de l'argent qu'on lui envoyait « pour le distribuer dans la maison du pape, « lorsqu'il était question du chapeau de Dubois. « Lafiteau avait le caractère d'un vrai valet de « comédie : fripon, effronté, libertin, nulle- « ment hypocrite, mais très-scandaleux et grand

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 134.

« constitutionnaire. Voici ce que je lis dans une « lettre du cardinal Dubois au cardinal de Ro- « han : »

« En suivant le chemin que l'évêque de Sis- « teron m'a marqué avoir fait faire à des mon- « tres, à des diamans, j'ai trouvé des détours « bien obscurs, et d'autres clairs.... »

« Lafiteau, continue Duclos, n'avait pas em- « ployé pour ses plaisirs tout l'argent qu'il avait « reçu pour la promotion de Dubois : il en avait « répandu dans la domesticité du pape; mais il « comptait en recueillir le fruit pour lui-même. « L'abbé Tencin écrivait à sa cour : il est cer- « tain que l'évêque de Sisteron prétendait se « faire cardinal; je le sais du camerlingue.

« Lafiteau fut chargé d'engager le régent à « nommer Dubois premier ministre. A peine « eut-il entamé la matière que le régent, voyant « où il en voulait venir, l'interrompit : *Que* « *diable veut donc ton cardinal? je lui laisse* « *toute l'autorité du premier ministre; il n'est* « *pas content s'il n'en a pas le titre. Eh! que* « *fera-t-il? combien de temps en jouira-t-il?* « *il est pouri de vér.... Chirrac, qui l'a visité,* « *m'a assuré qu'il ne vivra pas six mois.* — « *Cela est-il bien vrai, Monseigneur?* — *Très-* « *vrai; je te le ferai dire.* — *Cela étant*, re-

« prit l'évêque, *dès ce moment je vous conseille « de le déclarer premier ministre, plus tôt que « plus tard* [1]. »

Le cardinal de Polignac, connu par ses négociations, par ses intrigues politiques et galantes avec la duchesse du Maine, par ses talens variés et par son poëme intitulé *l'Anti-Lucrèce*, grand dissipateur, était aimable pour tout le monde, excepté pour ses créanciers, qu'il ne payait pas; il mourut accablé de dettes. Il doit, à plusieurs titres, être mis au rang des prélats immoraux de cette époque.

Lorsque Louis XV eut pris les rênes de l'État, les mêmes désordres continuèrent chez les prélats français, mais avec moins d'éclat : ils mirent plus de soin à les cacher.

La police, dans ses minutieuses explorations, ne parvenait qu'avec grande peine à découvrir leurs déréglemens. Ces évêques à voitures, dans leurs visites galantes, ne pouvaient être atteints par des espions à pied. Un de ces derniers, en 1760, étant à la poursuite de l'évêque d'Orléans, qui courait en voiture au faubourg Montmartre, dit, dans son rapport : « Comme ces messieurs « ont des voitures, et qu'ils vont très-vite, il

[1] *Mémoires de Duclos*, tom. II, pag. 170.

« faudrait avoir un *train* pour leur compte; ce « qui serait le moyen de faire des observations « sûres [1]. »

Cet évêque se nommait de Jar....; il était de notoriété publique, à Paris, qu'il entretenait une fameuse danseuse de l'Opéra, appelée Guimard. Le même rapport parle de l'abbé de Brie...., dont la police suivait pareillement les pas, et qui pourrait être le même que celui qui devint depuis archevêque de Sens et cardinal de Loménie.

Voici ce que, dans des mémoires du temps, on lit sur cet évêque d'Orléans, auquel la marquise de Pompadour fit donner la feuille des bénéfices : « Elle l'a préféré, parce qu'elle l'a connu « neutre dans les affaires du temps, et qu'elle « a su de la police qu'il reçoit des filles de la « rue Saint-Honoré, et qu'il fait des orgies, etc. « Il y a une analogie singulière entre une maî- « tresse royale et un prélat de cette sorte. *Se-* « *rait-il possible*, disait la marquise au lieute- « nant de police, *que cet évêque eût été surpris* « *avec une fille?....* — *Une fille!* répliqua le ma- « gistrat; *il en avait bien ramassé sept* [2]. »

[1] *La Chasteté du clergé dévoilée*, seconde partie, pag. 30.

[2] *Anecdotes de la cour de France*, pendant la faveur de la marquise de Pompadour, pag. 404.

Les limiers de la police parvinrent à découvrir les intrigues de l'évêque de Liège avec la courtisane Deschamps. Ils surent qu'il prodiguait à cette fille ses revenus ecclésiastiques; qu'il l'avait magnifiquement logée; que sa chaise percée même était garnie de dentelles; que cette fille, malgré tant de bienfaits, se moquait de son évêque entreteneur; qu'elle l'appelait *ma calotte;* qu'elle ne se piquait point de fidélité; et qu'un jour, montrant ses riches appartemens à M. de Sal..., officier suisse, son amant, elle lui dit : *Un baiser de plus à ma calotte paiera tout cela* [1].

Un autre rapport parle des relations de débauche des évêques d'Orléans et de Grasse avec la dame Chavasse [2].

M. de N.., évêque de Lescar, est signalé par ses liaisons galantes avec la dame Da..., épouse d'un conseiller au parlement de Pau [3].

Le prince de R...., coadjuteur de l'archevêque de Strasbourg, vend plusieurs terres pour payer les dettes de madame de Fleuri, sa maîtresse [4].

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tome II, pag. 144.
[2] *Idem*, tom. II, pag. 158.
[3] *Idem*, tom. II, pag. 159.
[4] *Idem*, tom. II, pag. 165.

M. Roq..., évêque de Senlis, est en commerce d'amour avec la comtesse du Romain [1].

Un autre rapport du 3 juillet 1755 fait mention de l'évêque de Lavaur; d'un homme qui auprès de lui remplissait l'emploi que l'abbé Dubois avait rempli auprès du régent; d'une jeune marchande de fraises que cet homme fit monter dans la chambre du prélat; de ce qui se passa entre elle et lui, et de l'argent qu'elle en reçut [2].

Quelques autres évêques et, surtout, ceux qui, sans nécessité, abandonnaient leurs diocèses pour faire de longs séjours à Paris, se livraient à de pareilles souillures.

Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage d'offrir le tableau de ces désordres. Si j'y étais obligé, je n'oublierais pas de leur opposer la régularité de plusieurs prélats, dignes de leur saint ministère; d'opposer leurs vertus aux vices du plus grand nombre. Je n'oublierais pas, notamment, Henri-François-Xavier de Belsunce, évêque de Marseille, qui, quoique élevé par les jésuites, s'illustra en exposant chaque jour sa vie pour secourir les malheureux habitans de cette ville, désolés par le fléau de la peste. Pope

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. 1, pag. 334.

[2] *Bastille dévoilée*, quatrième livraison, pag. 152, 153.

a célébré le vertueux dévouement de ce prélat.

Il serait plus doux pour l'historien d'avoir à célébrer de pareilles actions, que d'avoir à peindre les bassesses, les intrigues, l'ambition, les débauches des prélats de la cour.

Les évêques qui, à cette époque, occupèrent le siége de Paris, ne présentent ni ces vices ni ces vertus. A Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, ami de la paix et de la table, succéda presque immédiatement, en 1746, Christophe de Beaumont. Charitable envers les pauvres, surtout envers les pauvres de la noblesse, il ne l'était guère envers ceux dont les opinions différaient des siennes. Son manque d'instruction fortifiait son opiniâtreté, qui était excessive, et l'aveuglait sur le rôle que les jésuites lui faisaient jouer; rôle dont il s'acquittait avec autant d'ardeur que de bonne foi. Il ne s'est jamais douté de l'empire que ces pères exerçaient sur lui : il était devenu leur instrument. Il persécutait autant qu'ils le voulaient, autant qu'il pouvait le faire, les jansénistes et les philosophes. Ses mœurs étaient pures; il voulait que celles de tous les prêtres de son diocèse fussent de même. Il employa, pour parvenir à ce but, des moyens un peu jésuitiques, et qu'une probité délicate ne pourrait approuver.

La police était, comme je l'ai dit, péniblement occupée chaque jour à rechercher, à recueillir, dans tous les mauvais lieux de cette capitale, les noms de toutes les personnes qui avaient la faiblesse de s'y rendre; et même, ce qui est plus honteux, à décrire avec détails la nature des plaisirs que ces personnes y avaient pris. On en faisait des rapports; on en dressait des procès-verbaux en forme; et ce ramas de souillures était, je le répète, régulièrement offert au roi, qui s'en amusait, ou bien y trouvait des exemples de corruption propres à autoriser la sienne.

L'archevêque de Paris, sans doute plus inspiré par son zèle que par son goût, voulut être de moitié dans cette royale curiosité : on lui faisait parvenir les doubles des procès-verbaux dressés contre les prêtres pris en flagrant délit.

Ce sujet m'amène à placer les rapports de la police qui concernent la quatrième classe : celle des ecclésiastiques subalternes.

On exerçait sur ces ecclésiastiques une surveillance bien plus rigoureuse que sur les personnes des autres états.

Les femmes qui tenaient des lieux de débauche, toutes attachées à la police, étaient obligées de rendre un compte exact de tous ceux qui se

présentaient chez elles; et, de plus, lorsqu'un prêtre ou un moine y arrivait, elles étaient tenues d'en donner aussitôt avis à un officier de police, qui se hâtait de venir troubler des plaisirs payés d'avance, et faisait subir un interrogatoire à ces malheureux, qui, honteux et confus, étaient encore assaillis par la crainte d'être persécutés et privés des bénéfices auxquels ils aspiraient.

Le prêtre, dans cette occasion désagréable, aurait pu dire à l'archevêque : « La continence « que vous m'avez imposée est au-dessus de mes « forces; et les lois de la nature sont plus an- « ciennes, plus impérieuses que celles des hom- « mes, que celles des prêtres, qui ont voulu se « distinguer en affectant une perfection impos- « sible. » Il aurait pu demander aux agens de la police : « De quel droit attentez-vous à la li- « berté d'un citoyen? Mon action peut être blâma- « ble; mais elle ne trouble point l'ordre public; « elle ne blesse aucun intérêt particulier. Vous « autorisez les filles publiques à séduire les pas- « sans; j'ai cédé à une séduction dont vous êtes « les auteurs, les complices. Quel est le plus cou- « pable, ou de celui qui tend des piéges conti- « nuels à l'innocence, ou de celui qui s'y laisse « entraîner? de celui qui provoque au délit afin

« d'être autorisé à le punir, ou de celui qui cède « à la provocation? » Je ne fais point l'apologie de l'incontinence des ecclésiastiques; mais je blâme la police, qui avait la perfidie de punir un délit dont elle était la première coupable.

Sans m'arrêter sur le mérite de ces formes inquisitoriales, je dirai que la révolution a mis au grand jour des secrets condamnés à d'éternelles ténèbres; qu'elle a fourni à l'histoire des mœurs de nombreux et précieux matériaux, parmi lesquels on distingue deux recueils, composés chacun de deux volumes. L'un, intitulé *la Chasteté du clergé dévoilée*, est uniquement consacré aux ecclésiastiques d'un rang inférieur; il contient, dans toute leur intégrité, une partie des procès-verbaux et rapports rédigés contre ceux que la police avait surpris dans de mauvais lieux; l'autre, qui a pour titre *la Police de Paris dévoilée*, mentionne, seulement par extrait, un très-grand nombre de ces pièces.

Dans le premier recueil, qui s'étend depuis 1754 jusqu'en 1766, on compte deux cent six ecclésiastiques, dont quatorze moines ou religieux de divers couvens de Paris, surpris en flagrant délit [1]; dans le second, qui comprend une

[1] Les pièces originales de ce recueil, intitulé *la Chasteté du clergé dévoilée*, 2 volumes in-8°., 1790, furent déposées aux

seule année, celle de 1760, on compte cent deux extraits de rapports sur autant d'ecclésiastiques qui se sont trouvés dans le même cas. Mais l'auteur, qui ne les avait pas tous, n'a pas même relaté tous ceux qu'il possédait. Il déclare que, pour ne pas fatiguer ses lecteurs par une série de notices uniformes, il en a négligé un très-grand nombre; ailleurs, il avoue qu'il a omis quatre-vingt-treize prêtres; et que, sur cent rapports et procès-verbaux, il n'en a mentionné que douze pris au hasard: il ajoute encore qu'il a respecté les curés pris en flagrant délit [1]. Quelques autres de ces pièces ont été recueillies dans l'ouvrage intitulé: *la Bastille dévoilée*. Quoique incomplets, ces recueils contiennent des notions suffisantes pour faire connaître la moralité des ecclésiastiques. J'avoue que ce n'est qu'après beaucoup d'hésitations que j'ai entrepris d'en tracer le tableau; mais j'ai considéré que celui qui se livre à l'investigation des mœurs ne doit rien taire de ce qui peut les caractériser.

Comment donner aux lecteurs une idée juste et vraie des mœurs d'une période, du mérite de

archives du district des Cordeliers, et soumises à l'examen du public.

[1] *La Police de Paris dévoilée*, par Pierre Manuel, tom. 1, pag. 292 et suiv.

quelques institutions, si on lui cache une partie des traits qui leur appartiennent? D'ailleurs l'historien, en se soumettant aux règles de la bienséance, doit tout dire, excepté le mensonge; et sa plume n'est point souillée en décrivant des souillures qu'il déplore, des crimes qu'il déteste.

Parmi les moines saisis dans les lieux de débauche, à Paris, *les cordeliers*, suivant les rapports qui nous restent, sont les plus nombreux: dans l'un et l'autre des recueils dont je viens de parler, on en compte dix-huit. Je dois faire observer que dans leurs parties de débauche ces moines s'associaient ordinairement quelques-uns de leurs confrères, et même des laïques. Le 5 novembre 1763, on voit que le père G....., un autre frère cordelier et un laïque sont surpris chez une fille, appelée *Rosalie* [1]. On voit aussi trois autres cordeliers avec un augustin, réunis dans une auberge, située aux avenues de Vincennes, avec une seule fille, appelée aussi *Rosalie* [2].

Les carmes, chaussés ou déchaussés, sont au nombre de cinq. On a cru que l'un d'eux, nommé

[1] *La Police de Paris dévoilée*, par Pierre Manuel, tom. 1, pag. 296, 297.

[2] *Idem*, pag. 303.

père Elisée, était le fameux prédicateur de ce nom : on peut en douter. Quoi qu'il en soit, un carme billette, nommé le *père Elisée*, passa trois quarts d'heure avec la fille Leroi, et fut arrêté dans un mauvais café, buvant, après minuit, avec un cocher [1].

Les augustins sont au nombre de deux dans le recueil des rapports et procès-verbaux. Un de ces deux moines est le père Raphaël, augustin de la place des Victoires [2].

Dans *la Police dévoilée*, on trouve neuf autres augustins, dont l'un est celui qui, associé à trois cordeliers dont j'ai parlé, fut découvert avec Rosalie ; de ce nombre est aussi le père Simon Bonicel, que la police surprit, le 18 juin 1760, seul avec Préville, Louise et Sophie. Ce moine joignait la bassesse au libertinage. Pour gagner la bienveillance de la police, il s'offrit d'être l'espion de son couvent : « Je fais ma soumission « à M. le lieutenant de police, dit-il dans le

[1] *La Chasteté du clergé dévoilée*, tom. I, pag. 251.

Voici en quels termes est désigné ce carme, dans le procès-verbal : « Maximilien-Joseph Bulletot, appelé, en religion, « *P. Élisée*, âgé de 28 ans, natif de Chimay, prêtre religieux... « trouvé buvant avec le nommé Brenel, cocher de M. le comte « de Brionne, etc. »

[2] *La Chasteté du clergé dévoilée*, tom. I, pag. 135, et tom. II, pag. 105.

« procès-verbal, de me rendre utile en tout ce « qui dépendra de moi pour lui donner tous les « renseignemens sur la maison dont je suis pro- « fesseur en théologie [1]. »

Dans le même ouvrage, on trouve une pièce concernant le révérend père Fabre, religieux du couvent des Grands-Augustins, qui remplissait auprès du marquis de Pertuis l'honorable fonction de pourvoyeur de ses plaisirs; il découvrit une jeune ouvrière en dentelle, fille de la veuve Boisselet, demeurant rue Saint-Thomas-du-Louvre, et la présenta au marquis [2].

Deux *feuillans* seulement sont mentionnés dans un de ces recueils : l'un était âgé de quarante, l'autre de soixante-trois ans.

Les couvens des *minimes*, des *récollets*, des *mathurins*, des *théâtins*, des *célestins*, des *antonins* ne m'offrent chacun que deux sujets, cédant à la tentation, ou à de luxurieuses habitudes. Parmi les religieux de *la Merci*, on ne compte qu'un seul délinquant; il en est de même des *Picpus* et des *Jésuites*.

Les *prémontrés* en eurent trois, dont un fut trouvé entre deux filles, Désirée et Zaïre.

On compte six *bernardins* surpris chez des

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. I, pag. 303, 304.
[2] *Idem*, tom. II, pag. 193.

femmes publiques ; cinq *bénédictins* ou clunistes, et sept enfans de saint Dominique, dits vulgairement *jacobins*. Je ne dois pas omettre cinq *capucins*, parmi lesquels deux, s'étant réunis au cabaret du Cerf-Montant, avaient borné leur plaisir à une seule fille, appelée *la Marin* [1].

Un autre capucin, nommé père Jean-Baptiste, fut trouvé avec deux filles dans une maison de la rue Fromenteau. Les trois acteurs avaient déposé les pompes de ce monde, et s'étaient réduits à l'état de pure nature, lorsque le commissaire de police Chenu et l'inspecteur Meusnier vinrent troubler le mystère [2].

Quatre oratoriens, un ermite, un frère de la doctrine chrétienne, deux prêtres conventuels de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, huit chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, deux chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine, entraînés par les mêmes goûts, eurent un sort à peu près semblable. Je rejette dans une note deux pièces authentiques, qui prouvent que ces chanoines *réguliers* ne méritaient guère ce titre. [3]

[1] Voyez *la Police de Paris dévoilée*, tom. 1, pag. 292 et suivantes.

[2] *La Chasteté du clergé dévoilée*, tom. 1, pag. 22.

[3] Parmi ces chanoines réguliers, on remarque le père Ber-

Les prêtres séculiers pris dans des lieux de débauche sont en grand nombre, et peuvent se diviser en trois classes. La première se composait de jeunes gens inexpérimentés qui, arri-

nard, de l'abbaye de Sainte-Geneviève, prédicateur célèbre. Voici le rapport que fit, sur ce religieux, la dame d'un lieu de débauche :

« Le 1er. août (1762), sur les huit heures, le révérend père « Bernard, de l'abbaye de Sainte-Geneviève, est venu seul, qui « a soupé et couché, et a changé de deux filles, sans pouvoir « s'en servir qu'à demi, parce que je l'ai fait visiter avant que « de lui en donner, le soupçonnant d'avoir une galanterie. Cela « ne l'a point empêché de boire beaucoup de Bourgogne et de « Champagne, et de faire bonne chère; le tout lui a coûté six « louis et demi; et je l'ai fait résoudre à se faire traiter par le « sieur Ponce, mon chirurgien, à qui il a promis quarante écus, « et trois livres par visite, car ils sont bien éloignés de quartier. « Il faut convenir, dit cette femme, en terminant son rapport, « il faut convenir que les moines n'ont guère de conscience de « ne pas ménager les filles ni leur santé. » (*La Bastille dévoilée*, troisième livraison, pag. 158.)

J'ajoute ici, moins comme une preuve de libertinage que comme un témoignage d'une bizarrerie qui tient de la démence, la déclaration suivante : elle est du 26 octobre 1767.

« Je soussigné, Honoré Regnard, âgé de 53 ans, chanoine « régulier de l'ordre de Saint-Augustin et procureur de la mai- « son de Sainte-Catherine, reconnais que le sieur Marais m'a « trouvé chez la Saint-Louis, rue du Figuier, chez laquelle je « suis venu, de mon propre mouvement, hier, pour m'amuser « avec la Félix, que j'ai fait déshabiller, et que j'ai touchée avec « la main enveloppée dans le bout de mon manteau; et, aujour- « d'hui, jouant avec Félix et Julie, sa compagne, qui m'ont ôté

vant de leurs provinces munis de quelque argent, poussés par leur tempérament, enflammés par la vue de ces femmes autorisées à solliciter les passans, et ignorant le piége que leur tendait la police, s'y laissaient entraîner.

Parmi ces ecclésiastiques, moins coupables que la police, et qu'elle cherchait à surprendre, je remarque Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, qui, le lendemain de son arrivée à Paris, et avant d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice, fit, en octobre 1763, à l'âge de 20 ans, une station dans la rue du Chantre, et fut contrarié dans ses plaisirs avec Coraline par l'apparition du commissaire. Il était frère du fameux ministre de ce nom [1].

La seconde classe comprenait des ecclésiastiques qui, plus avancés dans la carrière des bénéfices et dans celle de la vie, n'en étaient pas plus sages. On y trouve Guillaume de Bar, âgé de trente et un ans, député du diocèse de Senlis

« mes habits religieux, et m'ont mis en femme, avec du rouge « et des mouches. L'inspecteur m'a surpris en cet état. Je dé- « clare qu'il y a plusieurs années que j'avais cette fantaisie, que « je n'ai pu satisfaire plus tôt. En foi de quoi, j'ai signé la pré- « sente déclaration, contenant exacte vérité. » *Signé Honoré Regnard;* commissaire *Mutel*, inspecteur *Marais*. (*La Police dévoilée*, tom. I, pag. 303, 304.)

[1] *La Chasteté du clergé dévoilée*, tom. II, pag. 220.

à la *chambre souveraine* du clergé de France, surpris, le 7 juin 1766, dans une maison de la rue des Deux-Écus, avec la fille Rosalie [1].

Tel était Adrien Aubert, prêtre du diocèse de Paris, qui devint professeur au collége de France, rédacteur de la partie littéraire des Petites-Affiches de Paris, et fameux par sa causticité. Un commissaire vint, le 27 janvier 1758, l'arracher des bras de Julie [2].

François de Clugny, aumônier du roi, prévôt de l'église de Lyon et abbé commendataire de l'abbaye de Savigny, avait trente-quatre ans lorsqu'il fut surpris avec la nommée Henriette par le commissaire de police, Mutel, dans un lieu de débauche, situé rue du Chantre [3]. Il obtint, malgré sa conduite peu exemplaire, l'évêché de Riez.

Pierre de Gallon Francesqui, docteur de Sorbonne, grand-vicaire de l'évêque de Viviers, et âgé de trente et un ans, fut trouvé, le premier juillet 1760, rue du Chantre, avec la nommée Dorine [4].

Jean-Joseph-Joachim de Gobriacle, grand-

[1] *La Chasteté du clergé dévoilée*, tom. II, pag. 347.
[2] *Idem*, tom. I, pag. 116.
[3] *Idem*, tom. II, pag. 267.
[4] *Idem*, tom. I, pag. 292.

vicaire de l'archevêque de Sens, âgé de trente-six ans, fut, le 28 janvier 1759, découvert dans une maison de débauche, située rue Saint-Nicaise, avec les filles Marie-Anne et Manon [1].

Jean Mongin, grand-archidiacre de Bazas, âgé de quarante-cinq ans, fut trouvé, le 21 juillet 1756, dans une maison de la rue Mazarine, avec Marguerite Leclerc, âgée de dix-huit ans [2].

Louis-Jean-François Rivière, chanoine de Saint-Merry, chapelain de la reine, âgé de quarante ans, eut, le 19 janvier 1758, le malheur d'être découvert dans une maison de débauche de la rue Plâtrière, avec Marie de Chanterenne, âgée de quatorze ans [3].

Michel-Ange de Castelanne, aumônier du roi, âgé de trente-cinq ans, fut, le 21 juillet 1764, trouvé dans une maison de débauche, rue Mazarine, avec deux filles, l'une nommée Catherine et l'autre Éléonore [4].

Je passe à la troisième division, composée de vieux pécheurs, dont l'âge n'avait pas encore

[1] *La Chasteté du clergé dévoilée*, tom. I, pag. 226.
[2] *Idem*, tom. II, pag. 31.
[3] *Idem*, tom. I, pag. 93.
[4] *Idem*, tom. II, pag. 264.

détruit les mauvaises habitudes; tels sont : Gaspard Bardonnet, bachelier de Sorbonne, ancien chapelain du roi, âgé de cinquante-cinq ans, qui, dans un lieu de débauche de la rue Pagevin, fut, le 2 juillet 1763, troublé dans les plaisirs qu'il prenait avec la fille Isidore, par le commissaire de police Mutel et l'inspecteur Marais [1].

Joseph-Marie Mocet, chanoine et grand-archiprêtre de l'église de Tours, âgé de soixante ans, fut trouvé avec Marie-Anne Lefévre [2] dans un lieu de débauche de la rue de Seine.

Pierre-Joseph Artaud, prévôt de Saint-Louis du Louvre, à Paris, âgé de cinquante-cinq ans, fut surpris, le 18 février 1755, dans un lieu de prostitution de la rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, avec Marguerite Paulmier. Ce prêtre, qui avait plusieurs bénéfices, étant frère de l'évêque de Cavaillon, en dissipait tous les revenus en débauches; il faisait en outre beaucoup de dettes : ses meubles étaient saisis. Son neveu, curé de Saint-Merry, obtint, en 1762, une lettre de cachet, qui exilait l'abbé Artaud à l'abbaye de Corberi [3]. Ce châtiment ne le ramena

[1] *La Chasteté du clergé dévoilée*, tom. II, pag. 159.

[2] *Idem*, tom. I, pag. 269.

[3] *Idem*, tom. II, pag. 195 et suivantes.

point à une meilleure conduite; il fut de nouveau surpris, le 2 avril 1763, dans un lieu de débauche, situé rue du Four, paroisse de Saint-Eustache, avec la femme Desmarets. Il avait un prieuré en province, qui était devenu la proie d'une dame la Biche, etc.

Si je voulais multiplier les scènes de ce tableau, je n'éprouverais que l'embarras du choix: je placerais un archidiacre de Troyes, nommé Jean-Baptiste d'Aguesseau, qui, le 10 juillet 1760, avait fait une station rue Saint-Nicaise chez la fille Drumelie [1]; un chanoine, nommé Philippe de Saint-Gonstan, qui, avec un de ses clercs, fut surpris dans un cabaret de Montmartre, dînant dans un lit entre la Catinot et la Leroi [2]. Mais, par des motifs dont la plupart des lecteurs me sauront gré, je ne donnerai pas une plus longue extension à cette esquisse: c'est trop tôt s'arrêter pour les amateurs de scènes scandaleuses; c'en est assez pour mettre les lecteurs à même de tirer des conséquences sur l'état des mœurs et sur le mérite de certaines institutions.

Dans les temps barbares, la luxure du clergé se montrait sans pudeur; elle se couvrit du voile

[1] *La Chasteté du clergé dévoilée*, tom. 1, pag. 272.

[2] *La Police de Paris dévoilée*, tom. 1, pag. 314.

de la décence et de l'hypocrisie dans ceux où la civilisation, plus avancée, l'aurait rendue intolérable. Cette continuité de désordres publics ou cachés, dont j'ai cité de nombreuses preuves, démontre le vice de l'institution : c'est le cas de rappeler ce principe, que les plus mauvaises lois sont celles qui sont le plus constamment violées.

La loi de continence, à laquelle on a soumis les ecclésiastiques, pour donner à leur caractère une apparence de perfection, a produit un effet contraire à son but : elle a aigri, fanatisé l'esprit de ceux qui s'y soumettent rigoureusement; elle a fait, des autres, des libertins scandaleux ou des hypocrites. Cette loi des hommes, née au milieu de la confusion et de l'ignorance, approuvée dans un temps, condamnée dans un autre, fut toujours violée, parce qu'elle est en opposition directe avec la loi suprême et irrésistible de la nature. On a voulu arrêter le cours d'un torrent; on a fait déborder ses eaux, qui ont ravagé les cultures.

Les ministres des autels, auxquels le mariage a été permis, les prêtres des premiers siècles du christianisme et ceux du culte protestant n'ont jamais offert et n'offrent point, dans leur conduite, de pareils exemples de dissolution.

Les laïques, dont je vais m'occuper, et qui forment la cinquième classe des rapports de la police, étaient presqu'aussi soigneusement surveillés que les prêtres ; mais ils n'étaient pas, comme ces derniers, troublés dans leurs plaisirs. La police, en multipliant ses agens, en n'épargnant ni ruses, ni impostures, ni trahisons, parvenait à connaître toute leur conduite, dans l'unique but d'en amuser le roi. En conséquence, chaque maîtresse de maison dévouée à la prostitution était tenue, pour être autorisée, de joindre à son infâme métier le métier plus infâme encore de délatrice et d'espionne; de faire chaque jour un rapport, contenant les noms de ceux qui s'étaient présentés dans leur maison, ceux des filles, et l'espace de temps passé auprès d'elles. Voici un de ces journaux, rédigé par la femme Dufrêne, une des plus fameuses appareilleuses de ce temps :

« Du 20 juin 1753. M. Cot..., mathématicien du roi, demeurant à Versailles, âgé d'environ quarante ans, marié. Il est entré à six heures et sorti à huit; il a vu la petite Raton de chez madame Huguet.

« Du 21. M. de la R....., gouverneur de la ménagerie du roi, chevalier de Saint-Louis, âgé d'environ quarante ans, garçon : il a vu la

« petite Adélaïde, qui demeure au Roi Salomon,
« rue Saint-Honoré.

« Du 22. Le baron de Ram...., chevalier de
« Saint-Louis, demeurant rue Hautefeuille,
« âgé d'environ soixante-dix ans : il a vu la nom-
« mée Victoire, qui demeure chez moi. Il est
« entré à six heures, et sorti à sept.

« Le prieur de Sezanne en Brie, demeurant
« rue Thérèse, butte Saint-Roch, âgé d'envi-
« ron trente-cinq ans. Il s'habille quelquefois en
« petit-maître, en épée; il a vu la nommée
« Victoire; il est entré à huit heures, et sorti à
« neuf.

« Du 23. M. le baron d'Urs., vivant de son
« bien, demeurant place Vendôme, âgé d'environ
« quarante-cinq ans, garçon : il a vu la nom-
« mée d'Arby, demeurant près le Luxembourg;
« il est entré à sept heures, et sorti à neuf.

« M. de Crem...., grand chevalier de l'ordre
« des Cordons-Rouges, lieutenant-général des
« armées du roi, frère de M. de La Boss...., tré-
« sorier des états de Bretagne, demeurant avec
« lui, rue des Capucines, près la place Ven-
« dôme, âgé d'environ cinquante-cinq ans. Il a
« vu la nommée Adélaïde, qui demeure au Roi
« Salomon; il est entré à neuf heures du soir,
« sorti à dix et demie.

« Du 24. M. de Ger....., cordon-rouge, tré-
« sorier de la marine, garçon, âgé d'environ
« trente ans, demeurant place Vendôme : il a
« vu la Victoire. Il est entré à huit heures,
« sorti à neuf.

« Du 25. M. de P.... d'Arg..... est venu à
« dix heures du soir; il..... [1] par Victoire.

On a oublié du jeudi.

« M. de La Ser.., ambassadeur de Portugal,
« demeurant rue de Richelieu, âgé de trente-
« six à quarante ans : il a vu Agathe de chez la
« Desportes; il est entré à huit heures et sorti
« à neuf. »

Signée femme Dufrêne [2].

On trouve dans ces rapports des exemples nombreux de la turpitude et de la dépravation de cette classe d'individus orgueilleux, fiers de leurs titres, fiers de leur inutilité, et qui aspiraient encore à l'infamie des hommes les plus abjects de la société. On y voit des personnes de qualité remplir les emplois d'agent de lieux de débauche et, ce qui pis est, d'agent de la police, et en retirer le salaire. Je pourrais en offrir plusieurs

[1] Ces femmes ne se gênaient pas dans leur correspondance avec le lieutenant de police; elles parlaient avec lui comme avec leur semblable.

[2] *La Bastille dévoilée*, troisième livraison, pag. 154.

témoignages, citer des noms, qualifiés d'*illustres* par les généalogistes, qui se sont souillés par ces ordures. Mais je ne parlerai que d'une marquise, dont je tais le nom, qui, ruinée, et obligée de vendre ses meubles, vint s'offrir à une des plus fameuses appareilleuses de cette époque, à la Brissaut, pour être une des actrices de son sérail[1].

Des milliers de rapports de cette espèce arrivaient tous les matins au lieutenant de police, qui faisait extraire ce qui s'y trouvait de plus saillant. Il ne se passait rien de remarquable dans Paris, dans les lieux de débauches et même dans l'intérieur des ménages dont le roi ne fût instruit. Les anecdotes les plus scandaleuses étaient les plus recherchées, et celles qu'on offrait de préférence à ce prince.

Dans les autres classes de la société, et même dans celle qu'on nommait *la robe*, on trouvait la même corruption; et de graves magistrats, des présidens, des conseillers ne craignaient pas d'avilir leurs dignités, en les traînant dans les ordures de la prostitution. Des bourgeois, des artisans ruinaient leurs familles et leur santé, en essayant d'imiter les exemples corrupteurs de la cour.

Je n'ai point parlé de ces excès de libertinage

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. II, pag. 192.

qui outragent la nature; de ces unions stériles, le dernier degré de la dépravation morale. Ces goûts honteux avaient cependant, sous le règne de Louis XV, presqu'autant de partisans que sous la régence, que du temps de Louis XIV, et que pendant les siècles de barbarie.

Je n'ai point parlé de quelques mères qui élevaient leurs filles pour la prostitution, vendaient à de grands seigneurs leurs prémices, comme cela se pratiquait au quinzième siècle [1].

Jamais la prostitution ne fut plus en vigueur, jamais les prostituées ne furent plus nombreuses que sous le règne de Louis XV. On comptait sous ce règne à peu près *trente-deux mille filles publiques*, inscrites à la police; aujourd'hui, on n'en compte qu'environ *quinze cents* : preuve des progrès de la morale [2] !

[1] Je ne trouve, dans les rapports, que trois exemples de cette turpitude.

La veuve d'un officier chez le roi promenait sa fille aînée dans les marchés du Palais-Royal, et destinait sa cadette à un chapitre noble. (*La Police de Paris dévoilée*, tom. II, pag. 130.)

Madame Chris.... a conduit elle-même sa fille au prince de C...., à Chantilly, etc. (*Idem*, tom. II, pag. 156.)

La dame C.... a placé sa fille au couvent des Ursulines, rue Saint-Jacques, dans le dessein de lui faire obtenir, par le moyen de Lebel, valet de chambre du roi, la première place vacante au sérail du Parc-aux-Cerfs. (*Idem*, pag. 349.)

[2] La séduction, les exemples corrupteurs des personnes puis-

Les *maisons de jeu* n'étaient pas moins funestes à la morale publique que les maisons de débauches.

Voici quelques traits du tableau qu'en trace l'auteur de *la Police de Paris dévoilée :*

« C'est M. de Sartines, dont le valet de cham-
« bre a eu jusqu'à 40 mille livres de rente, qui,
« le premier, sous le prétexte spécieux de ras-
« sembler tous les chevaliers d'industrie qu'il
« devait connaître, a fait ouvrir dans la capi-
« tale ces cavernes séduisantes, où la seule loi
« était, en se demandant la bourse, de ne point
« s'arracher la vie; et, comme l'or ne coule ja-
« mais si bien que dans la main des femmes,
« elles lui achetèrent le privilége des tapis verts.

« On imagine bien de quelle classe étaient
« celles qui destinaient leur nuit à des escrocs:
« c'était une Latour, fille du laquais du prési-

santes, le défaut d'éducation et de fortune entraînent les filles dans l'abîme de la prostitution. Les filles publiques exerceraient le plus infâme des métiers, si elles n'étaient surpassées en infamie par ces hommes qui, n'ayant pas les mêmes excuses, vendent leur conscience, trahissent leur devoir pour obtenir la faveur et l'argent des gouvernemens. Ces insolens et inexcusables prostitués auraient atteint le dernier degré de la bassesse sociale, s'il ne se trouvait au-dessous d'eux des hommes plus vils encore : ceux qui les corrompent ; car le corrupteur est plus criminel, plus méprisable que celui qui se laisse corrompre.

« dent d'Aligre, qui l'avait créée et mise au « monde pour les menus plaisirs de son maître; « c'était une Demare, qui, servante de caba- « ret, avait pris de bonne heure le goût de te- « nir table ouverte; c'était la Cardonne, blan- « chisseuse de Versailles, mère à treize ans; « c'étaient les Dufresnes, qu'une bouquetière « de Lyon étala long-temps comme des fleurs... « Ces présidentes de *biribi* n'avaient que la peine « de bercer les victimes, et elles en partageaient « les dépouilles avec leurs bourreaux.... [1]. »

On vit des baronnes, des marquises solliciter le privilége de ces tripots; mais, n'osant y figurer elles-mêmes, elles trouvaient des hommes qui n'eurent pas la même honte. Quinze maisons de jeu furent établies dans diverses rues de Paris; et le chef de ces maisons était un nommé Gombaud, qui recevait le titre de caissier général.

Pour donner une apparence respectable à ces établissemens, la police imagina de prélever sur les produits de chaque maison trois mille livres par mois pour les pauvres. Le bien qui résultait de ce prélèvement arrêtait-il le torrent de malheurs et de scélératesses que faisaient déborder

[1] *La Police de Paris dévoilée*, tom. II, pag. 73, 74.

les maisons de jeu? Prévenait-il la ruine des familles, les banqueroutes, les suicides et toute espèce d'attentats? Car l'espoir du gain, le désespoir de la perte rendent les joueurs capables de tous les crimes.

Les maisons de jeu établies par le lieutenant de police de Sartines autorisèrent l'établissement de plusieurs jeux de société, qui se tenaient chez des hommes et des femmes dites *de qualité*, et même chez l'ambassadeur de Venise, qui, à la faveur de son titre et de l'inviolabilité de son hôtel, y tenait un tripot très-productif, où les gens de toutes les classes étaient admis. Les ouvriers, les pères de famille de la classe mécanique étaient reçus dans un lieu particulier de cet hôtel, lieu qu'à juste titre on nommait *l'Enfer*.

Ces antres dévorateurs, fermés pendant la révolution, furent rouverts sous la domination de Napoléon, et le sont encore.

Les dames, et surtout celles qui, par leur âge, ne pouvaient plus être coquettes avec succès, s'adonnaient au jeu, et s'y adonnaient avec fureur. « Il est vrai, dit Montesquieu, qu'elles ne « s'y livrent guère dans leur jeunesse que « pour favoriser une passion plus chère; mais, « à mesure qu'elles vieillissent, leur passion

« pour le jeu semble rajeunir; et cette passion « remplit tout le vide des autres.

« Elles veulent ruiner leurs maris; et, pour y « parvenir, elles ont des moyens pour tous les « âges, depuis la plus tendre jeunesse jusqu'à « la vieillesse la plus décrépite : les habits et « les équipages commencent le dérangement; « la coquetterie l'augmente; le jeu l'achève.

« J'ai vu souvent neuf ou dix femmes, ou « plutôt neuf ou dix siècles rangés autour d'une « table; je les ai vues dans leurs espérances, « dans leurs craintes, dans leurs joies, surtout « dans leurs fureurs : tu aurais dit qu'elles n'au- « raient jamais le temps de s'apaiser, et que « la vie allait les quitter avant leur désespoir; « tu aurais été en doute si ceux qu'elles payaient « étaient leurs créanciers ou leurs légataires [1]. »

Si j'en crois divers témoignages, les joueuses de la cour de Louis XV se montraient aussi peu délicates que celles du règne de Louis XIV : elles ne laissaient point échapper l'occasion de tempérer les disgrâces de la fortune, ou d'amener furtivement ses faveurs.

Les mœurs des femmes de la cour, qui servaient de modèle à celles des femmes des rangs inférieurs, fourniraient une ample matière au

[1] *Lettres persanes*, lettre LVI.

tableau que j'esquisse; mais je dois me borner à quelques traits généraux. Pour ces femmes, la galanterie était la principale affaire. Quant aux liens du mariage, elles auraient rougi de les respecter : elles les rompaient sans répugnance comme sans danger; et la complaisance des deux époux était réciproque. « Un mari qui « voudrait seul posséder sa femme, dit encore « Montesquieu, serait regardé comme un per- « turbateur de la joie publique, et comme un « insensé qui voudrait jouir de la lumière du « soleil à l'exclusion des autres hommes. Ici, un « mari qui aime sa femme est un homme qui « n'a pas assez de mérite pour se faire aimer « d'une autre... Ce n'est pas qu'il n'y ait des « dames vertueuses; et on peut dire qu'elles « sont distinguées... Mais elles sont si laides, « qu'il faut être un saint pour ne pas haïr leur « vertu [1]. »

« Le duc de..... a surpris sa femme dans les « bras du précepteur de son fils, lit-on dans un « des rapports de la police : elle a dit avec im- « pudence : *Que n'étiez-vous là, Monsieur? « Quand je n'ai pas mon écuyer, je prends le « bras de mon laquais* [2]. »

[1] *Lettres persanes*, lettre LV.

[2] *Police dévoilée*, tom. II, pag. 123.

On se mariait pour transmettre à un héritier ses biens, ses titres ou son nom généalogique. Ce but rempli, les époux vivaient comme s'ils étaient dégagés de leur devoir : se marier dans d'autres motifs, c'était penser et agir en *bourgeois*.

Quand du mariage ne résultait pas un illustre héritier, alors les époux avaient recours au moyen dont j'ai rapporté un exemple [1].

Après les excès de la luxure et de toute espèce de débauche, les traits les plus saillans de cette période sont le luxe, l'empire de la mode et la frivolité.

Le luxe offrait une autre source de corruption : il était devenu pour toutes les classes un besoin, qu'accroissaient les rapides changemens de la mode. « Une femme qui quitte Paris pour aller « passer six mois à la campagne en revient « aussi antique que si elle s'y était oubliée trente « ans.... Quelquefois les coiffures montent in- « sensiblement ; et une révolution les fait des- « cendre tout à coup. Il a été un temps que leur « hauteur mettait le visage d'une femme au mi- « lieu d'elle-même. Dans une autre, c'étaient « les pieds qui occupaient cette place ; les ta- « lons faisaient un piédestal, qui les tenait en

[1] *Voyez* ci-dessus, 238 — 241.

« l'air... Les architectes ont été souvent obligés « de hausser, de baisser et d'élargir leurs por- « tes, selon que les parures des femmes exi- « geaient d'eux ce changement ; et les règles de « leur art ont été asservies à ces principes. On « voit quelquefois sur un visage une quantité « prodigieuse de mouches ; et elles disparaissent « toutes le lendemain [1]. »

Ce tableau, quoiqu'il paraisse outré, au fond est véritable. Il est certain que sous Louis XIV, sous la régence, pendant le cours du règne de Louis XV et même sous Louis XVI les femmes avaient une chaussure armée d'un talon en bois ; dont la hauteur était au moins de trois pouces, et leur coiffure s'élevait d'un pied au-dessus de la tête : elles voulaient, par ces artifices, paraître plus longues.

Les femmes tachetaient leur visage, en y appliquant des morceaux de tafetas noir gommé, ordinairement ronds, quelquefois découpés en étoile, ou en croissant, plus ou moins grands ; elles les plaçaient souvent sur les tempes, près des yeux, sur la joue, près des commissures de la bouche, et au front. Une femme du bon ton ne pouvait avoir moins de cinq à six mouches sur le visage; les plus modestes n'en portaient que

[1] *Lettres persanes*, lettre XCIX.

trois. Elles ne sortaient point sans boîte à mouches, dont le couvercle était intérieurement muni d'un miroir, afin de pouvoir, en cas d'accident, réparer la chute d'une mouche. Cet usage avait pour motif de faire ressortir la blancheur de la peau, et de donner de l'éclat, de la vivacité à la figure.

Les mouches, en usage dès le règne de Louis XIV, n'étaient pas le seul artifice employé par la coquetterie : les femmes se peignaient le visage avec du blanc et du rouge, et quelquefois du bleu. Le rouge était tellement prodigué qu'il faisait ressembler celles qui en étaient peintes à des bacchantes en fureur, à des personnes ivres ou enflammées par la débauche ou la colère. L'usage de se farder le visage, usage barbare, ridicule et funeste même à la beauté, s'est conservé long-temps, parce qu'il était consacré par l'étiquette de la cour. Une dame de qualité ne pouvait absolument paraître en public sans s'être enduit les joues d'une épaisse couche de vermillon ; il eût été indécent de sortir sans *son rouge*.

Les *masques* de velours noir, que les dames de la cour portaient encore du temps de la régence, étaient tombés en désuétude ; le rouge et les mouches y suppléèrent.

La mode la plus étrange, la plus embarrassante, et celle qui choquait le plus le bon goût, était la mode des *paniers*. L'ensemble d'une femme ressemblait, avec cet habillement, à ces instrumens, appelés battoirs, dont se servent les blanchisseuses. Dans la foule, les femmes ainsi vêtues étaient obligées de tourner, d'un côté en avant, de l'autre côté en arrière, les deux parties saillantes du panier, dont le volume occupait la place de trois ou quatre personnes. Dans les chaises à porteurs, dans les carrosses, elles étaient forcées de faire sortir par les portières les parties latérales de cet ample et ridicule ajustement.

Dans les commencemens du règne de Louis xv, les femmes de tous les états, depuis la princesse jusqu'à la dernière ouvrière, portaient cette étrange parure. Une femme sans panier était considérée comme malade.

Cette mode, aussi gênante qu'elle était de mauvais goût, s'est maintenue encore long-temps à la cour, sous la protection de l'étiquette, et sur le théâtre, où elle a servi à retracer les ridicules de nos pères. Le mauvais goût s'associait aux mauvaises mœurs.

Les hommes mêmes portèrent des paniers : l'on donnait ce nom aux amples basques de leurs

habits. Des baleines, placées dans la plus grande largeur de ces basques, les contenaient dans un état d'extension et de roideur. Chaque pas que faisait l'homme vêtu de ces habits à panier imprimait aux larges basques un mouvement tel que chacun des angles de l'avant et de l'arrière décrivait au moins un quart de cercle.

Tous les hommes, jeunes et vieux, de la cour et de la ville, portaient encore sous la régence les volumineuses perruques en usage sous Louis XIV. Vers la fin de son règne, elles avaient éprouvé quelques altérations dans leur forme première. Déjà, en 1693, on ne voyait plus, comme auparavant, deux parties de leur chevelure descendre de chaque côté du buste : elles étaient bornées à couvrir entièrement les épaules et le dos. Les perruques, en subissant divers changemens de forme, diminuèrent insensiblement de volume. Toute la partie superflue qui couvrait le dos fut divisée en deux. On nouait ces parties en été, on les dénouait en hiver; enfin elles restèrent nouées en toutes saisons. De ces deux parties de la chevelure artificielle, nouées ou dénouées, vint l'usage de porter deux queues, qui descendaient parallèlement de la perruque jusqu'à la ceinture. Cet usage s'est maintenu chez de vieux courtisans jusqu'au règne de Louis XVI.

De ces deux queues, on n'en fit qu'une; c'est-à-dire que tous les cheveux de derrière réunis furent contenus dans les contours d'un ruban.

Les militaires portaient la perruque à la brigadière : elle était ample autour de la tête, et retroussée par derrière. Ils la quittèrent enfin, pour laisser croître leurs cheveux.

Les gens du barreau, toujours fort attachés aux vieux usages, gardèrent encore long-temps les perruques in-folio du règne de Louis XIV; mais il leur fallut enfin céder quelque chose à l'empire de la mode : ils conservèrent, jusqu'au dernier temps, la partie de la chevelure pendante sur le dos. Ils portèrent des perruques pointues, ou en forme de pyramide renversée. Elles descendaient, bordées de boucles symétriquement placées, le long du dos, en diminuant de volume. Ils eurent des perruques *carrées*, des perruques à la *Sartines*, des perruques à *trois marteaux*, des perruques à la *circonstance*, etc. Les juges s'obstinèrent à garder leurs perruques chargées d'une infinité de boudins symétriques. Mais de jeunes avocats renoncèrent à l'artifice, et lui préférèrent leur chevelure naturelle, qu'ils accommodèrent à peu près comme les perruques. Cette mode fit des progrès, même chez les jeunes conseillers.

Les bourgeois, les maîtres de profession ou de métiers, et même les ouvriers portaient tous la perruque. Un maître tailleur se serait cru indigne de sa profession et de son grade s'il eût été coiffé de ses propres cheveux. Enfin les perruques disparurent insensiblement; et on ne vit que des vieillards chauves ou entêtés qui, dédaignant les nouveautés, conservèrent courageusement les chevelures artificielles, bouclées, pommadées, poudrées. On les nommait par dérision *têtes à perruques.*

Un médecin ne pouvait visiter ses malades sans avoir la tête affublée d'une perruque à trois marteaux, sans avoir sa canne à pomme d'or, le diamant au doigt et les manchettes de dentelles.

On ne faisait aucune visite, on n'allait dans aucun lieu public, et même on ne sortait guère sans être armé d'une épée, pendue au côté, comme si l'on marchait au combat, et sans porter le chapeau sous le bras, comme s'il était plus destiné au bras qu'à la tête. Tous, jusqu'aux ouvriers, suivaient cette mode gênante. Cet usage de porter l'épée existait déjà sous la fin du règne de Louis XIV; il s'est maintenu sous celui de Louis XV; et, en s'affaiblissant insensiblement, il a duré jusqu'à la révolution.

La mode des *pantins,* pendant une partie du

règne de Louis XV, occupa les Parisiens et presque tous les Français; on voyait, dans les rues, dans les salons, non-seulement des enfans, mais des hommes avancés en âge, de graves magistrats porter dans leur poche, tenir d'une main une figure humaine en carton coloré, et tirer de l'autre un fil, qui faisait mouvoir les membres de cette figure. On fit, comme à l'ordinaire, sur ce ridicule amusement, des chansons et des épigrammes, dont voici un échantillon :

D'un peuple frivole et volage
Pantin fut la divinité.
Faut-il être surpris, s'il chérissait l'image
Dont il est la réalité ?

Vers l'an 1760, toutes les modes étaient *à la Ramponneau*, nom d'un farceur, qui tenait une guinguette aux Porcherons. Il jouait des scènes plaisantes et naïves, qui enchantaient les Parisiens. Les modes devinrent ensuite *à la grecque*. On était coiffé, chaussé, vêtu *à la grecque*. Le refrain d'une chanson de ce temps porte :

Ici, tout est à la grecque;
Tout est à la Ramponneau.

On appliquait aussi ces dénominations aux façons de parler [1].

[1] Voici une anecdote que je trouve, à ce sujet, dans un ouvrage de ce temps : Au mois d'avril 1764, l'abbé Torné, pré-

La coiffure des hommes et des femmes portait spécialement ce nom; mais elle ne le garda pas long-temps: les lois de la mode sont tyranniques et peu durables.

L'arrangement symétrique des cheveux des dames était devenu un art difficile; et le sieur Legros, coiffeur, composa un volume, qui fut suivi d'un supplément, où il établit savamment les principes de cet art. Jamais on n'avait vu à Paris un si grand nombre de coiffeurs de dames : on en comptait jusqu'à douze cents. Les perruquiers, jaloux de leur succès, en 1769, leur intentèrent, devant la cour du parlement, un procès, qui inspira un très-vif intérêt; les perruquiers le perdirent [1].

Les littérateurs, pareillement atteints de la contagion commune, ne composaient que des ouvrages frivoles ou libertins. Les muses n'étaient invoquées que pour célébrer les charmes d'une actrice, d'une courtisane, ou d'un pro-

dicateur, prêchant devant Louis XV, à Versailles, oublia, en commençant, de faire le signe de la croix; le roi en témoigna sa surprise au duc d'Ayen, qui répondit : *Vous verrez, sire, que c'est un sermon à la grecque.* L'orateur débuta par ces mots : *les Grecs et les Romains.* Le roi ne put s'empêcher de rire; et le prédicateur fut déconcerté.

[1] *Mémoires secrets*, tom. IV, pag. 24, 184, 189.

tecteur méprisable. On voyait, comme l'a dit un poëte du temps :

Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes.

On faisait des poëmes sur l'amour et ses jouissances; des chansons érotiques, aussi nombreuses que l'étaient les chansons bachiques sous les deux règnes précédens. Les Mercures de cette époque se remplissaient de fadaises poétiques. Collé, Crébillon le fils, etc., etc. furent de chastes écrivains, si on les compare à plusieurs autres, qui prostituèrent leurs talens en publiant des ouvrages obscènes, dont le résultat devait corrompre le goût et la morale, enflammer les sens, dégoûter la jeunesse de toute lecture instructive. Jamais, sous aucun règne, on n'avait vu paraître un si grand nombre de ces ouvrages orduriers.

La plupart des hommes de ce temps et, surtout, ceux qui aspiraient à l'honneur d'être *du bon ton* auraient rougi de se livrer à des occupations utiles, de raisonner leurs actions, et d'être sans intrigues galantes; ils s'appliquaient même à paraître plus étourdis, plus vicieux qu'ils n'étaient.

Ces frivolités, ces moyens de corruption avaient amolli les âmes et les corps. Les dames eurent

des vapeurs; et, en 1769, une compagnie obtint le privilége exclusif d'établir des bureaux de parasols aux deux extrémités du Pont-Neuf, pour que les personnes jalouses de conserver la blancheur de leur peau pussent franchir ce pont à l'abri des rayons du soleil [1].

Pour sentir l'utilité de cet établissement, il faut savoir que les abbés, race dégénérée, espèce amphibie, qu'on trouvait partout, et qui n'était rien; que les jeunes et vieux petits-maîtres et les nombreux esclaves de la mode n'avaient à opposer aux traits du soleil qu'une chevelure symétriquement façonnée, blanchie par de la poudre d'amidon, et que le petit chapeau appelé *claque*, fait pour être placé sous le bras et non sur la tête, élevé en l'air, remplissait trop imparfaitement les fonctions de parasol, et n'était utile qu'en cette circonstance [2].

Les grands événemens d'alors, ceux qui piquaient vivement la curiosité des personnes de tous les rangs, qui devenaient l'objet principal

[1] *Mémoires secrets*, au 6 septembre 1769.

[2] L'homme accoutré à la mode, lorsqu'il parcourait à pied les rues de Paris, et que la pluie le surprenait, élevant, d'une main, sur sa tête poudrée et sa frisure symétrique, son petit chapeau ou claque, rangeant sous son habit la poignée de sa fragile épée, sautillait sur la pointe des pieds, de pavé en pavé, dans la crainte de salir ses bas de soie blancs.

de toutes les conversations des gens inoccupés, et intéressaient la cour et la ville, consistaient dans le succès ou la chute d'une pièce de théâtre, l'apparition de quelques couplets ou épigrammes; dans l'action d'un homme riche et puissant, qui quittait une maîtresse pour en entretenir une autre; dans des pertes au jeu; dans l'apparition de quelques livres hardis ou scandaleux, circulant clandestinement; enfin, dans quelques modes nouvelles et quelques aventures de coulisses ou d'alcôves. Chez ces hommes dégradés, manquer aux lois tyranniques et très-gênantes de la mode c'était s'attirer l'infamie du *ridicule;* et cette espèce d'infamie leur paraissait pire que celle du crime.

Ce caractère de frivolité, cet état de délire et de corruption physique et morale, qui dominaient dans les classes opulentes de la société, et avaient dégradé jusqu'aux beaux-arts, n'égarèrent point la nation toute entière : une partie saine, assez nombreuse, en admettant quelques formes extérieures, résista au torrent, rechercha la cause du désordre des idées et des mœurs, et n'eut pas de peine à la découvrir. Cette découverte mit au jour les vices du gouvernement et de ses institutions, et en amena d'autres.

On compara les gouvernemens anciens, les

meilleurs gouvernemens modernes avec celui de France; on tira des conséquences; on raisonna; et Montesquieu fit paraître l'immortel ouvrage de *l'Esprit des Lois*. Bientôt, s'éleva la secte des *économistes*, dont le docteur Quesnay, le marquis de Mirabeau, auteur de l'*Ami des hommes*, l'abbé Baudeau, auteur des *Ephémérides du citoyen*, etc. furent les fondateurs. Les économistes répandirent des lumières nouvelles sur les diverses parties de l'administration. Les finances étaient dans l'état le plus déplorable : plusieurs nouveaux projets furent offerts aux ministres, qui, au lieu d'en profiter, laissaient les mémoires dans les cartons de leur ministère, ou bien envoyaient leurs auteurs dans les cachots de la Bastille.

Aux *économistes*, qui se sont soutenus longtemps, et qu'avaient fait éclore les abus administratifs, vinrent s'accoler les *philosophes*, secte née des abus religieux. Déjà les persécutions exercées par Louis XIV sur les protestans avaient porté plusieurs atteintes à la crédulité, ébranlé quelques colonnes de la foi, et enfanté des incrédules ou des *esprits forts*; les persécutions dirigées par les jésuites, sous Louis XV, et leurs étranges résultats en augmentèrent le nombre.

Dans un gouvernement sans garantie, les abus, en se maintenant par la force, font souvent naître des réclamations ; les réclamations attirent la persécution; la persécution indigne les persécutés et leurs partisans; alors, il se forme un parti d'opposition. Les abus du clergé, les persécutions exercées par les jésuites, les convulsions, l'affaire des billets de confession, la conduite de la plupart des évêques dans ces affaires, l'assassinat de Louis XV, l'expulsion des jésuites, n'étaient-ils pas des événemens propres à remuer les esprits, à les réveiller, à les porter à rechercher la cause des abus, à réfléchir sur les droits de ceux qui en étaient les soutiens, à discuter ces droits, et à poser des principes différens de ceux qui autorisaient ces abus, et en profitaient : abus que l'accroissement des lumières mettait en plus grande évidence? Ces recherches, ces discussions, ces principes nouveaux constituèrent ce qu'on a nommé sous ce règne la *philosophie*.

Ceux qui en étaient imbus, réunis dans des assemblées particulières, d'abord chez la dame Doublet, ensuite chez la dame Geoffrin, formèrent alors un corps d'opposition, et assujétirent leurs opinions à des principes à peu près uniformes.

Les ministres, de leur propre mouvement, ou à la sollicitation d'hommes intéressés au maintien des abus, répondaient aux opinions nouvelles par des lettres de cachet, et envoyaient ceux qui les proclamaient dans les prisons d'état. Le Parlement faisait brûler leurs livres, et accroissait le succès des auteurs et de leurs principes.

Sans doute ces novateurs, *économistes* ou *philosophes*, s'écartèrent quelquefois des voies de la vérité; sans doute, ils contrarièrent sans ménagement les principes du gouvernement et les opinions religieuses généralement admises; toutefois, les uns et les autres n'avaient fait qu'exposer en meilleurs termes, et développer plus méthodiquement ce qui était déjà publié dans les siècles précédens.

Les économistes reproduisaient avec plus de talent les principes qu'environ deux siècles avant eux avait établis le ministre Sully.

Les philosophes, qui n'attaquèrent que les abus des ministres de la religion, que les cérémonies dont la source est impure, ne firent que reproduire ce qu'avaient écrit, depuis les premiers temps de l'établissement de l'Église jusqu'au dix-huitième siècle, une infinité d'écrivains, même très-orthodoxes; mais ils en composèrent

un tableau plus frappant, orné de nouveaux faits et de nouveaux raisonnemens, et qui, par les formes du style, devint à la portée du public. Ainsi, ce qu'on appelle *la philosophie du dix-huitième siècle* était la philosophie des siècles précédens, étendue, embellie et accueillie par un plus grand nombre de lecteurs éclairés.

Les antagonistes de cette philosophie ne se bornèrent pas à la combattre par des lettres de cachet : ils lancèrent des volumes contre des volumes; une guerre de plume s'engagea. Les deux partis ne combattaient pas avec des armes égales : l'un, fortifié par l'autorité souveraine, avait un grand avantage sur l'autre, qui ne l'était que par les lumières de la raison. De pareilles luttes sont toujours favorables au perfectionnement de la civilisation et des connaissances humaines.

Le gouvernement, d'une part, les jésuites et l'archevêque de Paris, d'une autre, surveillaient et punissaient l'émission de chaque opinion contraire aux vieilles doctrines; et ces châtimens mettaient les esprits en fermentation.

A chaque nouveau pas que les ministres, au nom du roi, faisaient dans la carrière du pouvoir absolu, le Parlement opposait ses remontrances ; et chacune d'elles versait le blâme sur

les actes du gouvernement, et provoquait indirectement l'émancipation.

Chaque atteinte portée à la tolérance, à la raison ; chaque nouvelle équipée des jésuites et de l'archevêque de Paris faisaient naître dans le camp ennemi et les accens de l'indignation, et une multitude d'écrits, qui excerçaient la pensée, tournaient au profit de la vérité, et fortifiaient les âmes contre la persécution. On la craignait peu, parce qu'elle illustrait les persécutés.

Les écrivains indociles étaient punis; mais leurs livres, avant d'être brûlés, avaient produit leur effet, et n'en étaient que plus avidement recherchés. Ainsi, le despotisme royal, dans son action contre la liberté publique ; le despotisme sacerdotal, dans son action contre les consciences, ruinaient l'édifice qu'ils voulaient fortifier, accroissaient les lumières qu'ils s'efforçaient d'éteindre [1].

D'autre part, les sciences moins dépendantes

[1] Le premier ouvrage philosophique qui fit quelque sensation, sous le règne de Louis XV, parut en 1768; il porte le titre de *la Contagion sacrée*, ou *Histoire naturelle de la Superstition*, ouvrage de Jean Trenchard, Anglais. Sa traduction, en français, fut, cette année, imprimée en Hollande. Le marquis d'Argens, La Métrie, le baron d'Holbach, Helvétius, Fréret, Boulanger, Dumarsais, Voltaire, le curé Meslier, l'abbé Dulaurens, etc. se distinguèrent dans cette carrière nouvelle.

des circonstances et du pouvoir, moins fastueuses, moins hardies que le génie purement littéraire et que la philosophie, empruntant les charmes de l'un, les lumières de l'autre, se rattachèrent bientôt aux plus hautes considérations, parurent revêtues de la pompe du style, et s'illustrèrent par un si grand nombre de découvertes importantes que leur seule nomenclature m'obligerait à passer de beaucoup les bornes que je me suis prescrites. Mais je dirai que, pour la première fois en France, le savoir s'embellit des grâces de l'éloquence; que Buffon écrivit son *Histoire naturelle*; que J. J. Rousseau sut donner aux pensées les plus profondes, à des systèmes de politique et d'éducation, jusqu'alors traités avec une sécheresse repoussante, tous les attraits d'une diction nerveuse et concise; il sut émouvoir l'âme du lecteur, l'intéresser fortement à ses leçons.

Je dirai aussi que d'Alembert et Diderot, en construisant l'immense édifice de l'*Encyclopédie*, en renfermant dans un même cadre toutes les sciences, tous les arts, l'universalité des connaissances humaines, ont marqué le degré où elles étaient parvenues à leur époque; ils nous ont permis de mesurer les progrès qu'elles ont faits depuis; ils ont ouvert une nouvelle car-

rière aux discussions, ils ont rendu l'instruction plus facile, et ils l'ont étendue sur une plus vaste surface.

La voie plus commodément ouverte et embellie invita les curieux à la parcourir. Chaque partie des sciences eut son culte, ses adorateurs, même ses fanatiques; et la France, vers la fin de ce règne, offrit un contraste digne d'être remarqué. A côté des scènes de frivolité, d'extravagance, de bassesse, de mensonges et de dissolutions dégradantes, s'élevait majestueusement le temple où brûlait le feu sacré, où se perfectionnaient les sciences, où les vérités recherchées ou découvertes recevaient un culte nouveau, et où l'on s'occupait avec un généreux dévouement de tout ce qui peut contribuer à la prospérité, à la gloire de la société et à la dignité de l'espèce humaine.

Comme deux rivières, dont l'une a des eaux fangeuses, et l'autre des eaux limpides, s'unissant à leur confluent, et coulant dans le même lit, conservent long-temps la différence primitive de leur teinte, et ne se confondent qu'après avoir parcouru un grand espace; ainsi, dans le même temps, dans le même pays, les désordres, les erreurs se maintenaient à côté du magnifique et nouvel ordre de choses qui s'établissait.

La vieille et déclinante barbarie, soutenue par l'habitude et la puissance, cachant les traits de sa décrépitude sous des formes gracieuses qu'elle avait empruntées de la civilisation, rivalisait encore avec celle-ci, qui, n'ayant pour appui que la force de la vérité, ne s'avançait pas moins vers son but : sa marche était lente, mais ferme et majestueuse.

PÉRIODE XV.

§ Ier.

PARIS SOUS LOUIS XVI.

Le 10 mai 1774, Louis XVI devint le successeur de Louis XV, son aïeul. Ce règne abonde en événemens extraordinaires; mais, soit que le temps ne leur ait pas encore donné la maturité nécessaire, soit que les circonstances présentes, ou des considérations puissantes me contraignent, je ne donnerai ici qu'une esquisse rapide des principaux faits qui le concernent.

Une année s'était à peine écoulée, depuis que ce roi était monté sur le trône, que des révoltes, qui avaient pour prétexte ou pour cause la cherté et le monopole des grains, éclatèrent en même temps dans presque toutes les parties de la France. Des brigands, soudoyés, parcouraient les villes et les campagnes, excitant les habitans à la sédition. Les villes de Pontoise, de Poissy, de Saint-Germain-en-Laye, de Versailles furent en butte à leurs violences; et, le 3 mai 1775,

Paris le fut à son tour. Des hommes, armés de bâtons, entrés à la même heure par les diverses portes de cette ville, pillèrent sans obstacle les boutiques des boulangers. Ces brigands se portèrent dans les environs de Paris, où ils pillèrent les fermes, les magasins de blés, les moulins : plusieurs curés furent complices de ces désordres ; d'autres travaillèrent à les faire cesser. On emprisonna beaucoup de personnes ; et deux hommes, qui ne paraissaient guère coupables, furent pendus à la place de Grève [1].

Tous les commencemens de règne donnent de flatteuses espérances. Louis XVI, à son avénement au trône, éloigna tous les êtres impurs dont la présence avait souillé la cour de son prédécesseur, et s'environna de personnes probes et éclairées. Le choix de ses ministres fut assez généralement approuvé.

Il rétablit les Parlemens : celui de Paris fit sa rentrée le 28 novembre 1774. Il fonda dans cette ville un Mont-de-Piété, supprima les corvées, la servitude personnelle dans ses domaines et la torture préparatoire, et favorisa par de puissans secours l'insurrection des colonies anglaises de l'Amérique ; mais cette dernière action lui at-

[1] *Mémoires de l'abbé Terrai*, relation de l'émeute arrivée à Paris, le 3 mai 1775, pag. 329.

tira la haine du gouvernement anglais; et cette haine se manifesta par une guerre ouverte et ensuite par une guerre sourde dont les effets furent bien plus funestes.

L'abîme de la dette publique, qu'avait creusé la folle ostentation de Louis XIV, n'avait été comblé ni par l'espèce de banqueroute qu'avait faite le régent, ni par les moyens palliatifs du règne de Louis XV, ni par quelques économies. Les emprunts de Louis XVI, en retardant par artifice l'époque de l'explosion fatale, contribuaient à rendre cette explosion immanquable et plus terrible.

Des ministres, qui n'étaient plus ceux qui, au commencement de ce règne, avaient mérité la confiance publique, commandaient, pendant l'orage, une manœuvre qui ne convient qu'au temps calme. Ils déclarèrent aux Parlemens, qui contrariaient leurs projets tyranniques, une guerre intempestive et honteuse pour eux. Le public y prit une part active; les têtes fermentèrent; le gouvernement fut humilié, et perdit de sa considération.

Dans le même temps, un procès trop fameux, celui du *collier*, où l'on vit figurer des personnes très-éminentes à la cour, un cardinal, des filles publiques, des dupes et des escrocs en commu-

nauté d'événemens ou d'intérêts, acheva de dissiper le prestige royal.

Ainsi, la haine du gouvernement anglais contre la cour de France, l'extrême désordre des finances, l'impéritie du gouvernement, sa guerre contre les Parlemens, le procès du collier, furent les principales, mais non pas les seules causes de la révolution qui éclata violemment en 1789.

Les ministres convoquèrent, le 13 janvier 1787, une assemblée des notables : elle s'ouvrit le 22 février avec beaucoup de magnificence ; cette assemblée apprit que les emprunts s'étaient élevés à *un milliard six cent quarante-six millions*, et qu'il existait, dans les revenus de l'État, un déficit annuel de *cent quarante millions*.

Les notables devaient chercher les moyens de réparer cet énorme déficit ; ils découvrirent le mal, laissèrent à d'autres le soin d'y appliquer le remède, et demandèrent la convocation des *états-généraux*.

Une lutte violente s'éleva entre les ministres et le Parlement. Plusieurs membres de cette cour furent exilés. M. d'Agoult, dans la nuit du 3 au 4 mai 1788, assiégea le Palais-de-Justice pour y arrêter les conseillers d'Eprémesnil et Goislard, qui furent conduits prisonniers à Pierre-Encise.

Enfin, après plusieurs troubles à Paris et dans les provinces, les ministres convoquèrent, en 1788, une seconde assemblée de notables, qui s'ouvrit le 6 novembre. Elle s'occupa du mode de convocation des états-généraux, qui ouvrirent leur session le 5 mai 1789.

Le tiers-état désirait sa réunion avec les deux ordres du clergé et de la noblesse; le roi l'avait ordonné. Ces ordres s'y refusèrent. Dans la séance du 17 juin, il se constitua en *assemblée nationale*. Le 20 juin, le tiers-état ne put s'assembler dans la salle des États: les députés en trouvèrent les portes fermées et le local entouré de gardes françaises; ils se réunirent dans un jeu de paume de Versailles, où ils prêtèrent le serment de ne jamais se séparer, jusqu'à ce que la constitution fût achevée.

Le 22, ils tinrent leur séance dans l'église des Récollets; là ils reçurent la majorité du clergé. Le 23, il se tint, dans la salle des États, une séance royale. Le discours, les propositions du trône ne contentèrent aucun parti. Le roi ordonnait aux députés des trois ordres de se séparer et de se rendre chacun dans leurs chambres respectives. Le tiers-état resta en séance.

Deux partis étaient formés, l'un pour la liberté publique, l'autre pour l'esclavage et les anciens

priviléges. Le gouvernement avait cru pouvoir dominer cette assemblée, en retirer des subsides, et la congédier ensuite. Il aurait dû s'apercevoir, d'après les travaux de la première assemblée des notables, qu'un mécontentement général dominait dans presque toutes les classes; que les Français voulaient des comptes, des vérités, et des raisons; il ne s'en aperçut pas, ou feignit de ne pas s'en apercevoir.

Le mal était trop grand, trop connu pour que la dissimulation pût agir avec succès. Le gouvernement, dont les opérations attiraient tous les regards, ne pouvait résister à une volonté presque unanime. Chacune de ses tentatives pour contrarier cette volonté devint une défaite.

Les ministres formèrent le projet de dissoudre l'assemblée, et d'employer pour cet effet une force armée imposante. Ils appelèrent des troupes; et bientôt Paris et Versailles se trouvèrent cernés par une armée de trente mille hommes; des ministres qui avaient la confiance publique, furent renvoyés et remplacés par des hommes odieux: l'indignation des habitans fut vive. Les moteurs secrets saisirent ce moment favorable, et donnèrent un nouveau degré d'activité à la fermentation. Le dimanche, 12 juillet, les symptômes d'une insurrection prochaine apparais-

sent ; le lendemain lundi, une garde nationale improvisée s'organise; le 14 juillet, on trouve des armes à l'Hôtel des Invalides, on assiége et on prend la Bastille. La révolution commence.

Malheur au chef d'une nation, qui, ignorant, dédaignant l'opinion publique, ou lui imposant silence, se livre aux suggestions de ceux qui l'entourent, combat sourdement des principes qu'il a solennellement promis de faire respecter: toutes ses dissimulations sont bientôt connues. Quelques saillies de mécontentement s'exaltent, il les réprime, et fait de nouveaux mécontens. Les moyens de répression deviennent plus rigoureux, et l'indignation suit la progression des actes de rigueur. Si alors se présente un homme puissant et ambitieux, fort du mécontentement général, il parvient sans beaucoup de peine à renverser l'édifice d'un gouvernement déjà miné dans sa base, et dépourvu de ses plus solides appuis : le peuple sert avec chaleur les projets de l'ambitieux, et croit, en les servant, travailler à son propre affranchissement.

Telle fut, si je ne me trompe, la disposition des esprits dans les premiers actes de la révolution.

Je dois dire que des brigands étrangers, couverts de haillons, qui s'étaient signalés, la veille

de la première assemblée des états-généraux, par le pillage de la maison de Reveillon, située au faubourg Saint-Antoine, brigands appelés et soldés on ne sait par qui, se confondirent avec les Parisiens. Tandis que ceux-ci se distinguaient par leur zèle et leur dévouement, ces étrangers s'occupaient à piller, à égorger, à couper des têtes, à pendre à un fer de lanterne les personnes qui leur étaient indiquées.

Quelques jours après la prise de la Bastille, le vendredi, 17 juillet, le roi vint à Paris, et trouva les habitans rangés, depuis la barrière de la Conférence jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Sa voiture marcha entre deux haies d'hommes armés à la hâte. Ingénieusement harangué par le maire Bailly, le roi ne fit aucune réponse positive; il prit la cocarde tricolore qu'on lui présenta, et la plaça à son chapeau. Il serait inutile d'exposer le véritable motif de cette visite, qui ne produisit aucun résultat. Elle fut généralement considérée comme un assentiment aux événemens des jours précédens.

Le roi, qui, le 11 juillet, avait renvoyé le ministre Necker, le rappela cinq jours après. Ce ministre déjà sorti de France y rentra; et sa rentrée fut une marche triomphale.

Le gouvernement, tour à tour menaçant et

timide, avait déjà, en plusieurs circonstances, décelé le secret de sa faiblesse.

Des projets de contre-révolution inconsidérés, une guerre sourde, des tentatives partielles, le projet de conduire le roi à Metz, la cocarde nationale insultée à Versailles, produisirent les journées des 5 et 6 octobre 1790; toute la garde parisienne et une multitude effrénée de peuple se portent à Versailles, et ramènent le roi à Paris, qui, depuis cette époque, habita le château des Tuileries.

L'assemblée nationale, inséparable du roi, le suivit dans cette ville, et tint d'abord ses séances à l'archevêché, où elle décréta que les biens du clergé étaient propriétés nationales. Puis elle occupa l'emplacement du manége, contigu à la terrasse du jardin des Tuileries, appelée terrasse des Feuillans [1].

Des sociétés populaires s'établissent à Paris; celle qui fut célèbre sous le nom des *amis de la constitution*, et depuis sous celui des *jacobins*, fut fondée en février 1790. Dans la suite, plusieurs autres sociétés amies ou ennemies se formèrent.

Je me tais sur divers événemens et intrigues

[1] Aujourd'hui, cet emplacement est occupé par une partie de la rue de Rivoli.

sans conséquence, et je passe à la fédération du 14 juillet 1790, fête mémorable, majestueuse, fête dont l'histoire des nations n'offre aucun exemple, n'offre rien qui soit digne de lui être comparé, et où le roi jura librement de maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale.

Je passe sous silence plusieurs événemens, plusieurs travaux de l'assemblée, pour mentionner le départ du roi.

Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, Louis XVI quitta Paris, et y laissa une déclaration, dans laquelle il *proteste contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité.* C'est ainsi qu'il qualifie son séjour au château des Tuileries. Il parle ensuite de sa condescendance pour le vœu de la nation; des sacrifices nombreux qu'il a faits, se plaint de plusieurs décrets de l'assemblée nationale, qui le dépouillent de ses droits, et restreignent la puissance royale dans des bornes trop circonscrites; et déclare les administrations nouvelles et l'organisation du royaume inconvenantes à un grand État. Presque toutes les opérations de l'assemblée nationale sont les objets de sa censure. Il se récrie sur plusieurs attentats très-blâmables; s'appuie sur le passé pour juger le présent; regrette la condition des rois

ses ancêtres, et la compare à celle à laquelle on l'a réduit. Le pouvoir absolu est en effet, pour les rois, le plus doux et le plus commode à exercer; et certainement il est très-pénible pour eux de passer de la jouissance de ce pouvoir à la gêne d'un pouvoir limité par les lois.

Cette déclaration se termine par une défense que fait le roi à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres ultérieurs, et par l'injonction au garde des sceaux de les renvoyer dès qu'il en sera requis [1].

Malheureusement cette tentative, comme toutes celles qui avaient précédé, n'eut point le succès désiré.

Le peuple de Paris, instruit, vers huit heures du matin, de cette évasion du roi, fut agité, et dans son indignation brisa les armoiries royales qui se voyaient sur plusieurs édifices publics, et notamment tous les bustes de Louis XIV qui se trouvaient aux angles de plusieurs rues.

Après la journée du 14 juillet, plusieurs personnes de la cour, quelques princes, et, notamment, le comte d'Artois, frère du roi, étaient sortis de France. Au 20 juin, le comte de Provence, qualifié de *Monsieur*, et la princesse, son épouse,

[1] *Histoire du départ du roi*, pag. 39 et suiv.

partirent, prirent une route différente de celle que la famille royale avait suivie, et franchirent sans obstacle la frontière. Ces émigrations furent alors imitées par plusieurs officiers des armées, et par plusieurs autres personnes; elles continuèrent dans les mois suivans.

Le mercredi 22 juin 1791, à dix heures du soir, l'assemblée nationale fut informée de l'arrestation du roi à Varennes. Il fut reconduit à Paris, et y arriva le 25 juin à sept heures du soir.

Au mois d'août 1791 l'émigration redouble.

Dans Paris des orateurs de groupe, des auteurs de pamphlets, des troupes armées sont secrètement organisées et payées pour diriger l'opinion publique en faveur de la royauté. Des journaux, *le Chant du coq*, *le Journal à deux liards*, *le Journal de la cour*, *l'Ami du roi*, *etc.*, forment un parti d'opposition. Le gouvernement paraît vouloir sourdement détruire un ordre de choses, que cependant il promet publiquement de maintenir. Il s'élève plusieurs troubles dans les provinces. Les puissances étrangères se préparent à attaquer la France; le cardinal de Rohan, le prince de Condé, le marquis de Mirabeau, sont, chacun, à la tête d'une petite armée.

Le 3 septembre 1791, la constitution fut terminée. Le 13 du même mois, elle est présentée au roi, qui écrivit à l'assemblée nationale pour lui annoncer qu'il l'acceptait, et joignit à sa lettre les motifs de son acceptation. Le lendemain, 14 septembre, Louis XVI vint solennellement jurer dans l'assemblée d'être fidèle à la nation et à la loi, d'employer tout le pouvoir qui lui était délégué, à maintenir la constitution et à faire exécuter les lois.

Le dimanche 18 septembre, une fête aux Champs-Élysées, de magnifiques illuminations, célébrèrent cette acceptation et ce serment.

Cependant l'émigration redoublait. Les nobles de tout sexe se portaient en foule au-delà des frontières, persuadés que, réunis avec l'étranger, ils subjugueraient sans peine une nation audacieuse qu'ils croyaient sans courage. Paris fut alors le rendez-vous général des émigrans; ils y trouvaient des secours pécuniaires, et ils partaient ensuite pour Coblentz.

Le 1er. octobre 1791, l'assemblée nationale constituante, ayant, le jour précédent fermé sa session, fut remplacée par l'*assemblée législative*.

Pendant le mois d'octobre 1791, le nombre des émigrés s'accroît; tous passent par Paris, pour sortir de France. Le 14 de ce mois, pro-

clamation du roi, tendante à tempérer la manie de l'émigration et à la désavouer.

Les deux partis qui divisaient alors la France, les *aristocrates* et les *patriotes*, interprétèrent diversement cette proclamation. Les premiers la trouvèrent dans le sens de la plus pure aristocratie. Le *Journal de la cour* portait que la conduite de Louis XVI était un chef-d'œuvre d'*habileté et de tactique*. L'ouvrage périodique intitulé *les Actes des apôtres*, contenait une pièce de vers dont le refrein était : *Sire, vous en avez menti*, etc. Les seconds dirent que, par la rédaction amphibologique de cette pièce, le roi se ménageait des moyens de rétractation.

Les nobles qui résistaient au torrent de l'émigration, recevaient des billets circulaires où on leur intimait des ordres supérieurs accompagnés des menaces suivantes : « Je dois vous « prévenir que, si vous n'êtes pas rendu à l'en- « droit indiqué à l'époque susdite, vous serez « déchus de tous les priviléges que la noblesse « française va conquérir. » Pour les stimuler et piquer leur amour-propre, on leur faisait passer des gravures représentant des quenouilles et des fuseaux.

Les émigrés se persuadaient qu'une expédition de quinze jours leur suffirait pour conqué-

rir la France, imposer silence au patriotisme, et rétablir l'ancien ordre de choses.

La proclamation de Louis XVI n'ayant produit que peu d'effet, ce roi en fit, le 12 novembre 1791, une seconde qui ne fut pas plus efficace; le 16 du même mois, il adressa aux princes ses frères une lettre dont l'objet était le même. Cette proclamation et cette lettre parurent dans le même temps où Louis XVI refusa de sanctionner le décret contre les émigrés.

Je m'abstiens de mentionner un grand nombre d'événemens résultant de la guerre sourde et souvent sanglante que se faisaient sur presque tous les points de la France le parti qui avait conquis sa liberté, et le parti qui, par cette conquête, perdait ses priviléges. Je passe sous silence l'établissement d'une société des Feuillans qui eut lieu en décembre 1791, dans les bâtimens du couvent de ce nom, société ministérielle, et rivale de celle des Jacobins. Je m'arrête sur les discussions qui agitèrent dans le même mois cette dernière société.

Les préparatifs de guerre qui menaçaient la France sur tous les points de ses frontières, firent naître la question de savoir s'il était plus utile aux Français d'attaquer leurs ennemis que d'attendre leurs attaques.

Ce fut pendant cette discussion très-vive que se manifesta ce parti sanguinaire qui, dans la suite, couvrit la France d'échafauds, de prisons et de terreur, et souilla la révolution de crimes. Ce parti, qui opinait pour la guerre défensive, était évidemment inspiré par les puissances étrangères, non encore préparées à la guerre. Je signale ce parti, à la tête duquel se plaça Robespierre.

Louis XVI avait notifié à l'électeur de Trèves son désir de voir les émigrés français expulsés de ses États, et lui avait prescrit un terme fatal pour cette expulsion. L'empereur d'Autriche, à cette nouvelle, prit fait et cause pour l'électeur de Trèves, et chargea le général Bender de porter des secours à l'électeur, en cas d'hostilité.

Le 31 décembre 1791, le ministre, au nom du roi, vint annoncer à l'assemblée législative cette détermination, laquelle équivalait à une déclaration de guerre. Le roi répondit à l'empereur que si, au 15 janvier, l'électeur de Trèves n'avait pas dissipé réellement les rassemblemens d'émigrés qui étaient dans ses États, rien ne l'empêcherait d'employer la force des armes pour l'y contraindre.

Dans la même séance où fut faite cette com-

munication, l'assemblée décréta d'accusation Louis-Stanislas-Xavier (Monsieur), Charles-Philippe (d'Artois), Louis-Joseph (de Condé), princes français; les sieurs Calonne, ex-contrôleur-général, Laqueuille aîné, et Mirabeau cadet; et, dans les jours suivans, elle ajouta à ce décret que les ci-dessus nommés seraient traduits à la haute cour nationale, comme prévenus du crime de haute trahison contre l'État. Ce décret fut sanctionné par le roi.

En janvier 1792, la France, et surtout le Midi de cet état, était troublée par les intrigues et le fanatisme des prêtres qui avaient refusé de prêter le serment à la constitution. Les séductions, les frayeurs, les apparitions, les revenans, les faux miracles, toutes les fourberies en usage dans les siècles de barbarie, furent employées pour soulever le peuple. Les agens des émigrés, tels que François Froment et Descombiers, forment des attroupemens, et désolent les provinces méridionales. Le *camp de Jalès* s'établit. On répand la division entre les troupes de ligne et les bataillons de volontaires; plusieurs villes sont le théâtre de scènes de carnage; des prêtres deviennent recruteurs. La corruption, les pamphlets, la violence, tout est mis en œuvre pour désorganiser la France et

neutraliser la résistance que les Français pouvaient opposer aux ennemis de l'État.

Paris participa à cette perturbation générale. Les 14 et 15 janvier 1792, des assassins devaient remplir les tribunes de l'assemblée nationale; et des cartes, fabriquées exprès, devaient favoriser leurs entrées aux portes. D'autres assassins étaient chargés d'insulter les membres du comité de surveillance, lorsqu'ils s'introduiraient dans la salle, et de répondre aux plaintes de ceux-ci par des coups de poignards. Aux cris des députés frappés, quelques assassins postés dans les tribunes devaient descendre dans la salle et y égorger les députés les plus renommés par leur patriotisme. Des potences devaient être dressées dans Paris, pour pendre les patriotes les plus énergiques.

Ce complot, dont le comité de surveillance recueillait chaque jour de nouvelles preuves, fut divulgué peu de jours avant son exécution. Les agens de ce projet changèrent leur plan d'attaque.

Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1792, le feu fut mis à la prison de la Force : on arrêta les progrès de l'incendie. Le 22, il se forma des groupes menaçans au faubourg Saint-Marcel : ils furent dissipés par la municipalité. Le 23 du même mois, des attroupemens séditieux se

montrèrent sur plusieurs points de Paris, dans les rues du Cimetière de Saint-Nicolas-des-Champs, des Lombards, de Saint-Denis, de Beaubourg, du Chapon au Marais. Les hommes qui composaient ces attroupemens se portaient sur les magasins à sucre placés dans ces rues, et demandaient que cette marchandise leur fût distribuée à raison de 22 sous la livre. On voyait des instigateurs de ces mouvemens exciter le peuple à résister à la garde nationale, etc. Le peuple ne répondait que mollement à ces suggestions perfides. Cependant quelques pierres furent, dans la rue Saint-Denis, lancées contre la garde. On parvint, sans beaucoup de peine, à dissiper ces attroupemens. Le lendemain ils se renouvelèrent avec aussi peu de succès.

Une tentative manquée en faisait naître une autre. Le 30 janvier suivant, on découvrit dans les souterrains de l'hôtel de la guerre, à Versailles, une fabrication clandestine, très-active, d'une grande quantité de cartouches pour la nouvelle garde du roi.

L'émigration continuait. Des orateurs payés tentaient de donner à l'opinion publique une direction favorable à la cour. Les partisans de la liberté publique se plaignaient alors de ce que les armées françaises étaient dans un grand

dénûment; de ce qu'on corrompait les journalistes patriotes, les membres les plus influens de la société des jacobins, et même ceux de l'assemblée législative. On répandait des pamphlets et des placards. On mit secrètement en jeu une armée de perturbateurs, d'applaudisseurs, de chanteurs, de distributeurs, d'orateurs de groupes, etc., etc. L'existence de ces nébuleux établissemens et les sommes considérables qu'ils coûtaient à la liste civile sont attestées par des témoignages irrécusables [1]. Les ministres d'alors prétendaient, à force d'argent, changer l'opinion publique, et en créer une nouvelle. Folle entreprise, moyen toujours fatal à ceux qui l'emploient.

Ces moyens paraîtront innocens, si on les compare à ceux du parti de Coblentz; parti ennemi de celui du roi, et que dominait Calonne; parti inspiré par le gouvernement anglais; parti qui ne concevait que des plans de destruction et de massacres; mais je m'arrête, pour revenir à diverses scènes dont Paris fut le théâtre.

[1] Tous ces faits sont détaillés dans les pièces trouvées dans l'armoire de fer et, notamment, dans l'*Histoire de la Révolution*, par le ministre Bertrand de Molleville, écrivain qui ne sera pas suspect. *Voyez*, surtout, son tome VII, chapitre XIV, pag. 220 et suivantes; tom. VIII, pag. 76, 311, 324.

En février 1792, l'assemblée législative rend un décret qui ordonne le séquestre des biens des émigrés.

Le 14 février 1792, les femmes du faubourg Saint-Marcel furent excitées à se soulever, et à piller un magasin de sucre, situé rue des Gobelins, derrière l'église Saint-Hippolyte, et appartenant au sieur Moinery. Au moment où ce particulier faisait transporter une partie de cette marchandise, une voiture qui en était chargée fut arrêtée par ces femmes, qui débitèrent quatre barils de sucre à 20 sous la livre.

Le lendemain, nouveau rassemblement de femmes : elles se portent au même magasin, et demandent du sucre au même prix. Un détachement de cavalerie se présente, trouve la rue barricadée; il force le passage, le sabre à la main. Quelques particuliers montent au clocher de l'église Saint-Marcel, sonnent le tocsin. Une foule innombrable accourt; la générale bat; on fait retirer du clocher les sonneurs. Quelques heures après, la porte du clocher est enfoncée; et la cloche fait de nouveau entendre son tintamarre sinistre. Un détachement d'environ deux cents hommes fait descendre du clocher les sonneurs séditieux. La municipalité s'y rend en force, et parvient à faire restituer le

sucre, et à dissiper l'attroupement. Il y eut dans ce tumulte plusieurs personnes blessées ; et la foule se dissipa.

On apercevait parmi le peuple des particuliers, inconnus, qui soufflaient le feu de la révolte, répandaient les inquiétudes et les fausses alarmes, excitaient la jeunesse à des violences.

Remarquons que, dans les mêmes jours, les villes de Montlhéri, de Noyon, de Dunkerque, de Metz, d'Arras, etc. furent agitées par des séditions semblables.

Le 24 février, une pièce, intitulée *l'Auteur d'un moment*, où se trouvaient des sarcasmes contre Chénier et ses tragédies, jouée imprudemment au théâtre du Vaudeville, faillit allumer un incendie terrible : la prudence et la fermeté en arrêtèrent les progrès ; et le lendemain un exemplaire de cette pièce fut brûlé sur le théâtre.

Les patriotes de bonne foi abondaient à Paris; mais ils étaient trompés, agités par divers moteurs.

Par décret du 5 avril 1792, toutes les congrégations séculières, ecclésiastiques, telles que les prêtres de l'Oratoire, de la Doctrine chrétienne, de Saint-Joseph, de Saint-Sulpice, de Saint-Lazare, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, du Saint-Esprit, des Missions étrangères,

de Saint-Laurent, du Saint-Sacrement, des sociétés de Sorbonne et de Navarre, des frères des Écoles chrétiennes, des ermites du Mont-Valérien, de Senard, des frères tailleurs et cordonniers ; enfin toutes les réunions d'hommes et de femmes furent supprimées. Je cite ces suppressions, parce que la plupart d'elles appartiennent à la ville de Paris.

Le 11 mai 1792, on vit dans cette ville le premier exemple d'un prêtre catholique se mariant, et venant solennellement avouer cet acte conforme aux lois de la primitive Eglise. Le vicaire de Sainte-Marguerite se présenta ce jour à la barre de l'assemblée législative avec son épouse et son beau-père, et y reçut des applaudissemens : il eut beaucoup d'imitateurs.

Les Parisiens, dont la grande majorité, patriote de bonne foi, ne désirait que la liberté et le bonheur public, étaient sans cesse égarés, contrariés, tourmentés par les moteurs des divers partis. Les dissimulations des ministres, les troupes d'écrivains, orateurs, applaudisseurs mercenaires, que le ministère gageait à grands frais, pour former une opinion factice, et la faire dominer sur celle qui prévalait, produisaient un effet tout contraire. Ces manœuvres, toujours révélées et dénoncées par le moyen de la presse,

entièrement libre, ne faisaient qu'exalter les têtes, et soulever l'indignation publique contre le gouvernement, depuis long-temps discrédité.

Les Parisiens avaient encore à lutter contre les attaques cachées et les fureurs manifestes du parti de l'étranger, qui employait tour à tour les insinuations perfides, les poignards et les torches du fanatisme, pour exciter des émeutes populaires, assassiner les amis de la liberté, allumer partout le feu des guerres civiles, souiller enfin de forfaits la révolution, afin de la rendre horrible et odieuse.

Quelques mécontens étaient paisibles; mais d'autres, animés par l'esprit de parti, par le chagrin d'être dépouillés de leurs vieux priviléges, indignés de se voir sans cesse victimes de leurs propres fautes, victimes de leur orgueil et de leur résistance à la force de l'opinion publique, se livraient en désespérés à tous les excès de la vengeance, et regardaient comme des actes de vertu les crimes qu'ils commettaient pour la satisfaire. Quelques-uns furent agens secrets des puissances étrangères, lesquelles redoutaient la contagion révolutionnaire.

Les journaux de cette époque contiennent le récit d'assassinats nombreux, commis sur des personnes réputées patriotes, et de fabrication de

faux assignats, dans le but de faire tomber les ressources financières de l'État. Dans les premiers mois de l'an 1792, on découvrit plusieurs de ces ateliers de fausse monnaie. On découvrit aussi des fabrications de poignards et des projets de massacres.

Le parti de l'étranger se composait encore de cette classe d'hommes immoraux, ruinés par leurs débauches, habitans ou soutiens des tripots, vivant d'actions ignominieuses, et toujours prêts à commettre des crimes qu'on veut leur payer; individus qui abondent ordinairement dans les grandes villes.

Le nombre de ces divers agens s'élevait, dit-on, dans Paris, à plus de vingt-cinq mille.

D'autre part, le gouvernement faisait sans discontinuer une guerre sourde à l'opinion dominante. On accusait les ministres d'être en intelligence avec les ennemis de la France, de favoriser tous leurs projets, et de ne point faire exécuter les lois nouvelles. Ces dernières accusations étaient fondées : un de ces ministres, le sieur Bertrand de Molleville, a eu, dans son *Histoire de la révolution*, la bonne foi d'en offrir la preuve. Ces ministres furent renvoyés : un d'eux, le sieur Delessart, fut, le 11 mars 1792, traduit à la haute-cour, pour y être jugé.

On les remplaça par d'autres ministres, qui avaient figuré dans les rangs des patriotes, et qui dans la suite furent immolés à la fureur du parti de Calonne.

En avril 1792, les premiers arbres de la liberté furent plantés à Lille, à Auxerre et ailleurs. Paris ne tarda pas à avoir les siens, que Bonaparte fit abattre [1].

Le gouvernement français, d'après les demandes exorbitantes du roi de Hongrie et de Bohême, est obligé de déclarer la guerre à ce roi. Cette déclaration est du 20 avril 1792. Une nouvelle carrière s'ouvre à la générosité française. Les dons patriotiques, dont les habitans de Paris avaient déjà donné l'exemple, se multiplient; alors une noble émulation s'établit dans toutes les classes de la société. Les départemens imitent ce dévouement. Les hostilités commencent dans les derniers jours d'avril.

Jusqu'alors une heureuse harmonie avait régné parmi les partisans de la liberté : ils mar-

[1] Plusieurs années avant la révolution, un arbre de la liberté fut planté dans les environs de Paris, et dans un des beaux jardins de Franconville, par le comte Camille d'Albon, qui en était propriétaire. Il consistait en un grand mât, à la cime duquel était placé le chapeau, véritable symbole de la Liberté. Sur une des faces du socle, on lisait cette inscription : *A la Liberté, Camille d'Albon*, 1782.

chaient d'accord vers le même but. Le parti de l'étranger sentit le besoin de troubler cette harmonie, de diviser les patriotes, de les armer les uns contre les autres, et de les porter à s'entre-détruire : ce moyen n'était pas nouveau. Le gouvernement anglais dépensa des sommes immenses pour arriver à ce but, pour déchirer la France, et la couvrir de malheurs et de crimes.

Bientôt, et cette coïncidence est remarquable, commencèrent entre les patriotes une autre guerre et d'autres hostilités, dont les suites devinrent très-funestes à la France.

Robespierre, sorti de l'assemblée constituante, après avoir séjourné pendant quelques mois dans Arras, sa patrie, revint à Paris. Sa réputation de patriote sévère et incorruptible le fit nommer à la fonction d'accusateur public. Dès qu'il vit la guerre déclarée, il se démit de cette fonction pour se livrer tout entier aux discussions du *forum*, et au nouveau système de conduite qu'il avait adopté. Le 27 avril 1792, il dénonça à la société des Amis de la Constitution tous ceux qui avaient combattu ses opinions dans la discussion sur la guerre offensive ou défensive, et les accusa de conspiration et de coalition avec les ennemis de l'État. On lui demanda des preuves; il promit d'en donner dans une séance prochaine.

On les attendait avec une impatiente curiosité. Robespierre, au lieu de preuves, fit l'étalage de ses services, l'apologie de sa conduite. Il voulait qu'on le crût sur parole.

Dès lors cette société fut divisée; et Robespierre parvint à en dominer une partie, et, dans la suite, à en chasser l'autre.

A la même époque, le hideux Marat, déjà fameux, reparut sur la scène politique, ainsi que son journal corrosif, intitulé *l'Ami du peuple*. Ce journal, précurseur ordinaire des troubles de Paris, attaquait, par ses dénonciations et ses calomnies, les plus purs soutiens de la liberté publique.

Une pareille division se manifesta parmi les membres de la commune de Paris.

Ces divisions furent la source de maux innombrables.

Le parti de l'étranger, désespérant d'obtenir des succès par la force ouverte, essayait de détruire le patriotisme des Français par les excès de ce patriotisme.

Robespierre, séduit par ce parti, dont il semble avoir été l'agent, entraîna, par l'appât des emplois lucratifs, des hommes déshonorés, qui n'avaient d'espoir que dans le désordre; et, par sa réputation de popularité et par ses dénonciations

continuelles, des hommes qui étaient de bonne foi, mais qui, dupes de leur tempérament inquiet et emporté, considéraient les exagérations et les moyens violens comme nécessaires ; il entraîna, par des exemples de terreur, la multitude des faibles; et, ne pouvant dominer les âmes justes, il les priva de la liberté ou de la vie.

Ainsi, sous le masque de la liberté, le parti de l'étranger, pour avoir droit d'accuser cette même liberté, et de la présenter aux nations comme un horrible épouvantail, commit des crimes énormes et multipliés, alluma le feu des dissensions civiles; divisa les patriotes pour les affaiblir et les subjuguer, les porta à s'entre-détruire, excita des séditions dans toutes les parties de la France; excita plusieurs émeutes à Paris, notamment celle du 20 juin, et la journée sanglante du 10 août, qui renversa le trône et toutes les statues pédestres et équestres des rois dans la capitale, conduisit la famille royale dans la prison du Temple; excita les journées plus sanglantes encore du commencement de septembre : journées de massacres, où les prisons de Paris furent inondées de sang français.

Au 21 septembre, la Convention nationale succéda à l'Assemblée législative. Elle abolit la royauté, décréta le gouvernement républicain,

Digitized by Google

[illegible] des hommes qui étaient [illegible] bonnes
[illegible] de [illegible] tempérament in-
[illegible] exagérations
[illegible] nécessaires ; les [illegible]
[illegible] la constitution
[illegible] dominaient les bons
[illegible] ou de la vie.
[illegible] liberté, le petit
[illegible] conserver cette
[illegible] accorder aux nations
[illegible] épouvantail, comme [illegible]
[illegible] aliénait le [illegible]
[illegible] les patriotes pour les
[illegible] les portait s'en [illegible]
[illegible] dans toutes les par-
[illegible] plusieurs émeutes à
[illegible] jours, et la journée
[illegible] renversa le trône et
[illegible] les rois
[illegible] la famille royale dans
[illegible] journées plus
[illegible] du commencement de septem-
[illegible] les [illegible]
[illegible] français.
[illegible] Elle abolit la
[illegible]

ÉGLISE DES CAPUCINS DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN.

Biblioteca Nazio. NAPOLI V. E. III

Digitized by Google

mit Louis XVI en jugement; et ce malheureux prince, condamné à mort, fut exécuté le 21 janvier 1793.

§ II.

Établissemens religieux et civils.

Capucins de la Chaussée-d'Antin [1]. Église, couvent, hospice, puis collége, situé rue Sainte-Croix, n°. 5.

Le quartier de la Chaussée-d'Antin devenant toujours plus populeux, il fut ordonné, par lettres-patentes de septembre 1779, qu'on y établirait une chapelle, succursale de Saint-Eustache. On se décida à y transférer les capucins du faubourg Saint-Jacques.

Le sieur Brongniard fut chargé de fournir les dessins, et de diriger la construction de cette capucinière. Commencée en 1780, elle fut achevée en 1782, et bénie solennellement, le 21 novembre de cette année, par l'archevêque de Paris.

Le 15 septembre suivant, les capucins de la rue du faubourg Saint-Jacques, sortis processionnellement de leur ancien couvent, vinrent occuper le nouveau.

Cet édifice atteste les progrès de l'architec-

[1] *Voyez* planche 69.

ture, et son affranchissement des règles routinières du passé. La façade, simple, convenable à l'humilité séraphique, et dépourvue d'ornemens superflus, tire toute sa beauté de l'harmonie des proportions. A ses extrémités, figurent deux pavillons, chacun couronné d'un fronton surmonté d'un attique, et percé par une porte ornée de deux colonnes sans bases. Une troisième porte est au centre de cette façade, où l'on remarque huit niches, destinées à recevoir les figures des illustres de l'ordre de Saint-François, mais qui sont toujours restées vides. On y voit aussi deux tables renfoncées, chargées de bas-reliefs, dont les sujets étaient relatifs à la première destination de cet édifice, et qui ont disparu, dès qu'il en a reçu une autre : ces bas-reliefs étaient sculptés par Clodion.

Le cloître de ce couvent est décoré de colonnes dépourvues de bases, à l'exemple de quelques monumens antiques, et notamment de l'édifice appelé *Pœstum*.

L'église, fort simple, est décorée d'une ordonnance et d'un grand morceau de peinture à fresque, imitant le bas-relief, peint par le sieur Gibelin.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Ses bâtimens, pendant plusieurs années, furent occu-

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

VUE DE LA CHAPELLE BEAUJON.

sortie de la

parti

isolé

Digitized by Google

Digitized by Google

pés par un hospice destiné aux personnes affectées de mal vénérien. En 1800, le gouvernement y fit exécuter de grandes réparations; et, en vertu de la loi du premier mai 1802, on y établit un des quatre lycées de Paris, nommé *lycée Bonaparte*. Ce lycée, dans les premiers jours d'avril 1814, reçut une autre dénomination: celle de *collége royal de Bourbon*, qu'il porte encore.

Chapelle Beaujon, située rue du faubourg du Roule, n°. 59 [1]. Cet édifice, construit, vers l'an 1780, sur les dessins du sieur Girardin, architecte, aux frais de Nicolas Beaujon, receveur général des finances, est, dans sa petitesse, un chef-d'œuvre de goût, et vient à l'appui de ce que j'ai dit sur les progrès de l'architecture, qui, sortie de la barbarie du règne précédent, ne parut alors qu'avec plus d'éclat.

Le portail est beau par sa simplicité et l'heureuse harmonie de ses parties. Deux rangs de colonnes isolées séparent la nef de deux galeries latérales, dont les murs présentent des niches élevées sur un stylobate. La voûte est décorée de caissons. La lumière descend dans cette nef par une lanterne carrée.

A l'extrémité de cette nef, est une rotonde en-

[1] *Voyez* planche 70.

tourée de colonnes corinthiennes isolées, et qui reçoit le jour d'en haut. Cette manière d'éclairer l'architecture lui est très-favorable.

Cette chapelle est dédiée à saint Nicolas, patron de son fondateur.

Hospice Beaujon, situé rue du faubourg du Roule, n°. 54. L'opulent fondateur de la chapelle dont je viens de parler fit, quelques années après, en 1784, bâtir par le même architecte, le sieur Girardin, un hospice destiné à recevoir vingt-quatre orphelins des deux sexes. Il donna vingt mille livres de rente pour leur entretien. Dans la suite, cet hospice eut une autre destination, et devint un hôpital pour les malades.

Ce bâtiment a seize toises de face sur vingt-quatre de profondeur: sa hauteur se compose d'un rez-de-chaussée, de deux étages au-dessus et d'un troisième dans le comble. Il contient cent lits pour les malades des deux sexes. La construction de cet édifice fait honneur aux talens du sieur Girardin. Dans la suite je produirai sur cet hospice les notions administratives qui le concernent.

Collége royal de France, situé, n°. 1, place Cambrai. François 1er. l'avait fondé sans lui faire

bâtir aucun édifice. Henri IV, voulant réparer cette omission, fit commencer des bâtimens pour ce collége; mais la mort de ce roi en suspendit la construction, comme je l'ai dit ailleurs [1]. Cette construction ne fut reprise qu'à la fin du règne de Louis XV. Le 22 mars 1774, le duc de La Vrillière en posa la première pierre : trois ou quatre ans après, cet édifice, construit sur les dessins du sieur Chalgrin, fut terminé.

Il présente une grande cour, entourée de trois côtés de bâtimens. Dans le corps qui se trouve placé en face de la porte d'entrée, est la salle des séances publiques, salle assez vaste, dont le plafond est décoré d'un sujet allégorique, peint par Tarraval. Les bâtimens latéraux contiennent plusieurs salles, où se font les cours. On comptait, sous Louis XVI, et l'on compte encore aujourd'hui vingt-un cours, auxquels sont attachés vingt-un professeurs. Tels sont : les cours d'*astronomie*, de *mathématiques*, de *physique générale et mathématique*, de *physique expérimentale*, de *médecine*, d'*anatomie*, de *chimie*, d'*histoire naturelle*, du *droit de la nature et des gens*, d'*histoire et* de *philosophie morale*; de *langues hébraïque, chaldaïque, et syriaque*; de *langue arabe*; de *langue turque*; de

[1] *Voyez* tom. IV, pag. 144, 146.

langue persane ; de *langue et* de *littérature chinoises et tartare-mantchou ;* de *langue et* de *littérature shanscrites ;* de *langue et* de *littérature grecques ;* de *langue et* de *philosophie grecques*, d'*éloquence latine*, de *poésie latine* et de *littérature française*.

Ces cours étant plus fréquentés qu'autrefois, il résulte que les salles sont souvent insuffisantes.

École de Chirurgie et de Médecine, située rue de l'École-de-Médecine, n°. 14 [1]. J'ai parlé de l'ancienne école de cette science, placée rue de la Bûcherie, et qui fut transférée dans la rue de Saint-Jean-de-Beauvais [2]. Il existait aussi un amphithéâtre de chirurgie dans la même rue de l'École-de-Médecine, près de l'ancienne église de Saint-Côme, dont les bâtimens, devenus insuffisans, ont été et sont encore occupés par l'école gratuite de dessin.

Ici, je m'occupe d'un autre édifice, consacré aux sciences médicales; édifice dont, le 14 décembre 1774, Louis XVI posa la première pierre, et qui fut élevé sur les dessins du sieur Gondoin, et sur l'emplacement de l'ancien collége de Bour-

[1] *Voyez* planche 71.

[2] *Voyez* tom. III, pag. 4, 385.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLE DE MÉDECINE.

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

gogne. La première thèse fut soutenue le 31 août 1776.

La façade sur la rue a trente-trois toises de longueur : elle offre une ordonnance d'ordre ionique, composée de seize colonnes, dont quatre d'un côté de la principale entrée, et quatre de l'autre; elles décorent les extrémités de deux ailes de bâtimens qui s'avancent jusque sur la rue. Les autres colonnes ornent la porte d'entrée placée au centre, et forment dans les deux intervalles un péristyle à quatre rangs, supportant un étage supérieur, et laissant apercevoir une cour entourée de magnifiques bâtimens.

Au-dessus de la porte d'entrée est un grand bas-relief, ouvrage du sieur Berruer, dont le sujet offre, sous des figures allégoriques, le Gouvernement, accompagné de la Sagesse et de la Bienfaisance, protégeant l'art de la chirurgie, et le Génie des Arts déployant le plan de cette école.

La cour, profonde de onze toises, large de seize, est remarquable par la façade qui se présente en y entrant. Un péristyle de six colonnes d'ordre corinthien, de grande proportion, couronné par un fronton, forme avant-corps, et présente l'entrée de l'amphithéâtre. Sur le mur

du fond de ce péristyle, et dans la partie élevée, se voient cinq médaillons entourés de guirlandes de chênes, offrant les portraits de Jean Pitard, d'Ambroise Paré, de George Maréchal, de François de La Peyronnie, et de Jean-Louis Petit, célèbres chirurgiens français.

Dans le fronton qui couronne cette ordonnance, est un bas-relief exécuté par Berrner, représentant les figures allégoriques de la Théorie et la Pratique se donnant la main.

Si l'on entre dans l'amphithéâtre, on jugera que son peu d'étendue ne répond pas à la magnificence de son frontispice. Il peut néanmoins contenir douze cents élèves. Il est décoré de trois grands morceaux de peinture à fresque, exécutés par le sieur Gibelin.

Le premier a pour sujet Esculape enseignant les principes de la médecine et de la chirurgie. Au bas est cette inscription : *Ils tiennent des dieux les principes qu'ils nous ont transmis.*

Dans le second tableau, on voit Louis XVI accueillant son premier chirurgien, La Martinière, et plusieurs autres académiciens et élèves. Devant eux sont déployées des récompenses encourageantes. On y lit cette inscription : *La munificence du monarque hâte leurs progrès, et récompense leur zèle.*

Le troisième tableau présente une scène guerrière, où l'on voit des blessés secourus par des chirurgiens, et cette inscription : *Ils étanchent le sang consacré à la défense de la patrie.*

Sur le mur demi-circulaire, au-dessus de la porte du centre, on lit encore ce distique latin :

Ad cædes hominum prisca amphitheatra patebant :
Ut longum discant vivere nostra patent.

Les autres corps de bâtimens contiennent des salles de démonstration, d'administration, et une bibliothéque; l'étage situé sur la rue est occupé par un vaste cabinet d'anatomie humaine, et d'anatomie comparée.

C'est dans ce bâtiment que l'académie de chirurgie tenait des séances. La Faculté de médecine l'a remplacée, et vingt-deux professeurs font des cours sur les diverses parties des sciences médicinales.

Une Académie de médecine a été érigée depuis 1814; je n'en parle point parce que le temps de cette érection est hors des limites que je me suis prescrites.

L'École nationale fut, par les soins du comte de Thélis, établie, en 1779, à Issi, près de Paris; vingt-quatre orphelins pauvres y recevaient

de l'éducation, travaillaient à la construction des chemins, apprenaient des évolutions militaires, etc. Ces élèves, après avoir confectionné et réparé plusieurs routes dans les environs de Paris, furent, en 1781, transférés dans le Berri.

Cet établissement, qui méritait d'être encouragé par le gouvernement, ne l'ayant été que faiblement, a cessé d'exister.

École des Orphelins militaires. Elle fut établie, sous ce règne, par le chevalier Pawlet. Les mêmes causes qui avaient ruiné l'école mentionnée dans le précédent article ruinèrent celle-ci.

École royale des Ponts et Chaussées, située d'abord Chaussée-d'Antin, vis-à-vis la rue Sainte-Croix. Elle a depuis changé plusieurs fois d'emplacement : elle est aujourd'hui située rue Culture-Sainte-Catherine, n°. 27.

Cette école importante, dont les commencemens remontent à l'an 1747, ne reçut de la consistance qu'en 1784, par les soins du sieur Perronet. Elle fut instituée de nouveau par la loi du 19 janvier 1791, et confirmée par celle du 30 vendémiaire an IV : cette dernière loi fixe

le nombre des élèves à trente-six. En l'an x, ce nombre fut porté à cinquante, et depuis à quatre-vingts. Ces élèves, depuis l'an IV, furent tous tirés de l'école polythecnique.

L'enseignement de cette école se divise en *études de théorie* et en *études de pratique*, ou exercices. La *théorie* consiste dans l'application du calcul, de la géométrie descriptive, de la mécanique et de la physique, à l'art de l'ingénieur des ponts et chaussées; dans l'architecture civile et la minéralogie.

Les études *pratiques* sont le travail intérieur qui consiste dans l'application des théories dont on vient de parler, et dans le travail extérieur, c'est-à-dire dans l'envoi d'un certain nombre d'élèves, employés auprès des ingénieurs chargés de travaux importans dans les départemens.

Trois professeurs enseignent dans cette école, l'un la mécanique, l'autre la stéréotomie, appliquées à des routes, à des ponts et à la navigation intérieure; le troisième, l'architecture civile et la navigation intérieure. La minéralogie est enseignée au cabinet minéralogique de l'hôtel des Monnaies.

ÉCOLE DE MINÉRALOGIE DOCIMASTIQUE, à l'hôtel

de la Monnaie. Par lettres-patentes du 11 juin 1778, une chaire de métallurgie et de minéralogie docimastique fut établie à la Monnaie; et le savant Le Sage, qui depuis long-temps faisait des cours de chimie, en fut créé le professeur [1].

École des Mines, située d'abord rue de l'Université, n°. 61, et aujourd'hui rue d'Enfer, n°. 34. Le cardinal de Fleuri avait conçu le projet de cette utile institution. Un arrêt du conseil, du 19 mars 1783, le mit à exécution; elle se compose d'un *conseil des mines*, qui donne des avis au ministre de l'intérieur sur tout ce qui concerne les mines, usines, salines et carrières, et qui a sous sa direction des ingénieurs et des écoles pratiques. La curieuse collection de minéralogie contenue dans les salles de cette école est ouverte au public les lundis et jeudis.

Ecole royale de Chant, de Déclamation et de Danse, située rue Bergère, n°. 2; elle fut fondée par lettres du 3 janvier 1784, à l'instigation du baron de Breteuil. L'ouverture eut lieu le 1er. avril suivant. Le sieur Gossec en fut le premier directeur. Cet établissement avait pour objet de

[1] Voyez ci-dessus, *Hôtel des Monnaies*, pag. 25, 29, 30.

perfectionner les dispositions qu'annoncent des jeunes personnes pour le théâtre lyrique. Leur éducation est soignée; on leur enseigne le chant, la musique instrumentale, la danse et la déclamation.

Cette école éprouva des vicissitudes pendant la révolution. Napoléon lui procura une consistance nouvelle et lui imposa le nom de *Conservatoire de musique*, que le public lui donne encore, quoiqu'il soit ordonné de lui restituer son nom ancien.

École de Déclamation pour le Théatre-Français, fondée en 1786, à l'instigation du duc de Duras. Les acteurs Molé, Dugazon et Fleuri en furent les professeurs. C'est dans cette école que se sont développés les talens du célèbre tragédien Talma. Elle ne s'est pas soutenue.

École de Natation, située à la pointe de l'Ile Saint-Louis, fondée, en juin 1785, par le sieur Turquin, le même qui avait établi les Bains-Chinois. En 1786, le prévôt et les échevins de Paris prirent cet établissement sous leur protection. Dans la suite, une autre école plus considérable et plus commode fut placée au bas du quai d'Orsay; elle est toujours en activité.

Il fut aussi établi, pendant ce règne, une *école de filature* pour les enfans aveugles, située rue de la Mortellerie; une *école de boulangerie*, située rue de la Grande-Truanderie, que présidaient les sieurs Parmentier et Cadet de Vaux; et des *écoles de charité* dans presque toutes les paroisses de Paris.

École ou Institution des Sourds et Muets, située rue du Faubourg-Saint-Jacques, n°s. 254, 256, 258. On avait déjà essayé plusieurs méthodes pour suppléer au défaut de la parole, lorsque l'abbé de l'Épée mit la sienne en usage: elle prévalut, et obtint seule un succès soutenu. Cet ecclésiastique, humble et bienfaisant, établit dans sa maison une école où il enseignait aux jeunes personnes sourdes et muettes à lire, à écrire, à comprendre toutes les difficultés de la grammaire, à saisir et à rendre par écrit les idées les plus abstraites de la métaphysique.

Persécuté, comme janséniste, par l'archevêque de Paris; inconnu des Parisiens, encore plus du gouvernement, malgré ses vertus, son zèle et son admirable méthode, ce vénérable abbé vivait dans une noble obscurité, lorsqu'en 1777, l'empereur Joseph II, séjournant dans cette ville, vint visiter cette école, et admirer les moyens

ingénieux qu'employait l'instituteur pour rendre en quelque sorte la parole aux muets. Il s'étonna de ce que le gouvernement laissait cette institution sans encouragement. Il en témoigna son admiration à la reine de France, qui voulut voir l'école de l'abbé de l'Épée. Dès lors la tourbe des imitateurs suivit cet exemple. On s'y porta en foule; et, le 21 novembre 1778, un arrêt du conseil autorisa cette école, et annonça qu'elle serait établie dans le couvent des célestins supprimés; mais le gouvernement, lorsqu'il n'était pas poussé par l'intrigue, et surtout lorsqu'il ne s'agissait que d'objets utiles, ne se pressait pas de remplir ses promesses. Ce ne fut que sept ans après qu'il s'en occupa. Par arrêt du conseil du 25 mars 1785, l'école de l'abbé de l'Épée fut transférée dans le bâtiment des célestins, et on accorda à cet établissement une somme annuelle de 3,400 livres.

L'abbé de l'Épée mourut à Paris en 1790 [1]. Il fut remplacé par l'abbé Sicard, son élève, que le sieur de Cicé, archevêque de Bordeaux,

[1] M. de Seine, sourd et muet, son élève, fit ce distique, pour être placé sur le buste de cet instituteur :

Il révèle à la fois les secrets merveilleux
De parler par les mains, d'entendre par les yeux.

avait, en 1785, adressé à l'abbé de l'Épée, pour être enseigné suivant sa méthode ; l'abbé Sicard la perfectionna.

Cette institution fut, pendant la révolution, transférée du bâtiment des célestins dans celui de Saint-Magloire, où elle est encore.

Le nombre des pensionnaires est fixé à soixante ; et celui des élèves dont les places sont gratuites, à vingt-quatre. Il s'y trouve une école et pension pour les sourdes et muettes : on leur apprend à lire, écrire et calculer, et divers arts ou métiers.

École ou Institution des jeunes Aveugles, située rue Saint-Victor, n°s. 66 et 68. Le sieur Haüy fit pour les aveugles de naissance, par le sens du toucher, ce que l'abbé de l'Épée avait fait pour les sourds et muets par le sens de la vue. Il s'offrit à la société philantropique, pour enseigner gratuitement les aveugles-nés dont cette société prenait soin. Son procédé n'était pas nouveau ; mais il fut le premier qui le mit en œuvre à Paris, et qui le perfectionna.

Cet enseignement, commencé en 1784, fut distrait de la société philantropique ; et, le 19 février 1785, l'école fut ouverte, et l'Académie de Musique donna un concert à son bénéfice.

En 1786, le sieur Haüy obtint un local dans le château des Tuileries.

Ces aveugles enfans apprenaient la lecture, l'écriture, le calcul, la musique, la géographie, l'art de composer à la casse et d'imprimer.

Ils enseignaient aussi à lire à des enfans clairvoyans. Au mois de décembre 1786, ils firent à Versailles, devant le roi, les exercices les plus étonnans; mais l'institution n'en fut pas plus protégée, et le sieur Haüy ne jouit point des fruits de son établissement.

Dans un exercice public qui eut lieu le 26 juillet 1814, les jeunes aveugles travaillèrent à la casse, et, avec des caractères en relief, composèrent les phrases qu'on leur dictait, expliquèrent plusieurs passages de Virgile, et résolurent plusieurs problèmes algébriques. On y vit, pour la première fois, un sourd et muet communiquer avec un aveugle. Une phrase, composée par le premier fut récitée à haute voix par le second : celui-ci, à son tour, dicta par signes au sourd et muet une phrase que ce sourd et muet écrivit.

En 1790, cet établissement était situé rue Notre-Dame-des-Victoires; en l'an 9 (1801) il fut réuni à l'hospice des Quinze-Vingts, rue de Charenton; enfin, par ordonnance du 8 février

1815, il fut séparé de cet hôpital, et fixé rue Saint-Victor, dans les bâtimens de l'ancien collége des Bons-Enfans, ou séminaire Saint-Firmin.

Bureau académique d'Écriture, situé rue Coquillière. Un établissement de cette nature existait déjà; il était composé d'une communauté d'écrivains-jurés, experts, vérificateurs; sous Louis XVI on lui donna une nouvelle consistance. Des lettres-patentes, du 23 janvier 1779, organisèrent cet établissement, et le composèrent de vingt-quatre membres, vingt-quatre agrégés et vingt-quatre associés, écrivains et graveurs. On y tenait des séances; on y formait des élèves, et même il s'y trouvait une pension.

Ce bureau est aujourd'hui représenté par la *Société académique d'écriture*, située rue Quincampoix, n°. 32.

Halles et Marchés. Je ne parle ici que de ceux qui furent établis pendant le règne de Louis XVI.

Marché Beauveau, situé entre les rues du Faubourg-Saint-Antoine et de Charenton; on y arrive de la première de ces rues par celle de Le Noir, et de la seconde par celle d'Aligre. Il fut construit, en 1779, sur les dessins de l'architecte appelé Le Noir le Romain. Au centre est

une fontaine. Le nom de *Beauveau* lui vient de celui de la dame de Beauveau-Craon, abbesse de Saint-Antoine.

Ce marché vaste et commode est le seul de ce faubourg.

Marché de Boulainvilliers, situé entre les rues du Bac, au n°. 13, et de Beaune, au n°. 4. Il fut établi à la demande du sieur de Boulainvilliers, en vertu de lettres-patentes de novembre 1780, enregistrées le 16 janvier 1781, sur l'emplacement de l'hôtel qui servait de logement à la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi. Cet hôtel occupait, avant, l'emplacement de la *halle du Pré-aux-Clercs*, ou *halle Barbier*.

Marché Sainte-Catherine, situé sur l'emplacement du couvent des chanoines de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers [1]. Le 20 août 1783, le sieur d'Ormesson, contrôleur général des finances, en posa la première pierre. On y arrive par les rues Caron et d'Ormesson.

La Halle au Poisson en détail, située carreau de la Halle, fut construite, en 1786, sur l'emplacement de l'ancienne halle aux Blés.

[1] *Voyez* tom. II, pag. 370, 373.

La Halle a la Marée était établie aux Halles, en face du pilori. Des lettres-patentes du 21 août, enregistrées le 3 septembre 1784, portent qu'elle sera transférée sur l'emplacement de la *Cour-des-Miracles*, près des Petits-Carreaux; elle fut construite sur les dessins du sieur Dumas. Les marchandes de marées refusèrent de l'occuper; pendant la révolution, on y construisit des forges.

Halle aux Cuirs, située rue Mauconseil, n°. 34, et rue Française, n°. 5 : elle était auparavant située rue de la Lingerie. En 1784, elle fut transférée sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne et du théâtre des Italiens. Cet établissement a entraîné le commerce des cuirs dans ce quartier.

Halle aux Draps et Toiles, située entre les rues de la Poterie et de la Petite-Friperie. Elle fut construite, en 1786, sur les dessins de MM. Legrand et Molinos, et sur l'emplacement d'une ancienne halle aux draps. Cette halle en forme deux : l'une, destinée au commerce des draps, et l'autre à celui des toiles. Elles ont ensemble quatre cents pieds de longueur, et sont éclairées par cinquante croisées.

Un escalier à double rampe se présente à la principale entrée de cet édifice : cette entrée est placée au milieu de sa longueur; et une rue percée en face facilite sa communication avec celles de Saint-Honoré et des Bourdonnais. L'intérieur est remarquable par sa distribution commode et par un caractère de simplicité qui lui convient.

Marché des Innocens, situé sur l'ancien cimetière des Innocens, entre les rues aux Fèvres ou aux Fers, et celle de la Ferronnerie. Il s'étend depuis la rue Saint-Denis jusqu'au marché aux Poirées et la rue de la Lingerie.

La population, toujours croissante, faisait sentir l'insuffisance des marchés existans, et le besoin d'un emplacement nouveau; d'autre part, le cimetière des Innocens, voisin de ces marchés, parut propre à leur agrandissement.

Dans son origine, ce cimetière était placé hors des murs de Paris; par l'effet de l'extension de cette ville, il se trouva au centre de sa partie septentrionale; et depuis plus de huit siècles on y entassait des morts. Dans les derniers temps, ce cimetière était le réceptacle des cadavres de la population de vingt-deux paroisses. Les vapeurs qui s'en exhalaient ne pouvaient qu'être

funestes à la santé des vivans. Les habitans des quartiers voisins, en 1724, en 1725, en 1737, portèrent des plaintes contre l'existence de ce cimetière et contre ses exhalaisons dangereuses. En 1746 et en 1755, les réclamations recommencèrent. Le Parlement avait déjà chargé des chimistes d'en faire leur rapport. En 1780, le lieutenant de police nomma les sieurs Cadet de Vaux et Fontane, physiciens, qui se convainquirent que ce cimetière était le plus méphitique de Paris [1]. Il fut résolu qu'il serait converti en marché.

Ce cimetière, dont j'ai donné la description, était bordé, dans ses quatre côtés, par une galerie couverte, sombre, humide, peuplée d'écrivains, de marchandes de modes, garnie de tombeaux et d'épitaphes. Dans l'intérieur s'élevaient quelques monumens dont j'ai parlé; et,

[1] Au mois de juillet 1780, un habitant de la rue de la Lingerie, dont la maison était contiguë au cimetière des Innocens, descendant dans sa cave, fut frappé d'une odeur si insupportable, qu'il ne put y pénétrer. Des personnes plus courageuses, ayant pris diverses précautions, y entrèrent, et reconnurent que le mur ayant cédé à l'effort des terres, des cadavres corrompus s'étaient éboulés dans cette cave. La police défendit aux journaux de parler de cet éboulement. Des médecins y furent envoyés.

vers l'angle formé par la rue Saint-Denis et la rue aux Fers, était l'église paroissiale des Innocens. La démolition de ces monumens et édifices fut décidée.

On commença ces travaux en avril 1786; on démolit, puis on enleva assez profondément les ossemens et la terre du cimetière, qui furent transportés pendant plusieurs mois dans les carrières du sud de Paris, et surtout dans celle qui est située au-dessous de la maison dite de la *Tombe-Isoire* [1].

Ce transport, exécuté pendant la nuit et dans les chaleurs de l'été, causa des maladies aux habitans des rues par où les voitures passaient.

Toutes les constructions hideuses et les monumens anciens qui pouvaient intéresser les curieux ou les familles disparurent devant un établissement d'utilité publique. Le sol fut renouvelé, exhaussé et pavé. Au centre de la place,

[1] Un soir, pendant qu'à la lueur des flambeaux on chargeait une voiture de terre et d'ossemens, on vit une tête de mort s'agiter, faire quelques bonds. A cette vue, les cheveux se dressent sur la tête des intrépides fossoyeurs; ils reculent d'effroi. On va chercher un prêtre pour faire cesser, par des exorcismes, ce miracle sinistre. Bientôt, des éclats de rire succédèrent à l'épouvante, lorsqu'on vit sortir de cette tête un gros rat, qui s'y était logé, sans doute, pour y vivre aux dépens de la cervelle d'un défunt.

s'éleva une fontaine magnifique, dont je vais parler.

Vers l'an 1813, on a construit autour de ce marché une galerie en bois, où les marchands en détail sont abrités.

Le matin, souvent avant le jour, on vend en gros dans ce marché les fruits, les légumes et les herbages que dans la journée on y revend en détail.

Fontaine du Marché des Innocens. A l'angle formé par la rencontre des rues aux Fers et de Saint-Denis, était une fontaine, dont la décoration se divisait en trois parties, chacune composée d'une arcade, accompagnée de pilastres corinthiens et de figures en bas-relief. Cette ordonnance était surmontée par un attique et un fronton. Deux de ces parties, adossées à un bâtiment, figuraient sur la rue aux Fers, et la troisième était sur la rue Saint-Denis. Cette construction angulaire, exécutée en 1551, fut, comme je l'ai dit, quant à l'architecture, l'ouvrage de Pierre Lescot, abbé de Clagni; et, quant aux sculptures, celui du célèbre Jean Goujon [1].

On voulait conserver ce monument précieux

[1] *Voyez* tom. IV, pag. 167.

Digitized by Google

FONTAINE DU MARCHÉ DES INNOCENS.

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

de la sculpture du seizième siècle : un ingénieur, appelé Six, proposa d'ériger une fontaine au centre du Marché des Innocens, et de l'orner de l'architecture et des bas-reliefs dont était enrichie l'ancienne fontaine. Sa proposition fut adoptée.

Toutes les parties qui formaient la belle décoration de cette fontaine furent démolies, transportées, et mises en place avec les précautions et les soins que méritait un des chefs-d'œuvre de la renaissance des arts. Suivant le plan nouveau, il fallait composer une fontaine monumentale, isolée; et les deux faces de la décoration de la fontaine ancienne étaient insuffisantes pour orner les quatre faces de la nouvelle. Il fallait suppléer à cette insuffisance par de nouveaux pilastres, de nouveaux bas-reliefs; et surtout aux cinq figures de Naïades, exécutées avec tant de grâce par Jean Goujon, il fallait ajouter trois autres Naïades dans le même style. Voici comment on a opéré.

Les pierres des deux faces anciennes furent employées à la construction des quatre faces : en leur adjoignant alternativement des pierres nouvelles, on donna aux unes et aux autres une teinte générale, qui fit disparaître la différence de leur couleur. Par cet amalgame d'as-

sises de pierres, et par la teinte commune qu'elles reçurent, l'ensemble du monument fut en accord parfait avec ses parties; et son architecture conserva son caractère primitif.

Les trois Naïades et les autres bas-reliefs ajoutés sont l'ouvrage du sieur Pajou, qui parvint à imiter son modèle, et même à le surpasser sous le rapport de la correction : mais les attitudes gracieuses et naïves qui caractérisent le ciseau de Jean Goujon pouvaient-elles être exactement reproduites? On n'imite jamais les grâces.

Voici la description de cette fontaine [1] :

Au centre de la place, au point le plus exhaussé du sol, est, au-dessus de trois gradins, un vaste bassin carré. Du milieu de ce bassin s'élève un soubassement de même forme, aux angles duquel sont placées quatre figures de lions en plomb, moulées à Rome sur les lions de la fontaine de Termini. Sur les faces de ce soubassement sont, en saillie, quatre bassins en plomb de forme élégante, où viennent se verser par cascades les eaux supérieures.

C'est au-dessus de ce soubassement que s'élève la partie élégante et riche en sculpture. Une

[1] *Voyez* planche 72.

construction quadrangulaire est percée sur chaque face par une arcade, dont les côtés sont ornés de pilastres corinthiens, cannelés. Entre ces pilastres, est une figure de Naïade en grande proportion. L'entablement, richement décoré, est surmonté par un attique, orné de bas-reliefs, par un fronton et par une coupole couverte de dalles de cuivre, en forme d'écailles de poisson.

A travers les quatre arcades, sur un piédestal élégant, on voit une vasque, du milieu de laquelle jaillit une gerbe d'eau, qui s'y élève et y tombe; puis, de la vasque, l'eau se jette en nappe dans le réservoir, et, du réservoir, retombe de même dans les quatre bassins en plomb placés en saillie sur les faces du monument. Ensuite, versée par ces chutes abondantes, lancée par les quatre lions placés aux angles, l'eau remplit le grand bassin carré, et va se répandre au dehors par quatre masques, qui sont au-dessous des bassins de plomb.

L'exécution de cette fontaine, commencée en 1788, a été confiée aux talens du sieur Poyet, alors architecte de la ville, et des sieurs Legrand et Molinos, architectes des monumens publics. Les trois nouvelles Naïades, qui y furent ajoutées par le sieur Pajou, sont les deux de la face mé-

ridionale, et une de la face occidentale. Les sieurs L'huillier, Mézières et Daujon ont exécuté les ornemens et bas-reliefs qui restaient à faire.

Sous Louis XVI, comme sous les rois ses prédécesseurs, les magistrats de Paris faisaient volontiers construire de magnifiques fontaines, sans se mettre en peine de leur procurer de l'eau. Celle-ci, pendant vingt-quatre ans, resta aride et inanimée. Il faut cependant en excepter deux bornes-fontaines, placées au bas du monument, qui fournissaient et fournissent encore de l'eau de la pompe de Notre-Dame.

En l'an 1812, la construction de l'égoût de la rue Saint-Denis et celle de la conduite provenant de la galerie de Saint-Laurent, fournissant des eaux du canal de l'Ourcq, amenèrent jusqu'à la place du marché des Innocens des eaux abondantes, qui alimentèrent la fontaine de ce marché, lui donnèrent la vie, et produisirent les jets et les cascades dont je viens de parler.

Sur l'ancienne fontaine étaient quelques inscriptions : au-dessus des cinq Naïades, sculptées par Jean Goujon, on lisait celle-ci, dans un tableau en marbre noir : FONTIUM NYMPHIS ; *Aux Nymphes des fontaines*. On l'a conservée.

En 1689, on y fit graver ce distique de Santeuil :

Quos duro cernis simulatos marmore fluctus
Hujus nympha loci credidit esse suos.

« Les eaux que tu vois ici représentées avec « du marbre imitent si bien la nature que la « nymphe de ce lieu s'y est trompée, et les a « prises pour celles de sa source. »

Les architectes qui ont exécuté la translation et l'érection de la fontaine actuelle avaient supprimé cette inscription, dont la pensée inconvenante prouve que Santeuil connaissait mieux la poésie que les arts d'imitation. Il loue ce qui est le moins louable dans ce monument, les flots d'eaux sculptés, et ne dit rien de ce qui mérite le plus les éloges, de ces figures de Naïades, objet de l'admiration de tous les connaisseurs.

Dans le bureau de la préfecture de Paris, on jugea tout autrement : entraîné par le noble désir de rétablir tout ce qui avait existé autrefois, on fit, sans discernement, au mois de juillet 1819, replacer cette inscription [1].

[1] Dans l'ardeur de cette prétendue restauration, fut commise, en grosses lettres d'or, une faute grammaticale assez grave ; au lieu de *quos*, on mit *quas*. Cette faute monumentale a subsisté

Fontaine de la Croix du Trahoir, située à l'angle occidental, formé par les rues de l'Arbre-Sec et de Saint-Honoré. Dans les années 1775 et 1776, elle fut reconstruite sur les dessins du sieur Soufflot. J'en ai parlé ailleurs. Elle fournit de l'eau de la pompe de Notre-Dame.

Fontaine des Petits-Pères, située place des Petit-Pères. Cette fontaine, isolée, présente une pile en maçonnerie, d'un goût fort simple. Cette construction éprouva, en 1774, un événement qu'on ne doit pas omettre : elle s'enfonça subitement de la profondeur de treize pouces. La ville adopta le projet de relever sa masse entière par le moyen des machines. Ce tour de force coûta de grands travaux et des sommes plus considérables qu'il en eût fallu pour l'abattre, et la reconstruire suivant les procédés ordinaires.

Cette fontaine est alimentée par les eaux de la pompe de Chaillot.

Fontaines marchandes. On commença, en 1774, à construire ces espèces de fontaines dont l'objet était de procurer aux Parisiens une eau plus salubre et plus limpide, et de préserver les

pendant quelques mois. Elle a été relevée par les journaux : alors on l'a fait disparaître.

porteurs d'eau des dangers qu'ils couraient en allant puiser l'eau dans la Seine. Les premiers établissemens de ce genre eurent lieu sur la rive droite de cette rivière et, notamment, sur le quai de l'Ecole. Les entrepreneurs percevaient une légère contribution sur les porteurs d'eau. Là, les tonneaux, portés sur des charrettes, étaient facilement remplis. Le fisc vint, en 1775, comme à l'ordinaire, porter sa main avide sur cet établissement, qui prospérait. Il accrut considérablement le prix de cette contribution : ce qui fit naître des clameurs. Enfin les prix furent réglés d'une manière plus convenable ; et les fontaines se multiplièrent dans la suite, surtout depuis l'existence des pompes à feu, dont je parlerai bientôt.

Eaux de Paris. Les concessions étaient toujours renouvelées; les machines hydrauliques, et surtout celle du pont Notre-Dame, tombaient de vétusté, ou ne donnaient que de faibles produits : les fontaines publiques restaient stériles. Cette pénurie, toujours croissante, réveilla l'attention des magistrats de la ville. En 1762, le sieur des Parcieux avait proposé de conduire à Paris l'eau de la petite rivière de l'Yvette, ainsi que je l'ai dit (règne de Louis xv) : on abandonna

ce projet; puis il fut reproduit, sans obtenir plus de succès.

En 1769, le chevalier d'Auxiron proposa l'établissement des pompes à feu, à l'instar de celles d'Angleterre. En 1771, les sieurs Vachette et Langlois mirent en avant un projet de pompes à manéges, établies sur des bateaux. La ville restait indécise sur ces projets nouveaux et sur les anciens que l'on reproduisait.

Cependant, le besoin d'eau se faisant sentir plus impérieusement, on proposa divers autres moyens. En 1776, le sieur Capron s'offrait, par l'effet d'une nouvelle machine hydraulique, à élever une masse considérable d'eau de la Seine : la conduite des eaux de l'Yvette fut de nouveau mise en avant. D'autre part, les sieurs Perrier frères renouvelèrent la proposition d'établir des pompes à feu.

Le bureau de la ville, pressé par le besoin d'eau, retenu par les grandes dépenses que nécessitait chacun de ces divers projets, ne décidait rien, lorsque les sieurs Perrier parvinrent à le tirer d'embarras.

Ils lui demandèrent l'autorisation de publier un *prospectus*, dans lequel ils se soumettaient à fournir de l'eau dans les maisons de chaque quartier de Paris, moyennant une somme dé-

signée, que les propriétaires ne paieraient que lorsque la machine en activité leur amenerait de l'eau. Ce prospectus fut accueilli.

Après plusieurs oppositions, comme en éprouvent ordinairement les nouveautés les plus utiles, les sieurs Perrier, en 1778, formèrent une compagnie de capitalistes; et, autorisés par des lettres-patentes de l'année précédente, ils commencèrent les travaux de leur établissement, dont voici la description.

Pompe a feu de Chaillot, située au bas du village de ce nom, sur le quai Debilly, n°. 4. Un bâtiment solide fut construit sur ce quai. Un canal d'un mètre de largeur, pratiqué sous le chemin de Versailles, reçoit l'eau au milieu du cours de la Seine, et conduit sous cette maison, dans un puisard, une quantité suffisante d'eau de cette rivière : cette eau s'élève du puisard par deux pompes aspirantes et refoulantes, destinées à se suppléer au besoin. Ces pompes sont mises en mouvement par la vapeur, qui s'échappe des chaudières construites sur des fourneaux de grande dimension.

Une de ces pompes élève l'eau, au-dessus du niveau moyen de la Seine, à la hauteur de cent dix pieds, et la verse dans quatre réservoirs,

placés sur la partie éminente du coteau de Chaillot; réservoirs où l'eau se clarifie, et dont chacun contient neuf mille muids. Un tuyau de fonte de fer, d'un pied de diamètre, part de ces réservoirs, passe sous la rue du faubourg Saint-Honoré, se prolonge le long du boulevart jusqu'à la porte Saint-Antoine; se divise en plusieurs branches, qui suivent la direction des rues principales; puis se subdivisent en moindres branches, qui aboutissent aux maisons qui sont abonnées. Ces canaux s'étendent jusqu'aux extrémités du faubourg Saint-Antoine.

Une des deux pompes élève, dans l'espace de vingt-quatre heures, deux cent dix-neuf pouces d'eau, équivalant à quinze mille sept cent soixante-huit muids, ou quatre mille trois cent quarante-deux hectolitres.

Le 8 août 1781, on fit, en présence du lieutenant de police, le premier essai de la pompe à feu : le succès fut complet; et, au mois de juillet 1782, les eaux de cette pompe furent pour la première fois conduites à la fontaine publique située à la porte Saint-Honoré; puis de semblables fontaines s'établirent à la Chaussée-d'Antin, à la porte Saint-Denis, jusqu'à l'entrée de la rue du Temple.

Cette machine, la première qui ait paru en

France, a, depuis son établissement, et notamment en 1805, été considérablement perfectionnée. La quantité de combustibles nécessaire à l'ébullition des chaudières a diminué de plus d'un tiers.

Pompe a feu du Gros-Caillou, située sur la rive gauche de la Seine, sur le quai des Invalides, au bout de la rue de la Pompe.

Les sieurs Perrier, après avoir établi au bas de Chaillot leur machine hydraulique, destinée à fournir de l'eau à la partie septentrionale de Paris, firent établir une seconde pompe à feu sur la rive gauche de cette rivière, pour alimenter les fontaines de la partie méridionale de cette ville. La première pierre en fut posée, le 24 juillet 1786, par le prévôt des marchands et les échevins de Paris; et l'on donna à cette cérémonie puérile un éclat que n'avait pas eu la fondation du premier établissement.

Comme le sol du côté du Gros-Caillou ne présentait point d'éminence pour placer les réservoirs, on fut obligé, dans la construction du bâtiment destiné à cette machine hydraulique, d'ajouter une tour carrée, haute de près de soixante-dix pieds, pour y placer le réservoir des eaux élevées par cette machine.

Cette pompe, qui alimente plusieurs fontaines publiques et particulières de la partie sud de Paris, produit en vingt-quatre heures soixante-dix pouces d'eau, équivalant à cinq mille quarante muids, ou mille trois cents kilolitres.

Un troisième bâtiment, destiné à une pompe à feu, fut construit sur la même rive de la Seine, près de la barrière de la Gare. Il présente une tour carrée qui, comme celle du Gros-Caillou, est fort élevée. Ce bâtiment, d'un beau caractère, n'a jamais eu de pompe en activité.

La compagnie des eaux fournissait gratuitement toutes les eaux nécessaires contre les incendies : à cet effet, elle avait établi, dans les rues où passent ses principales conduites, des robinets multipliés.

Les actions émises par cette compagnie devinrent, en 1785 et 1786, un objet de spéculation pour les agioteurs, et le sujet d'une discussion très-vive, où se signalèrent, au premier rang, deux célèbres antagonistes, Mirabeau et Beaumarchais. Toute la classe financière prit grand intérêt à cette querelle.

Cette vive polémique provenait de l'impuissance évidente où se trouvait cette compagnie de remplir ses engagemens envers ses actionnaires. La plupart d'entr'eux, par une ma-

nœuvre d'agiotage, avaient fait passer dans le Trésor royal, en échange d'autre valeur, plus des quatre cinquièmes de la totalité des actions des eaux; de sorte qu'à la fin de 1788 le gouvernement se trouva seul propriétaire des pompes à feu, et de tous les établissemens qui en dépendent: depuis cette époque, les pompes à feu furent administrées comme une propriété publique.

Autres projets sur les eaux de Paris. Pendant que la pompe à feu s'établissait, il parut quelques autres projets, tendant à un plus ample abreuvement de Paris.

En 1782, le sieur Lefer de La Nouere reproduisit encore le projet du sieur des Parcieux: il demanda l'autorisation de construire un aquéduc pour amener à Paris les eaux de l'Yvette, et offrit de déposer entre les mains du trésorier de la ville une somme de deux cent cinquante mille livres, qui, disait-il, suffirait à conduire dans Paris cinq cents pouces d'eau de cette rivière.

Les partisans de ce projet furent appuyés puissamment par les antagonistes de la compagnie des pompes, qui éprouva du discrédit.

En 1788, l'aquéduc de l'Yvette fut entrepris; mais de nombreuses réclamations qui s'élevèrent de la part des propriétaires des terrains sur

lesquels passait ou devait passer cet aquéduc ; les querelles qui survinrent entre les entrepreneurs et la compagnie des pompes à feu, et enfin les mouvemens de la révolution en arrêtèrent l'exécution.

En 1785, le sieur Brullée mit aussi son projet en avant. Il établissait un canal de navigation, canal qui serait alimenté par les eaux de la rivière de Beuvronne [1], et qui devait en outre fournir assez d'eau pour entretenir quelques fontaines dans Paris. Ce projet fut reproduit en 1790 : une loi, du 30 janvier 1791, en autorisa l'exécution, qui fut suspendue par l'effet des circonstances.

Les sieurs Vachette frères proposèrent, en 1797, de fournir une nouvelle distribution d'eau à Paris, et d'alimenter quatorze fontaines nouvelles par le moyen d'une machine hydraulique, qu'ils construiraient sur la Seine : ce projet fut rejeté.

Les sieurs Solage et Bossu, auxquels le sieur Brullée avait cédé ses droits, reproduisirent le projet de ce dernier, qu'ils avaient modifié et fort étendu. Au lieu de la rivière de Beuvronne, c'était celle de l'Ourcq dont ils proposaient de faire dériver une partie; et offraient

[1] Petite rivière qui coule au nord-est de Paris, et se jette dans la Marne, près du village d'Anet.

de procurer à Paris deux mille pouces ou quarante-quatre mille muids d'eau par vingt-quatre heures. Ce projet, repoussé comme impraticable, fut, quelques années après, adopté et mis à exécution, comme je le dirai dans la suite.

§ III.

Sociétés et autres Institutions.

Société d'Agriculture, dont les séances se tiennent dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Elle fut autorisée par un arrêt du conseil du 1er. mars 1761. Les famines et le monopole des grains, que le gouvernement de Louis xv n'avait pas rougi de faire, dirigèrent les esprits éclairés et solides vers l'agriculture. Cette société s'occupe de tout ce qui peut produire le perfectionnement de cet art. Elle a survécu aux orages de la révolution; avantage que n'ont pas eu un grand nombre d'institutions fastueuses.

Société libre d'émulation, *pour l'encouragement des métiers et inventions utiles:* elle doit son existence aux causes qui ont fait naître la société dont je viens de parler. Elle fut établie en 1776, et tint ses premières séances rue Hautefeuille, dans la maison des Prémontrés,

puis dans celle des Grands-Augustins, ensuite à l'hôtel de Soubise. Les membres de cette société étaient dans les opinions des économistes, et l'abbé Beaudeau, apôtre célèbre de cette espèce de secte, en fut le secrétaire. Elle distribuait des prix, se signalait par des principes patriotiques qui faisaient la satire des administrations du temps, et préparaient à la partie utile de la nation un état meilleur; mais les lumières et la raison ne suffisent pas à un établissement, il faut des finances. Il paraît qu'en 1780 cette société, qui d'ailleurs déplaisait à quelques magistrats satisfaits des vieilles méthodes, fut entièrement dissoute.

Société philantropique. Cette société, qui tenait ses séances dans une des salles du couvent des Grands-Augustins, fut établie en 1780; elle doit son origine à sept hommes zélés qui entreprirent de soulager les malheureux, et de les secourir sans ostentation. Bientôt ces sept hommes vertueux s'en associèrent d'autres, parmi lesquels on remarque le duc de Charost, dont le nom se trouve toujours uni à tous les actes de bienfaisance de cette époque.

Les secours que répandait cette société furent d'abord très-bornés; mais bientôt, lorsqu'elle fut

mieux connue, des personnes distinguées par leurs vertus, leur rang, leur talent, s'empressèrent de participer à ses travaux. Jusqu'en 1783, elle ne put soulager que douze ouvriers octogénaires. En 1787, elle parvint à répandre ses secours sur plus de mille infortunés, tels que : ouvriers octogénaires, femmes enceintes et chargées de cinq enfans, veufs et veuves pauvres, ayant six enfans, ainsi que les *enfans aveugles*, dont le sieur Haüy était l'instituteur, et dont l'établissement se maintient encore.

Les bons exemples ne restent pas sans imitation : plusieurs sociétés pareilles furent établies dans diverses villes de France. Cette utile société n'a point souffert de la révolution; son administration est toujours en activité, et ses séances se tiennent à l'Hôtel-de-Ville. Tous les deux ou trois ans, la société philantropique adresse à la Faculté de médecine les demandes des jeunes médecins ou chirurgiens qui désirent s'instruire en s'associant à ses bienfaits. D'après les notes de la Faculté, ces jeunes gens sont admis et attachés aux dispensaires de la société philantropique qui leur confient le soin des malades à domicile.

Musée de Paris; société de savans et de litté-

rateurs, instituée le 17 novembre 1780, et dont la première séance publique se tint le 23 décembre de cette année, dans une maison de la rue Saint-André-des-Ars. Elle prit d'abord le titre de *société apollonienne*, titre auquel elle renonça pour s'en tenir à celui de *musée*. Parmi les premiers membres figuraient les noms de Court de Gebelin, de l'abbé Rozier, de Lefèvre Villebrune, de Fontanes, etc.

Ce musée passa de la rue Saint-André-des-Ars dans un hôtel de la rue Dauphine, où l'on donnait des fêtes ; et la première séance qui eut lieu dans ce nouveau local, le 21 novembre 1782, contribua à faire mieux connaître cette société.

La séance du 6 mars 1783 fut solennisée par la présence du célèbre Francklin.

Un nommé *Colenot* mit le désordre dans cette société; les chefs se divisèrent; une scission de ces membres, présidée par le sieur Cailhava, tint ses séances dans une maison de la rue Sainte-Avoie.

Le musée s'établit, en 1786, dans le couvent des Cordeliers, et dans la salle dite de Saint-Thomas. L'abbé Cordier de Saint-Firmin, l'homme qui donnait le mouvement à cette machine littéraire, ne la préserva point de sa ruine.

Musée de Pilatre des Rosiers, nommé depuis *Lycée*, et aujourd'hui *Athénée*, situé rue de Valois, n°. 2, près le Palais-Royal, autorisé par le gouvernement, et spécialement protégé par Monsieur, frère du roi Louis XVI. Ce musée eut une première séance le 11 décembre 1781, dans une maison de la rue Sainte-Avoie. L'objet de cette société était le perfectionnement des sciences, et des arts relatifs au commerce. On faisait des cours sur diverses parties des sciences. Il s'y trouvait un cabinet de physique.

A la mort du sieur Pilâtre des Rosiers, arrivée le 15 juin 1785 [1], les membres de ce musée, endettés, déconcertés, se réunirent, réorganisèrent la société, lui donnèrent le titre de *Lycée*, titre qu'elle a conservé jusqu'en 1803, époque où, ce nom ayant été donné aux colléges, elle prit celui d'*Athénée*, qu'elle porte encore. Les savans les plus distingués de la France y ont professé tour à tour. C'est pour cet établissement que La Harpe fit son cours de littérature ;

[1] Le sieur Pilâtre des Rosiers et le sieur Saint-Romain devaient, avec un aréostat de leur composition, franchir, dans les airs, le détroit qui sépare la France de l'Angleterre. Le 15 juin, à sept heures du matin, l'aréostat et les aréonautes s'élevèrent ; puis, bientôt après, un vent contraire les repoussa sur les côtes de France ; on vit alors cette machine tomber, avec rapidité, à une lieue de Boulogne. Les deux aréonautes périrent de la chute.

Ginguené son histoire littéraire de l'Italie; Fourcroy son système des connaissances chimiques; et c'est encore à l'Athénée que M. Cuvier a fait ses belles leçons d'histoire naturelle et d'anatomie comparée, qui lui ont mérité les suffrages de toute l'Europe.

Cette société continue toujours avec succès ses séances et ses cours. Les femmes y furent longtemps admises; et ce mélange des deux sexes fit naître, en 1786, une chanson qui se trouve dans divers recueils [1].

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET GRATUITE POUR LES SCIENCES ET LES ARTS, instituée par le sieur de La Blancherie. Sans fortune, sans protection, dépourvu des connaissances les plus ordinaires,

[1] *Mémoires secrets*, au 27 février 1786.

A l'exemple de cette société, une autre, également protégée par le gouvernement, s'est formée, au commencement de l'année 1820, dans la rue Neuve-Saint-Augustin, n°. 17. Elle porta, dès son origine, le nom de *Société des Bonnes-Lettres*, et ne devait exister que trois ans; mais le roi lui ayant conféré, en 1824, le titre de société royale, cette réunion s'est récemment reconstituée, et se dispose à poursuivre le cours de ses travaux : seulement, elle n'est plus restreinte à une durée limitée. Cette société royale se compose de trois cents sociétaires fondateurs et d'un nombre indéterminé d'autres sociétaires, dont l'abonnement est de 100 francs par an. On y professe, dit-on, les sciences et les belles-lettres.

et ne possédant que de l'audace et des talens pour l'intrigue, cet homme, courant d'antichambre en antichambre, ne put obtenir que des succès éphémères; et son établissement fut suspendu en 1780 : il le rétablit l'année suivante, dans l'hôtel de Villayer, situé rue Saint-André-des-Ars, au coin de celle de l'Éperon. Il y fixa son établissement, y réunit des gens de lettres, qui, sous sa direction, composèrent un journal hebdomadaire, intitulé *Nouvelles de la république des Lettres*. Les artistes y exposèrent leurs productions. On y faisait des lectures, etc. En 1786, le salon de la correspondance générale fut fermé; et le sieur de La Blancherie s'enfuit, ne pouvant payer ses dettes; mais c'est trop s'arrêter sur un établissement qui ne dura que peu d'années.

Société royale de médecine. Elle prit d'abord le nom de *Société pour l'épizootie*, et fut instituée en vertu d'un arrêt du conseil d'avril 1776, confirmé par lettres-patentes du premier septembre 1778. Sa première séance se tint le premier février 1778, dans la grande salle du Collége royal. Le sieur Vicq-d'Azir en fut nommé secrétaire perpétuel. Dans la suite elle tint ses séances dans une des salles du Louvre.

La Faculté de médecine vit avec peine et jalousie ce nouvel établissement, ainsi que la protection spéciale que lui accordait le gouvernement. Elle se crut humiliée, injuriée ; elle s'en plaignit : on ne l'écouta guère. Elle menaça de punir, par l'exclusion, ceux de ses membres qui faisaient partie de la nouvelle société : on lui défendit tout acte à cet égard. La guerre fut allumée entre les membres de l'ancienne et ceux de la nouvelle institution. Les deux partis se lancèrent des libelles, des chansons satiriques, des écrits virulens, des comédies, des procès, dont je ne parlerai pas. La Société de médecine, forte de la protection royale, s'est maintenue jusqu'au temps où pendant la révolution les écoles de médecine ont reçu une organisation nouvelle.

Il existe aujourd'hui une société de médecine, composée de membres de cette Faculté : il n'y a point de querelles.

Plusieurs autres sociétés s'établirent à Paris, sous ce règne ; les unes avaient les arts pour objet, les autres des intérêts particuliers, et plusieurs la politique. Telles étaient le *Concert des amateurs*, qui florissait en 1778 ; *les Enfans de l'harmonie*, en 1782 ; *le Club des artistes*, en 1785, et plusieurs autres réunions de cette nature.

Société de l'harmonie, instituée et présidée, en 1784, par le docteur Mesmer. Son objet consistait dans la révélation du secret du magnétisme. Bientôt après il se forma une scission dans cette société. On se plaignait de ce que Mesmer ne remplissait pas ses engagemens : grands débats qui firent naître plusieurs écrits, et la dissolution de cette société.

Le Club politique, établi, en avril 1782, par le sieur Boyer, rue Saint-Nicaise; le *Club des Américains*, en 1785, la *Société olympique*, le *Club des Arcades*, et le *Club des étrangers*, qui siégeait au Panthéon, ou Wauxhall de la rue de Chartres, et qui, le 20 mars 1791, fut transféré dans la rue du Mail, n°. 19, où on enseignait la géographie politique, les langues modernes, etc., et où se donnaient des fêtes, furent tous, au mois d'août 1787, supprimés; on en excepta le *Lycée*, c'est-à-dire le musée de Pilâtre, aujourd'hui nommé *Athénée*. Ceux qui dirigeaient ces sociétés conservaient encore l'espérance de les voir rétablies; mais une lettre du lieutenant-général de police, du mois d'octobre suivant, leur ravit tout espoir. La *Société olympique*, qui ne s'occupait que de franche-maçonnerie, fut autorisée à continuer ses

réunions. C'est par de tels moyens que le gouvernement cherchait à détourner l'orage dont il se sentait menacé; mais ces suppressions de sociétés ne supprimèrent point la pensée, l'opinion publique, et le mécontentement général.

Dès les commencemens de la révolution, il se forma un grand nombre d'autres sociétés politiques. Voici la notice des principales.

Société des amis de la constitution, séante dans le couvent des jacobins de la rue Saint-Honoré. Voici l'origine et la notice de cette société, devenue si fameuse sous le nom *des jacobins*.

Au mois d'août 1789, plusieurs comités particuliers se formèrent à Versailles, pendant que l'assemblée des états-généraux s'y tenait encore. Parmi ces comités, se distinguait celui des députés patriotes de la province de Bretagne. Bientôt un grand nombre de députés d'autres provinces, et même des personnes qui n'étaient point membres de l'assemblée, se réunirent à ce comité, dans lequel fut faite la proposition de constituer les états-généraux en assemblée nationale : proposition qui, le 17 juin 1789, eut son exécution.

L'assemblée nationale étant, en octobre 1789,

transférée à Paris, le comité breton y continua ses séances.

Au mois de novembre, une société établie à Londres, sous le nom de *Club de la révolution de France*, ayant adressé à l'assemblée nationale une lettre pour la féliciter de ses travaux, les membres du comité breton conçurent le projet de former à Paris une société à l'instar de celle de Londres, et de lui donner des bases plus solides et plus étendues que celles de ce comité. En conséquence, ils choisirent et louèrent la salle de la bibliothéque du couvent des jacobins de la rue Saint-Honoré, et se nommèrent d'abord *Société de la révolution*. Mais, au mois de février 1790, ils prirent le nom de *société des amis de la constitution*.

Son objet principal, outre ceux de diriger l'opinion publique, et de discuter d'avance les questions qui devaient être portées à l'assemblée nationale, consistait à s'assurer des nominations à faire dans l'assemblée, en opérant dans la société des scrutins préparatoires, afin de déterminer la majorité des votes.

Cette société, pendant la durée de l'assemblée constituante, jouit d'une grande considération; elle comptait parmi ses membres des ambassadeurs étrangers, des princes; et, ce qui l'hono-

rait davantage, elle comptait aussi des hommes illustres par leurs talens, célèbres dans la littérature, et des savans qui ont honoré leur siècle.

Bientôt les passions, allumées par l'intrigue et l'esprit de parti, se manifestèrent dans cette société. Il s'y opéra une scission qui se sépara d'elle, et forma une autre société, nommée *club de* 89. La société répara cette perte, fit des réglemens nouveaux, et soumit ses membres à une épuration nécessaire. Elle était paisible lorsque Robespierre vint y semer des germes de discorde, et remplir, comme il est vraisemblable, la mission qu'il tenait des étrangers. A la fin de 1792, cette société fut encore en proie à l'intrigue, et aux factions d'une infinité d'êtres immoraux, et notamment d'agens de l'étranger. Les gens de bien s'en éloignèrent, ou en furent exclus; et le parti, chargé de rendre la révolution odieuse, de la souiller de crimes, y domina despotiquement.

En 1792, le nombre des membres s'élevait à plus de treize cents; il se serait monté à quinze cents, si le local eût pu le contenir. Plus de trois cents sociétés, établies dans les départemens, étaient affiliées à celle des amis de la constitution de Paris, et correspondaient avec elle. La correspondance était immense. Vers les premiers

mois de la session conventionnelle, Robespierre s'empara de cette vaste machine politique, et la fit servir à son ambition, ou aux projets de ceux dont il était l'agent.

Cette société fut, le 24 juillet 1794, fermée par le député Le Gendre.

Le lieu des séances a donné à cette société le nom de *jacobins*, et ce nom a depuis été indistinctement appliqué à toutes personnes ennemies, plus ou moins exagérées, du despotisme et des priviléges.

Il se forma, sur la fin du règne de Louis XVI, vers les années 1790 et 1791, plusieurs autres sociétés politiques, dont voici la notice.

Le Club monarchique, ou *société des amis de la constitution monarchique*. Il fut établi rue de Chartres, dans la salle du Wauxhall, ou du Panthéon. Chassée du lieu de ses séances, cette société se réfugia, en 1791, dans l'église de Saint-Louis, rue Saint-Antoine, et n'y demeura pas long-temps. Le public qualifiait ses membres de *monarchiens*.

Club de Richelieu, dispersé le 2 novembre 1791.

Club des feuillans, ou *Club de* 1789, fondé en juin 1790. Il contenait, comme les précédens,

des membres en opposition plus ou moins prononcée contre la société des jacobins.

Le Cercle social, dont les séances se sont tenues au cirque du Palais-Royal, avait pour objet d'instruire, de discuter et de rechercher la vérité; les membres se qualifiaient de *francs frères;* quelques-uns rédigeaient un journal intitulé la *Bouche de Fer*.

Il s'établit, dans presque toutes les sections de Paris, des clubs, dont les plus fameux étaient ceux *des Cordeliers, de la Bibliothèque, des Mathurins, du faubourg de Saint-Antoine*. Ce dernier se composait de plus de huit cents membres.

Rotonde, ou Portiques du temple, édifice bâti, en 1781, sur l'ancien enclos du Temple, et sur les dessins de Perrard de Montreuil. Cet édifice n'est ni un hôtel ni un monument public; sa construction a eu pour motif une spéculation financière.

Ce bâtiment isolé a, dans sa longueur, trente-sept toises, et dans sa largeur, environ dix-huit. Il se termine à ses deux extrémités par une forme circulaire. Au centre est une cour, longue de vingt-trois toises, et large de six. Qua-

rante-quatre arcades, soutenues par des colonnes toscanes, éclairent au rez-de-chaussée une galerie couverte, bordée de boutiques et d'entresols, à l'instar des galeries du Palais-Royal. Au-dessus des arcades s'élèvent deux étages, et un troisième étage de mansardes.

Cet édifice, peuplé de marchands, de limonadiers, etc., malgré sa forme oblongue et arrondie à ses extrémités, est recommandable par son élégance.

Loteries. Quoique fort anciennes, puisqu'elles existaient du temps des Romains, elles n'en sont pas plus respectables. Elles offrent un piége tendu à l'avarice, à l'avidité inexpérimentées. C'est, a-t-on dit, *un impôt mis sur les mauvaises têtes;* c'est-à-dire que les gouvernemens qui établissent des loteries séduisent et dépouillent les hommes faibles et faciles à tromper.

Il y eut à Paris, dès le quinzième siècle, des loteries, sous les noms de *blanque* et de *tontine*[1]. Louis XIV mit les loteries à la mode, en gratifiant ses courtisans de divers lots précieux, qui ne coûtaient aucune mise de leur part : ce roi s'en servait, aux dépens du trésor public, pour

[1] Un Italien, appelé *Tonti*, venu à Paris pour faire sa fortune aux dépens de celles des autres, donna ce nom aux loteries.

distribuer ses libéralités. Les loteries de toutes espèces furent nombreuses sous ce règne. La cupidité, la galanterie, la dévotion, en usèrent de plusieurs manières [1].

Sous Louis XV, lorsque des couvens, des églises, manquaient d'argent pour leurs besoins ou pour des constructions, le gouvernement les autorisait à établir une loterie. Le public, dupé par l'espoir du gain, payait les frais désirés.

Louis XVI, par son édit du 30 juin 1776, supprima toutes les loteries, excepté celle des *Enfans trouvés* de la *Pitié* et la *loterie royale de France*.

Dans l'organisation de la loterie de France, les combinaisons sont telles, que les chances de la fortune tournent toujours en faveur de l'administration, et sont funestes aux imbéciles qui viennent y porter leur argent. On peut en juger par ses déplorables résultats; par ces familles réduites à la misère, pour devenir riches; par ces personnes qui se privent du plus strict nécessaire, pour jouir pendant quelques jours d'un espoir qui s'évanouit, chaque fois qu'il renaît [2].

[1] Voyez *Histoire des Tontines, Loteries et Blanques royales*, dans les *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. III, pag. 58 et suivantes.

[2] On raconte qu'en 1777, la duchesse d'Anville, passionnée

Le 16 novembre 1794, la convention supprima les loteries comme immorales. Sous le gouvernement du directoire, le 30 septembre 1797, la loterie de France fut rétablie. Elle reçut une extension considérable sous celui de Bonaparte. L'administration est située rue Neuve-des-petits-Champs, n°. 42. La salle où se fait le tirage fut construite en 1788. C'est un spectacle intéressant pour l'observateur, que l'altération de la physionomie des assistans à chaque numéro sortant.

Maisons de Jeux. Henri IV et Louis XIV avaient donné l'exemple du jeu : leurs successeurs les imitèrent. Le lieutenant de police Sartines autorisa, en 1775, les maisons de jeu, et leur donna une consistance qu'elles n'avaient jamais eue. Pour diminuer l'odieux de cet établissement et de son autorisation, le sieur de Sartines

pour la loterie, rêva qu'un fou était seul propre à deviner les numéros qui devaient sortir au prochain tirage. Elle va à Bicêtre, demande un fou avec qui elle puisse causer sans danger. Le fou arrive; elle lui expose l'objet de sa démarche. Celui-ci prend une plume, écrit les numéros, les présente à la duchesse : *Apprenez-les par cœur*, lui dit-il; puis, il divise le papier en trois parties, roule chacune d'elles, les avale, et ajoute : *Madame, allez les prendre; le tirage se fait demain; je vous réponds que ces numéros sortiront, qu'ils vous feront un terne; mais je ne réponds pas que ce soit un terne sec.*

ordonna que les produits qui en résulteraient seraient employés à des œuvres de bienfaisance, à la fondation de quelques hôpitaux. C'était promettre des aumônes à ceux dont on préparait la ruine.

Depuis l'établissement d'un nouveau jeu de hasard appelé *la belle*, on compta dans Paris douze maisons de jeu, lit-on dans les *Mémoires secrets*. Des femmes eurent la permission de donner à jouer deux jours de la semaine. Les banquiers donnèrent chaque jour six louis à chaque maîtresse, et se chargèrent de tous les frais. On leur accorda un troisième jour; mais les six louis de ce jour furent entièrement pour la police.

On vit des baronnes, des marquises ruinées, solliciter l'avantage de posséder un de ces tripots, qu'elles faisaient exploiter par des subalternes qui partageaient avec elles le prix de cette turpitude. Voici les noms des directeurs, et les quartiers de ces repaires.

Dufour, rue Neuve-des-Mathurins;
Amyot et Fontaine, rue de Richelieu;
Deschamps, faubourg Saint-Germain;
Nollet, rue de Richelieu;
Andrieux, au pont aux Choux;
Chavigni, rue Montmartre;

Delsene, rue Plâtrière [1];
Pierry, rue de Cléry;
Barbaroux, rue des Petits-Pères;
Herbert, au café de la régence;
David et Dufresnoy;
Odelin, rue Neuve-des-Petits-Champs;
Latour, rue Feydeau;
Bouilleron, à l'Arche-Marion;
Boyer et Remi, rue de Richelieu.

Ces hommes, presque tous valets de grands seigneurs, avaient pour chef un nommé Gombaud, caissier général.

Ces repaires privilégiés en firent naître d'autres qui ne l'étaient pas. On en trouvait chez une dame de Selle, rue Montmartre; chez une dame Champeiron, rue de Cléry; chez une dame de La Sarre, place des Victoires; chez la dame de Fontenille, cour de l'Arsenal, etc., etc. Les joueurs qualifiaient dignement ces maisons, en les nommant l'*enfer*.

Ces jeux furent des sources de malheurs et de crimes. Prohibés en 1778, ils trouvèrent un refuge à la cour, où il s'établit des banquiers et

[1] On raconte que M. de Vaudreuil, impatienté de voir le très-riche et très-élégant Delsene soutenir bon un coup qui ne l'était pas, lui dit: *J'ai vu un temps où vous étiez plus accommodant.* (Il avait été son perruquier.)

des filous, et dans les hôtels privilégiés des ambassadeurs, où la police ne pouvait exercer son ministère. Bientôt les jeux de hasard furent de nouveau rétablis; et celui qu'on nomme le *biribi* devint en grande faveur.

En 1781, ces jeux, qui avaient ruiné plusieurs familles, causé des suicides et des banqueroutes, et ébranlé le commerce, furent, en février, dénoncés au Parlement, qui manda à sa barre le lieutenant de police. De beaux discours furent prononcés; et comme plusieurs personnes du plus haut rang tenaient elles-mêmes des jeux, le Parlement décida qu'il convoquerait les pairs. Il en résulta, le 20 février de cette année, un arrêt réglementaire sur lequel le roi, se réservant de statuer, rendit, le 1er. mars, une déclaration. Cet arrêt sévère contre les banquiers des jeux les menaçait du carcan et du fouet.

Les maisons de jeux privilégiées continuèrent avec sécurité; celles qui ne l'étaient pas continuèrent aussi, mais éprouvèrent des disgrâces. Plusieurs lettres de cachet furent le châtiment des infractions aux réglemens. On vit des personnes très-éminentes convaincues de tenir ces tripots. Parmi leurs noms on remarque celui de Genlis. La contagion gagna jusque dans les sociétés établies au Palais-Royal, sous les titres de

club ou de *salon :* ce qui fit naître une ordonnance de police de mars 1785, qui interdit les jeux dans ces sociétés.

En 1786, de nouveaux désordres dans les maisons de jeu qui n'étaient que tolérées nécessitèrent de nouvelles mesures prohibitives.

Ces tripots, repaires de filous et d'escrocs, produisirent à la police, pendant les six derniers mois de l'an 1785. . . . . 47,761 liv.

Pendant l'année entière de 1786. 103,961

En 1787. 103,385

En 1788. 86,714

Pendant la révolution les maisons de jeu furent fréquemment poursuivies; mais ces repaires d'escrocs et de dupes, malgré les lois et la vigilance de la police, se recomposaient toujours. Jamais les gouvernemens de la révolution ne se sont souillés par l'autorisation de ces infâmes établissemens.

Il serait curieux de fouiller dans les greffes des cours criminelles. On y verrait que la plupart des crimes qui ont voué tant de malheureux à l'ignominie et à l'échafaud, ont leur source dans la passion du jeu, et dans l'existence de ces maisons infâmes où on peut la satisfaire. Elles retentissent encore à mon oreille et à mon cœur ces paroles prononcées par le nommé Warrin,

condamné à mort, en 1815, pour avoir assassiné, dans le passage du Panorama, un chapelier, son compatriote et son ami : « *Pourquoi tous les « jeunes gens qui ont le goût du jeu ne peu- « vent-ils me voir dans l'affreuse position où je « suis ? mon exemple, en les épouvantant, les « corrigerait peut-être.* »

Un quatrain, publié en l'an 1822, donne le portrait bien fidèle des maisons de jeu :

Il est trois portes à cet antre :
L'espoir, l'infamie et la mort.
C'est par la première qu'on entre,
Et par les deux autres qu'on sort.

Voici quelques détails sur l'état présent des jeux de hasard.

Il existait, en 1818, neuf maisons de jeu à Paris.

Quatre au Palais-Royal : au n°. 154, sont un trente et un et une roulette ; au n°. 129, un trente et un et une roulette ; au n°. 113[1], deux

[1] A la tournure, à la mise de la presque totalité des joueurs qui remplissent ce tripot, on ne croirait jamais qu'ils eussent encore quelque chose à perdre. Un trait suffira pour prouver dans quelles vues il a été ouvert. Pendant long-temps, le samedi, jour où les ouvriers reçoivent le salaire de la semaine, il y avait, au n°. 113, une table de jeu de plus, pour que ces pauvres victimes fussent expédiées plus promptement. Quelle humaine prévoyance !

roulettes, un passe-dix, et un biribi; au n°. 9, un trente et un, deux roulettes et un craps;

Au Grand-Salon, un trente et un et un craps;

A Frascati, un trente et un;

Rue Marivaux, une roulette;

Rue du Temple, près des boulevards, une roulette;

Rue Dauphine, un trente et un et une roulette.

Cette administration corruptrice, organisée comme une administration utile, se compose de vingt-huit tailleurs de trente et un, de vingt-huit croupiers, de quatre-vingts tailleurs de craps, de biribi et de creps; de douze inspecteurs, de dix suppléans, de six chefs de parties dans les grandes maisons; de trois chefs de parties pour les roulettes, de vingt inspecteurs secrets, d'un inspecteur général, et de cent trente garçons de salle. On y trouve des rafraîchissemens; et au grand-salon, il se donne deux dîners par semaine.

Le privilége de ces jeux a été, par le gouvernement, affermé, en 1818, pour six années, à raison de 7 millions par an, et de plus un million de pot-de-vin. On évalue les produits de ces jeux à environ 9 millions de francs chaque année; le total des frais peut s'élever à 1 million et demi.

On parle de rétablir la morale, et l'on autorise, l'on maintient les sources les plus fécondes de l'immoralité : on fait pis, on en retire un lucre honteux.

Mont-de-Piété, situé rue des Blancs-Manteaux, n°. 18, et rue de Paradis, n°. 7, organisé à l'instar des monts-de-piété d'Italie. Le gouvernement consentit à l'établissement de celui-ci; il fut fondé en 1777. Le but de cet établissement est le prêt sur gage, à un intérêt modéré. On donne à l'emprunteur les deux tiers de l'estimation des objets qu'il met en gage, et pour les matières d'or et d'argent, les quatre cinquièmes de la valeur de leur poids.

Un décret, du 8 thermidor an 8 (27 juillet 1800), ordonne que l'emprunteur, s'il n'est pas connu, produise un répondant pour les prêts au-dessus de 24 francs.

L'hôtel du Mont-de-Piété est très-vaste. En 1781, on commença à construire une très-grande partie du bâtiment. En 1786, ces travaux furent terminés. En cette année, on y comptait plus de quarante mille montres, et tous les autres gages en proportion. Quinze millions environ y étaient en circulation.

Vingt-quatre commissionnaires, dont les bu-

reaux sont situés dans divers quartiers de Paris, servent de supplément à l'administration. Cet établissement a, de plus, dans cette ville, deux succursales : l'une, rue Vivienne, n°. 18; l'autre, rue des Petits-Augustins, n°. 20.

Bureau des Nourrices, situé rue Sainte-Apolline, n°. 18. L'origine de cet établissement utile est peu connu. Il existait, au treizième siècle, sous le nom de *recommanderesses*, si l'on en juge par une rue qui, à la fin de ce même siècle, portait ce nom, et faisait partie de celle de la Vannerie.

On sait qu'en 1785 le lieutenant de police Le Noir s'y rendit pour décerner un prix à la meilleure nourrice. Cette cérémonie se fit avec solennité. Le prix consistait en une médaille d'or portant l'effigie de la reine, et sur le revers ces mots : *A la bonne nourrice;* et en un gobelet d'argent sur lequel l'historique de ce prix était gravé.

C'est dans ce bureau que des nourrices se rendent, et que des pères et mères en vont chercher pour leurs enfans. Les membres de ce bureau veillent sur ces femmes de campagne, et répondent, autant qu'il leur est possible, de leur santé et de leur vigilance.

Maison de Santé, aujourd'hui Maison de Retraite, située sur la route d'Orléans, au-delà de la Barrière d'Enfer, au Petit-Montrouge. Les religieux de la Charité obtinrent, au mois de mars 1781, par des lettres-patentes, enregistrées au Parlement le 31 juillet 1782, l'autorisation d'acquérir un local au Petit-Montrouge, et d'y faire construire une *maison de santé* en *faveur des militaires et des ecclésiastiques*. Le roi, par ces mêmes lettres, donne 10,000 livres de rente pour la construction et l'entretien de cet établissement. L'assemblée du clergé avait déjà accordé pour cet objet la somme de 100,000 livres. Cette maison devait contenir douze lits; six pour les militaires, et autant pour les ecclésiastiques. Les bâtimens furent élevés sur les dessins du sieur Antoine.

Cet établissement changea de destination pendant la révolution; aujourd'hui, au lieu de douze lits, il en contient cent. J'en parlerai par la suite dans le tableau des hôpitaux civils de Paris.

Hopital Necker, situé rue de Sèvres, n°. 3, au-delà du boulevart. Il fut fondé par la dame Necker en 1779. J'en parlerai par la suite dans le tableau des hôpitaux civils.

Digitized by Google

Cassas del. Coutelé fils dir. W. Tassin sculp.

THÉÂTRE DE L'ODÉON.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. E. III

Digitized by Google

Spectacles.

Théâtre-Français ou *l'Odéon.* Pendant que les comédiens de ce théâtre jouaient provisoirement dans la salle des machines du château des Tuileries, on faisait plusieurs projets pour leur construire une salle nouvelle.

On pensa d'abord à élever cet édifice près du lieu qu'il occupe aujourd'hui : ce projet était celui du sieur Wailly. Le sieur Liégeon, architecte, en avait un autre : il proposait de le bâtir au carrefour de Bussy. Ce dernier projet fut fort appuyé. Les comédiens ne voulaient pas de nouveau théâtre, et cabalaient pour obtenir la restauration de l'ancien. Le corps municipal de Paris voulait que le théâtre fût élevé sur l'emplacement de l'hôtel de Condé. Il acheta cet emplacement [1], et chargea son architecte, le sieur Moreau, de fournir des plans : les constructions furent commencées ; mais, bientôt après, on les

[1] L'emplacement de l'hôtel de Condé faisait partie d'un ancien clos Bruneau, dont j'ai parlé, tom. II, pag. 98. Armand de Corbie fit bâtir une maison de plaisance sur ce clos Bruneau, qu'on nomma *séjour de Corbie.* Jérôme de Gondi, duc de Retz, maréchal de France, l'acheta en 1610. Cet hôtel, agrandi, embelli, fut, en 1612, acquis par Henri de Bourbon, prince de Condé. Son fils, le prince de Condé, l'habita, et l'abandonna pour occuper le Palais-Bourbon.

suspendit. Tous ces projets, qui se détruisaient les uns les autres, avaient été successivement, pendant les années 1769, 1770, 1771, 1772, 1773, autorisés par lettres-patentes du roi, enregistrées au Parlement.

Les travaux commencés par l'architecte Moreau avaient déjà coûté cent mille écus, somme dépensée inutilement; le sieur Turgot, appelé récemment au ministère, fit, en 1774, suspendre les travaux, et sembla favoriser le projet moins dispendieux de Liégeon. L'édifice du théâtre, suivant le projet de Moreau, devait être placé à peu près vers le milieu de la rue de l'Odéon.

Après plusieurs hésitations, et surtout après beaucoup d'intrigues, on adopta, en 1778, le projet du sieur Wailly. Sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, que le roi venait de retirer de la ville, pour le donner à Monsieur, et loin des fondations déjà faites, furent jetées celles du nouveau théâtre; il fut rapproché du palais du Luxembourg, afin que ce prince, qui se proposait d'habiter ce palais, et qui s'était chargé des frais de construction, eût la facilité de s'y rendre par le moyen d'une galerie souterraine.

Les travaux de ce bâtiment furent commencés en 1779, et terminés en mars 1782, par les

sieurs Wailly et de Peyre l'aîné. Ce théâtre fut ouvert au public, en cette année, après la quinzaine de Pâques, et prit le titre de *Théâtre-Français*, titre auquel ont succédé quelques autres.

La salle présentait dix-neuf cent treize places. Aucune de celles de Paris n'en contenait autant; aucun théâtre de cette ville n'avait les formes mâles et nobles qui caractérisent celui-ci, aucun n'avait eu encore son isolement, la régularité de ses rues aboutissantes, et n'était placé dans un quartier bâti exprès pour lui.

On trouva beaucoup de défauts dans l'intérieur de cette salle; il en existait quelques-uns; on les répara par la suite. Elle fut la première qui fut éclairée, en 1784, par les lampes appelées *quinquets*.

Cet édifice, comme toutes choses, éprouva les vicissitudes de la fortune. Il porta d'abord le titre de *Théâtre-Français;* en 1790, il reçut celui de *théâtre de la Nation*. Le 18 mars 1799, il fut, à l'exception de ses quatre murs de face, détruit par un incendie. Alors les comédiens du Théâtre-Français jouèrent sur le théâtre du Palais-Royal, qu'on nommait *théâtre des Variétés*, et y restèrent.

Le Théâtre-Français, brûlé, fut, en 1807, ré-

paré sur les dessins du sieur Chalgrin, et concédé au sénat conservateur. Alors on lui donna le titre d'*Odéon*. Le sieur Chalgrin, en restaurant cet édifice [1], y fit plusieurs changemens : il surmonta le fronton de la façade par un attique ; et, du côté de la rue de Vaugirard, il prolongea le théâtre en ajoutant un rang d'arcades à l'édifice.

Une troupe de comédiens, parmi lesquels se trouvaient quelques acteurs des Français, l'occupa.

Sous l'empire de Napoléon, ce théâtre joignit au titre d'*Odéon* celui de *Théâtre de l'Impératrice*. On y jouait des comédies et des *opéra-buffa*. Le sieur Picard, auteur dramatique distingué, et que ses admirateurs ont nommé le *Molière de notre temps*, parce qu'il a peint les ridicules et les vices de ses contemporains, en était le directeur, et y jouait ses propres pièces.

Le théâtre de l'Odéon, soumis aux événemens politiques, quitta, en 1814 son titre de *théâtre de l'Impératrice*, et devint le *second Théâtre-Français*. Il est occupé par une troupe d'acteurs qui jouent des comédies, des tragédies, anciennes et nouvelles.

[1] *Voyez* planche 73.

Le vendredi, 20 mars 1818, un incendie très-violent détruisit, pour la seconde fois, ce théâtre. Tout l'intérieur et la toiture devinrent en peu d'heures la proie des flammes. Le 20 août suivant, sous la direction du sieur Baraguey, architecte de la Chambre des Pairs, on commença la restauration de ce théâtre, qui, le 1er. octobre 1819, entièrement réparé, fut ouvert au public.

Les parties extérieures, n'ayant éprouvé aucun dommage, sont restées dans leur état précédent; on a intérieurement ajouté quelques constructions propres à préserver cet édifice d'un nouvel incendie, ou plutôt à diminuer les effets d'un pareil désastre.

L'intérieur de ce théâtre est disposé avec beaucoup d'intelligence; sa décoration ne mérite pas le même éloge : on y a prodigué les dorures; et cette prodigalité, qui sent la barbarie, se fait surtout remarquer dans la loge du roi.

Ce spectacle rivalise avec celui de la Comédie Française. Le jeune Delavigne y a fait admirer les prémices d'un talent qui, dans sa maturité, doit jeter un plus grand éclat. Ses tragédies des *Vêpres siciliennes* et du *Paria* ont entraîné presque tout Paris à l'Odéon.

Théâtre de la Comédie Française, situé rue de Richelieu, n°. 6, attenant au bâtiment du Palais-Royal.

L'édifice de ce théâtre, commencé en 1787, élevé sous la direction du sieur Louis, et sur l'emplacement du parterre d'Énée [1], fut achevé dans l'espace de deux années, et ouvert au public le 15 mai 1790. Il était destiné pour les comédiens des *Variétés amusantes*, qui y jouèrent jusqu'en 1799. L'incendie arrivé en cette année à la salle, nommée depuis l'Odéon, obligea les comédiens français à jouer sur le théâtre des Variétés, théâtre qu'ils firent considérablement réparer par le sieur Moreau, et où ils jouent encore.

Alors les principaux acteurs, Talma, Mme. Vestris, Grandmesnil et autres se transportèrent sur le théâtre des Variétés et s'adjoignirent quelques acteurs de ce théâtre, notamment Michaud. Cet établissement, régénéré, reçut le nom de *Théâtre de la République*, qu'il quitta pour reprendre celui de *comédie française*.

La façade principale de ce théâtre est sur la

[1] Ainsi nommé, parce qu'il était contigu à une galerie du Palais-Royal appelée *galerie d'Énée*, galerie dont les sujets des peintures étaient tirés de l'Éneïde. On dit que le duc d'Orléans, régent, avait contribué à ces peintures.

rue de Richelieu ; elle est décorée de douze colonnes doriques ; au-dessus de cette ordonnance en est une autre composée d'autant de pilastres corinthiens. Tout autour de cet édifice est une galerie couverte et non interrompue.

Le plan du vestibule intérieur est de forme elliptique, entouré de trois rangs de colonnes doriques, accouplées au premier rang, et isolées aux deux derniers ; quatre escaliers, agréablement disposés, aboutissent à ce vestibule, dont le plafond, orné de sculptures, a trop peu d'élévation. La décoration de la salle de spectacle et celle du foyer n'ont rien de remarquable. L'avant-scène a trente-huit pieds d'ouverture, le théâtre en a soixante-neuf de profondeur, et autant de largeur.

Ce théâtre, dont la construction n'offre rien de remarquable, est, à plusieurs égards, très-inférieur à celui de l'Odéon.

Opéra ou Académie royale de Musique. Il fut, pendant le règne de Louis XVI situé au Palais-Royal, et puis sur le boulevart, près de la porte Saint-Martin.

Le 8 avril 1781, le théâtre de l'Opéra, contigu au Palais-Royal, devint, pour la seconde fois, la proie des flammes. Le feu prit à la salle, au

moment où le spectacle finissait. On ne put parvenir à l'éteindre : il consuma tout. Les réservoirs manquaient d'eau ; et, huit jours après, on voyait encore la fumée s'élever de ses ruines, desquelles on tira vingt et un cadavres défigurés.

On s'occupa aussitôt de la construction d'un nouveau théâtre ; le sieur Le Noir, architecte, en fut chargé. On choisit, après plusieurs hésitations, un emplacement près de la porte Saint-Martin, où s'élevait autrefois le magasin de la ville. L'architecte s'engagea, par un dédit de vingt-quatre mille francs, à construire ce théâtre assez tôt, pour être ouvert au public le 5 octobre suivant. Il fit travailler les ouvriers nuit et jour ; et, dans l'espace de soixante-quinze jours, le théâtre fut construit et entièrement décoré.

Un soubassement à refends, orné de huit cariatides, supporte une ordonnance de huit colonnes doriques, entre lesquelles sont les bustes de Quinault, Lully, Rameau et Gluck ; au-dessus est un vaste bas-relief, exécuté par Boquet : telle est la décoration de la façade.

Les acteurs de l'Opéra jouèrent sur ce théâtre jusqu'en 1793, époque où ils le quittèrent pour aller établir leur spectacle dans une nouvelle salle élevée dans la rue de Richelieu, vis-à-vis la

Bibliothéque royale, et dont je parlerai à cette époque.

Des bouffons italiens jouaient certains jours de la semaine à l'Opéra. Leurs scènes n'amusaient qu'un très-petit nombre de spectateurs. Obéissant à un arrêt du conseil du 25 décembre 1779, et à des lettres-patentes du 31 mars 1780, ils se retirèrent.

Théatre des Italiens ou Opéra-Comique. Il fut, pendant le règne de Louis XVI, situé d'abord à l'ancien emplacement de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil [1], emplacement occupé aujourd'hui par la halle aux cuirs, et puis sur le boulevart qu'on a nommé des *Italiens*.

Les acteurs de ce théâtre, étant mécontens de leur salle, qui tombait en ruine, salle beaucoup trop longue, et fort incommode au public, quoique richement ornée, il fut arrêté qu'un nouveau théâtre serait construit sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul situé sur le boulevart. Les travaux, commencés en mars 1781, sur les dessins du sieur Heurtier, architecte, furent terminés en 1783; et l'ouverture de ce théâtre

[1] Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne est souvent mentionné dans cet ouvrage. *Voyez* tom. III, pag. 420; tom. IV, pag. 347; tom. V, pag. 195; tom. VI, pag. 65.

s'en fit le 28 avril par une pièce de circonstance intitulée *Thalie à la nouvelle salle.*

Cette salle avait des défauts dont on se plaignait beaucoup, des beautés dont on ne parla guère; mais la faute qui parut choquante aux personnes les moins passionnées résulta de l'amour-propre des comédiens qui, pour n'être point assimilés aux acteurs des boulevarts, en consentant à ce que leur théâtre fût placé sur cette promenade, exigèrent, dit-on, que quelques bâtimens les en séparassent, et que la façade fût tournée du côté de la ville. Les entrepreneurs des bâtimens qui forment la place et les rues adjacentes se sont prêtés d'autant plus volontiers à cette puérilité, que par cette disposition ces bâtimens acquéraient plus de valeur.

Ainsi, afin de satisfaire à la vanité des uns et à l'intérêt des autres, on a sacrifié un avantage pour ce théâtre, et un embellissement pour le quartier.

Ce théâtre, qui tourne le dos à la promenade, présente sa façade sur une place, entourée de bâtimens. Ces bâtimens, élevés sur le terrain de l'hôtel de Choiseul, forment un nouveau quartier, composé d'une place, de quatre rues, d'une île de maisons, nommé vulgairement *le pâté.*

La façade, située devant un espace peu vaste,

a de la majesté; son style mâle et sévère caractérise peu sa destination; elle offre six colonnes d'ordre ionique, d'une grande proportion, formant avant-corps; elle est d'ailleurs dépourvue de toute espèce d'ornemens, et conviendrait mieux à un temple qu'à une salle de spectacle.

En 1784, les nombreux défauts de la décoration intérieure disparurent, non par les soins du sieur Heurtier, mais par ceux du sieur Wailly, qui y fit exécuter des changemens heureux.

Les acteurs de ce théâtre y jouèrent jusqu'en 1797, époque où des réparations nécessaires les obligèrent à l'abandonner, pour aller occuper celui de la rue Feydeau, où ils sont encore.

Les comédiens italiens, depuis qu'ils qualifiaient leur théâtre d'*Opéra-Comique*, s'étaient bornés à représenter des pièces chantantes; pour donner un nouvel attrait à leur spectacle, ils entreprirent de jouer des pièces parlantes; en 1779, ils commencèrent à mettre sur leur scène la jolie comédie des *Deux Billets*. Lors de l'incendie de l'Odéon, dont j'ai parlé plus haut, cette salle fut provisoirement occupée par les acteurs de ce théâtre.

Théatre de Monsieur, aujourd'hui Théatre Feydeau, situé rue Feydeau, n°. 19. Il fut cons-

truit, pendant les années 1789, 1790, par les sieurs Le Grand et Molinos. Il était destiné à une troupe venue d'Italie, qui, le 29 janvier 1789, arriva à Paris, sous la protection de Monsieur, frère du roi, et débuta dans la salle de spectacle du château des Tuileries, par un opéra bouffon italien, intitulé *le Vicende amorose*. Cette troupe, qui avait l'espérance de jouir pendant trente ans de son privilége, fut désappointée par l'événement politique des 5 et 6 octobre, qui obligea Louis XVI à occuper les Tuileries. Ces bouffons, forcés de déménager, après vingt-six jours d'inactivité, s'établirent à la foire Saint-Germain, dans la salle de Nicolet, en attendant la construction du théâtre qu'on leur destinait. Ce théâtre ayant été achevé à la fin de l'année 1790, ils y débutèrent, le 6 janvier 1791, par un opéra intitulé *le Nozze di Dorina*.

Cette salle fut bâtie, en peu de temps, dans un emplacement incommode; les architectes, gênés, ne purent déployer tout leur talent dans sa construction; cependant ils ont, autant qu'il leur était possible, tiré un bon parti du local.

La façade, quoique peu avantageusement située, porte un caractère d'originalité qui ne la fait ressembler à aucune autre. L'intérieur est décoré avec goût.

Les bouffons italiens, après la première vogue, se virent obligés de s'associer des comédiens français, qui jouaient alternativement sur ce théâtre. Bientôt ces bouffons disparurent, et les comédiens italiens les remplacèrent. Ce théâtre compte aussi des artistes distingués : et les noms de mesdames Dugazon, Saint-Aubin, ainsi que ceux de Dozainville et d'Elleviou, qui eut l'avantage particulier de plaire dans tous ses rôles, resteront gravés long-temps dans la mémoire des Parisiens.

Théatre des Variétés amusantes, situé sur le boulevart du Temple, au coin de la rue de Bondi. Le sieur l'Ecluse, fameux sur les théâtres forains, après avoir établi ses tréteaux à la foire, protégé par le lieutenant de police Lenoir, fit construire, en 1778, un théâtre sur le boulevart du Temple, à côté du Wauxhall de Thoré. Cet acteur voulait faire revivre le genre populaire et les scènes de *Vadé;* il jouait parfaitement les rôles de poissardes.

Ce théâtre fut ouvert, en 1779 et, grâce à la protection du lieutenant de police, il devint bientôt le théâtre à la mode. C'est sur ce théâtre que Volanges étala ses talens dans les rôles de *Jeannot* et des *Pointus*, etc. Jamais aucune

pièce n'avait, à Paris, attiré un concours aussi durable que celle des *Battus payent l'amende*, farce pitoyable, que le talent de Volanges faisait seul valoir. Cet acteur, mécontent, se retira [1].

Les directeurs perdaient beaucoup par l'éloignement de Volanges, et celui-ci, humilié de l'accueil féodal qu'il reçut parmi les Italiens, revint aux Variétés amusantes, et y reçut une augmentation de traitement : la foule l'y suivit.

Les scènes de ce théâtre excitèrent la jalousie du Théâtre-Français, qui, en 1785, en attaqua les directeurs, par un mémoire auquel ceux-ci répondirent vivement. Protégé par le duc de Chartres, et par le lieutenant de police Lenoir, le spectacle des Variétés sortit de la classe des spectacles forains; et, prétendant à la dignité de second théâtre des Français, il vint s'établir dans le centre de la capitale, au Palais-Royal, où, en 1786, on lui fit construire une salle provi-

[1] Cet acteur, mécontent des directeurs des Variétés, qu'il enrichissait, prit le parti de débuter aux Italiens; il y joua *les trois Jumeaux vénitiens*. Ce fut le 22 février 1780, jour qui fit événement à Paris. La foule était si grande, que le vieux théâtre des Italiens, la rue de Mauconseil, et les rues aboutissantes, étaient remplis. Les curieux s'y trouvèrent si fortement comprimés, que plusieurs, sans s'en apercevoir, laissèrent, dans ces rues, leurs cannes, leurs chapeaux, et des lambeaux de leurs habits.

soire, sur l'emplacement du parterre d'Enée, en attendant l'achèvement d'une salle plus solide et plus convenable[1].

La construction de cette dernière salle, commencée en 1787, fut achevée en 1790, et prit, en 1791, le titre de *Théâtre-Français de la rue de Richelieu*. La troupe des Variétés y resta jusqu'en 1799, époque où, comme je l'ai dit, les comédiens français, après l'incendie de leur théâtre du faubourg Saint-Germain vinrent l'occuper; ils l'occupent encore.

Théatre des grands Danseurs, ou Théatre de Nicolet, aujourd'hui théatre de la Gaieté, situé boulevart du Temple, n°s. 68 et 70. J'ai parlé, sous le règne de Louis xv, de l'origine de ce théâtre; sous le règne suivant, les succès d'Audinot, son rival, déterminèrent Nicolet à ajouter un nouveau stimulant à son spectacle, et à faire venir, en 1775, d'Espagne des faiseurs de tours de force très-extraordinaires, qui y ramenèrent la foule.

Nicolet, lorsqu'en 1777 le feu eut consumé toutes les constructions de la foire Saint-Ovide, fut le premier à offrir un exemple honorable : il donna une représentation au profit des incen-

[1] *Voyez* ci-dessus, *Théâtre-Français*, p. 400.

diés; Audinot l'imita, et cette imitation fut suivie de plusieurs autres.

Ce théâtre se maintient sous le nom de *théâtre de la Gaieté*[1]. On y joue maintenant des mélodrames, des pantomimes, et des vaudevilles.

Ambigu-Comique, ou théâtre d'Audinot, situé sur le boulevart du Temple, n°s. 74 et 76. Le directeur de ce théâtre, homme de beaucoup de talent et de goût pour le genre qu'il avait adopté, fut, en 1776, repris de justice pour avoir, dans des actes, supposé de faux noms. Cette peine infamante ne l'empêcha point de conduire son spectacle, et il en fut paisible possesseur jusqu'en 1784. L'Opéra ayant obtenu un arrêt du conseil qui lui accordait les priviléges de tous les petits théâtres, pour les exercer ou les faire exercer à leur gré, les sieurs Gaillard et d'Orfeuille se firent adjuger la direction des théâtres des Variétés et de l'Ambigu-Comique. Audinot ne resta pas tranquille : il s'éleva entre les théâtres forains une guerre, excitée et fomentée par les administrateurs de l'Opéra, qui exerçaient un empire tyrannique sur les spec-

[1] *Voyez* ci-dessus, *Théâtre de Nicolet* ou *des grands Danseurs*, pag. 130.

tacles qui leur étaient subordonnés. Cette guerre dura pendant les années 1784 et 1785. Audinot, contraint d'abandonner son théâtre, en dressa un nouveau au bois de Boulogne. Au mois d'octobre de cette dernière année, grâce au changement du lieutenant de police, Audinot fut réintégré dans son théâtre, et s'y est maintenu.

On y joue le même genre de pièces qu'au théâtre de la Gaieté.

Théatre de Beaujolais, situé d'abord au Palais-Royal, puis sur le boulevart de Ménil-Montant. Ce théâtre fut, le 23 octobre 1784, ouvert au public pour la première fois. Il faut dire quelle espèce d'acteurs figurait sur ce théâtre : ils étaient de bois; des mains invisibles les faisaient mouvoir, tandis que des acteurs vivans, cachés dans la coulisse, parlaient et chantaient pour eux. On permit sans difficulté le spectacle de ces grandes marionnettes; mais les directeurs sortirent bientôt des bornes qui leur étaient prescrites; ils introduisirent des acteurs enfans de la hauteur de ces marionnettes, qui dialoguaient avec elles sur le théâtre. Bientôt les acteurs en nature remplacèrent tout-à-fait les acteurs de bois. Aux acteurs enfans s'en joignirent de plus grands, qui représentèrent des

petites comédies, et des opéra-comiques; mais ils se bornaient à la pantomime, tandis que de la coulisse d'autres acteurs parlaient et chantaient pour eux. Par la simultanéité des gestes de l'un et de la voix de l'autre, l'illusion était complète. Cette licence fut réprimée, et il fut prescrit aux directeurs de n'employer qu'un seul acteur pour le même rôle. Alors ce qu'avait de piquant et de singulier ce spectacle s'évanouit: il cessa d'attirer la foule.

En octobre 1790, le théâtre de Beaujolais fut cédé à la demoiselle de Montansier, directrice du théâtre de Versailles dont je vais parler, et les directeurs de Beaujolais vinrent en établir un autre sur le boulevart.

Théatre de la demoiselle de Montansier, situé au Palais-Royal, à l'extrémité septentrionale de la galerie qui avoisine la rue de Montpensier. La demoiselle de Montansier, directrice du théâtre de Versailles, lorsque Louis XVI vint, en octobre 1790, habiter les Tuileries, déclara, à l'instar de l'Assemblée nationale, qu'elle *était inséparable de sa majesté;* en conséquence elle vint établir son théâtre à Paris, prit des arrangemens avec les directeurs du théâtre de Beaujolais, leur fit un procès qu'elle gagna, et occupa leur théâtre,

qu'elle fit réparer et agrandir. On y jouait avec succès l'opéra-comique et la comédie. Les directeurs du Théâtre-Français et de l'Opéra étaient alors sans force pour opposer à un pareil établissement leurs priviléges discrédités.

Il se forma sous le règne de Louis XVI plusieurs petits spectacles destinés aux spectateurs de la classe inférieure; en voici la notice :

Les Élèves pour la danse de l'Opéra, théâtre situé sur le boulevart du Temple. Le sieur Teissier spécula sur les élèves du Conservatoire de l'Académie de Musique, et leur fit, en 1777, construire un théâtre, qui fut ouvert au public en octobre 1778. La salle était fort agréable; 80 élèves en étaient les acteurs. Ils débutèrent par une pantomime, intitulée : *La Jérusalem délivrée*. Le sieur Parisot fut ensuite le directeur de ce théâtre, qui néanmoins n'eut pas plus de succès. Les entrepreneurs ne payaient ni leurs créanciers ni les acteurs. Un ordre du roi, en septembre 1780, prescrivit la clôture de ce théâtre.

Théatre des Menus-Plaisirs, situé à l'hôtel des Menus, construit pour les élèves du Conservatoire de l'Académie de Musique. Il fut, en 1781, après l'incendie de l'Opéra, disposé pour y faire

jouer les acteurs de ce grand spectacle. Mais la scène n'étant pas assez vaste pour de si pompeuses représentations, le public y renonça.

Théatre des Associés, situé sur le boulevart du Temple. Ce théâtre fut ouvert en 1768, et les comédiens y chantèrent des couplets en l'honneur du sieur Lenoir, lieutenant de police, qui avait autorisé leur établissement. Le sieur Beauvisage fut long-temps le directeur de cette troupe, qui, au boulevart, comme à la foire Saint-Germain, jouait des comédies, et surtout des tragédies où l'on riait. Le directeur lui-même, qui représentait le rôle d'Orosmane dans *Zaïre*, invitait, d'une voix enrouée, le public à venir à son spectacle par ces mots : *entrez, Messieurs, prenez vos billets, on va commencer* [1]. On jouait la parade sur des tréteaux à la porte de ce spectacle. Les comédiens français, si fiers, n'avaient pas une origine plus illustre.

Au sieur Beauvisage succéda, dans la di-

[1] Le sieur Beauvisage jouait les tyrans ; il remplissait, dans *le Joueur*, le rôle de Béverley ; et lorsque, tenant fortement, dans ses robustes mains, le vase qui contenait le prétendu poison, il articulait ces mots : *Nature, tu frémis !* le vase se brisa, et la liqueur se répandit sur la table. Sans se déconcerter, il la ramassa, la fit couler dans le creux de sa main, et l'avala avec intrépidité. Cette présence d'esprit fut vivement applaudie.

rection de ce théâtre, le sieur Sallé, qui, au commencement de la révolution, changea la dénomination de ce spectacle, et au titre d'*Associés* substitua celui de *Théâtre patriotique du sieur Sallé*.

Théatre du Délassement comique, situé boulevart du Temple, hôtel Foulon : autre spectacle que le sieur Valcour aurait fait prospérer, s'il eût eu autant de bonheur que de zèle. Directeur, acteur et auteur, il soutint son petit spectacle pendant deux ans; mais un incendie détruisit son théâtre et ses espérances; il fallut le rétablir. Les directeurs des théâtres voisins, jaloux de ses succès, le restreignirent à ne faire paraître à la fois sur la scène que trois acteurs, auxquels la parole était interdite. Ils jouaient la pantomime à travers une gaze qui remplissait l'ouverture de la scène. La révolution vint; les priviléges tombèrent, le voile de gaze fut déchiré, les acteurs recouvrèrent la parole; mais elle ne rendit pas à ce théâtre les talens, le goût propre à le faire sortir de son infériorité.

Théatre français Comique et Lyrique, situé boulevart Saint-Martin, rue de Bondi. C'était le même théâtre qu'avait occupé la troupe des

Variétés amusantes, et que le directeur fit réparer et embellir. Ce spectacle ne doit pas être rangé dans la classe des deux derniers théâtres dont je viens de parler. Son genre était plus relevé; il fut, pour la première fois, ouvert au public après la quinzaine de Pâques de l'an 1790. On y jouait des comédies et des opéra-comiques. Ce théâtre fut reconstruit sous une forme très-gracieuse, par un architecte nommé Sobre, jeune homme plein de talens, que la mort a trop tôt enlevé. Cet édifice terminé, il reçut le titre de *Théâtre des Jeunes-Artistes*.

Ce théâtre fut compris dans le nombre de ceux qui, au 8 août 1807, furent supprimés par Bonaparte.

On multipliait, sous le règne de Louis XVI, comme sous le précédent, les petits théâtres, afin d'étourdir le peuple sur sa misère, de l'occuper de frivolités pour qu'il ne s'occupât point de politique. Outre les théâtres dont j'ai parlé, et de plusieurs autres que j'ai omis, parce qu'ils n'eurent qu'une existence éphémère, il en existait qui ne servaient qu'à des acteurs bourgeois; tels furent le *théâtre de la rue de Provence*, chaussée d'Antin; le *théâtre des Boulevarts-Neufs*, le *théâtre de l'Orme-Saint-Gervais*, le *théâtre de la rue de l'Echiquier*, etc. Paris vit

naître sous ce règne plusieurs autres spectacles ou lieux de plaisirs et de réunion ; en voici la notice :

Combat du Taureau, situé sur la route de Pantin, hors de la barrière Saint-Martin. Il s'ouvrit au public, pour la première fois, le 16 avril 1781 : ce spectacle était digne des bouchers ; la police affecta de le prohiber d'abord ; elle le toléra ensuite. On y voyait des femmes d'un certain rang, à l'exemple des dames romaines, prendre plaisir à voir couler le sang, à voir le taureau mis à mort par la fureur des chiens.

Wauxhall d'été, situé sur le boulevart du Temple, rue Sanson, n°. 3. Il fut construit, en 1785, sur les dessins du sieur Mellan. Le Wauxhall de Torré et le Colisée étaient détruits ; le Wauxhall d'hiver de la foire Saint-Germain ne servait que dans cette saison, ou était abandonné ; le spectacle de Ruggiéri et la Redoute chinoise étaient trop éloignés : on établit le Wauxhall d'été ; et, le 7 juillet 1785, il fut ouvert au public. Un vaste salon de danse, un café, un jardin, des feux d'artifice, le tout disposé et décoré avec goût, étaient les principaux agrémens de ce Wauxhall, qui existe encore.

Wauxhall d'hiver, nommé Panthéon, situé rue de Chartres. Il fut établi pour remplacer le Wauxhall de la foire Saint-Germain, destiné à servir de succursale à l'Opéra, et de salle pour ses bals. Il se composait d'une salle de danse, d'un parterre et de deux rangs de loges. L'Opéra y donna des bals qui eurent peu de succès. Cette entreprise ne réussit pas. On loua le Wauxhall à une société dont j'ai parlé, qui prenait le titre de *Club des étrangers*, et qui y resta jusqu'en mars 1791.

Redoute chinoise, située à la foire Saint-Laurent, espèce de Wauxhall. Elle fut construite et décorée, en 1781, par les sieurs Mellan et Mœnch, architectes et décorateurs, et ouverte au public le 28 juin de cette année. Un café souterrain, un restaurateur, des escarpolettes, un jeu de bague, une salle de danse, un jardin, etc., composaient cet établissement de plaisir, qui n'existait plus en 1789 [1].

Cirque du Palais-Royal, dont je parlerai bientôt. C'était aussi un lieu de réunion, où se donnaient des fêtes.

[1] *Voyez* ci-dessus, pag. 168.

§ IV.

Etat physique de Paris.

Cette ville, pendant le règne de Louis XVI, éprouva de grands changemens, et continua à se dépouiller de sa vieille physionomie. Elle vit naître plusieurs établissemens nouveaux, les uns utiles, d'autres agréables, et quelques-uns attentatoires à la morale publique, dont j'ai déjà parlé.

Paris fut entouré d'une enceinte, utile au ministère, oppressive pour les habitans.

Une foire perpétuelle fut établie au milieu de cette ville; le jardin du Palais-Royal, ses galeries, ses tripots, devinrent le principal rendez-vous des étrangers, un foyer d'industrie, de commerce et de corruption.

Il y eut des quartiers qui s'étendirent de telle sorte, que des faubourgs devinrent des parties de la ville, et que de nouveaux faubourgs envahirent la campagne et les villages voisins.

Plusieurs rues furent ouvertes et prolongées.

On commença à démolir les maisons élevées sur les ponts; et un pont nouveau fut jeté sur la Seine. Plusieurs autres changemens plus ou moins avantageux s'exécutèrent : je vais les détailler.

Enceinte de Paris. Cette entreprise était toute fiscale. Les fermiers généraux, pour arrêter les progrès de la contrebande, et assujétir aux droits d'entrée un plus grand nombre de consommateurs, obtinrent, en 1784, du ministre Calonne, l'autorisation de renfermer Paris dans une vaste muraille. Les travaux commencèrent au mois de mai de cette année, du côté de l'hôpital de la Salpêtrière. Malgré les oppositions de quelques personnes puissantes, dont les intérêts étaient lésés, on continua l'exécution de ce projet, et l'on enserra les boulevards neufs.

Lorsqu'en 1786, l'enceinte du midi de Paris fut terminée, que l'on eut entrepris celle du côté du nord, et qu'on eut englobé les villages de Chaillot, du Roule, de Mousseau, de Clichi, on attaqua le territoire de Montmartre. Les habitans et l'abbesse de ce village firent de vives réclamations qui obligèrent les entrepreneurs à faire subir à la ligne de circonvallation une inflexion, un angle rentrant, qui se remarque entre les barrières de Clichi et de Rochechouart.

Lorsqu'à la fin de cette année on s'occupa de jalonner du côté du village de Picpus, un propriétaire, le fils du peintre Restout, s'opposa, tant qu'il put, à cette usurpation; et quand il demanda de quel droit on lui enlevait sa pro-

priété, un maître des requêtes, nommé Colonia, lui répondit sottement, *le droit canon*. La muraille fut continuée.

Les Parisiens, s'apercevant qu'on les emprisonnait, firent, comme c'était alors leur usage, éclater leur mécontentement par des vers et des jeux de mots, tels que :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

On fit aussi l'épigramme suivante, qui n'emporta point la pièce :

Pour augmenter son numéraire,
Et raccourcir notre horizon,
La ferme a jugé nécessaire
De mettre Paris en prison.

Les portes ou barrières d'entrée, élevées sur les dessins de l'architecte Ledoux, le furent avec une magnificence très-déplacée, parce que pour des bureaux et des commis de barrières il ne faut ni vaste édifice, ni temple, ni palais ; d'ailleurs, cette magnificence était intempestive, à une époque où les finances de l'Etat se trouvaient dans une situation déplorable ; elle devenait insultante pour le peuple, qui se voyait forcé de payer les frais des instrumens de son supplice, et d'en admirer les formes.

Le ministre Calonne, prodigue au milieu de

la disette, laissait l'architecte déployer toutes les ressources de son génie déréglé et dispendieux; mais, lorsqu'en 1787 un nouveau ministre eut succédé à celui-ci, tout changea de face. On ouvrit les yeux, et l'on fut offusqué du luxe de ces bâtimens et de ces énormes dépenses, qui s'élevaient alors à plus de vingt-cinq millions. Un arrêt du conseil, du 7 septembre, ordonna la suppression des travaux de cette enceinte. Le 8 novembre 1787, le sieur de Brienne, archevêque de Toulouse, et ministre, accompagné de plusieurs fonctionnaires, vint visiter cette muraille. Dans les premiers mouvemens de sa colère, il voulut la faire démolir, et en vendre les matériaux; mais les travaux en parurent trop avancés. Il n'était plus temps de réparer le mal; et la presque totalité de l'enceinte se trouvait achevée, lorsque le gouvernement s'aperçut de son existence. Le nouveau ministre se borna, par un nouvel arrêt du conseil, du 25 novembre de la même année, à suspendre les travaux, à prescrire diverses opérations avant qu'ils fussent continués, et à nommer d'autres architectes et d'autres inspecteurs.

Le 1er. mai 1791, les droits d'entrées étant abolis, les barrières et les murailles devinrent inutiles.

Sous le Directoire, vers l'an v, il fut établi une légère perception à l'entrée de Paris ; on répara les barrières en cette circonstance. Cette perception, dont le produit était destiné aux hôpitaux, se nommait *octroi de bienfaisance*. Sous le règne de Buonaparte, on acheva les murailles de Paris, et on perfectionna considérablement la perception des barrières.

Dans le tableau chorographique de cette ville, je décrirai l'étendue de cette enceinte, les dimensions de ses murailles, le nombre et la forme de ses barrières.

Galeries et Jardin du Palais-Royal. C'est la foire perpétuelle, le rendez-vous de tous les étrangers, le centre de beaucoup d'affaires, le foyer des jeux de hasard, des plaisirs et de la débauche.

L'ancien jardin du Palais-Royal, plus vaste que celui d'aujourd'hui, comprenait, outre le jardin actuel, tout l'emplacement qu'occupent les rues de Valois, de Montpensier et de Beaujolais, et l'emplacement des corps de bâtimens qui entourent les trois côtés du jardin qu'on voit aujourd'hui. Son plus bel ornement était une large allée de maronniers, vieux, touffus, toujours peuplée d'oisifs, de nouvellistes et de filles publiques.

Cet ancien jardin présentait, dans son plan, un parallélogramme de 167 toises de longueur, sur 72 de largeur. Dans cette étendue, d'après le prospectus des constructions nouvelles, publié en 1781, il fallut prendre sur les côtés et sur le fond, des espaces suffisans pour faire place aux rues qui séparent les bâtimens nouveaux des anciennes maisons qui bordaient le jardin, et faire place à ces mêmes bâtimens. La surface du jardin fut diminuée, et n'offrit plus dans sa longueur que 117 toises, et 50 dans sa largeur.

Au 1er. août 1781, on commença à porter la coignée sur les arbres antiques de cette promenade, et la désolation dans les cœurs de tous ses habitués. Les propriétaires des maisons dont les façades donnaient sur ce jardin condamné, mirent à ce projet des oppositions souvent reproduites et toujours inutiles. Les libelles, les épigrammes, se renouvelaient chaque jour contre le duc de Chartres. En janvier 1782, les fondations des bâtimens nouveaux furent jetées; et, malgré les clameurs publiques, les trois faces des bâtimens qui environnent le jardin furent achevées sur les dessins du sieur Louis. La quatrième face du côté du palais, qui devait être la plus magnifique, reste encore à construire;

et c'est là qu'on a établi les constructions provisoires, nommées *baraques*.

Les trois façades, quoique parfaitement régulières, ne sont pas sans défauts. Le style de l'architecture est mesquin, et peu convenable à un aussi vaste édifice; les cent quatre-vingts arcades, qui communiquent de la galerie publique au jardin, sont trop étroites, mal exécutées. Le duc de Chartres aurait pu choisir un architecte plus habile.

Cependant le quartier du Palais-Royal fut embelli par ces constructions. Outre les trois rues dont j'ai parlé, il s'opéra des communications nouvelles, qui en étaient la conséquence. Une large ouverture facilita l'abord de la rue Vivienne au Palais-Royal, et des rues qui l'entourent; la rue de Valois, après la démolition de l'Opéra, fut étendue jusqu'à la rue Saint-Honoré; une place, devant la partie latérale du Théâtre-Français, favorisa la communication entre la rue de Richelieu et celle de Beaujolais.

Le jardin du Palais-Royal éprouva, en 1787, d'autres changemens; le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, le bouleversa presque entièrement pour faire construire au centre un vaste cirque, et s'attira de nouveau les sarcasmes du public.

Le Cirque du Palais-Royal, commencé en avril 1787, et terminé à la fin de l'an 1788, offrait, dans son plan, un parallélogramme très-allongé. Une partie de sa construction était souterraine et avait treize pieds trois pouces de profondeur. L'autre partie s'élevait au-dessus du sol du jardin, à la hauteur de neuf pieds huit pouces.

La partie souterraine présentait une arène, éclairée par en haut, séparée d'une galerie, par soixante-douze colonnes doriques cannelées. Cette galerie communiquait à une seconde, par des portiques. A l'arène venait aboutir une route en pente douce et tournante, qui partait des bâtimens du palais. Il s'y est tenu des séances de diverses sociétés; on y a joué la comédie. La partie supérieure, qui s'élevait au-dessus du sol du jardin, était décorée de soixante-douze colonnes ioniques et entièment revêtues de treillages. On avait projeté de placer, le long des faces latérales, des bassins avec des jets d'eau. Cette décoration extérieure devait être ennoblie par les bustes des grands hommes de France. Jamais les eaux n'y jouèrent, jamais les bustes n'y furent placés.

Cet édifice fut, le 15 novembre 1798, ruiné par un incendie.

Ce jardin a été planté et replanté souvent. Son plus bel ornement est, aujourd'hui, un bassin circulaire de soixante et un pieds de diamètre, d'où s'élève, par plusieurs tuyaux rapprochés, une gerbe d'eau qui produit un grand effet.

Dans le voisinage, la translation de l'établissement des Quinze-Vingts laissa un emplacement vide, où s'établit un quartier nouveau. Cette translation fut exécutée en 1780; et, sur le terrain des Quinze-Vingts, on ouvrit, en 1784, les rues de Chartrés et de Valois [1].

Enclos du Temple. Vendu, en 1779, par bail emphytéotique, il offrait un vide à remplir. On y construisit, en 1781, la *Rotonde*, ou les *Portiques du Temple*, et, en 1809, la halle au vieux linge.

Le Petit Chatelet, démoli en 1782, répandit la lumière dans le bas du quartier Saint-Jacques, et laissa une place assez vaste à l'extrémité méridionale du Petit-Pont.

La construction de la *Comédie-Française*,

[1] Par lettres-patentes du roi, enregistrées le 31 décembre 1779, la translation des Quinze-Vingts fut ordonnée. Le roi vendit à cet hôpital l'hôtel des Mousquetaires noirs, situé au faubourg Saint-Antoine, pour la somme de 440,000 livres.

aujourd'hui l'*Odéon*, donna naissance à sept rues; celle de l'Odéon, qui s'ouvre en face de cet édifice, celles de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Molière, de Crébillon et de Regnard : toutes ces rues furent établies vers l'an 1782.

La construction du théâtre des Italiens, sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul, fut l'occasion de la création d'un quartier assez considérable, et de la formation des rues Favart, Grétry, Marivaux, d'Amboise, et de la place située devant ce théâtre. Ces constructions, cette place et ces rues furent établies en 1784.

La rue de la Barillerie, située devant le Palais de Justice, rue si étroite autrefois, fut élargie considérablement, lorsqu'en 1787 on éleva la façade de ce palais; alors une belle place, demi-circulaire, remplaça, dans la Cité, des constructions hideuses et barbares.

Un arrêt du conseil, de l'an 1777, ordonne la démolition de la porte Saint-Antoine. Cette porte, vaine décoration qui gênait la circulation dans un quartier très-fréquenté, construite en 1585, réparée en 1670, fut démolie au mois de mai 1778.

Le même arrêt porte que les boulevarts Saint-Antoine et du Temple seront pavés, et que les fossés, glacis et contrescarpes, jusqu'à la rue

du Calvaire, seront démolis et comblés, afin d'y construire des maisons.

En 1775, on ouvrit la rue Neuve-Saint-Nicolas et celle de Bourgogne en face du palais Bourbon, aujourd'hui palais de la Chambre des Députés.

En 1776, on ouvrit les rues Chauchat et de Provence, et on répara considérablement la cour du Commerce, qui communique de la rue de l'École-de-Médecine à celle de Saint-André-des-Ars. Ce passage, sale et étroit du côté de la rue Saint-André-des-Ars, a été, en 1823, élargi et embelli par de nouvelles constructions.

Furent ouvertes, en 1777, la rue de Chabannais, qui communique de la rue Neuve-des-Petits-Champs à la rue Sainte-Anne, et celle de Laval, près celle des Martyrs;

En 1778, la rue d'Angoulême du Temple, la rue Etienne, la rue Neuve-de-Berry et la rue Boucher, qui donne dans les rues de la Monnaie et Thibautodé;

En 1779, la rue Le Noir, faubourg Saint-Antoine, et la rue Caumartin, par la rue Basse-du-Rempart;

En 1780, la rue Miroménil, la rue Neuve-Saint-Jean, faubourg Saint-Martin; les rues Joubert, Chaussée d'Antin, de Malte, faubourg du Temple; Martel, faubourg Poissonnière;

Amelot, place Saint-Antoine ; de la Tour, quartier du Temple ; de Trudon, de Beaujolais Saint-Honoré, d'Astorg et d'Angoulême Saint-Honoré ;

En 1781, la rue Sainte-Croix, Chaussée-d'Antin ;

En 1782, les rues des Petites-Écuries, Grétry, Montpensier et de la Pépinière ; les rues Pinon, Biron, et la rue Neuve-des-Capucins, nommée en 1800 rue Joubert, parce que le général Joubert y demeurait, et qu'il y est mort en cette année ;

En 1783, la rue Madame, près le Luxembourg ;

En 1784, la rue de la Comète, au Gros-Caillou ; la rue des Trois-Bornes, la rue Papillon, la rue de Ponthieu, la rue des Quinze-Vingts, la rue Roquepine, la rue de Rousselet, aux Champs-Elysées ; la rue de Valois-Saint-Honoré, la petite rue Verte, et celle de Jarente ;

En 1785, les rues de l'Échiquier, d'Enguien et du faubourg du Roule ;

En 1786, les rues du Contrat-Social, Le Pelletier et de Traci ;

En 1787, la rue Lenoir-Saint-Honoré ;

En 1788, la rue Caron, la rue Neuve-du-Colombier, la rue Saint-Jean-Baptiste, la rue Saint-Michel, la rue d'Ormesson, la rue Richer et celle Necker ;

En 1790, la rue du Port-Mahon;

En 1792, la rue de Lesdiguière.

On s'occupait beaucoup, comme on le voit, de percer des rues nouvelles. On élargissait celles qui étaient trop étroites; mais il fallait établir des règles à ce sujet: c'est ce que fit la déclaration du roi, du 10 avril 1783. Elle statue qu'il ne sera ouvert aucune rue qu'en vertu de lettres-patentes; que ces rues nouvelles ne peuvent avoir moins de trente pieds de largeur; que celles qui n'auront pas cette largeur seront successivement élargies lors des reconstructions. On y fixe aussi la hauteur que doivent avoir les maisons: cette hauteur doit être de 60 pieds pour les rues de trente pieds de largeur; et, lorsque les maisons seront bâties en pierres, dans les rues qui auront moins de trente pieds, la hauteur des maisons sera de 48 pieds, etc.

On conçut plusieurs projets de percement de rues qui n'ont été exécutés que long-temps après le règne de Louis XVI. C'est ainsi qu'en 1778 on proposa d'établir le long du jardin des Tuileries une rue qui, du Carrousel, irait aboutir à la place Louis XV. Ce projet fut exécuté, et cette rue porte le nom de *Rivoli*. En même temps fut proposée une autre rue qui, du jardin des Tuileries, serait perpendiculaire à la première,

traverserait la place Vendôme, et irait aboutir au boulevart. Cette rue projetée a été, sans obstacle, ouverte et terminée en 1807, sous les noms de *rue Napoléon* et de *Castiglione;* elle porte aujourd'hui celui de *rue de la Paix*. En 1780, on proposa la prolongation de la rue de Tournon jusqu'à la rue de Seine. Cette prolongation s'est effectuée en 1812.

Sous ce règne, on présenta plusieurs autres projets de rues et de places qui ne furent point exécutés.

Plusieurs places furent étendues ou créées. En 1774, la place située devant le Palais-Royal fut agrandie ; on créa des places devant le Palais de Justice, devant l'Odéon, devant le théâtre Italien.

On s'occupa aussi des ponts et des maisons qui bordaient leur route. Depuis long-temps l'opinion publique réclamait leur démolition. Un arrêt du conseil, du 14 août 1785, autorise le prévôt des marchands à donner congé aux locataires des maisons appartenant à la ville, situées sur le pont de Notre-Dame et sur le pont au Change, et lui ordonne de faire démolir ces maisons dans le mois de janvier 1786. On s'occupa de l'exécution de cet arrêt : le pont de Notre-Dame et le pont au Change furent débar-

rassés, en 1788, des maisons qui bordaient leur route. Les parapets du pont Notre-Dame furent terminés au mois d'août de cette année.

Un édit du roi, de septembre 1786, ordonna la démolition des bâtimens situés sur les autres ponts.

En 1787, les maisons qui se trouvaient sur le Pont-Marie furent abattues; et ce ne fut qu'en 1808 que celles dont le pont Saint-Michel était bordé éprouvèrent le même sort. On démolit aussi celles qui, sur les quais aboutissant à ce pont, formaient, du côté de l'Université, la rue de *Hurepoix*, et, du côté du Palais, celle de *Saint-Louis*.

Une compagnie, à la tête de laquelle était le sieur Beaumarchais, obtint, en décembre 1787, des lettres-patentes qui l'autorisaient à faire construire un pont de fer, entre le jardin des Plantes et l'Arsenal, avec le droit d'y lever un péage; mais ce projet ne fut exécuté que quinze années après.

Pont de Louis xvi, situé en face de la place de Louis xv et dans la direction de l'axe de cette place.

L'édit du mois de septembre 1786, ordonnant un emprunt de trente millions, dont une partie

devait être consacrée aux embellissemens de Paris, autorise la construction de ce pont, et affecte à ses frais la somme de douze cent mille livres.

On commença, le 10 juin 1787, à battre les pieux des pilotis de ce pont, dont les travaux ont été achevés à la fin de la campagne de 1790. Le sieur Perronnet, premier ingénieur des ponts-et-chaussées, en fournit les dessins: on employa, dans sa maçonnerie, une partie des pierres de la garre qui n'avaient pas été mises en œuvre, et de celles provenant de la démolition de la Bastille. Il est fondé sur pilotis et grillage, à 2 mètres 75 centimètres au-dessus de la hauteur moyenne des eaux. Il a cinq arches surbaissées qui offrent une portion de cercle. L'arche du milieu a 31 mètres d'ouverture, ou 96 pieds; les arches collatérales ont 27 mètres ou 87 pieds, et les deux autres, attenantes aux culées, ont chacune 26 mètres ou 75 pieds. La longueur totale, entre les culées, est de 150 mètres ou 461 pieds.

Chaque pile a 3 mètres ou 9 pieds d'épaisseur; leurs avant-becs et arrière-becs présentent des colonnes engagées, qui soutiennent une corniche couronnée par une balustrade qui sert de parapet aux trottoirs du pont.

Sur les piédestaux de la balustrade, et à l'aplomb des piles de ce pont, doivent être placées les statues colossales en marbre de douze hommes célèbres dans l'histoire de France ; chacune d'entre elles aura douze pieds de proportion. Sept de ces statues sont déjà très-avancées ; on attend des marbres pour sculpter les autres. Celles qui sont terminées, ou prêtes à l'être, se voient dans les ateliers du Gros-Caillou.

Telles sont les statues de l'abbé *Suger*, de *Sully*, de *Duguesclin*, de *Colbert*, de *Turenne*, de *Duguay-Trouin*, de *Suffren*. Les statuaires Stouf, Espercieux, Goix, Bridan, Milhomme, Dupasquier, sont chacun chargés d'une de ces figures, qui ne seront mises en place que dans quelques années.

Le Jardin du Luxembourg, diminué d'un tiers de sa surface, laissa, pendant près de quinze années, un emplacement stérile, sur lequel on a ouvert des rues qui commencent à se border de maisons.

Le Jardin des Plantes fut considérablement agrandi : avant 1782, la partie principale de ce jardin se bornait vers le milieu de sa longueur actuelle, et se terminait par une muraille au

bas de laquelle avait autrefois coulé le canal factice de la Bièvre. Au delà était un vaste terrain en culture : on a depuis étendu le jardin jusqu'auprès du bord de la Seine, on l'a aussi agrandi sur une de ses parties latérales ; et la belle serre que l'on voit aujourd'hui du côté de la ménagerie, fut élevée sous ce règne.

A mi-côte du monticule riant et pittoresque, ancienne voierie ou dépôt d'immondices, les naturalistes français érigèrent, en 1790, un monument au célèbre Linnée.

Dans le même temps, on creusa, entre le bâtiment du Muséum et le cours de la Seine, un bassin carré dont le fond est au niveau des eaux de cette rivière ; ses talus, plantés d'arbustes et de plantes aquatiques, sont protégés par une grille de fer, métal prodigué dans ce jardin, et qui, à beaucoup d'égards, remplace la maçonnerie. D'autres accroissemens furent faits aux bâtimens qu'on nommait alors *Cabinet d'histoire naturelle*, et qu'on nomme aujourd'hui *Muséum*. On plaça, en 1780, à l'entrée de cet édifice, la statue en marbre de l'illustre Buffon, sur le socle de laquelle est cette inscription :

Majestati naturæ par ingenium.

Ces améliorations, ces agrandissemens des bâ-

timens et du jardin sont loin d'égaler ceux qu'on a faits depuis Louis XVI. Les bâtimens ont reçu un accroissement considérable ; et l'immense collection qu'ils contiennent lui ont valu le titre de *Muséum d'histoire naturelle*. Une bibliothéque et de vastes galeries, contenant les productions les plus rares des trois règnes dans les diverses parties du monde, occupent le vaste édifice du *Muséum*. Un amphithéâtre est placé dans le jardin : on y fait plusieurs cours sur toutes les parties des sciences naturelles. Ce jardin offre, outre des sites variés et pittoresques, les plantes de toutes les contrées et une vaste ménagerie composée d'oiseaux et de quadrupèdes. Les animaux morts et empaillés figurent dans le muséum, et les animaux vivans dans la ménagerie. Cet ensemble offre les échantillons de toutes les productions de la terre, et, pour ainsi dire, un abrégé de l'univers. Il faudrait des volumes pour les décrire.

On s'occupa aussi de la salubrité de Paris. En 1779, on transféra les cimetières hors de cette ville.

Dans la même année, la police, enfin réveillée par les éboulemens nombreux qui se manifestaient sur le sol de Paris, commença à entre-

prendre la consolidation du ciel des carrières qui se trouvent sous la partie méridionale de cette ville.

Les rues de Paris, depuis un temps immémorial, jouissaient d'une réputation solide et bien méritée de malpropreté. Le lieutenant de police, au mois de janvier 1780, proposa un prix de 600 livres pour l'auteur d'un mémoire qui renfermerait les meilleures vues sur cette partie importante de la salubrité publique. Il en résulta un ordre de choses qui diminua un peu l'excès du mal.

Paris n'était éclairé, la nuit, que pendant les absences de la lumière de la lune; il l'est, depuis le lieutenant de police Le Noir, en tous les temps de l'année. C'est le même qui fit éclairer le chemin de Paris à Versailles.

On avait, sous Louis XV, substitué les réverbères aux lanternes; sous Louis XVI, on ajouta quelque chose à ces luminaires et à la commodité publique. En 1785, le lieutenant de police de Crosne ordonna qu'il serait placé des réverbères d'une forme particulière devant les maisons des commissaires au Châtelet, nommés à présent commissaires de police, afin que, pendant la nuit, on pût, au besoin et sans embarras, recourir à ces officiers publics.

Ce qui vient d'être exposé suffit pour faire connaître la nature des changemens et améliorations qui, pendant le règne de Louis XVI, s'opépèrent dans l'état physique de Paris, et contribuèrent à embellir et assainir cette ville.

§ V.

État civil de Paris.

Depuis le commencement de ce règne jusqu'à l'époque de la révolution, il ne s'opéra, dans les cours de justice, dans les administrations parisiennes, dans l'état des citoyens, aucun changement notable.

On adoucit la rigueur de quelques lois anciennes ; et la féodalité perdit du terrain.

Dans un gouvernement dont l'origine est barbare, il ne faut, pour l'améliorer, que détruire : on détruisit sous Louis XVI.

La question préparatoire, supplice qu'on faisait subir à l'accusé avant qu'il fût convaincu de crime, existait depuis long-temps, malgré l'indignation des hommes justes : la cour du Châtelet s'abstenait de l'ordonner. Un édit, enregistré au Parlement le 5 septembre 1780, supprima cette question préparatoire.

Un édit, bien honorable pour le ministre qui en est l'auteur, est celui qui supprima, au mois d'août 1779, le droit de main-morte et de servitude dans les domaines du roi, et dans tous ceux tenus par engagement, et qui abolit le droit de suite sur les serfs et les mainmortables [1].

[1] La féodalité exerçait encore, sous Louis XV et sous Louis XVI, son odieuse tyrannie. Je lis, dans les papiers du président de Meinières, qu'un habitant d'Auvergne, né dans une terre du marquis de Tournelle (ou plutôt *Tourzèle*), était poursuivi par ce marquis, qui le considérait comme *son serf*. Un arrêt du parlement de Paris, du 17 juin 1760, condamna le marquis.

Les seigneurs mainmortables du Jura, et notamment ceux du chapitre de Saint-Claude, ont eu la barbarie de maintenir leurs sujets dans cet état de servage, jusqu'au temps de l'émancipation générale.

Les seigneurs, outre les droits de lots et ventes, les cens, etc., qu'ils percevaient sur tous les héritages de leurs terres, jouissaient encore de prestations ou servitudes d'une origine barbare. Le chapitre de Remiremont, en Lorraine, exigeait des habitans de Fougerolle, chaque année, à la Pentecôte, un plat de neige, et, à son défaut, une paire de bœufs. L'hiver de 1783 ayant été fort doux, ces habitans ne purent fournir de la neige à l'abbesse. Ils imaginèrent de lui présenter un plat d'œufs à la neige, et d'y ajouter les vers suivans :

Ce simple mets, par les gourmets vanté,
D'un tribut dû c'est la trop faible image;
Mais la figure, aux yeux trompés du sage,
Vaut souvent mieux que la réalité.

La dame abbesse se contenta de cette manière de payer la redevance, avec la réserve qu'elle ne tirerait pas à conséquence.

Mais on ne supprima point, dans la banlieue de Paris, l'usage féodal et désastreux, nommé *les plaisirs du roi*. Une immense quantité de gibier, perdrix, lièvres et lapins, y dévorait chaque année les moissons. On les voyait par troupes de cinquante, de cent, sur un même champ. Il était défendu, sous des peines sévères, de les détruire; leur conservation était au contraire l'objet des soins du gouvernement. A une distance d'environ cinq cents toises les uns des autres, on avait établi des bouquets de bois appelés *remises*, pour héberger ces animaux destructeurs. En hiver, on y portait du foin, et en été, de l'eau, dans une auge placée à demeure.

Le roi avec sa suite venait, une fois l'an, chasser dans ces plaines; on lui présentait un fusil tout chargé, qu'il tirait sur la foule de lièvres qu'on faisait passer devant lui. Pendant plusieurs heures, sur toutes les routes, les voitures, les cavaliers, et les piétons, étaient arrêtés; le service public restait suspendu. La révolution fit justice de cette oppression féodale.

Un mandement de l'archevêque, et des lettres-patentes du roi, du mois de février 1778, enregistrées au Parlement, supprimèrent *treize fêtes* dans le diocèse de Paris. Ce furent treize jours

rendus aux travaux de l'industrie. On fit alors, comme on avait fait sous Louis XIV, en la même occasion, des couplets contenant les plaintes des saints dont les fêtes furent supprimées [1].

Prisons. Depuis long-temps on s'indignait de l'insalubrité des prisons, et du sort des prisonniers, qui, simplement accusés, étaient traités comme des coupables; et l'indignation publique avait de l'influence sur le gouvernement de certains ministres.

Le ministre Necker engagea Louis XVI à supprimer les prisons du For-l'Évêque et du petit Châtelet; et une ordonnance du roi, du 30 août 1780, porte que les prisonniers seront transférés dans l'hôtel de la Force, dont le vaste emplacement promettait plus de salubrité aux détenus, et facilitait les moyens d'établir entre eux des séparations et distinctions nécessaires.

Le For-l'Évêque était situé, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, dans l'emplacement de la maison numérotée 65.

On fit disposer l'hôtel de la Force, près de la

[1] *Voyez* tom. VI, pag. 434, les vers composés sous Louis XIV, à l'occasion de la suppression des fêtes. Ceux qui le furent sous Louis XVI se trouvent dans les *Mémoires secrets de Bachaumont*, tom. XI, au 19 mars 1778.

rue Saint-Antoine, pour remplacer ces deux prisons; il fut divisé en huit cours.

On était fort émerveillé de voir s'établir des prisons spacieuses; et le sieur de Caraccioli fit à ce sujet une pièce de vers, où il manifeste son ravissement pour cette nouveauté [1].

Alors seulement on renonça aux cachots du grand Châtelet, et les criminels furent renfermés dans des prisons moins meurtrières.

Par lettres-patentes d'avril 1785, on supprima la prison de Saint-Martin, consacrée spécialement aux filles publiques : elle était fort incommode; et on transféra les prisonnières à l'hôtel de la Force, dans une partie de cet hôtel, séparée de la prison des hommes, et qu'on nomme la *Petite-Force*.

État civil des Protestans. Depuis le règne de François Ier., jusqu'à celui de Louis XVI, si l'on en excepte le règne de Henri IV, les protestans n'ont éprouvé, de la part des différens rois, que des persécutions. Brûlés vifs sous les règnes de François Ier. et de Henri II; trahis, égorgés par milliers sous Charles IX; pendus et pour-

[1] Voici les deux premiers vers :

Je l'ai baisé dix fois cet édit précieux,
Qui, sur des malheureux, étend sa bienfaisance, etc.

suivis les armes à la main sous Henri III et sous Louis XIII, ils éprouvèrent, sous Louis XIV, une persécution lente, progressive, et savamment combinée; persécution, sinon plus horrible, certainement aussi criminelle que les précédentes [1]. Elle se continua sous le règne de Louis XV. Les agens de ce roi, indignés de tant de violences et de tant d'iniquités, la ralentirent; et les lois contre les protestans, par l'effet de leur propre atrocité, commençaient à tomber en désuétude : elles étaient nulles, ou faiblement exécutées.

En 1775, on conçut quelques espérances de voir ces lois rapportées, de voir des Français fugitifs ou dépouillés, rétablis dans leur patrie et dans leurs droits. On espérait au moins voir leurs mariages validés. L'assemblée du clergé, composée de prélats fanatiques, qui ne s'occupaient que de conserver, d'accroître leur puissance et leurs richesses, et de maintenir le peuple dans un *aveuglement salutaire*, trompa l'attente générale. Le sieur Legouvé avait présenté, en cette année, une requête très-détaillée qui n'eut pas de suite. On y voit que les protestans étaient encore, en France, au nombre de trois millions. On pu-

[1] *Voyez* tom. VII, pag. 158.

blia, à cette époque, un *Dialogue entre un évêque et un curé, sur les mariages des protestans*, ouvrage qui fit une grande sensation. Les ministres d'alors, et quelques archevêques, cherchaient à faire cesser le scandale des lois qui obligeaient les persécutés à des impostures et à des profanations continuelles.

En 1778, l'affaire des protestans, ou la validité de leur mariage, fut portée au Parlement. On publia, en cette année, un *Dialogue sur l'état civil des protestans*. Il fut suivi d'un autre intitulé : *Réflexions d'un catholique sur les lois de France relatives aux protestans*.

Ceux qui désiraient l'abrogation des lois barbares promulguées par Louis XIV, ou ses jésuites, avaient pour but de restituer les droits d'un grand nombre de Français, de rétablir la morale cruellement outragée par ces lois, de faire cesser les parjures, les profanations de sacremens, auxquels ces lois forçaient les protestans; ils faisaient aussi valoir l'intérêt de l'Etat, fort obéré, à qui la ressource de cent mille familles, sorties de France, et qui y rentreraient avec leurs richesses, offriraient des secours plus certains que ceux qui résultaient des emprunts et de l'agiotage.

Mais le temps n'était pas encore venu, et les

protestans ne recueillirent alors que des espérances.

En octobre 1786, le baron de Breteuil mit sous les yeux du roi un *Mémoire* ou *Rapport détaillé sur la situation des calvinistes en France, sur les causes de cette situation, et sur les moyens d'y remédier* [1]. Ce mémoire, fort de faits et de raisonnemens, démontrait tous les vices, tous les résultats funestes des lois de Louis XIV contre les protestans. Il ne produisit point l'effet qu'on devait en attendre : la majorité des évêques opposait toujours avec succès sa cruelle résistance. L'assemblée constituante fit justice, et restitua à la classe persécutée les droits dont les lois impies de Louis XIV l'avaient dépouillée.

Clergé de Paris. J'ai parlé des moyens employés par les prélats et autres ecclésiastiques pour accroître leurs richesses et leur domination; j'ai cité ce capitulaire de Charlemagne, qu'aucun historien n'avait encore osé traduire et publier, où cet empereur reproche aux évêques leur avidité insatiable, où il les accuse d'envahir la succession des mourans, en abusant

[1] Ce mémoire est inséré dans le tome II, pag. 19, des *Éclaircissemens historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, etc.

de leur faiblesse, de leur crédulité, en les flattant de l'espoir des béatitudes célestes, en les épouvantant par la perspective des supplices de l'enfer [1].

J'ai cité les capitulaires qui s'élèvent fréquemment contre les débauches du clergé, et contre ces prêtres qui ne vivent que *d'iniquités, d'oppressions et de rapines* [2] : capitulaires qui prouvent quel emploi les prêtres faisaient de leurs richesses, la plupart mal acquises.

J'ai souvent eu occasion de parler des nombreuses fourberies de certains ecclésiastiques, de leurs *fraudes pieuses*, de leur fabrication de fausses chartes, de fausses légendes, de leurs faux miracles, et des fausses reliques; fourberies tendantes à augmenter les richesses du clergé. J'ai aussi donné la preuve de la fabrication de trois fausses lois, que des évêques ou leurs partisans interpolèrent à la suite du code théodosien [3].

J'ai dit et prouvé que le clergé s'était arrogé le droit de contraindre, sous des peines graves, tous les mourans à faire un legs en sa faveur [4].

[1] Tom. I, pag. 479 et suivantes.
[2] *Idem*, pag. 481.
[3] *Idem*, pag. 482, 483.
[4] Tom. II, pag. 495; tom. III, pag. 503.

J'ai cité plusieurs exemples de ces ecclésiasques qui, lorsqu'on leur confiait l'administration des hôpitaux, en excluaient les pauvres, et envahissaient leurs biens [1].

Mais j'ai dit aussi que, dans chaque siècle, il existait un petit nombre d'ecclésiastiques vertueux qui s'indignaient de ces abus, et qui avaient le courage de les dénoncer, sans avoir le moyen de les abolir.

Ces faits, et une infinité d'autres que je passe sous silence, l'abus bien connu que la plupart des ecclésiastiques faisaient autrefois de leurs richesses, joints aux besoins de l'Etat, amenèrent une réforme salutaire et désirée, et déterminèrent l'Assemblée Constituante à imiter l'exemple des rois qui, dans la disette de leurs finances, et avec l'autorisation du pape, faisaient vendre et s'appropriaient une partie des biens du clergé.

Le 2 novembre 1789, pendant que cette Assemblée siégeait au palais archiépiscopal de Paris, les ordres monastiques furent supprimés et tous les biens du clergé furent déclarés propriété nationale et aliénable.

A cette époque, il se trouvait à Paris *cinquante* paroisses, *dix* églises qui avaient le même

[1] Tom. III, pag. 247, 248.

droit, *vingt* chapitres ou églises collégiales; *quatre-vingts* églises ou chapelles non paroisses; *trois* abbayes d'hommes, *huit* de filles; *cinquante-trois* couvens et communautés d'hommes, et *cent quarante-six* couvens et communautés de filles.

D'après des tableaux qui furent dressés sur les biens des maisons religieuses seulement, et d'après les déclarations des intéressés, les revenus annuels, sans y comprendre les menses abbatiales et prieurales, ni les lieux claustraux, ni les revenus éventuels, étaient, pour les communautés d'hommes, de..... 2,762,176 l. 17 s. 7 d.

Les charges s'élevaient à.....	1,763,357	10	»
Reste.....	998,819	7	7

Pour les communautés de filles, avec les mêmes réserves, les revenus annuels s'élevaient à 2,028,859 7 11

Les charges montaient à.....	1,001,100	10	5
Reste.....	1,027,758	17	6

Les revenus de l'archevêque, sans y comprendre ceux des biens situés hors de l'enceinte de Paris, s'élevaient, d'après les déclarations du clergé, à 366,772 l. 7 s. 1 d.

Les charges se montaient à...	118,315	8	»
Les revenus de quinze chapitres de Paris se montaient à.....	1,238,427	12	11
Et leurs charges à.....	854,078	19	3
Les revenus des cinq abbayes et prieurés commendataires se montaient à.....	612,269	2	5
Leurs charges s'élevaient à....	56,913	5	10
Total des revenus.....	2,217,469	2	7
Total des charges.....	1,029,307	13	1
Reste	1,188,161	9	6

Si l'on joint à cette somme le revenu net des maisons religieuses des deux sexes, celui de l'archevêché, des abbayes et prieurés, on aura un total de.. 3,214,739 l. 14 s. 7 d.

On n'a point le tableau de tous les chapitres et églises collégiales, ni celui des quatre-vingts autres églises ou chapelles, dont l'ensemble des revenus devait être considérable.

Municipalité de Paris. Elle siégeait à l'Hôtel-de-Ville. Le prévôt des marchands, les quatre échevins et les vingt-six conseillers de ville cessèrent leurs fonctions après la prise de la Bastille. Les électeurs de Paris les remplacèrent, et exercèrent les fonctions municipales jusqu'au 30 juillet 1789. Un décret de l'Assemblée nationale, du 27 juin 1790, organisa une nouvelle municipalité, composée d'un maire, de seize administrateurs, de trente-deux membres du conseil, de quatre-vingt-seize notables, d'un procureur de la commune, de deux substituts, etc. Tous ces membres étaient élus par les habitans de Paris, divisés en quarante-huit sections.

Cette municipalité comprenait, en outre, un *conseil général de la commune*, qui se composait du maire, des quatre-vingt-seize notables et des trente-deux membres du conseil.

Cette municipalité, ainsi ordonnée, se maintint jusqu'au 10 août 1792 : elle éprouva divers

changemens pendant les orages de la révolution, et cessa d'exister après le 9 thermidor an 2. Elle fut réorganisée par décret du 14 fructidor suivant. Ensuite, par la loi du 19 vendémiaire de l'an 4 (11 octobre 1795), la ville de Paris fut divisée en douze municipalités, et l'est encore [1].

[1] Chacun de ces arrondissemens municipaux comprenait quatre divisions, ainsi qu'il suit :

1er. *Arrondissement municipal :* 1°. Division des Tuileries ; 2°. Division des Champs-Élysées, y compris Chaillot; 3°. Division de la place Vendôme, ci-devant section des Piques ; 4°. Division du Roule, ci-devant section de la République.

2e. *Arrondissement.* 5°. Division Lepelletier, ci-devant section des Filles-Saint-Thomas et de la Bibliothèque; 6°. Division du Mont-Blanc, ci-devant section des Capucins, — Grange-Batelière, — Mirabeau; 7°. Division de la butte des Moulins, ci-devant section de Saint-Roch, — de la Montagne; 8°. Division du faubourg Montmartre.

3e. *Arrondissement.* 9°. Division du Contrat-Social, ci-devant section des Postes; 10°. Division de Brutus, ci-devant section de la fontaine de Montmorenci, — de la fontaine Molière; 11°. Division du Mail, ci-devant section des Petits-Pères, — de la place des Victoires, — de Guillaume-Tell; 12°. Division de la rue Poissonnière.

4e. *Arrondissement.* 13°. Division des Gardes-Françaises, ci-devant section de l'Oratoire; 14°. Division des marchés, ci-devant section de Sainte-Opportune; 15°. division du Muséum, ci-devant section du Louvre; 16°. Division de la Halle-au-Blé, ci-devant section de Grenelle.

5e. *Arrondissement.* 17°. Division de Bonne-Nouvelle; 18°. Division de Bonconseil, ci-devant section de Mauconseil; 19°. Division du Nord, ci-devant section des Filles-Dieu, ou du faubourg Saint-Denis; 20°. Division de Bondi, ci-devant des Récollets.

6e. *Arrondissement.* 21°. Division des Lombards; 22°. Division des Gravilliers; 23°. Division du Temple; 24°. Division des Amis-de-la-Patrie, ci-devant section de la Trinité, — du Ponceau.

7e. *Arrondissement.* 25°. Division de la Réunion, ci-devant section de la rue Beaubourg; 26°. Division de l'Homme-Armé, ci-devant sec-

Division de Paris en districts. Lorsqu'il fut question de procéder à la nomination des électeurs qui devaient nommer des députés aux états-généraux, la ville de Paris fut divisée en soixante districts : à chaque district on assigna un édifice public pour la réunion des habitans. On n'accorda à chacun de ces districts que vingt-quatre heures pour se réunir, élire les membres du bureau, nommer et des rédacteurs de cahiers ou doléances, et des électeurs.

Ce fut le 20 avril 1789 qu'eurent lieu ces

tion des Enfans-Rouges, — du Marais ; 27°. Division des Droits-de-l'Homme, ci-devant section du Roi-de-Sicile ; 28°. Division des Arcis.

8e. *Arrondissement.* 29°. Division des Quinze-Vingts; 3°. Division de l'Indivisibilité, ci-devant section de la Place-Royale, — des Fédérés ; 31°. Division de Popincourt ; 32°. Division de Montreuil.

9e. *Arrondissement.* 33°. Division de la Fraternité, ci-devant section de l'Isle-Saint-Louis ; 34°. Division de la Fidélité, ci-devant section de la Maison-Commune ; 35°. Division de l'Arsenal ; 36°. Division de la Cité, ci-devant section de l'Ile-Notre-Dame.

10e. *Arrondissement.* 37°. Division de l'Unité, ci-devant section des Quatre-Nations ; 38°. Division de la fontaine de Grenelle ; 39°. Division de l'ouest, ci-devant section de la Croix-Rouge, — du Bonnet-Rouge ; 40°. Division des Invalides.

11e. *Arrondissement.* 41°. Division des Thermes, ci-devant section Beaurepaire ; 42°. Division du Luxembourg, ci-devant section de Mucius-Scévola ; 43°. Division du Théâtre Français, ci-devant section des Cordeliers, — des Marseillais, — de Marat ; 44°. Division du Pont-Neuf, ci-devant section d'Henri IV, — de la Révolution.

12e. *Arrondissement.* 45°. Division des Plantes, ci-devant section du Jardin-du-Roi, — des Sans-culottes ; 46°. Division de l'Observatoire ; 47°. Division du Finistère, ci-devant section des Gobelins ; 48°. Division du Panthéon, ci-devant section de Sainte-Geneviève.

brusques et nouvelles réunions, dont plusieurs, ne voulant point reconnaître les présidens que le bureau de la ville leur avait envoyés, en nommèrent un de leur choix.

Le 13 juillet suivant, les habitans de Paris, pressés par les événemens, sentant le besoin de se protéger eux-mêmes, et d'agir de concert, se rappelèrent les lieux où, deux mois auparavant, ils avaient été réunis en districts, s'y rassemblèrent spontanément, et conservèrent les officiers qui en composaient le bureau.

Depuis le 13 juillet 1789 jusqu'au 25 juillet 1790, les soixante districts ont gouverné Paris, et ont offert le tableau d'une pure démocratie. Lorsque la majorité des districts exprimait un vœu, ce vœu était porté à la municipalité, qui se chargeait de son exécution. Jamais Paris n'a été plus tranquille, plus libre que pendant l'année où cette ville s'est gouvernée par elle-même; jamais les propriétés et les personnes n'ont été plus en sûreté.

Un décret de l'Assemblée Constituante, sanctionné le 27 juin 1790, changea la division de Paris : aux soixante *districts*[1] succédèrent qua-

[1] Les 60 districts de Paris, établis en 1789, prenaient leurs noms des principales églises, situées entre leurs limites :

Voici ces noms classés par divisions de la Garde-Nationale.

1re. *Division.* 1er. District : Saint-Jacques-du-Haut-Pas; 2e. district :

rante-huit *sections :* chacune d'elles reçut un nom de localité. Toute la partie septentrionale de Paris était divisée en trente-quatre sections, dont les noms suivent :

Les *Tuileries*, les *Champs-Elysées*, le *Roule*,

Saint-Victor ; 3e. Saint-André-des-Ars ; 4e. Saint-Marcel ; 5e. Saint-Louis-en-l'Ile ; 6e. le Val-de-Grâce ; 7e. Saint-Étienne-du-Mont ; 8e. la Sorbonne, 9e. Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; 10e. les Mathurins.

2e. *Division.* 11e. District : les Prémontrés ; 12e. Henri IV ; 13e. les Cordeliers ; 14e. Notre-Dame ; 15e. Saint-Séverin ; 16e. les Petits-Augustins ; 17e. l'Abbaye Saint-Germain ; 18e. les Jacobins Saint-Dominique ; 19e. les Théatins ; 20e. les Carmes-Déchaussés.

3e. *Division.* 21e. District : les Récollets, faubourg Saint-Martin ; 22e. Saint-Nicolas-des-Champs ; 23e. la Trinité, rue Saint-Denis ; 24e. Saint-Médéric ; 25e. les Carmélites, rue Chapon ; 26e. les Filles-Dieu, rue Saint-Denis ; 27e. Saint-Martin-des-Champs ; 28e. les Enfans-Rouges ; 29e. Saint-Laurent ; 30e. les Pères-de-Nazareth, rue du Temple.

4e. *Division.* 31e. District : Saint-Jacques-de-l'Hôpital ; 32e. Bonne-Nouvelle ; 33e. Saint-Leu, rue Saint-Denis ; 34e. Saint-Lazare ; 35e. Sainte-Opportune ; 36e. Saint-Jacques-de-la-Boucherie ; 37e. les Petits-Pères ; 38e. Saint-Eustache ; 39e. Saint-Magloire, rue Saint-Denis ; 40e. Saint-Joseph, rue Montmartre.

5e. *Division.* 41e. District : Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine ; 42e. les Minimes ; 43e. le Petit-Saint-Antoine ; 44e. Saint-Gervais ; 45e. Saint-Jean-en-Grève ; 46e. Saint-Louis-la-Culture ; 47e. les Blancs-Manteaux ; 48e. Popincourt ; 49e. les Capucins du Marais ; 50e. Les Enfans-Trouvés, faubourg Saint-Antoine.

6e. *Division.* 51e. District : l'Oratoire ; 52e. les Feuillans ; 53e. les Filles-Saint-Thomas ; 54e. Saint-Philippe-du-Roule ; 55e. Saint-Germain-l'Auxerrois ; 56e. les Jacobins-Saint-Honoré ; 57e. Saint-Honoré ; 58e. les Capucins Chaussée-d'Antin ; 59e. les Capucins Saint-Honoré ; 60e. Saint-Roch.

Chacun de ces districts fournissait un bataillon à l'armée parisienne, qui, par leur réunion, se trouvait forte de 33,000 hommes.

le *Palais-Royal*, la *Place-Vendôme*, la *Bibliothèque*, la *Grange-Batelière*, le *Louvre*, l'*Oratoire*, la *Halle-aux-Blés*, les *Postes*, la *Place de Louis XIV* (ci-devant place des Victoires), la *Fontaine de Montmorenci*, *Bonne-Nouvelle*, le *Ponceau*, *Mauconseil*, le *Marché des Innocens*, rue des *Lombards*, rue des *Arcis*, *Faubourg-Montmartre*, rue *Poissonnière*, rue de *Bondi*, le *Temple*, *Popincourt*, rue de *Montreuil*, les *Quinze-Vingts*, les *Gravilliers*, le *Faubourg-Saint-Denis*, la rue *Beaubourg*, les *Enfans-Rouges*, rue du *Roi de Sicile*, l'*Hôtel-de-Ville*, la *Place Royale* et l'*Arsenal*.

L'île de la Cité formait deux sections : celles de *Notre-Dame* et de *Henri IV*.

La partie méridionale de Paris fut divisée en onze sections : les *Invalides*, la *Fontaine de Grenelle*, les *Quatre-Nations*, le *Théâtre-Français*, la *Croix-Rouge*, le *Luxembourg*, les *Thermes de Julien*, *Sainte-Geneviève*, l'*Observatoire*, le *Jardin des Plantes* et les *Gobelins*.

Ces réunions étaient considérées comme des sections de la commune ; celles qui portaient des noms un peu monarchiques en changèrent pendant la république, ou en reçurent de plus analogues aux circonstances : elles se maintinrent jusqu'en octobre 1795, époque où Paris fut

divisé en douze municipalités ; division qui est encore en vigueur [1].

Population. Nous manquons encore de notions suffisantes pour donner sur cette matière des résultats aussi précis qu'il serait désirable. Voici ce qui existe de plus certain :

Sous Louis XV, l'abbé d'Expilly avait vaguement déterminé la population de Paris au nombre de..... 600,000

[1] Paris a encore été divisé depuis en 8 arrondissemens électoraux.

1er. arrondissement électoral. 1er. *et* 4e. *arrondissemens municipaux.*	1re. section, rue de Grenelle-St.-Honoré, n°. 45. 2e. section, à la Halle aux Draps. 3e. section, rue du Faub.-St.-Honoré, n°. 64. 4e. section, rue Saint-Lazare, n°. 59.
2e. arrondissement. 2e. *arrondissement municipal.*	1re. section, à la Loterie. 2e. section, au théâtre Favart. 3e. section, rue Chantereine, n°. 48.
3e. arrondissement. 3e. *et* 5e. *arrondissemens municipaux.*	1re. section, au Vauxhall. 2e. section, au Conservatoire de musique. 3e. section, aux Petits-Pères.
4e. arrondissement. 6e. *et* 8e. *arrondissemens municipaux.*	1re. section, au Conservatoire des arts et métiers. 2e. section, hôtel St.-Agnan, rue Ste.-Avoye. 3e. section, hôtel des Quinze-Vingts.
5e. arrondissement. 7e. *et* 9e. *arrondissemens municipaux.*	1re. section, hôtel-de-Ville, salle du Trône. 2e. section, archives du royaume. 3e. section, hôtel-de-Ville, salle du jardin.
6e. arrondissement. 10e. *arrondissement municipal.*	1re. section, palais de l'Institut. 2e. section, palais Bourbon.
7e. arrondissement. 11e. *et* 12e. *arrondissemens municipaux.*	1re. section, rue des Irlandais. 2e. section, rue du Cherche-Midi, n°. 39. 3e. section, à la Sorbonne.
8e. arrondissement. *Arrondis. de Sceaux et de Saint-Denis, réunis.*	Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean.

Suivant le célèbre Buffon, elle était, en 1776, de 658,000
Suivant le sieur Moheau, en 1778, de..... 670,000

En 1784, M. Necker évalua la population de Paris à 640 mille et à 680 mille, suivant les saisons de l'année : ce qui donne, pour terme moyen, une population de 660,000

En 1786, les papiers publics donnèrent le résultat des mouvemens de la population pendant l'année 1785[1].

Le nombre des *naissances* était de..... 19,859
Celui des *mariages* de..... 5,234
Celui des *enfans trouvés* de..... 6,918
Celui des *morts* de..... 20,365

Si l'on suit la méthode que le sieur Messance a adoptée pour la population de Paris, et qu'on multiplie la somme des naissances par le nombre 30, il résultera, pour l'année 1785, une population de..... 595,770

Ce résultat diffère de soixante-cinq mille de celui que donne M. Necker.

En 1790, un état de la population fut publié[2]. Le nombre des *naissances* était de..... 20,005
Celui des *mariages* de..... 6,576
Celui des *enfans trouvés* de..... 5,842
Celui des *morts* de..... 19,117
En 1791, le nombre des *naissances* s'élevait à 20,354
Celui des *mariages* à..... 7,410
Celui des *enfans trouvés* à..... 5,140
Et celui des *morts* à..... 17,952

Si l'on compare les états de ces deux dernières années avec ceux de l'année 1785, il résultera que la population, dans les premières années de la révolution, avait obtenu une amélioration sensible.

[1] *Journal général de France*, n°. 16, p. 61, du 7 février 1786.

[2] Etat des baptêmes, mariages, mortuaires et *enfans trouvés* de la ville et des faubourgs de Paris, chez Lottin, rue Saint-André-des-Ars, n°. 27.

En comparant les nombres de l'année 1785 et ceux de l'année 1791, il résultera que celui des *naissances* s'est accru de..... 495
Celui des *mariages* de..... 2,176
Que celui des *enfans trouvés* a diminué de.... 1,778
Celui des *morts* a diminué de..... 2,413

Ces résultats incontestables démontrent les bienfaits de la liberté; et devant eux s'évanouissent les faux raisonnemens, les déclamations de ses ennemis.

Si l'on applique la méthode de Messance, au nombre de naissances de l'année 1791, c'est-à-dire, si l'on multiplie, le nombre 20,354 par 30, on aura pour la population de Paris, sous Louis XVI, le nombre de..... 610,620.

Consommations de Paris. D'après une vérification faite, en 1775, par ordre du ministre Turgot, il entrait à Paris, année commune, prise sur dix années, en nature, de blé ou de seigle, setiers 14,330,880

Livres de pain et, en nature, de farine. 165,457,344

La consommation totale de livres de pain, par année, était alors de . . . . . 179,788,224.

Pour obtenir une juste appréciation de la quantité de pain consommée à Paris, il faut supposer que la quantité qu'on y introduit du dehors égale celle qui en sort; c'est-à-dire, il faut que les quantités qu'on apporte des villages voisins dans les marchés de Paris égalent celles que des habitans d'autres villages emportent

avec eux, en revenant de vendre leurs denrées.

En 1791, le savant Lavoisier remit au comité d'imposition de l'Assemblée Constituante un tableau des objets consommés ou entrés à Paris, chaque année, antérieurement à la révolution. C'est l'ouvrage le plus complet qu'on ait sur cette matière. Voici les objets les plus intéressans qu'il contient :

Livres de pain	206,000,000
Livres de riz	3,500,000
Muids de vin ordinaire[1]	250,000
Muids de vin de liqueurs	1,000
Muids d'eau-de-vie (en supposant que tout entre en eau-de-vie simple, et en évaluant la fraude à un sixième)	8,000
Muids de cidre	2,000
Muids de bière	20,000
Muids de vinaigre	4,000
Bœufs, du poids de 700 liv.	70,000
Vaches, du poids de 360 liv.	18,000
Veaux, du poids de 72 liv.	120,000
Moutons, du poids de 50 liv.	350,000
Porcs, du poids de 200 liv.	35,000
Viande en livres	1,380,000
Livres de *poisson de mer*, frais, sec et salé.	10,000,000
Nombre de *carpes*	800,000
Nombre de *brochets*	30,000
Nombre d'*anguilles*	56,000
Nombre de *tanches*	30,000
Nombre de *perches*	6,000
Nombre d'*écrevisses*	75,000

[1] Le muid contient 288 pintes de Paris, ou 274 litres.

Cordes *de bois* [1]	417,000
Voies de *charbon de bois*	694,000
Voies de *charbon de terre*	10,000
Nombre d'*œufs*	78,000,000
Livres de *beurre* frais	3,150,000
Livres de *beurre salé et fondu*	2,700,000
Nombre de *fromages, frais*, de Brie, de Marolles et autres	424,000
Livres de *fromages secs*, faisant partie du commerce de l'épicerie	2,600,000
Livres de *cire* et *bougie*	538,000
Livres de *sucre* et *cassonade*	6,500,000
Livres d'*huile* de toute espèce	6,000,000
Livres de *café*	2,500,000
Livres de *cacao*	250,000
Livres de *girofle*	9,000
Livres de *poivre*	75,000
Livres de *pruneaux*	476,000
Livres de *savon*	1,900,000
Livres de *potasse*, soude et cendres gravelées	2,300,000
Aunes de *toiles*	6,000,000
Livres de *cuivre*	450,000
Livres d'*acier*	2,500,000

[1] En 1782 et 1783, il se fit sentir, à Paris, une grande disette de bois : on s'occupa beaucoup de cette matière. Le sieur Tellès d'Acosta publia, en 1782, une instruction sur les bois à brûler, d'où il résulte qu'en 1730 on ne consommait, à Paris, que 366,605 voies de bois ; et qu'en 1782 cette consommation s'élevait à 640,920 voies.

Il se faisait plusieurs gaspillages sur ces bois ; les marchands ne donnaient que trois quarts de voie pour une voie entière. Le fisc, qui retirait un écu par voie, gagnait à cette fraude, et ne l'empêchait pas. L'administration de la ville montra alors, comme à l'ordinaire, beaucoup d'indifférence pour l'approvisionnement de Paris.

Livres de *fer*	8,000,000
Livres de *plomb*	3,200,000
Livres d'*étain*	350,000
Livres de *vif-argent*	18,000
Livres de *cuirs et peaux*	3,700,000
Livres de *pelleteries*	530,000
Bottes de *paille*	11,090,000
Bottes de *foin*	6,388,000
Muids d'*avoine* [1]	21,000
Muids de *vesce et grenailles*	1,400
Muids d'*orge*	8,500
Pieds cubes de *bois carré* propre à bâtir.	1,600,000
Pieds cubes de *pierres de taille dures*	620,000
Pieds cubes de *pierres de taille* de St.-Leu	930,000
Toises cubes de *moellons* de meulière et autres	64,000
Muids de *plâtre*, contenant chacun trente-six sacs	120,000
Muids de *chaux*	8,000
Nombre d'*ardoises* fortes	3,717,000
Nombre d'*ardoises* fines	132,000
Nombre de *tuiles*, grand moule	3,498,000
Nombre de *tuiles*, petit moule	527,000
Nombre de *briques*	973,000
Pavés, sans compter ceux qui sont destinés au pavage de Paris	1,360,000.

A ce tableau le sieur Lavoisier en joint un autre, qui offre l'évaluation en argent de toutes les denrées et marchandises mentionnées dans le premier : d'où il résulte que la consommation annuelle de Paris s'élevait à environ 260 mil-

[1] Le muid de Paris était, pour les grains, de douze setiers : le setier comprenait douze boisseaux. Le muid équivaut à dix-huit hectolitres.

lions. Ensuite estimant, par approximation, les bénéfices et économies de la partie industrieuse des habitans de Paris à 40 millions, ce savant en conclut que l'ensemble des habitans doit avoir en revenus 300 millions, sur lesquels le fisc retirait environ un cinquième.

Un tableau pour les années 1786 et 1787 donne, à Paris, la consommation suivante pendant les carêmes de ces deux années :

	EN 1786.	EN 1787.
Morues, en poignées	179,845	206,389
Saumon, en barils	414	334
Maquereaux, en barils	608	1,560
Harengs secs, en barils	220	820
Harengs blancs, en barils	2,093	3,000
Poissons d'eau douce	649,000	606,000
Beurre salé et *fondu*, liv	167,043	125,993
Fromages, liv.	314,807	117,645
Riz, liv.	215,855	360,295
Pruneaux, figues, raisins, etc., liv.	331,673	405,868
	m. s.	m. s.
Pois, muids et setiers	60 5	97 1
Haricots et *fèves*, idem.	574 3	596 11
Lentilles, idem.	353 11	398 6

Ces tableaux sont du nombre de ceux que le lieutenant de police venait, chaque année, offrir au parlement [1].

Contributions. Le ministre Necker parle ainsi des contributions imposées aux habitans de Paris :

« Les droits perçus à l'entrée de la capitale,

[1] *Police de Paris dévoilée*, tom. 1, pag. 8 et 9.

« soit pour le compte du roi, soit au profit de « la ville et des hôpitaux, s'élèvent aujourd'hui « à plus de 36 millions... les impôts à la charge « de cette grande ville s'élèvent de 77 à 78 « millions.

« Le roi tire plus de revenus de sa capitale « que les trois royaumes ensemble de Sardaigne, « de Suède et de Danemarck ne paient de tri- « buts à leur souverain.

« Les principales manufactures de Paris con- « sistent en bijoux de toute espèce, en montres, « en vaisselle, en modes, en galons, en brode- « ries, en chapeaux, etc. Les manufactures des « Gobelins et de la Savonerie sont célèbres « par leurs ouvrages en tapis et en tapisse- « ries, etc. [1]. »

§ VI.

Tableau moral de Paris.

Je renonce ici à ma méthode accoutumée : je garde le silence sur les personnes les plus éminentes de la cour, sur ces modèles en matière de moralité, et je ne parle que de leurs imitateurs, que de ceux qui n'ont eu sur les mœurs qu'une influence secondaire. On sent les motifs de ma retenue. Les événemens sont trop récens

[1] *De l'Administration des finances de France*, tom. I, p. 275, 276 et 277.

pour avoir atteint la maturité historique; et l'on pourrait s'égarer en cédant à l'entraînement de l'esprit de parti. D'ailleurs, il vaut mieux omettre les faits que de s'exposer à les tracer inexactement; il vaut mieux taire la vérité que la montrer à demi voilée, que l'outrager en employant des formes circonspectes, des ménagemens et des mensonges officieux.

Plusieurs vices de la barbarie, plusieurs désordres dominaient encore à la cour de Louis XVI: ils provenaient des antécédens; mais ces vices, autorisés par l'usage, embellis par une politesse raffinée, par le luxe et l'éclat de la magnificence, étaient à peine aperçus du vulgaire, qui se contente souvent des apparences, et qui juge bon ce qui lui paraît beau [1].

[1] Il serait désirable que la jeunesse s'accoutumât de bonne heure à résister à la séduction du luxe, des cérémonies, de la magnificence et des titres pompeux, et qu'elle se prémunît contre les piéges que l'opulence tend à son inexpérience, à ses sens novices; qu'on lui apprît à soumettre à l'analyse la valeur de ces mots vides de raison : *représentation, préséance, magnificence, splendeur, cérémonial, étiquette, naissance illustre*, etc. Ces mots et les choses qu'ils signifient, restes de notre vieille barbarie, seront des objets de ridicule, lorsque la civilisation sera plus avancée.

Il faudrait établir une espèce de gymnase moral, où l'on accoutumerait les jeunes gens à voir de vastes et riches appartemens sans éprouver un stupide respect, une prévention favorable pour celui qui les habite; de riches habits, tous les insignes

Les hommes de Louis XV vivaient sous Louis XVI : le mal était invétéré ; et, quoique modifié par la civilisation, il se maintenait et faisait des ravages.

La superstition insultait encore à la raison, et la féodalité à la justice; il aurait fallu tout réformer pour prévenir une réforme violente; pour se préserver de la catastrophe, il aurait fallu ne pas craindre de déplaire à certaines classes, depuis long-temps en possession de partager avec la cour la substance du peuple et le profit des abus; il aurait fallu braver les vieilles habitudes, avoir de la force; et le gouvernement, par la mobilité de ses principes, par les fréquens changemens de ministres, avait donné le signal de sa faiblesse [1].

de la puissance, sans être intimidés ni pénétrés de vénération pour celui qui les porte; à voir de fastueux équipages, sans estimer davantage celui qui croit en avoir besoin; et à entendre prononcer des titres pompeux, sans éprouver, pour ceux qui les portent, d'autres sentimens de considération que ceux qu'inspire un simple particulier, sans leur accorder, avant de les connaître, aucune supériorité sur les autres hommes. Ceux qui se parent des titres d'*excellence*, de *grandeur*, ne sont pas toujours des hommes excellens, ni des grands hommes.

A cette école, on n'accorderait de l'estime qu'à ceux qui la mériteraient. La raison, la morale, la liberté y gagneraient. Les gouvernemens despotiques n'en établiront jamais de semblables.

[1] Il aurait fallu supprimer les pensions secrètes, ces récom-

Chargé des funestes résultats de l'orgueil, de la dévotion peu éclairée, et des profusions immenses de Louis XIV; chargé des résultats des mœurs corrompues et des désordres de la cour de Louis XV, le char du gouvernement continua donc à rouler dans ses vieilles ornières. Il continua à éblouir par sa magnificence les yeux du peuple, déjà étourdi par les jeux, les spectacles; mais, vers la fin du règne de Louis XVI, les lumières, qui avaient fait de grands progrès, éclairèrent plus que jamais les abus du gouvernement. Ces abus, moins grands que ceux des règnes précédens, étaient beaucoup mieux aperçus. De plus, des événemens imprévus jetèrent de la déconsidération sur les personnes de la cour : *l'affaire du Collier*, comme je l'ai dit, fit évanouir le prestige du pouvoir.

On calcula mal la force de l'opinion publique; le ministère crut facilement la dominer. Il fallait

penses souvent accordées à l'inutilité et à la bassesse, et qui sont mentionnées dans le *livre rouge*. On nommait ainsi trois volumes in-quarto, reliés en maroquin rouge, où se trouvaient consignés toutes les pensions, gratifications secrètes, et tous les subsides payés à différens souverains, etc., accordés depuis 1750 jusqu'en 1788. A l'ouverture du second volume, et à l'année 1766, je trouve cet article : « A monsieur l'évêque d'Orléans, à compte de ce qui lui a été promis, par le roi, pour « le mariage de ses nièces, *cent mille livres*. »

la seconder. On la méprisa, on la combattit; elle devint la maîtresse.

Les finances étaient depuis long-temps épuisées et les emprunts leur donnaient un faux air de prospérité. Dès qu'elles furent confiées au dissipateur Calonne, le mal s'accrut si brusquement, qu'il fallut recourir aux grands remèdes; et l'on appela le médecin quand la maladie était incurable. Voilà, je crois, des causes de la ruine de ce gouvernement; mais il y en eut d'autres.

Les mœurs suivaient la marche des lumières: elles s'épurèrent. Dans le paragraphe précédent, en offrant les tableaux des naissances, des morts, des mariages et des enfans trouvés, j'ai produit une preuve irréfragable de leur épuration. En comparant l'état de ces mouvemens de la population en 1785 avec celui des années 1791, 1792, il résulte que le nombre des mariages s'accrut, et que celui des enfans trouvés diminua [1]. De pareils résultats parlent plus haut que toutes les déclamations.

Le caractère national acquit plus de gravité; et le goût pour la vie dissipée, pour l'ivrognerie, la débauche et les frivolités, qui depuis long-

[1] *Voyez* ci-dessus, pag. 456.

temps déshonoraient les Français, s'affaiblit rapidement : il n'en restait que de faibles traces au commencement de la révolution. On ne chantait guère, la presse n'était pas libre ; et le mécontentement public, ne s'exhalant plus par des chansons et des bons mots, se concentra, et fit explosion.

Telles furent les causes de la révolution qui éclata avec l'aide d'un parti d'hommes puissans. Quand la majorité d'une nation est mécontente, il ne faut, pour renverser le trône de celui qui la domine, qu'une occasion ou un ambitieux.

Les seigneurs féodaux, malgré les progrès de la raison, conservaient encore, sous ce règne, leur insolence antique, continuaient à se croire fort supérieurs aux hommes utiles, et même supérieurs aux lois. Ils étaient encore nombreux dans les provinces, mais moins que sous les règnes précédens. Je ne parlerai que des actes qui eurent lieu à Paris.

Le mercredi saint de l'an 1780, le prince de L...., grand officier de France, son frère et madame la princesse de V....., parcouraient la rue Saint-Antoine, dans un carrosse à six chevaux : alors des prêtres de la paroisse de Saint-Paul se trouvaient dans cette rue, por-

tant Dieu à un malade; le cortége religieux n'a pas le temps d'éviter la rapidité de la voiture; un des prêtres est renversé et blessé. Les seigneurs rient de sa chute, le peuple s'en indigne, et la voiture disparaît [1].

C'est aussi un prince de V..... qui, refusant de payer une somme qu'il devait à un fournisseur, et piqué des reproches qu'il en reçut, déchira le titre de son créancier, l'accabla de coups, et le mit en danger de mort [2].

En février 1783, le sieur de Ch.....-M...., en cabriolet, accroche une voiture de place, et punit de sa maladresse le cocher de cette voiture, en lui assénant vingt coups de canne; le cocher battu riposte avec son fouet. Le jeune seigneur fait sortir alors le dard de sa canne, et en perce, à plusieurs reprises, le malheureux cocher, qui tombe mourant. La cour, sans l'intervention des lois, se chargea de punir le seigneur assassin [3].

En septembre 1782, le prince de Guémenée,

[1] *Mémoires secrets*, au 2 avril 1780.

[2] *Idem*, au 6 avril 1786.

[3] C'était un usage des gens du bon ton de menacer, de battre les cochers des voitures de place. Ces mauvais traitemens restaient impunis; les cochers étaient toujours considérés comme coupables.

grand chambellan de France, fit une banqueroute qui désola et réduisit à la misère une infinité de familles parisiennes; plusieurs personnes ruinées moururent de chagrin. La qualité de marchand l'eût dégradé; banqueroutier, il ne cessa point d'être noble.

Quelques membres de la famille de Rohan furent très-affligés de cette turpitude; d'autres s'en firent gloire. Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, disait : *Il n'y a qu'un roi ou un Rohan qui puisse faire une pareille banqueroute; c'était*, disait-il aussi, *une banqueroute de souverain.*

L'épouse du prince banqueroutier, qui, par ses désordres, avait contribué à cette faillite, s'était retirée dans un château de Pontoise, où, pour se consoler de l'infamie de son époux, elle avait fait construire un théâtre, et s'amusait à y faire jouer la comédie.

Cette famille de Rohan a obtenu d'autres titres à une honteuse célébrité. Le cardinal de ce nom, dont je viens de parler, accusé et mal justifié d'avoir commis des déprédations criantes dans l'administration des biens des Quinze-Vingts, convaincu d'une sotte crédulité envers l'imposteur Cagliostro, s'est encore scandaleusement illustré dans *l'affaire du Collier*, affaire

tissue de détails honteux et dignes des tripots du Palais-Royal.

D'après la banqueroute du prince de Guémenée, et les basses intrigues de son frère, le cardinal de Rohan, quelle famille roturière voudrait participer à l'illustration de celle-ci ?

La régularité des mœurs de Louis XVI, et les soins qu'il apportait à réprimer les désordres de sa cour, n'en exclurent pas la débauche ; et les infamies des jeunes courtisans de Henri III, de Louis XIV et du régent se continuèrent jusque sous son règne. En 1784, ce roi, pour ne pas donner trop d'éclat à leurs goûts honteux, et pour ménager l'honneur des personnes d'un rang éminent, se vit forcé de renoncer aux châtimens juridiques, et de se borner à exiler quelques seigneurs [1].

On plaisantait sur les désordres ; on cherchait à leur prêter des charmes. Voici un échantillon de la morale d'un des roués de ce temps :

De Louvois suivant les leçons,
Je fais des chansons et des dettes ;
Les premières sont sans façons,
Et les secondes sont bien faites.
C'est pour échapper à l'ennui
Qu'un homme prudent se dérange ;

[1] *Mémoires secrets*, aux 4 et 31 décembre 1784.

Quel bien est solide aujourd'hui ?
Le plus sûr est celui qu'on mange.

On peut considérer ces vers comme une licence poétique, un jeu d'esprit ; mais les suivans de la même pièce sont d'une immoralité grave :

Vieux parens, en vain vous prêchez,
Vous êtes d'ennuyeux apôtres :
Vous nous fîtes pour vos péchés,
Et vous vivez trop pour les nôtres.

On trouve quelques traits pareils dans des comédies de Molière; mais le temps où il écrivait les rendait excusables.

On fit publier, en 1780, un recueil de toutes les productions inspirées par la licence et la débauche du 18e. siècle ; on assure que ce recueil, ramas d'obscénités, et qu'on nommait *Sotisier*, obtint le privilége d'être imprimé au Louvre, et qu'il était destiné à orner la bibliothéque d'une maison de campagne située près de Paris.

On jouait à la cour de Louis XVI, et on avait pour cet objet établi des banquiers. Les sieurs de Chalabre et Poinçot remplissaient ces fonctions. En 1778, pendant le jeu de Marly, un homme de qualité substitua un rouleau de louis faux à un rouleau de louis véritables. Les duchesses à ces jeux filoutaient comme du temps de Louis XIV et de celui de Louis XV. On raconte que *Madame* disait aux

banquiers : *On vous friponne bien, Messieurs*[1]. Ces banquiers, pour obvier aux escroqueries dont ils étaient les dupes, imaginèrent de border la table de jeu d'un ruban, et de déclarer que l'on ne regarderait comme engagé pour chaque coup, que l'argent mis sur les cartes au-delà du ruban. Cette précaution indiquait le mal, mais ne le détournait pas entièrement.

Quand on se livre à ces turpitudes, quand, avec de la fortune et de l'éducation, on se place au-dessous de ceux qui ne peuvent en avoir, on est sans excuse, et l'on n'a droit de se prévaloir d'aucune supériorité sur les autres classes de la population.

Mais, j'aime à le déclarer, parmi les hommes que la naissance plaçait dans les premiers rangs, il s'en trouvait un grand nombre qui, dédaignant les préjugés de leurs aïeux, cherchèrent, dans la culture des sciences, des lettres, des arts, et dans la pratique des vertus, une gloire plus solide que celle qui n'est appuyée que sur les parchemins : ils illustrèrent la noblesse. Jamais elle n'avait encore produit tant d'éclat. Riches de leur propre mérite, ces hommes n'eurent pas besoin, pour acquérir de la considéra-

[1] *Mémoires secrets*, au 18 novembre 1778.

tion, d'emprunter le prétendu mérite des autres, celui de leurs aïeux morts.

Les sciences, la littérature, reçurent un accroissement sensible par le concours d'une partie de la noblesse; et cette caste, jadis dévouée à l'ignorance, à l'inutilité, aux désordres, fit briller des talens inattendus dans les discussions de l'Assemblée Constituante.

Ce règne fut signalé par des découvertes dans les sciences, dans les arts; je vais indiquer celles qui firent le plus de bruit à Paris.

Franklin, ambassadeur des États-Unis de l'Amérique à Paris, fit adopter les *paratonnerres*[1]. Cette invention trouva, dans la vieille ignorance, dans les partisans de la barbarie, des oppositions, dont elle a aujourd'hui pleinement triomphé. C'est le sort de toutes les découvertes utiles[2].

[1] A ce sujet fut composé ce vers latin, attribué au ministre Turgot :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis.

C'est-à-dire, que ce savant

Ravit la foudre aux cieux et le sceptre aux tyrans.

[2] Le sieur de Boisvalé, ayant établi un paratonnerre sur sa maison, fut, par les échevins de Saint-Omer, condamné à l'abattre; et le conseil supérieur d'Artois, après avoir entendu le plaidoyer d'un jeune avocat, dont le nom a, depuis, acquis une affreuse célébrité, rendit, le 31 mai 1783, un jugement qui infirme celui de Saint-Omer. Ce jeune avocat était *Robespierre*.

Un docteur allemand, appelé *Mesmer*, vint en France, et publia, en 1780, un ouvrage où il établissait l'existence du *magnétisme animal*. Il trouva, parmi les médecins et les savans, beaucoup de contradicteurs et peu de partisans. Le docteur Deslon fut du nombre de ces derniers. La Faculté de médecine, irritée contre ce membre réfractaire, lui interdit pendant deux ans l'entrée de ses assemblées. Mesmer survint, désavoua son disciple, prétendit qu'il entendait mal sa doctrine, et voulut lui seul la faire valoir. En conséquence, il ouvrit une souscription, prit l'engagement de communiquer le secret de sa découverte à ceux qui déposeraient cent louis.

La curiosité fit des dupes : de ce nombre fut le savant Bertholet, qui, moyennant cette somme, eut l'honneur d'être admis aux séances du magnétisme. Mécontent de cette doctrine, il publia, en mai 1784, un avis très-défavorable à l'empirique. Celui-ci n'en fut point déconcerté; il forma une société, appelée de *l'Harmonie*, où il établit ses baquets ou réservoirs du magnétisme.

Le roi, le 12 mars 1784, avait chargé des commissaires de faire un rapport sur cette découverte. Ce rapport, attendu avec impatience, parut le 11 août suivant. Il porte que l'imagina-

tion est le grand moteur du magnétisme; que, sans elle, son prétendu fluide ne peut agir; que le magnétisme est inutile, et même dangereux, à cause de l'imitation dont la nature nous a fait une loi. C'est cette loi qui engendra les convulsionnaires dont j'ai parlé [1].

La Faculté et la Société de médecine, longtemps divisées, furent d'accord sur ces principes, et y souscrivirent.

L'opération du magnétisme s'exécutait ainsi : le malade était assis; l'opérateur, avec une baguette de fer, ou seulement avec un doigt tendu, parcourait, sans le toucher, la direction de ses parties nerveuses, et lui faisait éprouver des extases, des crises.

Un baquet, rempli d'eau, réservoir du fluide magnétique, avait la faculté de transmettre ce fluide aux malades qui l'entouraient, et qui se mettaient en contact avec ce réservoir.

Le magnétisme animal donnait prise au ridicule; il en devint la proie. On composa contre lui des épigrammes, des satires, des comédies, qui ne prouvaient rien, mais qui faisaient justice d'un nouveau genre de charlatanisme.

Cependant la doctrine de Mesmer conserva des partisans; plus enthousiastes qu'instruits, ils

[1] *Voyez* tom. VII, pag. 331.

prirent sa défense ; et, parmi ces avocats du magnétisme, on distinguait le sieur Bergasse.

En 1785, le magnétisme produisit le *somnambulisme ;* et c'est au sieur de Puységur qu'on doit ce perfectionnement. Il parvenait à endormir ceux ou celles qui se soumettaient à l'opération, leur faisait des questions, auxquelles les dormeurs inspirés répondaient par des paroles qui étaient reçues comme des oracles ou des prophéties.

Un autre empirique, un être surnaturel, qui possédait des secrets merveilleux et correspondait avec des esprits, *Joseph Balsamo*, fameux sous le nom de *Cagliostro*, était à Strasbourg, et y attendait, pour venir à Paris commencer son rôle, que Mesmer eût fini le sien et qu'il fût descendu des tréteaux.

Cet homme, qui avait parcouru toutes les cours de l'Europe, était, dit-on, âgé de deux cents ans, et guérissait toutes les maladies. Après avoir séduit quelques princes, et notamment le cardinal de Rohan, qui, pourvu d'immenses richesses de l'église, n'en fut ni plus raisonnable ni plus édifiant, il vint à Paris où il fit beaucoup d'autres dupes. Il y fonda des loges maçonniques, *du rit égyptien, d'adoption ;* il s'annonçait comme possédant le secret de ra-

jeunir les vieillards[1], et celui de régénérer le moral et le physique.

Compromis dans la fameuse affaire du collier, Cagliostro fut mis à la Bastille, se plaignit d'avoir été dépouillé de ses bijoux par le gouverneur de cette forteresse; puis, s'étant retiré à Londres, il y publia une *lettre au peuple français*, dans laquelle on trouve cette prophétie, inspirée par la connaissance qu'il avait acquise à Paris de l'état de l'opinion publique, prophétie qui s'est vérifiée : la *Bastille sera détruite, et deviendra un lieu de promenade.*

Une découverte, moins mystérieuse, qui satisfait la curiosité, sans ajouter beaucoup aux connaissances humaines, est celle des aréostats ou ballons. Le sieur Jacques-Etienne Montgolfier les inventa en 1783.

Les sieurs Charles et Robert perfectionnèrent cette découverte; le 27 août 1783, ils firent élever, au Champ-de-Mars, un ballon de taffetas gommé, qui alla tomber du côté de Gonesse, où son apparition causa une grande surprise aux habitans. Le gaz qui enflait ce ballon était produit par

[1] On trouve, dans l'*Histoire du Grand-Orient*, le détail des épreuves à subir pour arriver au rajeunissement. Je ne crois pas qu'aucune personne raisonnable, après en avoir pris connaissance, soit tentée de s'y soumettre.

un procédé différent de celui de M. Montgolfier.

Le 19 septembre de la même année, il se fit une expérience à Versailles. Les expériences aréostatiques se multipliaient. Le gaz dont M. Montgolfier enflait et animait son ballon, provenait de la paille brûlée; et celui dont le sieur Charles remplissait le sien, était du gaz hydrogène.

Le sieur de Montgolfier eut plusieurs partisans, notamment Pilâtre des Rosiers. Le sieur Charles eut aussi les siens, et notamment les sieurs Robert et Blanchard, ses collaborateurs[1].

En octobre 1783, dans le jardin de la maison de M. Reveillon, M. Pilâtre des Rosiers se fit enlever; mais cette ascension eut peu de succès.

Le 21 novembre, nouvelle expérience, plus audacieuse, et plus notable que les précédentes. Deux particuliers, le marquis d'Arlandes et Pilâtre des Rosiers, s'élevèrent, du parc de la Muette, dans une espèce de galerie qui pendait au ballon de la Montgolfière. La machine traversa la partie méridionale de Paris, et s'abattit au-delà de la barrière d'Italie. C'était le premier voyage aérien qui méritait d'être noté: les voyageurs n'éprouvèrent aucun accident. Mais

[1] Le sieur Blanchard avait projeté de s'enlever dans les airs, sur un char volant de sa façon; il y renonça, dès qu'il connut la découverte des ballons.

Dans cette galerie de portraits, je ne dois pas oublier le sieur *Métra*, le plus célèbre nouvelliste de Paris ; il tenait ses séances journalières au jardin des Tuileries, sur la terrasse des Feuillans. Au centre d'un groupe immense d'amateurs, on le reconnaissait à son chapeau sulpicien, bordé d'or, à son nez rubicond et très-saillant, à des papiers qu'il tenait en main, et qu'il lisait à tous venans. Lorsque des nouvelles importantes de la guerre étaient arrivées, Louis XVI demandait ordinairement : *que dit Métra?*

Un chevalier de Saint-Louis acquit un sobriquet fameux à Paris: celui de *chevalier Tape-Cul.* Son occupation journalière était de parcourir les rues, places et jardins de Paris, et de frapper furtivement le derrière de chaque femme qu'il rencontrait. Sa rouge trogne, ses cheveux blancs, sa gibbosité, sa croix de Saint-Louis qui se dessinait sur un habit blanc couvert de taches, le faisaient reconnaître de loin. Une de ses mains était armée d'une canne qu'il agitait, et l'autre, placée derrière son dos, était destinée à l'exécution de ses coups inattendus. Au milieu de la grande allée de marronniers du jardin du Palais-Royal, vous eussiez vu toutes les femmes, dont il était fort connu, se ranger, s'éloigner

au-devant du chevalier Tape-Cul, et laisser un espace de plusieurs toises entre elles et lui. C'est ainsi que fuit la timide volatille à l'approche de l'oiseau de proie.

La femme frappée par ce chevalier ne manquait point de se plaindre ou de lui adresser des injures. Quelquefois, sur ses larges épaules, tombaient des coups de canne lancés par l'homme qui accompagnait la femme insultée; le chevalier recevait les injures et les coups avec une résignation exemplaire, et s'éloignait paisiblement sans détourner la tête.

Quel était ce nègre de petite stature qu'on voyait sans cesse, le chapeau sous le bras, vêtu d'un habit noir, de la poche duquel sortait à demi un rouleau de papier blanc, qui portait l'épée au côté, à ses souliers des talons rouges de marquis, et qui, en cet équipage, trottait dans les rues de Paris? C'était un prince, héritier présomptif d'un royaume des Moluques. Pourquoi se trouvait-il à Paris?

Son père, roi de Timor et de Solor, avait accueilli dans ses États des moines dominicains qui y prêchaient le christianisme, et confié l'éducation de son fils aîné à un de ces religieux, nommé *le père Ignace*. Celui-ci, sous prétexte de faire, avec plus de solennité, administrer au jeune

Un individu, connu sous le nom de *chevalier d'Eon*, militaire, diplomate, auteur, habile et hardi à l'escrime, avec la force d'âme d'un homme énergique, se trouva, dit-on, n'être qu'une demoiselle. Il fut contraint de quitter ses habits militaires, de prendre ceux du sexe féminin et le nom de *chevalière d'Eon*. La diplomatie ou la haute police voulut le faire croire; mais il est prouvé que cet individu était du sexe masculin. Il était né à Tonnerre, et il mourut aux environs de Londres, le 21 avril 1810. Le chirurgien Copeland, en présence du père Élisée, de MM. André et Wilson, vérification faite, attesta sa masculinité.

Un avocat, le sieur *Linguet*, célèbre par son talent, par ses plaidoyers, sa détention à la Bastille, ses ouvrages périodiques, ses paradoxes, son ambition, son éloquence, et par son défaut de jugement, fit beaucoup plus de bruit qu'il n'inspira d'intérêt.

Beaumarchais, dévoré par la soif des richesses et de la renommée, à force d'esprit, de souplesse et d'intrigues, et par quelques illustres galanteries, parvint à satisfaire ces deux passions; ses mémoires, ses pièces de théâtre, ses heureuses spéculations commerciales, sa maison, en firent, sinon un des particuliers les plus res-

Usages. Les usages étaient à peu près les mêmes sous Louis XVI que sous le règne précédent. Les gens de la cour s'occupèrent beaucoup, pendant les années 1776, 1777 et suivantes, des courses de chevaux. On essaya, pendant l'hiver de 1777, de se faire voiturer en *traîneaux* richement ornés. Cette mode n'était qu'une fantaisie de cour, qui n'eut pas de suite.

Les modes changeaient toujours de formes. Les coiffures des femmes s'élevaient à une hauteur exorbitante; elles interceptaient la vue des spectateurs dans les théâtres, ce qui causait de fréquentes querelles.

Le sieur de Visme, directeur de l'Opéra, fit, en novembre 1778, un réglement particulier pour l'amphithéâtre, suivant lequel on ne pouvait s'y placer qu'avec une coiffure d'une hauteur modérée. Ce réglement et des caricatures plaisantes, que l'on publia contre ces ridicules coiffures, ne les firent point baisser; mais, en 1780, les cheveux de la reine étant tombés par suite d'une couche, cette princesse porta une coiffure basse, appelée *coiffure à l'enfant*. Toutes les femmes de la cour répondirent à ce signal; et la hauteur des coiffures, réduites à Versailles, le fut bientôt à Paris, puis en province.

En octobre 1784, les dames portaient des cha-

peaux *à la caisse d'escompte*, chapeaux *sans fond*, comme cette caisse.

Les dames avaient encore leurs vastes et embarrassans paniers; elles les abandonnèrent ensuite, ou au moins elles en diminuèrent le volume, et les remplacèrent par de petits paniers, appelés *poches*, qui leur donnaient des hanches énormes. Enfin, elles s'affublèrent d'une autre espèce de paniers, indécemment appelés *culs*, qui les faisait ressembler à la *Vénus Hottentote*. Les souveraines de l'empire des modes, ainsi que leurs sujettes, manquaient de goût. Au lieu de faire ressortir les belles formes de la nature, elles les défiguraient. Elles cachaient les beautés qu'elles avaient, pour montrer des défauts qu'elles n'avaient pas; elles se tourmentaient, se ruinaient, pour paraître difformes. On fit des vers sur ces modes et sur leur ridicule; en voici quelques-uns :

Que, folles de leurs coiffures,
Nos charmantes de la cour
Imaginent, chaque jour,
De quoi gâter la nature;
Eh! qu'est-c' qu'ça m'fait à moi, etc.

Qu'en chenille carmélite,
Un magistrat, chez Laïs,
Coure donner son avis
Sur le pouff et la lévite, etc.

prince, son élève, le sacrement de la première communion, engagea le roi, son père, à le lui confier, pour le conduire à Macao, résidence d'un évêque. Le père y consentit, et donna un grand nombre d'esclaves et beaucoup de richesses à son fils.

Le moine conduisit son pupille à Macao, de là à Canton, où ils s'embarquèrent sur un bâtiment français, appelé le *Duc de Béthune*. Là, le père Ignace endoctrina son élève, lui peignit les Français comme des monstres qui ne parcouraient les mers que pour détruire les rois et les princes, et se nourrir de leur chair. En conséquence, il lui recommanda de ne pas se faire connaître pour fils de roi. Il le dépouilla de ses riches habits, et le revêtit très-simplement. On arrive en Portugal, de là au port de Lorient. Le moine débarque seul, et après s'être emparé des richesses du jeune prince, il le laisse sur le navire, accablé d'inquiétudes et de besoins. Il est obligé de faire, pour vivre, le métier d'aide de cuisine. Le sieur Chevalier, médecin du roi, lui donna un asile à Paris. Enfin ce malheureux prince, pendant près de quinze ans, sollicita, auprès du gouvernement, la faveur d'être transféré dans son pays. Il l'obtint fort tard [1].

[1] Voyez la *Requête au roi, pour Balthazar-Pascal Celse*,

on le supprima, et on établit une seule séance, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures après midi. Ce changement en amena d'autres auxquels la généralité de la population se conforma bientôt. On dîna à quatre heures, à cinq et même à six heures. Les spectacles commencèrent à sept, et finirent à onze heures ou à minuit. Le déjeuner se fit à l'heure du dîner, et le dîner à l'heure du souper [1].

L'esprit d'indépendance s'étendit aux formules épistolaires : à ces mots vils et mensongers de *votre très-humble* et *très-obéissant serviteur*, on substitua des *salutations amicales*,

[1] Du temps de François Ier., on dînait à neuf heures du matin, et l'on soupait à cinq heures du soir, suivant cette rime :

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, concher à neuf,
Fait vivre d'ans nonante et neuf.

Sous Louis XII, on dînait à huit heures du matin; mais, pour plaire à sa dernière femme, ce roi changea son régime, et dîna à midi; et, au lieu de se coucher à six heures du soir, il se couchait souvent à minuit. Ce régime nouveau ne fit pas fortune à la cour de France : on continua, après la mort de ce roi, à dîner à neuf ou dix heures du matin, et à souper à cinq ou six heures du soir.

Sous Henri IV, la cour dînait à onze heures du matin; sous Louis XIV, à la même heure. Ainsi, aujourd'hui, on déjeûne à l'heure à laquelle on dînait autrefois, et l'on dîne à l'heure du souper.

des *assurances d'estime* et de *considération*; le *respect* fut réservé pour les femmes et les personnes âgées ou constitués en hautes dignités.

Le cérémonial, les culottes courtes, l'épée au côté, l'habit français, les courbettes, les formules avilissantes, discrédités, reparurent à la cour de Bonaparte, et ne furent point imités par le public. La cour n'exerça plus sur les usages l'empire qu'elle avait autrefois; elle n'a pas encore ressaisi le sceptre de la mode.

FIN DU TOME HUITIÈME.

Digitized by Google

La lévite, vêtement de femme, commença son règne en 1780; et, pour en célébrer l'usage, on composa un poëme intitulé *la Lévite conquise*.

Quant aux hommes, voyez-les courant chez leurs protecteurs, l'épée au côté, le chapeau sous le bras, vêtus de l'habit français galonné ou brodé; leurs cheveux sont sur leur dos, réunis dans un sac de taffetas noir qu'on appelait *bourse*; leur tête est enfarinée de poudre; leur toupet élevé est accompagné de chaque côté de trois ou quatre boudins symétriques ou en ailes de pigeon. Ils sont chaussés de minces souliers, couverts d'une vaste fibule, qui ressemble aux boucles des harnois de voiture; deux chaînes de montre, terminées par une infinité de breloques s'agitant avec bruit, descendent fort bas sur l'une et l'autre cuisses. Dans les rues, dans les jardins publics, ces hommes, ainsi équipés, ont l'air fier, grave, occupé; mais tout change dans l'antichambre; leur dos devient d'une souplesse merveilleuse; et sur leurs lèvres sévères succède le souris de la complaisance; leurs discours deviennent ceux de l'adulation et de la bassesse.

Lors de la révolution, il s'opéra dans les vêtemens, les modes, et les usages, un changement

PÉRIODE XV. *Paris sous Louis XVI.* 302
§ Ier. *Ibid.*
§ II. Établissemens religieux et civils. 331
Capucins de la Chaussée-d'Antin. *Ibid.*
Chapelle Beaujon. 333
Hospice Beaujon. 334
Collége royal de France. *Ibid.*
Ecole de Chirurgie et de Médecine. 336
Ecole nationale. 339
Ecole des Orphelins militaires. 340
Ecole royale des Ponts et Chaussées. *Ibid.*
Ecole de Minéralogie docimastique. 341
Ecole des Mines. 342
Ecole royale de Chant, de Déclamation et de Danse. *Ibid.*
Ecole de Déclamation pour le Théâtre-Français. 343
Ecole de Natation. *Ibid.*
Ecole *ou* Institution des Sourds et Muets. 344
Ecole *ou* Institution des jeunes Aveugles. 346
Bureau académique d'Ecriture. 348
Halles et Marchés. *Ibid.*
Marché Beauveau. *Ibid.*
Marché de Boulainvilliers. 349
Marché Sainte-Catherine. *Ibid.*
Halle au Poisson en détail. *Ibid.*
Halle à la Marée. 350
Halle aux Cuirs. *Ibid.*
Halle aux Draps et Toiles. *Ibid.*
Marché des Innocens. 351
Fontaine du Marché des Innocens. 354
Fontaine de la Croix du Trahoir. 360
Fontaine des Petits-Pères. *Ibid.*
Fontaines marchandes. *Ibid.*
Eaux de Paris. 361
Pompe à feu de Chaillot. 363
Pompe à feu du Gros-Caillou. 365
Autres Projets sur les eaux de Paris. 367
§ III. Sociétés et autres Institutions. 369

Société d'Agriculture. 369
Société libre d'Emulation. *Ibid.*
Société philantropique. 370
Musée de Paris. 371
Musée de Pilâtre des Rosiers. 373
Correspondance générale et gratuite pour les Sciences et les Arts. 374
Société royale de Médecine. 375
Société de l'Harmonie. 377
Le Club politique. *Ibid.*
Société des Amis de la Constitution. 378
Le Club monarchique, *ou* Société des Amis de la Constitution monarchique. 381
Club de Richelieu. *Ibid.*
Club des Feuillans, *ou* Club de 1789. *Ibid.*
Le Cercle social. 382
Rotonde, *ou* Portiques du Temple. *Ibid.*
Loteries. 383
Maisons de Jeux. 385
Mont-de-Piété. 392
Bureau des Nourrices. 393
Maison de Santé, *aujourd'hui* Maison de Retraite. 394
Hôpital Necker. *Ibid.*
Spectacles. 395
Théâtre-Français, *ou* l'Odéon. *Ibid.*
Théâtre de la Comédie française. 400
Opéra, *ou* Académie royale de Musique. 401
Théâtre des Italiens, *ou* Opéra-Comique. 403
Théâtre de Monsieur, *aujourd'hui* théâtre Feydeau. 405
Théâtre des Variétés amusantes. 407
Théâtre des grands Danseurs, *ou* théâtre de Nicolet, *aujourd'hui* théâtre de la Gaieté. 409
Ambigu-Comique, *ou* théâtre d'Audinot. 410
Théâtre de Beaujolais. 411
Théâtre de la demoiselle de Montansier. 412
Elèves pour la Danse de l'Opéra. 413
Théâtre des Menus-Plaisirs. *Ibid.*
Théâtre des Associés. 414

TABLE

DES PÉRIODES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Suite de la Période XIV. *Paris sous Louis XV.* Page 1

§ IV. Établissemens civils. *Ibid.*

Marchés et Halles. *Ibid.*

Marché d'Aguesseau. *Ibid.*

Marché Saint-Martin. 2

Halle aux Veaux. *Ibid.*

Halle aux Blés et Farines. 3

Colonne de Catherine de Médicis. 8

Académie de Chirurgie. 12

École gratuite de Dessin. 13

École gratuite des Arts. 14

École des Arts. *Ibid.*

Écoles de Droit. *Ibid.*

École royale Militaire. 18

Champ-de-Mars. 23

Hôtel des Monnaies. 25

Hôpital militaire. 31

Hôpital des Enfans-Trouvés. 32

Place de Louis XV. *Ibid.*

Garde-Meubles de la Couronne. 40

Eaux et Fontaines de Paris. 50

Fontaine de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés. 51

Fontaine des Blancs-Manteaux. 52

Fontaine du Basfroi. *Ibid.*

Fontaine Trogneux. 53

Fontaine de la Petite Halle. *Ibid.*

Fontaine de Grenelle. 54

Fontaine du Regard-Saint-Jean *ou* du Regard-des-Enfans-Trouvés. 55

Théâtre du Délassement comique. 415
Théâtre-Français comique et lyrique. *Ibid.*
Combat du Taureau. 417
Waux-Hall d'été. *Ibid.*
Waux-Hall d'hiver. 418
Redoute chinoise. *Ibid.*
Cirque du Palais-Royal. *Ibid.*
§ IV. État physique de Paris. 419
Galeries et Jardin du Palais-Royal. 423
Cirque du Palais-Royal. 426
Enclos du Temple. 427
Petit-Châtelet. *Ibid.*
Pont de Louis XVI. 433
Jardin du Luxembourg. 435
Jardin des Plantes. *Ibid.*
§ V. Etat civil de Paris. 439
Prisons. 442
Etat civil des Protestans. 443
Clergé de Paris. 447
Municipalité de Paris. 451
Population. 454
Consommations de Paris. 457
Contributions. 462
§ VI. Tableau moral de Paris. 463
Usages. 487

FIN DE LA TABLE DES PÉRIODES DU TOME HUITIÈME.

Digitized by Google

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des gravures du tome huitième *de la seconde édition de l'*Histoire de Paris.

Vue de la Halle aux Blés et Farines.	pag.	3
Vue de l'École Militaire et du Champ-de-Mars.		18
Vue de l'Hôtel des Monnaies.		25
Vue du Garde-Meubles et de la place Louis XV.		40
Vue de la Fontaine de Grenelle.		54
Vue des Capucins de la Chaussée-d'Antin.		331
Vue de la chapelle Beaujon.		333
Vue de l'École de Médecine.		336
Vue de la Fontaine du Marché-des-Innocens.		354
Vue du Théâtre de l'Odéon.		395

Nota. La planche 68 ne manque pas à ce volume. On la trouvera au tome VI auquel elle appartient : c'est par erreur qu'elle a été côtée 68.

Digitized by Google

Digitized by Google

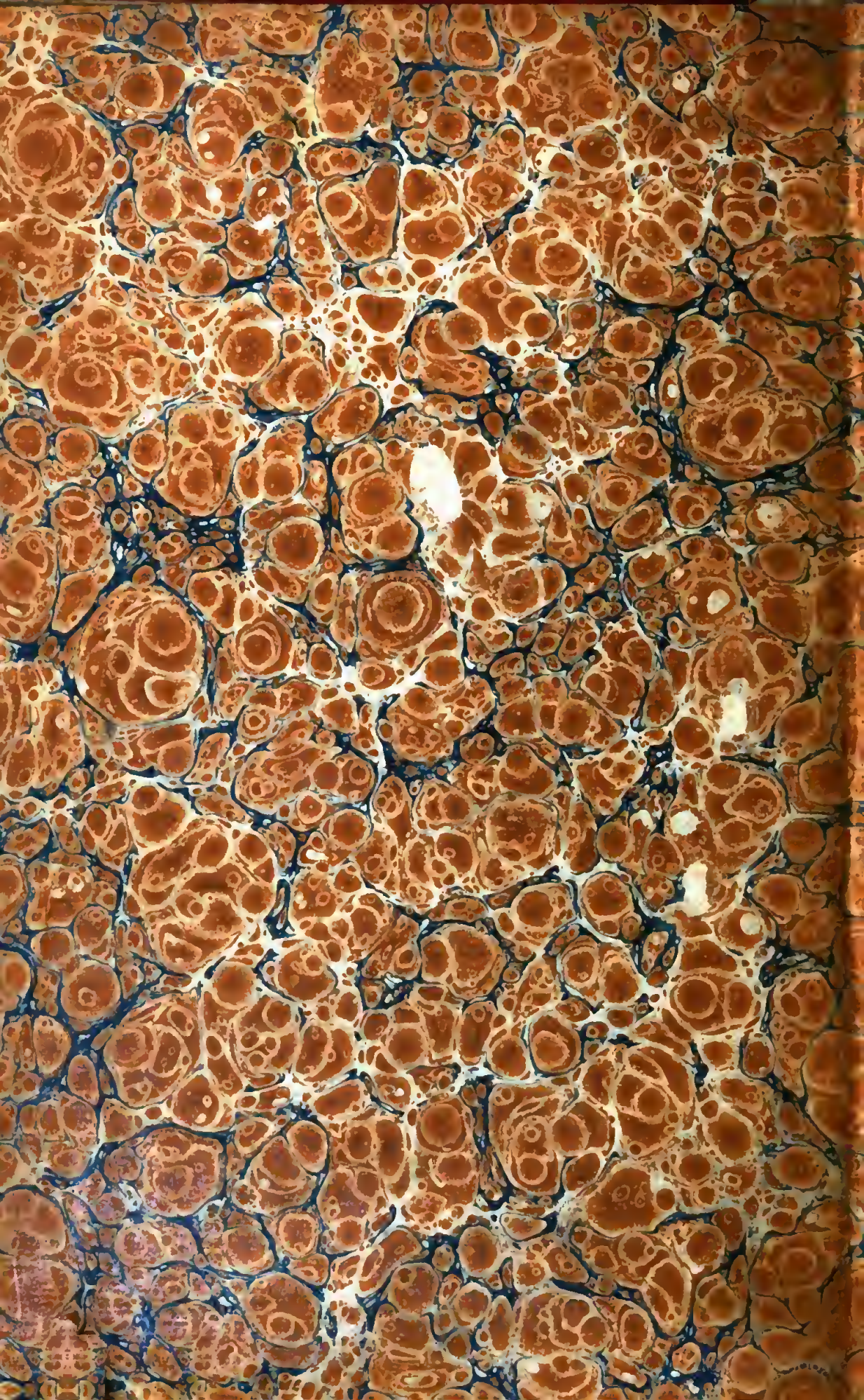

Digitized by Google